







LETTRES
ET
NÉGOCIATIONS
DU MARQUIS
DE FEUQUIÈRES,
TOME II.

LETTRES ET NÉGOCIATIONS *DU MARQUIS* DE FEUQUIERES,

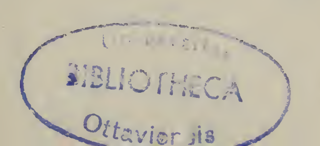
Ambassadeur extraordinaire du Roi en Allemagne, en 1633. & 1634.

TOME II.



A AMSTERDAM,
Chez JEAN NEAULME;
Et se trouve à Paris,
Chez DESAINT ET SAILLANT.

M. DCC. LIII.





LETTRES ET NÉGOCIATIONS DE M^R LE MARQUIS DE FEUQUIERES,

Ambassadeur Extraordinaire du Roi en Allemagne, en 1633. & 1634.

MEMOIRE envoyé par le commandement du Roi au Sr de FEUQUIERES, touchant l'affaire résolu au Conseil d'Etat.

A Chantilly le 16. Juillet 1633.



SA MAJESTÉ approuve ce qu'il a répondu aux Articles qui lui ont été proposés par le Comte de Kinski, de la part de Fridland; surquoi Sa Majesté a résolu de lui répondre;

Que venant au particulier & touchant le premier Article, ſuppoſé que Fridland ſe déclare contre l'Empereur, Sa Majeſté fera de tout ſon pouvoir avec ſes Alliés, pour qu'ils diſpoſent préſentement de leurs troupes en ſa faveur, ſoit par diverſionou conjonction, ſelon qu'il jugera lui-même être plus à propos.

Il lui fera entendre que le Roi a envoyé préſentement l'ordre néceſſaire pour maintenir les forts & paſſages des Griſons, où il fait un corps de neuf à dix mille hommes, la plûpart François, avec quelque Cavalerie, non-ſeulement pour le maintien deſdits Forts; mais auſſi pour donner jalouſie à l'armée d'Eſpagne qui veut paſſer, que nous ſçavons au vrai n'être que de huit ou dix mille hommes; que ſi Fridland ſe déclare promptement, l'on croit pouvoir avec leſdites troupes du Roi, empêcher l'effet de l'armée d'Eſpagne, & l'incommoder grandement, ſoit qu'elle veuille paſſer, ſoit qu'elle fût déja paſſée.

Que le Roi fait préſentement une puiſſante armée qui s'avance ſur la frontiere d'Allemagne, qui ſervira beaucoup pour tenir les Eſpagnols en jalouſie; que ſi Fridland juge à propos qu'elle entre dans l'Alſace, pour faire une puiſſante diver-

ſion des forces d'Eſpagne, Sa Majeſté le conſentira, & s'il eſt beſoin s'employera vers les Suédois, afin qu'ils groſſiſſent les troupes qu'ils tiennent en ces quartiers-là, pour rendre cette diverſion plus conſidérable.

Que nous avons plus de ſujet que jamais de croire la rupture de la Tréve en Hollande, ſelon que ledit Duc peut voir lui-même par les choſes qui ſe ſont paſſées depuis peu en Hollande, outre les connoiſſances particulieres qu'en a Sa Majeſté.

Que ſi Fridland a beſoin de quelque argent pour cette heure, le Roi donne ordre au ſieur Feuquiéres de lui offrir cent mille écus préſentement, & s'il connoît néceſſaire d'en donner davantage, Sa Majeſté lui permet d'aller juſqu'à cinq cens mille francs, ce qu'il ménagera néanmoins avec ſa retenue & circonſpection accoutumée.

Si ledit Fridland veut entrer en un Traité, & qu'il ſe veuille obliger à entretenir ſur pied trente mille hommes de pied & quatre ou cinq mille chevaux, ou au moins une armée conſidérable, pour s'oppoſer aux deſſeins de la maiſon d'Autriche, qui pourroient empêcher la liberté commune & le repos de la Chré-

tienté, outre les diverſions puiſſantes que Sa Majeſté prépare de tous côtés, Sa Majeſté s'obligera à fournir audit Duc un million de livres par an, dont les premiers ſix mois ſeront payés préſentement, & les autres ſix mois après par avance, lequel Traité durera autant de tems que les intérêts communs le pourront requerir, avec obligation de ne point traiter avec les Princes de la maiſon d'Autriche, l'un ſans l'autre & d'un mutuel conſentement.

Sa Majeſté s'employera de tout ſon pouvoir pour faire que tous les Princes de l'Allemagne ſes amis & alliés, ſoit Catholiques, ſoit Proteſtans de l'Allemagne ou d'ailleurs, entrent en ce Traité pour maintenir les intérêts du Fridland. En quoi le ſieur de Feuquiéres aura égard de faire que Fridland promette d'appuyer les intérêts du Roi d'un Traité, inſiſtant ſur ce point en telle ſorte que Fridland ne faſſe point difficulté d'y entrer, de peur de s'engager à trop de choſes. On laiſſe ce point à la prudence du ſieur de Feuquiéres, comme tout le reſte.

Feuquiéres conſidérera que, s'il ſe peut, il eſt plus à propos d'engager Fridland à rompre avec l'Empereur, en lui offrant l'aſſiſtance & protection de Sa Majeſté, &

les cent mille écus ou cinq cens mille livres portées ci-dessus, que d'engager le Roi à un Traité avec Fridland, en la forme qu'il est aussi ci-dessus, laquelle forme n'a pas toute son étendue, parce que l'on se contente de toucher les principaux points, laissant à la conduite & prudence dudit sieur de Feuquiéres, d'y ajouter ce qu'il jugera plus à propos pour le service de Sa Majesté dans l'état présent des affaires.

Si néanmoins il juge que Fridland ne veuille rompre, qu'en faisant un Traité, ou qu'il estime plus à propos de l'embarquer par-là, il le fera en la maniere susdite.

Il offrira audit Fridland, s'il le desire, que Sa Majesté envoyera un Ambassadeur vers le Roi & les Etats de Pologne, pour les divertir d'assister l'Empereur, y employant pour cela des moyens puissans bien connus de Sa Majesté.

S'il y a quelques autres moyens par lesquels le Roi puisse aider le Fridland, il s'y portera volontiers, autant qu'ils dépendront de lui; étant résolu de l'assister de toute sa puissance.

En ce qui regarde le second Article, Sa Majesté trouve à propos que Fridland commence la déclaration en se rendant

maître de la Bohême, & entrant delà dans l'Autriche, se remettant toutesfois, en la maniere qu'il jugera plus convenable, de témoigner publiquement par quelque acte d'hostilité qu'il se sépare des intérêts de la maison d'Autriche.

Sur le troisiéme, Sa Majesté remet au jugement du sieur de Feuquiéres, de considérer qu'il est périlleux d'accorder une suspension d'armes, si ce n'est pour peu de jours, & que l'on fut très-assuré que Fridland après cela viendroit à se déclarer incontinent, & que peut-être il sera plus utile de presser ledit Fridland à se résoudre par la crainte de ne pouvoir tenir les choses long tems en suspens.

Pour le quatriéme point qui regarde le Duc de Baviére, Sa Majesté fera ce qu'elle pourra pour mettre ledit Duc de Baviére aux termes qu'il convient, c'est-à-dire, qu'il ne s'oppose point aux intérêts & desseins dudit Fridland & des alliés, auquel cas Sa Majesté sera bien aise qu'étant Prince Catholique & son allié, il soit conservé; mais si après les instances que lui en aura fait Sa Majesté, il ne laisse de se tenir lié avec l'Empereur contre ledit Fridland & les Alliés, Sa Majesté entend de continuer l'assistance qu'elle promet audit Fridland, & de ne point

s'oppofer à ce que Fridland pourra faire contre ledit Baviére, fuivant l'occafion qu'il lui en baillera.

Le fieur de Feuquiéres fera confidérer qu'il n'eft pas à propos, pour la dignité du Roi, de parler dans un Traité plus aigrement contre Baviére, & même prendra garde à ne point bailler cet article, s'il n'eft bien affuré que Fridland veuille fe déclarer.

Sur le cinquiéme article, il eft bon de commencer & attacher ledit Traité entre Sa Majefté & Fridland; que s'il veut que la Couronne de Suéde y ait part, Sa Majefté en demeure d'accord & le defire, eftimant qu'il eft encore plus avantageux comme cela, & que la France & la Suéde & Fridland étant enfemble, fe mettront en état que les autres fe joindront volontiers à eux pour le bien commun.

Le fieur de Feuquiéres remarquera ici, que, fi Fridland ne vouloit pas que Suéde eût connoiffance de ce Traité, pour le tenir plus fecret, il ne laiffera pas d'en donner part à Oxenftiern, fi-tôt qu'il fera conclu, afin qu'Oxenftiern n'en prenne jaloufie.

Pour le fixiéme, le Roi fe remet à ce que Fridland jugera plus à propos, Sa

Majesté s'offrant d'y disposer ses amis autant qu'il dépendra d'elle, ensorte que l'intention dudit Fridland soit suivie.

Selon que ledit sieur de Feuquiéres verra jour en cette affaire, il fera entendre audit Duc que Sa Majesté estime être utile pour le bien public, qu'il soit Roi de Bohême, comme étant un Royaume occupé contre les loix du païs par la maison d'Autriche : le Roi s'offrant d'y employer tout ce qui dépendra de lui, & de porter ses amis pour établir & maintenir Fridland en cette dignité. Que si ledit sieur de Feuquiéres reconnoît quelqu'autre chose qu'il desire qui soit faisable, & qui ne choque point les intérêts de ses Alliés, il offrira tout de même l'assistance du Roi.

Sa Majesté envoye pour cette fin audit sieur de Feuquiéres, un plein pouvoir pour s'en servir, selon qu'il jugera plus à propos, duquel il remplira le blanc, quand il sera nécessaire qu'il le montre.

Sa Majesté envoye aussi une lettre de créance à Fridland, sur la personne du porteur dont la suscription est en blanc. Le sieur de Feuquiéres prendra garde, autant qu'il pourra, de donner tel titre dans ledit pouvoir, & en ladite suscription, ensorte que Fridland

n'en ſoit point offenſé, ni auſſi le Duc de Meckelbourg, combien que ces titres ſe peuvent donner, ſelon la voix commune, & ſans deſſein de faire préjudice aux prétendans.

Sur tous ces articles ci-deſſus, Sa Majeſté ſe remet à la prudence, diſcrétion & expérience dudit ſieur de Feuquiéres; pour en uſer ainſi qu'il jugera à propos pour le ſervice de ſadite Majeſté. Fait au Conſeil d'Etat du Roi, tenu à Chantilly le 16e. jour de Juillet 1633. *Signé* LOUIS, & plus bas BOUTHILLIER.

De Mr BOUTHILLIER *à Mr de* FEUQUIERES, *en réponſe aux dépêches des* 11. 17. *&* 21. *Juin. Du* 18. *Juillet* 1633.

A Paris ce 18. *Juillet* 1633.

MONSIEUR,

Je ne ſçaurois me plaindre d'avoir été ſi long tems ſans recevoir de vos nouvelles, puiſque vos dépêches des 11. 16. & 21 du mois paſſé nous en ont apporté de telles qu'on pouvoit deſirer, celle du 17.

a été particulierement approuvée, & je ne puis assez vous dire la satisfaction qu'on a eu de votre bonne conduite, vous le reconnoîtrez par les Mémoires ci-joints, que le Roi a commandé vous être envoyés, où Sa Majesté vous témoigne un entier contentement des services que vous lui rendez par-delà : celui qu'a Monseigneur le Cardinal de votre jugement & dextérité dans les Négociations n'est pas moindre. Il se promet avec vous quelque bon effet dans la suite de l'affaire, sur le sujet duquel nous vous avons fait un Mémoire qui est le second des deux, & qui nous donne occasion de vous dépêcher ce Gentilhomme exprès, afin que si vous y avancez quelque chose de considérable, vous puissiez nous en avertir promptement par lui.

Il ne me reste presque rien d'important à ajouter à ce qui est des intentions de Sa Majesté portée par les susdits Mémoires, si ce n'est de vous dire qu'encore que vous n'eussiez pas reçu de Mr l'Electeur de Saxe, toutes les paroles qui se peuvent attendre d'un Prince très-intéressé, comme il est, en la cause commune, si est-ce que la disposition où vous nous mandiez l'avoir laissé, nous donnoit bonne espérance de lui; mais maintenant

le voyage, que votre lettre du 21. nous apprend qu'il eſt allé faire vers Oxenſtiern ſon général d'armée, nous en fait aucunement douter, encore qu'il ſemble, comme vous nous mandez, qu'il ne l'ait entrepris qu'à bonne fin; laquelle nous étant juſqu'ici peu connue, nous attendrons d'en être éclaircis par vos premieres; c'eſt pourquoi il a été bien à propos que vous ſoyez demeuré à Dreſde, pour voir ce que cette entrevue aura pû produire de part & d'autre, le Roi a fort approuvé votre réſolution ſur ce ſujet, & celle que vous avez priſe d'envoyer faire les excuſes de votre retardement à Mr l'Electeur de Brandebourg, & par même occaſion le convier à differer les réſolutions qu'on pourroit lui demander, juſqu'à ce que vous vous ſoyez rendu près de lui, pour lui faire entendre les ſentimens & conſeils de Sa Majeſté, ſur l'état préſent des affaires.

Vous avez fort bien pris votre tems pour faire connoître à Mr le Chancelier Oxenſtiern, le mécontentement que le Roi a de Lorraine, qui ne ſçauroit s'empêcher de lui en donner tous les jours de nouveaux ſujets, par les nouvelles levées qu'il fait au préjudice des Traités que Sa Majeſté a avec lui, tellement

qu'elle a envoyé depuis quinze jours le ſieur de la Grange-aux-Ormes vers ledit ſieur Chancelier, pour conférer avec lui ſur ce qu'il voudroit là deſſus entreprendre contre ledit Duc.

Auſſi ce que vous avez fait repréſenter audit Chancelier, touchant l'ordre que Sa Majeſté deſiroit qu'il donnât aux troupes de ſa direction qui ſeroient les plus voiſines des Griſons, de ſe joindre à celles du Roi, pour s'oppoſer conjointement aux paſſages des troupes Italiennes en Allemagne, aura été très-à-propos pour confirmer le maréchal Horn, qui eſt en ces quartiers-là en la bonne volonté qu'il a témoigné avoir de ſeconder les deſſeins de Sa Majeſté; ayant pour cet effet offert le ſecours de deux mille hommes de pied & deux cens chevaux, lorſqu'il en ſeroit beſoin, Sa Majeſté a commandé à Mr de Rohan qu'elle a établi le général de ſes troupes aux Griſons, de les accepter, en cas que les Eſpagnols vouluſſent ſe ſaiſir & rendre maître deſdits paſſages; mais ils n'ont point juſqu'ici fait paroître quel eſt leur deſſein, & chacun ſe tenant ſur ſes gardes par le bon ordre que Sa Majeſté a fait apporter, tant à la ſûreté deſdits Griſons, de Mantoue, que d'autre places d'Italie, il y a appa-

rence qu'ils se trouveront bien empêchés dans leurs entreprises; suivant ce que vous nous en avez mandé du Comte de Solm, Sa Majesté lui a voulu donner des marques de sa bonne volonté, lui ayant envoyé depuis quinze jours six mille livres comptant pour partie de sa pension de la premiere année, avec un Brevet de dix mille livres pour l'avenir.

Les nouvelles de ces quartiers consistent en la bonne santé du Roi, qui est à présent à Chantilly, où il acheve de prendre ses eaux qui lui ont fait beaucoup de bien. Monseigneur le Cardinal étoit hier ici en bonne disposition; il en est parti pour aller à Royaumont se tenir plus près de Sa Majesté, laquelle ne tardera plus guére à se rendre à Châteauthiery, faisant faire de nouvelles levées qui rendront son armée fort considérable.

Je suis bien fâché du mal que vous avez eu, & bien réjoui tout ensemble de ce qu'il vous a quitté; je vous convie de conserver votre santé qui n'est pas peu nécessaire pour le service du Roi.

J'ai signé l'ordonnance de vos appointemens d'Ambassadeur pour les mois d'Août, Septembre & Octobre, & je donnerai ordre qu'elle soit mise entre les mains de celui qui a la charge ici de vos

affaires ; je vous supplie de croire qu'elles me seront toujours en particuliere recommandation, & que je vous témoignerai en toutes occasions, que je suis véritablement.

Monseigneur,

Votre très-humble & très-affectionné serviteur,
Signé BOUTHILLIER.

A Mr BOUTHILLIER, *& au Pere Joseph. De Dessau du* 21. *Juillet* 1633.

MONSIEUR,

Par mes dernieres du 10e. de ce mois en partant de Berlin, je vous ai mandé les bonnes résolutions que j'emportois de l'Electeur de Brandebourg, & comme en exécution d'icelles il envoyoit un de ses Ministres vers l'Electeur de Saxe pour les communiquer, & essayer de lui faire comprendre les raisons qui le doivent obliger à faire le semblable ; surquoi ayant jugé que je pouvois avoir le tems de voir

le Prince d'Anhalt en paſſant, & être encore à Dreſde, avant que ledit Conſeiller s'y rende, j'ai penſé qu'il ſeroit très-à-propos que je les viſſe, avant qu'ils fuſſent conviés par l'Electeur de Saxe de s'aſſembler avec les autres du même Cercle de haute-Saxe, dont il pourra faire la convocation ſuivant le droit qui lui en appartient, afin de leur faire entendre les ſentimens du Roi ſur l'état des affaires, & les offres qu'il peut deſirer d'eux. Je les ai trouvés entierement diſpoſés à tout ce que Sa Maj. en peut attendre, ainſi que vous verrez par leurs réſolutions que je vous envoyerai de Dreſde, avec celles de Brandebourg, auſquelles ils ſont entierement conformes; & cependant ſi-tôt que je ſerai arrivé à Dreſde, j'écrirai à Mr le Chancelier Oxenſtiern, pour eſſayer de lui faire comprendre, combien il eſt néceſſaire qu'il fortifie l'armement de Leypſik, tant pour s'oppoſer au Walſtein qui eſt grandement fort, que pour diminuer la puiſſance que le Duc de Saxe s'y maintient, ce qu'il pourra maintenant faire plus facilement, après l'affaire de Hamelen que je crois à préſent faite, & laiſſant de ce côté-là les troupes du Landgrave de Heſſe-Caſſel, qui ſeront aſſez fortes pour empêcher les efforts de l'ennemi de ce côté-là.

Arrivant ici, j'y ai appris la nouvelle de la bataille qu'a perdue le Comte de Mérode, en voulant aller ſecourir Hamelen, de laquelle j'ai voulu attendre à vous en donner avis que j'en aie ſçu les particularités aſſurées que vous verrez par la Relation que je vous en envoye, vous en trouverez auſſi une autre de ce qui s'eſt fait en Siléſie, & de l'état auquel les affaires s'y peuvent maintenant rencontrer; je veux eſpérer que ce qui s'y eſt paſſé pourra aider à détromper le Duc de Saxe, & le rendre plus capable des raiſons que nous avons à lui dire pour le perſuader d'entrer dans l'union.

Relevant tellement le courage de tout le parti, que je ne voie aucun ſujet d'appréhender qu'il veuille dorénavant écouter aucune propoſition préjudiciable, & les marques que le Duc de Saxe a données, d'y vouloir entrer trop legérement lui a tellement ôté la créance dans tout ce parti, qu'il ſemble que tout veuille ſe tourner vers l'Electeur de Brandebourg, qui de ſa part n'oublie rien de ce qu'il croit le pouvoir rendre le plus conſidérable dans ſon parti.

Vous verrez par la Relation de Siléſie, qu'il ſemble qu'il n'y ait plus lieu d'attendre beaucoup de choſes du Walſtein,

ſi-tôt que je ſerai à Dreſde je m'en informerai plus particulierement par le Comte de Kinski, & vous en donnerai promptement avis, c'eſt &c,

---

A Mr BOUTHILLIER *& au Pere Joſeph. Du 26. Juillet 1633. à Dreſde.*

MONSIEUR,

Celle-ci eſt ſeulement pour continuer de vous donner le plus ſouvent qu'il me ſera poſſible de mes nouvelles, & vous dire que je ſuis arrivé en cette Ville du 23me. où je n'ai point encore vû le Prince, n'ayant point encore jugé à propos de lui demander audience, dans l'embarras où je le voyois pour la réception du Duc de Holſtein ſon gendre avec toute ſa famille qui arriva le 24, & auquel il alla même au-devant en grande cérémonie, nonobſtant qu'il eut été troublé la veille de mon arrivée, par la viſite de deux mille chevaux du Walſtein, enſuite de la rupture du Traité d'Arnheim, qui ont paſſé l'Elbe & le ſont venu viſiter de ſi près, que le canon de la place en a tué quatre

ou cinq. Il ſe reſſent ſi fort offenſé, à ce que m'ont dit quelques-uns des ſiens qui me ſont venus voir, de ce procédé du Walſtein auquel il ne s'attendoit point, qu'il a réſolu de n'entendre plus à aucune ſorte de Traité, & a honte de s'être laiſſé tromper contre tous les avis qui lui ont été donnés ; s'il étoit Prince en la fermeté duquel on put prendre quelque confiance, il y auroit lieu de pouvoir eſpérer de le porter à quelque bonne réſolution, ſur-tout à préſent qu'il commence à perdre toute eſpérance de l'Aſſemblée convoquée par le Roi de Dannemarck, où perſonne ne parle de ſe trouver, quoique le tems de l'aſſignation ſoit déja expiré.

Le ſieur Miltitz m'a mandé ce matin en confiance par mon Secrétaire, que j'avois envoyé le viſiter de ma part, qu'avec un peu d'argent nous ferions de ſon maître tout ce que nous voudrions, & que les cent mille Richedalles qu'il demandoit ſur ce qui lui eſt dû, ſeroient un moyen aſſez capable de le perſuader dans la conjoncture préſente des affaires.

J'attens ici d'heure à autre le Conſeiller de Monſieur l'Electeur de Brandebourg, dont je vous ai parlé par mes deux

précédentes de Berlin & de Deſſau, afin d'agir enſemble de concert avec lui, ſuivant la réſolution que nous en avons priſe enſemble avant que nous ſéparer. Je ne manquerai, auſſi-tôt que je verrai aſſez clair dans ce que l'on peut attendre dudit Duc de Saxe, de vous le faire ſçavoir en toute diligence, & renvoyer par même moyen toute la reſolution priſe avec l'Electeur de Brandebourg, & celle du Prince d'Anhalt.

La nouvelle que je vous avois mandée de Siléſie ne ſe trouve point être vraie, mais bien ſeulement qu'Arnheim a fait retirer Walſtein de Schweidnitz qu'il commençoit à preſſer; les deux armées ſont maintenant campées & retranchées à la portée du Canon l'une de l'autre, & le général Arnheim lui a emporté de force, depuis trois jours, un poſte duquel il s'étoit ſaiſi par le moyen duquel il battoit dans ſon camp, & il dit ici que ledit Arnheim ſe reſſent tellement offenſé de la tromperie dont le Duc de Fridland a uſé en ſon endroit, qu'il n'y a aujourd'hui perſonne qui ſe porte avec plus d'animoſité contre lui qu'il fera à l'avenir.

Pour ce qui eſt du reſte des affaires, elle ſont aux termes qu'on le peut deſirer pour le préſent, un chacun ſe diſpoſant

à l'union générale, & à se mettre en état non-seulement de se défendre, mais d'attaquer; je n'ai encore pû voir le Comte de Kinski. Voilà pour cette fois ce que je vous puis apprendre.

MEMOIRE du ROI à Mr DE FEUQUIERES, *son Ambassadeur Extraordinaire en Allemagne, pour réponse sur la dépêche du 2. de Juillet.*

A Chantilly du 29. Juillet 1633.

POUR répondre à la lettre qu'il a écrite de Berlin le 2. du mois présent au Roi, Sa Majesté lui fait entendre sur la demande qu'il fait, s'il passera un Traité particulier avec Brandebourg, que si Fridland entre en Traité, Sa Majesté croit que Brandebourg sera suffisamment assuré contre tout ce qu'il pourroit craindre de la part de l'Empereur.

Et d'autant que ledit sieur de Brandebourg ne sera pas sans appréhension de divers événemens, qui en ce cas pourroient lui arriver de la part des Suédois ou de Fridland, il sera utile de prendre cette occasion pour faire, que de lui-même ou par l'offre que lui fera Feuquié-

res, il ſe porte à renouveller en ſa perſonne l'ancienne alliance de la France avec ſa maiſon par un Traité formel, par lequel enſuite de ladite alliance, le Roi promettra d'employer ſon autorité avec ſes amis, pour la manutention de ſes Etats, appuyer ſes intérêts durant la guerre, & de les comprendre dans le Traité de la paix générale, au cas qu'elle vienne à ſe faire; même de le ſecourir de quelque ſomme d'argent notable, quand les affaires de Sa Majeſté le permettront.

Auquel cas Brandebourg promettra d'appuyer pareillement les intérêts du Roi, dans les affaires ocurrentes durant la guerre d'Allemagne, ou au cas qu'elle vienne à finir par un Traité de paix, de ne point traiter à part qu'avec l'agrément & le conſentement du Roi.

Le Roi donne pouvoir dès cette heure au ſieur de Feuquiéres, de ſigner préſentement en ſon nom ledit Traité, qu'après il ratifiera, & ſi Brandebourg ne le veut ſigner, il faudra ſe contenter d'en donner parole l'un à l'autre.

S'il n'y a point lieu de conclure avec Fridland, & que ledit Brandebourg ne ſe veuille ſatisfaire du Traité ſuſdit; & qu'en effet il ſoit à craindre que la néceſſité de ſes affaires le contraigne à ſe por-

ter vers l'Empereur, ou à ſuccomber, le ſieur de Feuquiéres pourra, dès cette heure, lui promettre cent mille écus pour une fois, ou par chaque année, pourvû qu'il s'oblige par écrit, comme deſſus, de porter les intérêts du Roi, & de ne point traiter ſans ſon conſentement, & de ne ſe point ſéparer des Confédérés de Hailbron : le mieux ſeroit qu'il voulût ſouſcrire à l'alliance faite audit lieu entre la France & Suéde, ſans que Sa Majeſté lui baillât de l'argent, pour ne donner ouverture aux autres Princes de vouloir ſuivre cet exemple.

Pour concluſion, le Roi ſe remet de tout ce que deſſus à la prudence du ſieur de Feuquiéres, ſelon que l'état des choſes le requerera.

Quant au Duc de Saxe, ſi Fridland ſe déclare contre l'Empereur, le ſieur de Feuquiéres conſidérera, s'il ſera plus utile d'obliger le Duc de Saxe en le retirant du naufrage, & s'employant au nom du Roi pour l'accommodement avec Fridland ou de conſentir à ſa perte, ce qui dépend de la connoiſſance que ledit ſieur de Feuquiéres peut avoir de la facilité ou difficulté qu'il y auroit à y mettre un des Veymars en ſa place, pour ne tenter cette affaire mal à propos dont en tout cas le

Roi ne doit paroître auteur, & faut en remettre à Fridland le deſſein & l'éxécution.

Il ſemble que ce grand changement ne ſe peut faire ſans un grand embarras, & notamment s'il arrive au commencement que Fridland ſera déclaré, & que ſes affaires ne ſeroient pas encore bien établies.

Il faut auſſi éviter la jalouſie des deux freres, Guillaume & Bernard de Veymar; ces conſidérations pourront ſervir au ſieur de Feuquiéres, ſans le déterminer, ni l'obliger de ſuivre que ce qui ſe préſentera pour le mieux dans la rencontre de tous ces événemens incertains.

Si Fridland demeure dans le ſervice de l'Empereur, Feuquiéres apportera de nouveau tout ce qu'il lui ſera poſſible, pour faire entrer Saxe dans un Traité particulier avec le Roi, y joignant Brandebourg, en quoi le Roi s'obligera volontiers à quatre ou cinq cent mille livres, aux conditions déclarées par les inſtructions précédentes portées par les ſieurs d'Avaugour & Dubois.

Pour ce qui eſt de François Albert, ſi Fridland ſe déclare effectivement contre l'Empereur, il faut le laiſſer ſuivre ſon inclination de ſe joindre à Fridland l'aſ-

ſurant toujours de l'amitié & protection du Roi en tous événemens, & de ſa penſion, enſorte que les Suédois n'ayent ſujet de croire que le Roi eſt auteur de ſon adjonction avec Fridland.

Si Fridland perſiſte pour l'Empereur, ledit ſieur de Feuquiéres fera tout ſon pouvoir près ledit François Albert, pour le tenir uni dans la cauſe commune, & pour le joindre avec Brandebourg, ſi Saxe a quitté le parti.

Cependant ſi toutes ces choſes demeurent incertaines, & en l'état qu'elles ſont, le ſieur de Feuquiéres conſeillera au nom du Roi ledit François Albert de ſe conſerver le crédit qu'il a dans les troupes, & ſe tenir prêt pour ſervir Sa Majeſté en quelque grande occaſion qui ſe pourra préſenter, ce qui pourra ſervir à retenir ledit François Albert de ſe porter avec Fridland.

Le ſieur du Hamel porte préſentement audit ſieur de Feuquiéres, en lettres de change payables à Nuremberg & à Francfort, trente mille livres pour quelque nouvelle penſion, & le ſupplément de quelques autres, ſelon les Brevets & les ordres qu'il en a reçus dans les dépêches portées par les ſieurs de Rozieres & d'Avaugour, & ne differera point de faire

lesdits payemens, le plutôt qu'il pourra, & de faire sçavoir au Roi de quelle sorte ils ont été reçus.

Ledit Sr de Feuquiéres aura grand soin de contenter le Landgrave de Cassel sans délai;ce point est fort important : & plutôt il faudroit que Feuquiéres l'envoyât visiter exprès avec le bref & la pension, aussi il aura soin des Ducs Guillaume & Bernard.

Il assurera le Comte de Kinski de la protection du Roi, & de sa bonne amitié envers lui, quand même il ne se pourroit rien faire avec Fridland, le reservant pour s'en servir à l'avenir, & lui donnant charge de continuer la Négociation, pourvû qu'il ne soit à craindre que Fridland se veuille servir de cette apparence, pour endormir & affoiblir le parti.

Le Roi est content qu'on promette au Baron de Hapa une pension de mille écus, si Feuquiéres & du Hamel le jugent expédient.

Le sieur de Feuquiéres n'omettra aucune occasion de donner sujet au Duc de Baviére de revenir à soi, & retirer le fruit que le Roi a eu de lui jusqu'à présent, & même de ce qu'il l'a fait comprendre de nouveau dans l'alliance de Suéde.

Il fera aussi tout son pouvoir pour soulager les Catholiques, & fera entendre

aux Protéſtans, qu'ils ne doivent faire une guerre de Religion, & qu'ils doivent en cela contenter le Roi, où même leurs intérêts ſe trouvent.

Ledit ſieur de Feuquiéres fera ſpécialement une grande inſtance, par lettres ou de vive voix, avec le Chancelier Oxenſtiern & les chefs Suédois, d'obſerver exactement les deux articles de l'Alliance qui touche ce point, & ne manquera pas de preſſer le rétabliſſement des Jéſuites & Capucins ou autres Religieux, qui même depuis le Traité d'Hailbron ont été bannis ſous divers prétextes, & notamment les Capucins de Francfort & les Jéſuites de Mayence. Surquoi ledit ſieur de Feuquiéres ſçaura que leſdits Chancelier & autres prirent ſujet de les chaſſer, ſur ce qu'il eſt dit dans l'article de l'Alliance, que l'on ne fera point de dommage aux perſonnes & aux biens des Eccléſiaſtiques qui prêteront & garderont la foi; il ſemblera ſans doute qu'ils ayent mis ces paroles pour un piége, & que la bonne foi n'y ait pas été gardée, s'ils continuent à prendre ſujet pour les moleſter, s'il n'apparoît manifeſtement qu'ils ont contrevenu en choſes notables.

L'on allégue à tort pour Francfort, que les Capucins n'y étoient établis que

depuis quelques années, puiſque c'eſt toujours devant le Traité d'Hailbron, dans lequel, comme en celui du Roi de Suéde, il eſt dit expreſſement qu'il ne ſera rien innové aux affaires de la Religion, Sa Majeſté aura grandement à gré ce rétabliſſement qui peut apporter grand avantage à tout le parti, en faiſant bonne union avec le Roi, & en donnant quelque ſatisfaction aux Catholiques. Fait à Chantilly le 29. de Juillet 1633. *Signé* LOUIS, & plus bas BOUTHILLIER.

LETTRE de Mr BOUTHILLIER, pour réponſe aux dépêches du 2. Juillet. A Paris du dernier de Juillet 1633.

MONSIEUR,

Vous apprendrez, par le Mémoire ci-joint que le Roi a commandé vous être dreſſé, les intentions de Sa Majeſté ſur le contenu en votre dépêche du 2. de ce mois, ſes ordres ne ſont pas ſi précis qu'il n'y ait beaucoup de choſes remiſes à votre prudence & bonne conduite, pour y agir ſelon les changemens qui arrivent

aux affaires en fort peu de tems. Nicolaï, qui eſt réſident de la part de Suéde aux quartiers où vous êtes, a donné avis au Chancelier de ce qui s'eſt paſſé entre vous & Kinski touchant Fridland, ainſi que ledit Chancelier a dit au Sr de la Grange, & lui a donné à connoître que cette affaire avoit été entamée, dès le vivant du Roi de Suéde, & même ledit de la Grange-aux-Ormes nous mande que le Comte de Solm, s'en allant en Saxe & en Siléſie pour les affaires des Confédérés, a ordre de conférer avec ledit Fridland, s'il y écheoit : ledit de la Grange eſt encore près du Chancelier ſur le ſujet du Duc de Lorraine, ce qui le regarde, comme auſſi le dépôt de Philisbourg entre les mains du Roi, ſuivant les Traités de la neutralité d'entre les Suédois & l'Electeur de Tréves, & doit être réſolu entre les Confédérés en une Aſſemblée qui ſe doit bien-tôt former par le Chancelier. Il donne attention à ce que ces deux affaires paſſent au contentement du Roi.

Nous ſçavons de Mr du Landé, que les troupes du Milanois ne ſe hâtent pas beaucoup pour leur paſſage par la Valteline, & il eſt encore comme incertain ſi elles ſont deſtinées pour Allemagne ou pour Italie, d'où l'on dit que le Duc de

Feria a peine de ſortir, & qu'il ſeroit peut-être bien aiſe qu'il ſurvînt quelque occaſion d'y employer leſdites troupes plutôt qu'en Allemagne. Monſieur de Savoye en a voulu donner allarme par-deçà, ſur ce que le logement ayant été refuſé aux troupes Napolitaines en un lieu nommé Roqueveras qui eſt terre Impériale, où ſon Alteſſe tient garniſon ſur les confins du Piédmont, leſdites troupes ont eu ordre de Milan d'attaquer ledit lieu, ce que ledit Duc prend pour commencement de guerre : quoiqu'en effet, quand même ledit lieu ſeroit attaqué & emporté, il n'eſt pas d'une conſéquence néceſſaire que cela ait ſuite, & que ce ſoit rupture avec ſon Alteſſe, puiſque ce lieu eſt Impérial, & n'eſt point en effet du Piédmont; nous n'avons point néanmoins encore avis que les Napolitains ſe ſoient mis en devoir d'y entrer par force.

La défaite de Mérode, Gronenfeld & Konighauſen, ſera à ce que j'eſtime fort utile pour faire aller ceux de delà avec retenue, en ce qui leur ſera propoſé de la part de l'Empereur.

La Négociation de la Tréve eſt comme aſſoupie à la Haye, où il y a encore cinq Députés de Brabant qui n'y ſont rien du tout. Cependant Monſieur le Prince

d'Orange ſemble ſe préparer à quelque choſe de conſidérable, mais on ne ſçait encore à quoi il s'attachera ; il eſt ès environ de Boiſleduc avec toute ſon armée.

Le Roi eſt parti de Chantilly pour aller à Monceaux, & delà à Chateauthiery, & paſſera outre ſi ſes affaires l'y obligent. Sa Majeſté eſt en très-bonne ſanté graces à Dieu, Monſeigneur le Cardinal ſe porte auſſi fort bien. Sur ce, je vous baiſe très-humblement les mains, & ſuis, &c.

Je viens de recevoir votre lettre du 13. de ce mois de Berlin. Je ferai voir par avance au Roi, & à Monſeigneur le Cardinal, ce que vous m'y écrivez, en attendant la dépêche bien ample que vous me promettez. Cependant je vous envoye le duplicata de ma derniere : je ne vous envoye pas le duplicata de celle du Roi à la Reine de Suéde, parce que nous la croyons partie pour aller en Suéde. Monſieur du Hamel vous fera voir ſon inſtruction.

LETTRE du Pere Joseph. Du dernier Juillet 1633. De Monceaux.

MONSIEUR,

Ce ſeroit vous faire perdre du tems & vous embarraſſer, que d'ajouter à la dépêche que vous recevrez, où je croi que vous recevrez réponſe & éclairciſſement à vos principaux doutes. Dès que le Sr Dubois partit pour vous aller trouver après ſon frere, j'ai fait mettre entre les mains de mon frere une ordonnance viſée des Sur-Intendans, de neuf mille livres pour les mois d'Août, Septembre & Octobre, qui pourront être le terme de votre demeure à peu près : vous envoyerez donc au plutôt un blanc à mon frere, ou au ſieur Meûnier, pour recevoir cet argent de l'épargne. Je ſçai bien que vous en dépenſez trois fois autant, ce qui ſe doit remettre ſur les parties caſuelles, & ſur la bonne volonté qu'a pour vous le ſieur Amelot, qui étant fondée en eſtime, & en la créance que Manaſſé peut & veut bien ſervir, pourra

plutôt ce me ſemble croître que diminuer.

J'ai participé à votre déplaiſir du décès de votre beau-frere, qui eſt mort bon Catholique, & fort homme de bien. Le Roi a donné, de bon cœur & de bonne grace, la Compagnie de Moyenvie à votre fils, & les Carabins à Courval.

Monſieur du Hamel témoigne être fort de vos amis, je m'aſſure que vous lui rendez bien la pareille. Vous ferez bien de l'employer en ce qui regarde Walſtein, enſorte toutesfois que vous en reteniez toujours la principale Direction, comme étant une affaire qui vous eſt ſpécialement commiſe, & de laquelle le Cardinal ſe repoſe ſur vous.

Monſieur le Cardinal écrit la lettre, que vous trouverez ici, au Duc de Meckelbourg; la créance eſt ſur celui qui la portera en termes généraux, ne ſçachant qui ſera: le Pere Joſeph lui écrit auſſi pour réponſe à une qu'il a reçu de lui, ce ſont termes généraux de complimens & d'amitié, je vous prie de prendre bien garde ſi Shwartzembourg, qui eſt à Brandebourg, fait bien. Il ne faut pas l'éfaroucher en lui montrant trop de deffiance; mais auſſi il faut qu'il ſçache que l'on n'eſt pas bête, & que l'on le traitera

ſelon ſes œuvres ; ſi Brandebourg vient à s'affoiblir il faut qu'il croye qu'on lui en donnera le blâme à bon eſcient, les deux lettres du Cardinal & de Joſeph, ne doivent être baillées à Fridland que pour ſervir à l'aſſurer, & quand auſſi l'on ſera bien aſſuré de lui, autrement il ne les faut bailler : Feuquiéres fera bien en cette affaire de la pouſſer avec prudence, autant qu'il ſe pourra ; quand ce ne ſeroit que pour mettre de la défiance entre ces gens-là, combien qu'il ſeroit mieux que Fridland voulut tout de bon.

Je croi que Monſieur de Léon, auquel j'ai fait donner l'Ordonnance, viſée de Meſſieurs les Sur-Intendans, de mille écus pour Monſieur de Rorté, lui aura fait tenir l'argent. Il faut que vous laiſſiez toujours quelqu'un près de Saxe & de Brandebourg, & ſi Fridland ſe déclare, j'eſtime que vous ferez bien de laiſſer du Hamel. Je ſuis de tout mon cœur,

Monſieur,

Votre très-humble ſerviteur & très affectionné, *Signé* LA VÉRDURE.

AU ROI.

Du 22. Août 1633. d'Erfort.

SIRE,

Depuis la derniere dépêche, que je me ſuis donné l'honneur de faire à Votre Majeſté en datte du Juin, que le Sr du Hamel lui aura rendue, j'ai continué de tems en tems à donner avis à Monſieur Bouthillier de l'état des affaires de deçà, remettant à en rendre un compte plus particulier à Votre Majeſté par celle-ci que j'ai penſé lui devoir envoyer par courier expres, tant pour la ſûreté, que pour avoir une plus prompte réponſe & inſtruction des choſes que Votre Majeſté aura agréable de me commander.

Votre Majeſté aura ſçu par toutes les dépêches, que j'ai faites de Berlin à Mr Bouthillier, les bonnes diſpoſitions, dans leſquelles j'ai trouvé ſon Alteſſe Electorale de Brandebourg, qui lui feront confirmées par la copie que je lui envoye de la réponſe que j'ai tirée de lui, de

laquelle étant obligé de faire part à l'Electeur de Saxe par l'Ambaſſadeur qu'elle lui a envoyé exprès, pour eſſayer de l'attirer dans ladite Alliance & union d'Hailbron, nous avons jugé enſemblement qu'il n'étoit pas à propos qu'il s'expliquât, de ſorte que ledit Electeur de Saxe pût connoître que l'on eût manqué en ſon endroit, de ce qu'il croit lui être dû, comme en déférence de ne rien arrêter, ſans lui en communiquer auparavant. Afin de lui ôter toute ſorte de prétexte d'en faire le mal-content: & cependant pour aſſurer ma Négociation, j'ai tiré de lui une lettre adreſſante à Votre Majeſté, par laquelle il ſe déclare comme elle verra. La franchiſe avec laquelle lui, & tout ſon Conſeil ont procédé en toutes nos conférences, & les avantages qu'eux-mêmes reconnoiſſent en pouvoir attendre, me font croire pouvoir aſſurer Votre Majeſté que de ce côté-là, elle recevra toute la ſatisfaction qu'elle s'en peut promettre. Ce qu'il prétend faire connoître à Votre Majeſté, par la ſupplication qu'il lui fait dès à préſent de vouloir être l'arbitre de tous ſes intérêts, tant pour la ſucceſſion de Juliers, que pour les différends qu'il pourra avoir avec la Couronne de Suéde touchant la Po-

méranie, dont le Duc s'en va mourant ; comme auſſi pour le Duché de Pruſſe, pour lequel il ſupplie Votre Majeſté de vouloir continuer de preſſer la Couronne de Suéde d'entrer dans un accommodement & Traité de paix avec la Pologne ; ſurquoi il m'a donné des Mémoires que j'envoye à Votre Majeſté, auſquels j'ajouterai pour le premier qui regarde la Hollande, qu'il ſupplie Votre Majeſté qu'elle lui faſſe cet honneur, que cette affaire ſe puiſſe traiter par un Ambaſſadeur Extraordinaire, qu'il deſire n'être chargé d'aucune autre affaire que de celle-là : & pour cet effet, il attend réponſe des Hollandois, ſur la déclaration qu'il leur a faite du deſir qu'il a que Votre Majeſté ſoit ſeule arbitre de leurs différends ; ce qu'ils croyent qu'ils accepteront ; & fait état, auſſi-tôt qu'il aura eu leur déclaration, d'envoyer un Ambaſſadeur à Votre Majeſté pour lui en faire la ſupplication.

Et pour celle de Pruſſe, il ſupplie Votre Majeſté d'en vouloir écrire à la Reine de Suéde, eſpérant par ce moyen en pouvoir tirer une plus prompte réſolution que par la voie du Chancelier Oxenſtiern, par la promeſſe qu'il m'a faite de ne conſentir jamais à aucun accommo-

dement, que les intérêts de la France n'y ſoient compris. Il ſupplie auſſi Votre Majeſté, lorſque l'on viendra à une Aſſemblée générale pour traiter de la paix, de vouloir faire rendre office à ce que les affaires de la ſucceſſion de Julliers y ſoient entiérement décidées, ce que je lui ai aſſuré que Votre Majeſté feroit volontiers, ſur ce que j'ai penſé que la multitude des affaires feroit toujours un moyen d'allonger le Traité.

Sur ce que je lui ai parlé de l'Election d'un Roi des Romains, il m'a dit pouvoir répondre à Votre Majeſté, qu'il ne s'en feroit point du vivant de l'Empereur; les conſtitutions Impériales portant qu'il n'en pouvoit être élû que par le conſentement de tous les ſix Electeurs, de ſorte qu'un ſeul s'oppoſant à l'Election la peut rendre ſans effet, & il répond d'être celui-là. Et ſur ce ſujet ſes Conſeillers m'ont voulu faire ſentir que ſes penſées là-dedans regardoient Votre Majeſté.

En prenant congé de lui, ſon Alteſſe, & Meſdames les Princeſſes femme & mere, me parlerent avec grande inſtance de l'Electorat du Prince Palatin; ſurquoi je leur répondis ce que j'avois dit de la part de Votre Majeſté à l'Ambaſſadeur

d'Angleterre, dont ils demeurérent avec aſſez de ſatisfaction, & finirent leurs diſcours par les ſupplications très-humbles qu'ils font à Votre Majeſté de croire que, quoique le Prince Palatin ſoit d'une autre Religion, qu'elles y répondront pour lui qu'il ſera toujours plus attaché aux intérêts de la France, que le Duc de Baviere, & ſur-tout la Douairiere du Palatin, qui s'avantage grandement de l'honneur qu'elle a d'être fille d'une Princeſſe de la maiſon de Bourbon: ſurquoi elle a pris ſujet de me dire qu'en cette qualité, le feu Roi pere de Votre Majeſté lui fit, dit-on, par ſon Contrat de mariage de cent mille francs, dequoi elle a reçu payement de cinquante comptant, & vingt-cinq qui lui furent payées il y a quatre ou cinq ans, & que pour les vingt-cinq reſtant elle ne les demande point comme une dette, mais comme une gratification provenant de la grace particuliere de Votre Majeſté, de laquelle elle recevroit un grand ſoulagement dans ſon exil & privation de ſes biens, ce que je n'ai pû lui refuſer de faire ſçavoir Votre Majeſté.

Je penſe devoir donner avis à Votre Majeſté, que les mécontentemens que ledit Electeur & ceux de ſon Conſeil, ont

du procédé altier dont jusques aujourd'hui l'Electeur de Saxe a usé en leur endroit, les portent à un tel ressentiment qu'il sera beaucoup plus difficile de les empêcher de se brouiller, que de les porter à une séparation, lorsqu'elle pourroit être nécessaire ; à quoi la bonne intelligence dans laquelle il est avec la Couronne de Suéde ne l'aide pas peu, le repaissant d'espérance du mariage de son fils avec l'Héritiere, ce qui m'a été donné, par personnes du secret, pour chose accordée & remise à déclarer après le Traité de la paix de Pologne, à cause de la Prusse, qui est une des raisons pour laquelle ledit Electeur presse avec tant de chaleur ledit Traité de paix ; mon opinion est que, si le marché se fait, le fils du Chancelier pourra bien avoir la fille aînée de l'Electeur qui est en âge d'être mariée.

Je croi que Votre Majesté aura déja sçu par Monsieur Bouthillier, comment j'ai trouvé l'Ambassadeur Extraordinaire de Pologne à Berlin, lequel à ce que j'ai pû juger y attendoit ma venue pour sçavoir de moi, si j'avois ordre de Votre Majesté de rendre office vers la Couronne de Suéde, pour l'accommodement avec son Maître, & en cas que je n'en eus

point de commandement, me convier d'en écrire à Votre Majesté; surquoi lui ayant dit les ordres exprès que j'en avois, il m'a témoigné en avoir une très-grande joie, & prié de lui faire sçavoir la réponse que j'en aurois du Chancelier; ce que j'ai fait en même-tems qu'elle m'est arrivée; lui envoyant copie de l'article qui concerne cette affaire, à quoi j'ai ajouté le dernier commandement que j'ai eu de Votre Majesté sur ce sujet, afin qu'il connût les soins particuliers qu'elle en prenoit, & lui ai promis par ma lettre que ce seroit la premiere affaire de laquelle je parlerois au Chancelier Oxenstiern, que je faisois état de voir à mon retour de Cassel, & qu'aussi-tôt je ne manquerois de lui donner avis de la résolution que j'en aurois tirée de lui. Il témoigne tant de chaleur pour cet accommodement, qu'il semble que les Suédois ne sçauroient prendre un tems plus propre pour eux, pour terminer leurs différends, dont la plus grande difficulté sera levée par un avis qu'il m'a donné en confiance & en grand secret, qui est que les Etats de Pologne ont fait jurer à leur Roi dans leur élection, que pour faciliter leur accommodement avec la Couronne de Suéde, il renonceroit par un

Traité à toutes les justes prétentions qu'il avoit sur ladite Couronne de Suéde, plutôt que de les porter à une guerre pour sa considération & intérêt particulier. Il affecte, tant qu'il peut, de faire conoître le peu d'intelligence qu'il y a entre son Maître & l'Empereur, & le desir qu'il a d'entrer en correspondance & amitié avec tous ceux qui lui sont ennemis; dequoi la demande, qu'il a faite de la fille de la Reine de Bohême, n'est pas à mon avis une petite preuve. Il m'a témoigné plusieurs fois que son Maître souhaiteroit grandement qu'il plût à Votre Majesté, le vouloir congratuler par une Ambassade sur le sujet de son avénement à la Couronne; & même m'a fait sentir que, s'il étoit convié de Votre Majesté d'entrer dans l'Alliance où elle invite tous les Princes, il le pourroit faire en sa considération, mais j'ai peine à croire ce dernier article, jusqu'à ce qu'il soit d'accord avec les Suédois.

Le sujet ou prétexte de son Ambassade étoit pour convier les Electeurs de recevoir la médiation de son Maître pour l'accommodement de paix, dequoi il a été refusé assez brusquement par l'Electeur de Saxe, & accepté par celui de Brandebourg, qui déclare franchement

ne refuſer la médiation d'aucun Roi Chrétien.

Partant de Berlin, pour donner le tems à l'Ambaſſadeur que ſon Alteſſe de Brandebourg devoit envoyer à l'Electeur de Saxe, de ſe rendre à Dreſde auſſi-tôt que moi, je pris mon chemin par Deſſau qui eſt le ſéjour ordinaire de l'aîné de la maiſon d'Anhalt, dequoi leur ayant donné avis de ma venue auparavant, ils ſe trouverent tous pour y recevoir les lettres de Votre Majeſté, & entendre ce que j'avois à leur dire en créance : la réponſe qu'ils me firent, quoique très-pleine d'affection pour le ſervice de Votre Majeſté, & de reconnoiſſance de l'honneur qu'elle leur faiſoit, concluant par des éclairciſſemens qu'ils me demandoient, que je jugeai pouvoir faire naître des difficultés & donner lieu à d'autres de faire le ſemblable, me fit réſoudre de ne la point accepter ſans leur témoigner qu'il y eût aucun Article, duquel je ne fuſſe pleinement ſatisfait; mais ſeulement qu'il me ſembloit que ne leur ayant point baillé de propoſition par écrit, il ſuffiſoit qu'ils fiſſent entendre leurs ſentimens à Votre Majeſté par la lettre qu'ils lui écriroient, leſquels ils pouvoient rapporter à ceux de Monſieur l'Electeur de Bran-

debourg, dont je leur avois fait part; ce que Votre Majesté verra par leur lettre que je lui envoye, qu'ils ont ponctuellement fait.

Ils m'ont aussi chargé d'une autre lettre à Votre Majesté, jointe à un factum sur les prétentions qu'ils ont au Comté d'Ascanie contre l'Evêque d'Halberstat, qui le tient sur eux par usurpation: Ce dont ils supplient présentement Votre Majesté est, qu'attendant que ce différend soit vuidé dans une Assemblée générale, elle ait agréable de vouloir écrire au Chancelier qui le tient à présent pour la Couronne de Suéde, de le remettre entre leurs mains, suivant la parole que le feu Roi de Suéde leur en avoit donnée en sa présence & les promesses qu'il leur en a depuis faites de sa part, dequoi ils n'entrent en aucun doute; mais ils desireroient que pour rendre la possession plus authentique, elle fût autorisée de l'interposition des offices de Votre Majesté.

Au partir de Desseau je pris mon chemin à Dresde, où j'arrivai le samedi de Juillet, où je reçus un si froid & mauvais accueil que je pense être obligé d'en faire le récit à Votre Majesté, quoiqu'il soit long & importun.

Les nouvelles que l'Electeur avoit déja apprises, de ce que j'avois négocié avec l'Electeur de Brandebourg, lui avoient apporté un si sensible déplaisir, que n'en pouvant cacher son mécontentement, & osant encore moins le dire, ne pouvant résister à son dépit, il n'a pû se contraindre jusqu'à me recevoir en la sorte que ce qu'il doit à Votre Majesté l'obligeoit, ainsi qu'il avoit fait à l'autre voyage, & a affecté en tout ce qu'il a pû de me donner tous les sujets de mécontentement qu'il lui a été possible.

Le commencement a été d'empêcher sous-main que je ne pusse trouver aucun logis dans la Ville, de sorte que les personnes, que j'avois envoyées devant pour ce sujet, furent contraints en arrivant de me loger au Fauxbourg.

Le lendemain au matin, j'envoyai donner avis de ma venue au sieur Miltitz, pour la faire sçavoir à son Altesse, & le priai par même moyen de me faire donner un logis à la Ville; toute la journée se passa sans aucune réponse de lui, & mes gens se promenant tout le jour par la Ville avec le Maréchal des logis du Prince, qui sous prétexte d'en chercher avec eux, les faisoit sous-main refuser par-tout, excepté dans des maisons pesti-

férées, où les morts & les malades étoient encore, & que ledit Maréchal de logis vouloit marquer ſans y entrer.

Le lendemain, n'ayant aucune réponſe du ſieur Miltitz, j'y renvoyai une ſeconde fois, & me plaignant à lui de la procédure des Officiers de ſon Alteſſe à me loger, & du peu de ſoin qu'il avoit eu de me rendre réponſe, lui donnant avis que ſi cette journée ſe paſſoit encore de la même ſorte, je partirois dès le lendemain ſans en plus parler à ſon Alteſſe : ſur cette ſeconde plainte, il me vint trouver le lendemain matin, & faire des excuſes de ſon chef, & de ce qu'il ne s'étoit plutôt acquitté de ce devoir, dequoi il avoit été empêché par la multitude d'affaires qu'avoit ſon Alteſſe, & me fit des excuſes du logement ſur la difficulté qui venoit de ce que les logis étoient tous occupés par la ſuite du Duc d'Holſtein gendre de ſon Alteſſe, qui étoit arrivé le jour de devant avec ſa femme : ſurquoi je lui répondis que je ne trouvois cette excuſe aucunement valable, mais plutôt offenſive de vouloir mettre le train du Duc d'Holſtein, en conſidération avec un Ambaſſadeur Extraordinaire de Votre Majeſté, auquel le Maître même ſeroit obligé de céder, & que

ſi dans ce jour-là, je n'étois logé en la ſorte que je le pouvois deſirer, je partirois dès le ſoir même : ſur cela il me pria de lui donner encore mon Fourier pour en aller choiſir un, ce que je lui refuſai, & lui dis que lorſque l'on m'en auroit marqué un, j'envoyerois voir s'il me ſeroit propre, & que je ne voulois plus que l'on vît promener mes gens de porte en porte pour m'en chercher, ce qui fut fait le jour même, & entrai le lendemain dans la Ville, & ſur ce que j'avois fait prier & demander audience de ma part, à quoi il ne m'avoit non plus répondu qu'au reſte, il me dit que ſon Maître n'avoit pas jugé à propos de me la donner, tandis que je ſerois logé au Fauxbourg.

Durant ce tems-là arriva le ſieur Lieuthmer, Ambaſſadeur de ſon Alteſſe de Brandebourg, lequel vint deſcendre chez moi au Fauxbourg pour me communiquer ſon inſtruction, & après avoir dîné avec moi entra dans la Ville, & donna avis à l'Electeur de ſa venue, qui le lendemain dès le matin lui donna audience & le logea dans le Château.

J'oubliois à dire à Votre Majeſté que la mauvaiſe réception qui me fut faite à l'abord, me faiſant juger de la ſuite ;

je pensai qu'il étoit à propos que je fisse connoître, dès le premier jour, que n'étant venu que pour attendre la réponse que ledit Ambassadeur de Brandebourg tireroit de son Altesse Electorale, & même n'ayant point de lettres de Votre Majesté pour lui, je ne desirois pas loger au Château : étant donc arrivé à la Ville le Jeudi au soir, il me laissa sans m'envoyer visiter jusqu'au Dimanche au matin après le prêche, qu'il m'envoya querir pour l'Audience, laquelle se passa d'aussi mauvaise grace, tant à la réception qu'en la mine qu'il me fît, que le commencement m'avoit donné lieu d'attendre ; ce qui m'obligea de lui faire mon discours le plus court qu'il fut possible, & lui dis que suivant les commandemens que j'avois très exprès de Votre Majesté, de lui faire part de tout ce que je négocierois auprès des autres Princes & Etats de l'Empire, concernant les affaires générales, j'étois venu pour lui faire rapport de tout ce que j'avois fait avec son Altesse Electorale de Brandebourg : qu'ayant appris, depuis lui avoir fait demander Audience, qu'il avoit été particulierement informé de tout ce qui s'y étoit passé par le sieur Lieuthmer, qui lui avoit été envoyé pour ce sujet, je

pensois n'avoir plus qu'à recevoir ses commandemens ; que si toutesfois il y avoit encore quelque chose, dont il desirât un plus particulier éclaircissement de moi, je m'offrirois d'en conférer avec Messieurs de son Conseil, à quoi après avoir remercié Votre Majesté de l'honneur qu'elle lui faisoit de lui témoigner tant de confiance, il me dit qu'il envoyeroit chez moi ses Conseillers, & ainsi je pris congé de lui & fus reconduit à mon logis d'aussi mauvaise grace que j'avois été annoncé.

Après le dîner le sieur Miltitz, Timæus, & Emsiedel, gouverneur de ses enfans me vinrent trouver, & me dirent qu'ils avoient eu ordre de son Altesse, suivant ce que je lui avois proposé le matin, de me venir trouver pour entendre de moi les propositions que je voulois lui faire ; surquoi je leur répondis que suivant ce que j'avois dit à son Altesse à l'Audience, c'étoit à moi d'attendre les propositions qu'ils pourroient avoir à me faire, ou les éclaircissemens qu'ils pourroient avoir à me demander sur mes premieres propositions, & que j'attendrois à partir jusqu'à ce qu'ils eussent rendu réponse audit sieur Lieuthmer, & là-dessus ils se retirérent assez étonnés de la froide réception que je leur avois faite à mon tour.

Le

Le mardi ſuivant, le Docteur Hoé me vint voir, comme de lui-même, & après m'avoir fait les premiers complimens ſe mit à me parler des affaires en général, & du Traité rompu par la fin de la Tréve avec Walſtein, & enſuite ſe mit à m'aſſurer par ſerment des bonnes intentions de ſon Alteſſe pour le bien des affaires générales, duquel elle ne ſe ſépareroit jamais, me témoignant les obligations qu'elle ſe ſentoit avoir à Votre Majeſté; puis finit par le déplaiſir qu'elle avoit de ce que j'étois mal logé, s'excuſant ſur la peſte, & ſur le grand monde qui s'étoit retiré dans la Ville par la crainte des ennemis.

Sur quoi je lui répondis, ſur ce qui étoit du Traité rompu avec Walſtein, que Son Alteſſe s'y étoit portée avec ſi peu de fondement, ſans conſidérer l'humeur de la perſonne avec laquelle Elle traittoit, & le préjudice que par-là Elle apporteroit au bien des affaires commencées, que je voyois peu de lieu de prendre confiance en la réſolution qu'il me diſoit qu'elle avoit priſe de n'en plus vouloir entendre à l'avenir; car pour ce qui étoit de la réſolution dans laquelle il m'aſſuroit qu'elle étoit de demeurer ferme dans l'union, & n'entendre jamais à aucun Traité particu-

lier, la raiſon de ſes intérêts obligeoit aſſez tous ceux qui avoient quelque connoiſſance de ſes affaires, pour croire qu'il en dût uſer de cette ſorte; mais que ce n'étoit pas tout que d'avoir les intentions bonnes, qu'il y avoit autant de péril à faire un mauvais choix des moyens de parvenir au bien que l'on ſe propoſe, que ſi on s'y portoit de mauvaiſe volonté, & que pour ce qui étoit des reſſentimens qu'il diſoit que Son Alteſſe avoit de l'affection de Votre Majeſté envers elle, je lui avouois franchement que je n'en avois pas reçû de grandes marques depuis mon retour, ſans pouvoir comprendre les raiſons qui auroient pû obliger Son Alteſſe à changer de procédure en mon endroit: en lui voulant donner des témoignages de la confiance de Votre Majeſté envers elle, par le rapport qu'elle m'avoit commandé de lui faire part de tout ce que je négotierois en Allemagne qui concernoit la cauſe commune, que je ne lui pouvois céler que ſans le commandement très-exprès que j'avois de Votre Majeſté, d'apporter tous les ſoins qu'il me ſeroit poſſible, pour trouver la ſatisfaction entiere de Son Alteſſe dans tout ce que je négotierois par deçà, je ſerois parti d'auprès d'elle, dès le ſecond jour que je fus arrivé;

que cette ſeule conſidération, jointe à ce que Votre Majeſté, étant ſans compétence avec elle, ne pouvoit recevoir de déplaiſir qui lui fût préjudiciable, m'avoit fait agir envers elle & de Meſſieurs ſes Miniſtres, commes les Médecins auprès des malades, d'auprès deſquels ils ſeroient blâmables de ſe retirer pour leur avoir vû recevoir les remédes à contre-cœur. A ce diſcours il ſe mit à ſourire, & me dit qu'il falloit avouer la vérité que la brutalité étoit à un ſi haut point dans leur Cour, que l'on auroit meilleur marché de la confeſſer que de vouloir la défendre. Sur quoi je lui répondis que je prenois volontiers cette excuſe en payement, comme la moins préjudiciable au bien de ſon Maître : De cette ſorte ſe finit ce diſcours avec pluſieurs proteſtations qu'il me fit en ſon particulier du deſir qu'il avoit de ſervir Votre Majeſté.

Le lendemain le ſieur Emſiedel, Gouverneur des jeunes Princes, qui avoit aſſiſté à la conférence que j'avois eue le Dimanche avec le Conſeil dudit Electeur, me vint trouver de la part de ſes Maîtres, pour me témoigner l'extrême déplaiſir qu'ils avoient de l'étrange maniere de procéder de leur Pere en mon endroit ; qu'ils me prioient d'aſſurer Votre Majeſté

des desirs qu'ils avoient de mériter l'honneur de ses bonnes graces, & la supplier de vouloir continuer envers eux les témoignages d'affection que Votre Majesté a jusqu'ici continué envers leur Maison, desquels ils confessoient avec regret que leur Pere ne se rendoit pas assez reconnoissant.

Sur ce discours, je pris sujet d'entretenir bien au long ledit Gouverneur de l'état présent des affaires générales, & des raisons que l'on pouvoit opposer à celles dont l'Electeur se servoit pour appuyer sa maniere d'agir; afin qu'il rendît ses Maîtres plus fermes dans leurs bonnes intentions; & le conviai en son particulier de continuer à y apporter ses soins, comme il avoit fait jusqu'ici; & que je ne manquerois de faire sçavoir à Votre Majesté l'affection qu'il témoigne en cela au bien public & à son service, de quoi je pensois le pouvoir assurer que Votre Majesté lui feroit connoître le bon gré qu'elle lui en sçauroit; après l'avoir prié d'assurer sesdits Maîtres que je ne manquerois pas de faire sçavoir à Votre Majesté les bons sentimens dans lesquels ils témoignoient vouloir demeurer : sur quoi il finit son discours avec moi par des plaintes contre le Conseil, dont il en accusoit une

partie de trahiſon envers leur Maître, & qu'il ne perdroit une ſeule occaſion de lui faire entendre toutes les raiſons que je lui avois dites, deſquelles il demeuroit entierement d'accord avec moi.

Le vendredi au ſoir le ſieur de Lieuthmer ſortit du Château avec ſa réponſe, plus chargé de papier & de vin que de ſatisfaction, ainſi que Votre Majeſté pourra voir par la copie des articles concernant l'union, que je lui envoye.

Le lendemain au matin il me vint voir pour me faire part de ladite réponſe, & conférer avec moi des réſolutions que ſon Maître prendroit à ſon retour; à quoi il promet de rendre les offices néceſſaires auprès de ſondit Maître.

Et dans ce récit, il me fit entendre comme faiſant office envers ledit Electeur de Saxe pour l'Electorat du Palatinat, il lui avoit répondu que, quand même il ne ſeroit pas engagé par la diette de Ratiſbonne à maintenir le Duc de Baviere en cette dignité, la parole qu'il m'en avoit donnée, aux fortes inſtances que je lui en avois faites de la part de Votre Majeſté, le lioient en telle ſorte qu'il n'y pouvoit apporter aucun changement: ſur quoi jugeant bien qu'il ne lui avoit fait cette réponſe que pour tâcher de déſunir

l'Electeur de Brandebourg d'avec Votre Majesté, je répondis audit sieur Lieuthmer que la jalousie que l'Electeur de Saxe auroit toujours contre la Maison Palatine, qui en cette qualité Electorale le devanceroit, jointe à celle qu'il avoit déja contre Son Altesse de Brandebourg, le rendroient toujours assez facile à se laisser persuader de maintenir le Duc de Baviere ; que pour parler franchement, comme j'avois accoutumé de faire avec lui, ne trouvant nullement le temps propre pour son Maître, même de mettre en avant cette proposition, je pensois qu'il ne l'avoit fait que pour s'acquitter du devoir de bon parent, & que je le tenois pour trop avisé & bien conseillé pour rendre ses offices plus pressans pour l'administration du Palatinat à son préjudice, sur-tout en un temps, où par la mauvaise conduite de l'Electeur de Saxe, il se pouvoit attirer toute l'autorité & la créance d'Allemagne, qui ne lui seroit pas peu nécessaire pour le mettre en la considération dont il a besoin, pour sortir dés affaires qu'il a à débattre avec de si puissantes Parties que les Rois de Suede & de Pologne & les Hollandois, entre les mains desquels tout son bien étoit ; & que de plus je ne pensois pas, quoique Votre Majesté estimât beaucoup

l'Administrateur du Palatinat, que dans une conjoncture de si grande importance que celle où sont les affaires, elle en voulut confier en lui le soûtien; & pour ce qui étoit des Ministres & Conseillers de son Maître, je les connoissois trop habiles pour aimer mieux la qualité de Députés vers esdits Administrateurs, que l'avantage de manier les affaires générales auprès de leurs Majestés, & y recevoir les Députés des autres; ce qu'il prit de la sorte que je desirois, & me dit qu'il avoit répondu au Duc de Saxe que j'avois satisfait son Maître sur ce sujet.

Votre Majesté verra aussi par la susdite réponse, comme l'Electeur de Brandebourg n'a rendu office que pour l'union générale, & non pour l'alliance avec Votre Majesté; sur quoi m'étant plaint à son Ambassadeur de ce que par ses propositions il n'en avoit point fait de mention, il ajoûta qu'il n'en avoit pas eu seulement de commandement de bouche.

Par cette omission, Votre Majesté pourra connoître, comme je lui ai déja fait remarquer ci-dessus, jusqu'à quel point va le mécontentement de l'Electeur de Brandebourg contre l'Electeur de Saxe, duquel il est aisé à juger par-là qu'il se veut absolument détacher, & qu'il ne lui

a pas voulu propoſer ladite alliance avec Votre Majeſté & Suede, dans le doute où il étoit que ledit Electeur ne l'acceptât particulierement, où entrant avec lui il ne ſe fut trouvé compris que par une dépendance dont il ne veut plus tâter avec lui : & s'eſt contenté pour ſe détacher honnêtement de lui, & ſe joindre aux Suédois, de faire la propoſition générale, où il ſçavoit bien qu'il n'entreroit pas. Je ferai tout ce qui me ſera poſſible, tant de ſon côté, que de celui du Chancelier, pour les empêcher d'en venir juſqu'à ce point, croyant que Votre Majeſté pour toutes ſortes de conſidérations ne le trouveroit nullement à propos.

Le ſoir je mandai au ſieur de Miltitz, qu'ayant vû par la réponſe que l'Ambaſſadeur de Brandebourg avoit tirée de Son Alteſſe, qu'il n'y avoit plus rien qui dût retarder mon voyage, je faiſois état de partir le lendemain au matin, de quoi j'avois penſé lui devoir donner avis, afin qu'il me pût faire ſçavoir, ſi Son Alteſſe Electorale auroit quelqu'autre choſe à me commander de faire ſçavoir à Votre Majeſté, depuis que j'avois pris congé d'elle.

Sur cette nouvelle, ledit ſieur Miltitz fit l'étonné de mon ſoudain partement, & dit au Baron de Rorté, par lequel je

lui avois donné cet avis, que son Altesse ne croyoit pas que je dusse partir si-tôt, & qu'elle se promettoit auparavant de me donner à dîner.

Le lendemain, qui étoit le Dimanche, après que mon train fut parti, comme je montois en carosse, ledit sieur Miltitz accompagné de Tymæus, me vint trouver de la part dudit Electeur, pour remercier encore une fois Votre Majesté des témoignages qu'il lui plaisoit continuer de lui rendre de sa bienveillance, & l'assurer par serment qu'il demeureroit toujours ferme dans les bonnes résolutions qui ont été prises à Leypsick, de ne faire aucun Traité particulier, pour le maintien desquelles il perdroit plutôt ses Etats que de s'en retracter d'un point, & que pour cet effet, il tiendroit toujours son armée la plus puissante qu'il pourroit, quoique ce fut sans aide ni assistance d'aucun, & puis finit par me témoigner le déplaisir qu'il avoit que je partisse, sans conférer encore avec lui, & m'assurer en mon particulier de sa bienveillance.

A cette nouvelle de proposition de conférence, après les avoir assurés que je ne manquerois de faire sçavoir à Votre Maj. les bonnes résolutions dans lesquelles ils me disoient que je laissois Son Altesse &

remercié de l'honneur qu'elle me faisoit de me promettre ses bonnes graces, je m'offris de séjourner tant qu'elle m'ordonneroit, pour en prendre le temps à sa commodité, quoique les affaires m'obligeassent à faire diligence de me rendre au lieu où j'allois ; sur quoi ils me répondirent que la conférence qu'entendoit Son Altesse étoit de dîner avec lui, dont je n'eus pas grande peine à m'excuser pour la bonne disposition dans laquelle ils étoient de me laisser aller.

Sortant de ma chambre pour les conduire, & entrer en carosse en leur présence, je pris le sieur Miltitz à part, tandis que je faisois entretenir le Docteur Tymæus par un autre, & faisant semblant de le traiter de confiance, je lui dis que je ne lui pouvois celer que leur maniere d'agir étoit si dure, qu'elle dégoûtoit toute sorte de personnes de négotier avec eux ; que j'avois reçu réponse de Votre Majesté touchant les cent mille Richedalles que Son Altesse demandoit, par laquelle elle commandoit de l'assurer qu'elle lui seroit délivrée sur la simple parole qu'elle me donneroit de ce que je lui avois demandé par écrit ; qu'à present je ne voyois plus lieu d'en parler. A ce discours le personnage prit tant de goût, qu'il le

vouloit propoſer à Son Alteſſe auparavant mon départ pour lui donner plus de chaleur. Je ne voulus pas attendre, le remettant ſur ce qu'il m'en pourroit faire ſçavoir au lieu où j'allois coucher, où je lui promis d'attendre de ſes nouvelles juſqu'au lendemain ſur les dix heures, où un nommé le ſieur de Schiſbock me vint trouver de la part de Son Alteſſe, peu inſtruit & ſans aucune Lettre de créance, ce qui m'obligea, pour me garantir de la ſurpriſe dont je me méfiois, de lui donner un Mémoire, dont j'envoye la copie à Votre Majeſté, avec laquelle il s'en alla, m'aſſurant qu'il ſeroit le lendemain de bon matin auprès de moi, où au lieu de venir, il écrivit pour toute réponſe une lettre au Baron de Rorté, dont j'ai crû devoir auſſi envoyer copie à Votre Majeſté avec celle que j'y fis répondre par ledit ſieur Baron de Rorté, pour lui faire connoître la maniere dont on procéde aux affaires dans cette Cour; cependant je la ſupplie très-humblement de me pardonner, ſi l'appréhenſion que j'ai de ce qu'elle peut être mal ſatisfaite de moi en la conduite dont j'ai été contraint d'uſer avec des perſonnes ſi brutales, m'a engagé à en faire une eſpéce de Procès-ver-

bal à Votre Majesté, dont je crains que la longueur ne lui soit à importunité, & ne puis encore m'empêcher de lui dire les peines où je me suis trouvé à délibérer sur la maniere dont j'aurois à me conduire : la considération du respect qu'ils devoient à Votre Majesté, où je le voyois manquer si lourdement, me portant quelquefois à repousser ses mépris par des ressentimens tels que je sçavois être obligé d'avoir ; & puis rentrant dans la considération des affaires & des avantages, que les ennemis tireroient de cette désunion, si elle venoit à éclatter, & même le préjudice qu'elle porteroit parmi ceux du parti, vers lequel ledit Duc fait tout ce qu'il peut pour faire croire que l'union de Votre Majesté avec la Couronne de Suéde ne tend qu'à leur destruction, je demeurois dans la résolution de souffrir plutôt quelque chose que de rompre ; considérant que ne pouvant y avoir aucune compétence entre Votre Majesté & lui, les autres Princes d'Allemagne ne pourroient donner à ma conduite une explication désavantageuse pour Votre Majesté ; mais plutôt auroient sujet de se louer de la douceur de Votre Majesté, ce qui m'a obligé de faire la derniere proposition touchant les cent mille Ri-

chedales, afin de lui donner ſujet de venir après moi, & de ſe racrocher de façon qu'il dépendit de Votre Majeſté de choiſir la ſorte dont elle voudroit prendre tout ce qui s'étoit paſſé entre nous.

Durant le ſéjour que j'ai fait à Dreſde, le ſieur Baron de Sirop m'eſt venu trouver de la part du Duc François Albert, avec une Lettre de créance en réponſe de celle que je lui avois écrite, ſuivant les ordres de Votre Majeſté, avec lequel entrant en conférence je l'ai trouvé d'aſſez bon eſprit, & ſi affectionné au ſervice de Votre Majeſté, auprès de laquelle il deſire s'en retourner, que j'ai penſé le devoir traiter de confiance, ſur ce qui concernoit ledit Duc François Albert, & tous les Officiers de l'armée de Siléſie; & ayant appris de lui le racommodement qui s'étoit fait dudit Duc avec le général Arnheim, dans les Conférences qu'ils ont eues avec Walſtein lors du Traité de la Tréve, & qu'il avoit reconnu que l'un & l'autre n'étoient point en mauvaiſe intelligence avec Walſtein, de ſorte que jugeant par-là le peu de ſujet qu'il y auroit de prendre plus grande confiance audit Duc, pour s'en ſervir en la ſorte que Votre Majeſté m'avoit mandé, je crus qu'il ſuffiroit, pour ne lui faire

point connoître la méfiance que j'avois, de lui faire entendre la ſatisfaction que Votre Majeſté avoit reçue de ſes offres, en reconnoiſſance de quoi elle m'avoit commandé de lui donner de ſa part un brevet de dix-huit mille livres de penſion, pour marque de l'eſtime qu'elle faiſoit de lui, que je remettois à lui envoyer après la réponſe qu'il me feroit, dequoi je n'ai pas ouï parler du depuis : cependant j'ai jugé à propos d'obliger ledit Baron qui s'en vouloit retourner en France, à demeurer auprès de lui, juſqu'à ce que j'aye réponſe de Votre Majeſté, le jugeant là très-néceſſaire pour l'informer de tout ce qui ſe paſſera dans l'armée de Siléſie, ce qu'il pourra faire mieux que perſonne, tant par les avantages qu'il aura de n'être point ſuſpect, ni reconnu pour être à Votre Majeſté, que par les grandes habitudes qu'il y a, & même juſqu'auprès de la perſonne du Duc de Walſtein, ſous lequel il a ſervi par le paſſé.

J'avois auſſi écrit au général Arnheim, duquel je n'ai eu aucune réponſe.

J'oubliois auſſi de dire à Votre Majeſté que je n'ai pû voir le Duc de Holſtein, parce qu'il étoit logé au Château : en l'envoyant viſiter, je lui témoignai le déplaiſir que j'avois de ne pouvoir me don-

ner l'honneur de le voir ; à quoi il m'a répondu fort civilement ; & par celui qui me rendit la visite de sa part, il me fit sentir qu'il seroit bien-aise que je prisse la peine de l'aller voir, ce que je fis semblant de ne point entendre, ne jugeant pas le devoir faire au Château, aux termes où j'en étois avec le Duc.

Le sujet de son voyage vers son beau-pere a été, comme j'ai appris, pour le maintenir dans la bonne intelligence où il est avec le Roi de Dannemarck, & appuyer la résolution pour l'Assemblée de Preslau, & pour rendre son éloquence plus persuasive, il lui a apporté cinquante mille Richedales qu'il lui prête, dequoi aucuns croyent que le Roi de Dannemarck a fourni bonne partie, s'il n'a fourni le tout, ce qui n'a pas aidé à ma Négociation.

Ce que je puis apprendre à Votre Majesté des affaires de Silesie, est que les deux armées sont campées & retranchées à la portée du Canon l'une de l'autre, entre lesquelles pour cela il ne se fait pas de rudes escarmouches ; tout le mal qu'ils se font consistant aux entreprises que le Walstein fait sur les convois de leurs vivres, ce qui pourra enfin leur apporter de la nécessité.

Le Duc de Saxe pour remedier aux courſes, que les ennemis faiſoient des deux côtés de l'Elbe, juſqu'aux portes de Dreſde, ainſi que j'ai fait ſçavoir à Votre Majeſté, a retiré quelques deux mille chevaux, & autant d'Infanterie qu'il avoit ſous la charge du Duc Guillaume de Saxe, & les a logées à deux lieues dudit Dreſde, ſur le côté de la Bohême.

Il ne me reſte plus maintenant qu'à répondre aux trois inſtructions que j'ai reçues, trois jours avant que partir de Dreſde, de la part de Votre Majeſté par les ſieurs d'Avaugour & Dubois, en date du 13. Juin & du 15. & 16. de Juillet.

La premiere ne parlant principalement que de ce qui concerne le Duc de Lorraine, Votre Majeſté verra, par la réponſe que le Chancelier Oxenſtiern a faite aux articles que je lui avois envoyés, dont je lui envoye copie, tout ce que je lui puis faire ſçavoir ſur ce ſujet, dequoi je ne doute pas qu'elle ne ſoit pleinement informée par le Sr de la Grange qu'elle a envoyé exprès vers ledit Chancelier, comme auſſi ce qui regarde le Palatinat & les places d'Alſace.

Pour ce qui eſt du doute que Votre Majeſté a, que ſous le prétexte des plain-

tes qu'elle a jugé à propos de maintenir par écrit contre les Espagnols, ils ne veuillent faire croire, qu'elle soit en termes d'accommodement avec eux, je ne manquerai de faire entendre ce qu'elle me commande sur ce sujet, au cas que l'on vienne à m'en parler, & non autrement.

Quant à ce que Votre Majesté me mande concernant la neutralité du Duc de Baviére, de laquelle le Sr Miré a donné avis à Votre Majesté, je pense qu'il n'aura pas oublié de lui faire aussi sçavoir la réponse qu'il en a tirée dudit Duc de Baviére, qui est telle qu'il y a peu d'apparence de croire que cette affaire se puisse faire encore si-tôt; étant très-certain, comme j'ai déja mandé à Votre Majesté, qu'il voudra voir ce qui arrivera de l'Assemblée de Preslau, sur laquelle il fonde de grandes espérances; je ne manquerai néanmoins, si-tôt que je serai auprès du Chancelier, d'y rendre tous les offices possibles, suivant le commandement de Votre Majesté, & me servirai de la jalousie qu'il doit prendre des procédures du Duc de Saxe, desquelles il n'a autre moyen de pouvoir éviter les mauvais événemens, qu'en fortifiant l'armée de Silésie, jusqu'à tel point qu'ils puissent faire lâcher le pied à Walstein, malgré les

ſentimens contraires que pourroit avoir ledit Duc, à quoi il eſt impoſſible qu'ils puiſſent parvenir, ſans y porter toutes leurs forces, hormis celles qui ſont en Alſace, ainſi que porte madite inſtruction.

J'ai eu avis que le Chancelier avoit déja envoyé en Hollande rendre les Offices, que Votre Majeſté me mande vers le Prince d'Orange & les Etats. Si cela n'eſt fait, auſſi-tôt que je ſerai auprès de lui, je le preſſerai de n'y point perdre du tems.

Sur la ſeconde inſtruction en datte du 15. Juillet, n'étant qu'en réponſe de tout ce que j'avois négocié auparavant, dont j'avois donné avis à Votre Majeſté; je n'ai à y répondre qu'en ce qui concerne l'Aſſemblée de Preſlau, où Votre Majeſté remet à mon jugement d'aller ſelon l'iſſue que je penſerai qu'elle pourra avoir, ce qui me ſeroit très-difficile de pouvoir bien dire à Votre Majeſté; elle verra par la réponſe que me fait le Chancelier Oxenſtiern ſur ce ſujet, que ſon opinion eſt que Votre Majeſté y doit avoir quelqu'un de ſa part pour y appuyer les intérêts de Votre Majeſté, & y agir ſelon les rencontres des affaires qui s'y préſenteront; mais il ne me fait pas bien

entendre au net ce que de ſa part il en fera : je m'éclaircirai avec lui bien amplement ſur ce point, dequoi je ne manquerai de donner promptement avis à Votre Majeſté, afin que ſur cela, elle puiſſe prendre ſes réſolutions, ſoit de m'y envoyer, ou bien quelqu'autre ; ce qu'elle aura loiſir de pouvoir faire, le tems de l'Aſſemblée n'étant point encore, & perſonne n'en ayant eu d'avis aſſuré ; il s'en parle encore avec tant d'incertitude pour les difficultés qui s'y rencontrent, que ceux mêmes qui la deſirent le plus, en doutent non-ſeulement de l'évenement, mais même qu'il ſoit certain que l'Aſſemblée ſe tienne, quoique le Roi de Dannemark ait envoyé depuis peu de ſecondes lettres de faveur à un chacun pour les y convier : dans peu de tems, on pourra en juger avec plus de certitude.

Depuis l'avis que j'avois donné à Votre Majeſté du deſir que le Roi de Dannemarck avoit de me voir ; il ne m'en a été parlé en aucune ſorte, de façon qu'il me ſera aiſé de ſatisfaire aux Commandemens de Votre Majeſté ſur ce point, comme auſſi à la viſite de la Reine de Suéde, qui eſt déja partie & peut-être à preſent en Suéde.

Pour ce qui eſt des offres que l'Ambaſſa-

deur de Pologne a faites envers Votre Majesté, je ne manquerai de m'y conduire selon qu'elle me l'ordonne: elle verra, par le récit que je lui fais au commencement de cette lettre, de la conférence que j'ai eue avec celui que j'ai trouvé à Berlin, les termes où nous en sommes demeurés ensemble.

Quant à la troisiéme instruction par laquelle Votre Majesté ne parle que de ce qui concerne le Duc de Fridland, je lui dirai qu'étant arrivé à Dresde le Comte de Kinski me vint voir, & me dit qu'il avoit reçu une lettre du Duc de Fridland, par laquelle il le prioit de sçavoir de moi, si je serois encore dans les mêmes dispositions que j'étois, lorsqu'il reçut ma réponse à ses propositions & qu'il le prioit de me pressentir sur cela; surquoi je lui répondis que le Duc de Fridland agissoit avec trop de finesse pour moi; Que son silence aux réponses que je lui avois faites me faisoit assez connoître qu'il ne cherchoit que les moyens d'en tirer quelque chose, dont il se put avantager pour faire naître quelque mésintelligence entre Votre Majesté & ses Alliés: Que de son côté il avoit à craindre qu'en usant de trop de finesse il ne se mît hors des termes de pouvoir, par le moyen de Votre Majesté

& de l'union, s'assurer contre ceux de qui nous sçavions qu'il avoit plus de sujet d'avoir crainte,& considérer comme ses plus dangereux ennemis, avec lesquels telles procédures ne sont point capables de les mettre en créance, ni leur faire diminuer la jalousie qu'ils ont de lui :

Qu'il ne devoit pas douter qu'ayant dessein d'agir avec Votre Majesté de bonne foi, elle ne fût toujours prête à lui donner tous les contentemens qu'il pourroit espérer, mais que de s'attendre que je m'ouvrisse davantage avec lui, qu'il ne m'eût fait sçavoir ses sentimens sur les réponses que je lui avois faites, étoit chose qu'il ne devoit point attendre de moi. Huit jours après que j'eus fais cette réponse audit Comte de Kinski, allant le voir chez lui, il me fit voir une lettre de son beau-frere qu'il venoit de recevoir, par laquelle il lui mandoit que le Duc Fridland l'avoit chargé de lui écrire qu'il fît sçavoir audit Duc de Saxe, que si on vouloit rentrer en quelque négociation avec lui, il leur déclaroit qu'il ne prendroit créance en qui que ce fût qu'en la personne du Comte de Kinski, & que pour cet effet il lui envoyoit aussi un passe-port qu'il me fit voir, & le convioit, tant qu'il lui étoit possible, de ne manquer point d'y aller.

Sur cette nouvelle, il m'entra en même temps dans l'esprit que cette proposition n'étoit que pour servir de prétexte au voyage du Comte de Kinski vers lui, duquel il desiroit sçavoir les termes ausquels nous en étions ensemble,& ce qu'il avoit à attendre de moi, n'étant nullement à croire, qu'il se voulût servir dudit Comte de Kinski vers l'Electeur de Saxe, avec lequel il sçait qu'il est mal au dernier point. Je lui conseillai de montrer cette lettre au Duc, sur la certitude que j'avois que l'extrême desir qu'il a d'un Traité, étoit capable de lui faire recevoir toutes sortes de propositions par les mains de qui que ce pût être, ce qui s'est ensuivi de la même sorte que je l'avois pensé, ayant non seulement approuvé cette entremise, mais convié ledit Comte de Kinski de faire promptement ce voyage.

Le lendemain au soir arriva le sieur Dubois, avec l'instruction & le pouvoir que Votre Majesté m'envoye sur ce sujet, surquoi, pour ne perdre aucun temps, j'envoyai aussi-tôt prier ledit Comte de Kinski de me venir voir, & lui fis entendre bien au long tout ce que jusques où je jugeai nécessaire qu'il fût instruit sur ce sujet, y ajoûtant ses intérêts particuliers, pour lui donner plus de chaleur, lesquels ne consistent qu'en son rétablissement en

tous ſés biens de Bohême, qui ſont très-grands, & quelques titres d'honneur qu'il deſireroit dans ſon pays.

Et afin de rendre les allées & venues de la négociation plus faciles & plus promptes; j'ai été d'avis qu'il menât tout d'un temps le Traité du Duc de Saxe, le tenant néanmoins toujours en termes qu'il ne pût être conclu. Il pourra par ce même moyen me tenir averti des ſentimens dudit Duc de Saxe envers l'Empereur, & des conditions qu'il ſtipulera avec lui.

Je lui ai donné des adreſſes ſûres, pour me faire tenir promptement ſes lettres, n'ayant pas jugé devoir laiſſer le ſieur Dubois à Dreſde, pour ne point donner de ſuſpicion au Duc de Saxe, qui eſt tout ce que ledit Comte appréhende. Pour lui, il ne faiſoit état de pouvoir partir de Dreſde que de huit ou dix jours, & outre cela n'y ayant point de poſte en tout ce pays-ci, les lettres me ſeroient venues avec moins de diligence par homme exprès, que par les Ordinaires, où il ſe trouve toute ſûreté pour les lettres, quand il y a pluſieurs envelopes adreſſantes à divers Marchands, ainſi que je lui en ai donné l'adreſſe, qui eſt tout ce que j'ai pû faire pour le preſent. Selon les avis qu'il me donnera, je quitterai toutes ſortes d'af-

faires pour me rendre en diligence où il ſera néceſſaire, pour avancer la négociation, avec cette précaution toute fois, d'avoir auparavant certitude de ce qui en pourra réuſſir, de crainte que ledit Fridland ne voulût malicieuſement me faire avancer proche de lui, pour donner la jalouſie de laquelle Votre Majeſté me commande de me garder.

Si celle que le ſieur le Charbonnier me mande s'augmenter tous les jours contre lui dans Vienne, ſe trouve véritable, il y a lieu de croire que ledit Fridland ſe rendra capable de connoître & accepter les avantages que Votre Majeſté lui fait propoſer.

J'envoye d'ici le Baron de Rorté trouver l'Electeur de Brandebourg pour tirer de lui la déclaration qu'il m'a promiſe : & le ſieur d'Avaugour, ſuivant que Votre Majeſté m'a mandé, vers les Princes de la Baſſe-Saxe pour de-là ſe rendre à Hambourg. Votre Majeſté verra par les inſtructions que je leur ai données, dont je lui envoye la copie, ce qu'elle aura à y ajouter ou changer.

Je parts préſentement de cette Ville de Leypſik, où j'ai ſéjourné quelques jours pour dépêcher ce courier à Votre Majeſté, pour me rendre dans trois jours à Erfort,

Erfort, où je verrai Monſieur le Duc Guillaume de Saxe, auprès duquel je ferai ce qui ſera poſſible pour achever de le mettre dans les termes que Votre Majeſté deſire, & lui faire accepter la penſion qu'elle lui veut donner.

Par la premiere dépêche que je fis de Virtzbourg à Votre Majeſté, je lui faiſois ſçavoir les raiſons, deſquelles le Duc Bernard de Veymar s'étoit ſervi, pour s'excuſer de la penſion que je lui offrois de la part de Votre Majeſté, qui étoit qu'étant attaché au ſervice de la Couronne de Suéde, il penſoit ne le pouvoir faire avec bienſéance. Du depuis étant à Hailbron, je pris l'occaſion de lui écrire, auſſi-tôt que le renouvellement d'alliance avec la Couronne de Suéde fut ſigné, pour lui faire entendre qu'à préſent que les intérêts des deux Couronnes étoient ſi étroitement unis enſemble, je penſois que les excuſes qu'il m'avoit données, pour ne point recevoir ſi-tôt la gratification de Votre Majeſté, n'avoient plus de lieu. Je lui écrivis cette lettre, pour lui renouveller les offres que je lui en avois faites, ſur leſquelles j'attendois ſa réponſe pour y ſatisfaire en même-tems; dequoi du depuis je n'avois point ouï parler, que par le Sieur d'Avaugour,

qui le rencontra en paſſant à Francfort, & lui donna une lettre pour moi, laquelle ne contient que forces complimens en mon endroit, & en accuſant la réception de ma derniere d'Hailbron, il me mande qu'il envoyera dans peu de jours un Gentilhomme me trouver, en quelque lieu que je ſois, pour entendre plus particulierement les intentions de Votre Majeſté.

Comme j'achevois d'écrire cette dépêche, le ſieur Baron de Rorté a reçu une lettre du ſieur Schelbock, de laquelle j'envoye une copie à Votre Majeſté; par laquelle elle pourra voir, par la différence qu'elle y connoîtra de la précédente, les effets que l'argent peut produire dans l'eſprit du Duc de Saxe, & par la réponſe que je lui ai fait faire, j'ai penſé non-ſeulement ne lui ôter l'eſpérance, mais lui en donner une eſpéce de certitude, laquelle néanmoins n'engage Votre Majeſté qu'à ce qui lui plaira: ce ſera à elle, s'il lui plaît, à aviſer ſi elle voudra hazarder cette ſomme qui peut-être ne ſera pas mal employée, quand elle ne ſerviroit qu'à l'empêcher de s'oſer oppoſer ouvertement aux offices, que ceux que Votre Majeſté envoyera à l'Aſſemblée de Breſlau, pourront rendre en-

vers les Députés de ladite Assemblée. Il pourra aussi dépendre de Votre Majesté de lui laisser espérer cette satisfaction, jusqu'à ce qu'elle voye le chemin que prendront les affaires de ladite Assemblée, pour le traiter en après suivant la satisfaction qu'elle en auroit; tout ce qui seroit à craindre de ce dernier expédient, est qu'il ne lui en demeurât un sensible déplaisir dans l'esprit.

Comme j'étois prêt à fermer cette lettre à Leypsik, où j'avois séjourné deux jours pour la faire, il arriva soudainement nouvelles que l'armée commandée par le général Holck, partit des frontieres de Bohême, & se trouva à la pointe du jour devant Sairau, qui se rendit en même-tems qu'il y fut, & tout d'un tems avança son avant-garde jusqu'à Zeitz, qui est à côté du chemin de Leypsik à Naumbourg, proche de l'une & de l'autre de trois lieues, & cela avec telle diligence, qu'on ne sçut à Leipsik aucunes nouvelles d'eux qu'ils ne fussent arrivés, ce qui me fit partir dès le lendemain matin pour m'en venir ici, & retardai ce courier, afin de pouvoir mander à Votre Majesté ce que j'ai pû apprendre du depuis de particulier de cette nouvelle, qui est que l'on ne croit pas qu'ils ayent

paſſé Sairau, & le lieu que je viens de nommer à Votre Majeſté : d'autres tiennent qu'ils ſe retirent, ſe contentant d'avoir mis garniſon dans Sairau & dans Naumbourg qu'ils ont auſſi priſe : ſi cette nouvelle ſe trouve véritable, & qu'ils en ſoient demeurés-là, ſans aller juſqu'à Leipſik où les portes leur étoient ouvertes, quand j'en fus parti, il ſeroit à croire que le Duc de Fridland ſur la nouvelle qu'il auroit eue de ce qui s'eſt paſſé entre le Duc de Saxe & moi, auroit penſé devoir prendre le tems de ces irréſolutions pour le pouſſer par la crainte de la ruine de ſon pays, & le faire entrer dans les propoſitions d'un ſecond Traité, auquel ledit Duc de Saxe ſe pourroit excuſer envers ſon parti d'avoir été forcé d'entendre dans l'abandon où il ſe ſeroit trouvé de tous les Co-intéreſſés. Dans peu de jours je pourrai faire ſçavoir à Votre Majeſté ce que l'on en pourra avoir reconnu de plus certain ; & cependant je ferai tout ce qui me ſera poſſible, pour faire connoître au Chancelier Oxenſtiern, la néceſſité qu'il y a de ſe rendre promptement forts de ce côté-là, & ne plus dépendre des irréſolutions de ce Prince, ni de la mauvaiſe affection de ſes Miniſtres ; & je croi que

Votre Majesté, dans le chemin que prennent les affaires, elle se peut assurer que son autorité y est considérée en telle sorte, qu'elle n'a aucun sujet d'appréhender qu'il s'y puisse prendre de résolutions, que celles qu'elle peut desirer, & sur lesquelles elle n'ait tout loisir de prévenir, avant qu'elles puissent être exécutées.

Comme je fermois ma dépêche, le Résident de Suéde m'a apporté la copie d'une lettre du général Arnheim, écrite au Duc de Saxe, par laquelle il lui mande avoir deffait quelques 400. hommes des ennemis ; que Walstein a quitté son campement, & prend la route de la Misnie, comme s'il vouloit joindre Holck, & ledit Arnheim s'en vient vers Dresde, où une partie de l'armée est déja arrivée.

D'ici je fais état de me rendre, le plutôt que je pourrai, auprès le Landgrave de Hesse-Cassel, avec lequel, selon les lettres que j'ai reçues de lui, je pense que je n'aurai pas grande peine à y trouver la satisfaction de Votre Majesté : delà je fais état de me rendre à Francfort ; & si-tôt que j'y serai arrivé, je ne manquerai de rendre les lettres de Votre Majesté à l'Assemblée, & de les presser d'entrer dans l'alliance ; & j'espére que bien-tôt après je recevrai la réponse

de Votre Majesté à celle-ci avec l'honneur de ses commandemens sur ce qui plaira que je faisse, lesquels je tâcherai d'éxécuter avec toute la fidélité qu'elle doit attendre de, &c.

MEMOIRE de Mr DE FEUQUIERES, *pour servir d'instruction à Monsieur le Baron de Rorté, s'en allant pour le service de Sa Majesté, auprès de son Altesse Electorale de Brandebourg.*

MONSIEUR le Baron de Rorté, partant de Leipsick pour aller trouver son Altesse Electorale de Brandebourg, se rendra le plus promptement qu'il lui sera possible auprès d'elle, & lui fera entendre, comme ayant été ordonné par Sa Majesté, pour la servir auprès de son Altesse Electorale. Je l'aurois chargé, par même moyen (suivant ce qui avoit été arrêté entre elle & moi, lorsque je reçus l'honneur de ses commandemens à Berlin :) de recevoir d'elle l'Acte de déclaration de l'entrée & adjonction de son Altesse au Traité d'Alliance, renouvellée à Hailbron entre les Couronnes de France & de Suéde, lequel elle

avoit remis à paſſer, au retour de Monſieur Lieuthmer, Ambaſſadeur de ſa part vers Monſieur l'Electeur de Saxe, lequel a emporté dudit Electeur un aſſez ample refus, pour ne ſe devoir plus attendre qu'il aye aucun deſſein de s'y joindre.

Que de ma part je n'ai rien à faire ſçavoir à Son Alteſſe, de ce que j'ai pû faire dans mon dernier voyage de Dreſde, me remettant entierement à ce que ledit ſieur de Lieuthmer, qui n'en eſt parti que deux heures avant moi, lui en aura pû apprendre; en étant ſorti ſans avoir vû ſon Alteſſe, & ſur cela ledit ſieur de Rorté verra, ce que ledit Electeur lui répondra, & s'il commence ſon diſcours par s'étonner de la maniere de procéder dudit Duc de Saxe en mon endroit, il lui repartira que je ne la puis attribuer à autre choſe qu'à l'extrême jalouſie, dans laquelle il eſt entré, de la bonne intelligence & correſpondance entre Sa Majeſté & ſon Alteſſe; en quoi ledit Electeur a fait paroître ſon impuiſſance, contre la créance qu'il avoit juſques-là voulu faire prendre à tout le monde qu'il diſpoſoit abſolument de S. A. E. de Brandebourg, comme dans une eſpéce de dépendance.

Si venant à parler de l'Acte de déclaration ci-deſſus, ſon Alteſſe témoigne

audit ſieur Baron de Rorté qu'elle veuille le remettre à la fin d'une Aſſemblée du Cercle de Baſſe-Saxe, & à l'exemple des quatre Cercles ſupérieurs aſſemblés & confédérés à Hailbron ; il répondra à cela que je trouverois cette remiſe à propos, en ce qui regarde l'union qui a été faite entre les ſuſdits quatre Cercles & la Couronne de Suéde ; mais pour celle-ci, je n'eſtime pas que ſon Alteſſe y doive apporter quelque retardement, même pour ſon intérêt particulier, puiſque quand leſdits quatre Cercles ſupérieurs y apporteroient quelque difficulté (ce qui ne peut être enſuite de la réponſe que leur fait Sa Majeſté dont ledit ſieur de Lieuthmer aura fait voir copie à ſon Alteſſe) les termes auſquels elle va entrer avec ſon Alteſſe Electorale de Saxe, qui de ſon côté n'oubliera aucun artifice pour les empêcher d'entrer ni en l'une ni en l'autre, l'obligent à en preſſer promptement la concluſion, afin de lui ôter toute eſpérance de les pouvoir diviſer ; à quoi ſon Alteſſe ſçait que dès à préſent il ne perd point de tems ; & puis ſon Alteſſe aura à conſidérer, qu'entrant la premiere dans cette Alliance, ſa dignité Electorale la faiſant conſidérer comme le chef de tous les Confédérés, maintenant même

que ledit Electeur de Saxe s'en éloigne, par le refus qu'il fait d'approuver ce qui s'est fait dans ladite Assemblée d'Hailbron, il n'y a aucun doute que tous se joindront à elle : en quoi elle ne sera pas peu aidée de la part de Sa Majesté, laquelle en la donnant aux autres pour exemple, rendra tous les offices nécessaires pour lui acquerir toute autorité & créance parmi eux ; ainsi que son Altesse pourra déja remarquer que j'ai commencé de faire de sa part envers les Princes d'Anhalt, desquels je n'ai desiré autre déclaration, que celle que je les ai obligés de me donner par écrit, de suivre & de se conformer entierement aux sentimens de son Altesse Electorale ; ensuite il fera le même discours aux sieurs Getz, & Knesbeck, & pressera fermement Monsieur le Comte de Schwartzembourg de rendre les offices nécessaires pour ce sujet, lui faisant comprendre adroitement que, si l'affaire manquoit, il seroit difficile de persuader à Sa Majesté (qui sçait l'estime & la créance dans laquelle il est auprès de son Maître) qu'il y eut agi avec affection. Ledit sieur Baron de Rorté se souviendra de se bien garder de mettre cet article en avant, qu'en cas que son Altesse Electorale veuille remettre

après ladite Assemblée à passer ledit Acte de déclaration.

En cas que son Altesse Electorale de Brandebourg accepte de passer présentement ledit Acte, le sieur Baron de Rorté n'oubliera pas de prendre garde que la copie collationnée dudit Traité entre France & Suéde, soit entierement conforme à l'Original, dans lequel le Roi est par tout nommé le premier.

Je ne recommande point audit sieur Baron de Rorté de prendre garde à la forme, en laquelle sera dressé ledit Acte; l'Electeur ne pouvant exprimer les raisons qui l'obligent à entrer dans ledit Traité, & y convier les Princes & Etats d'Allemagne ses amis & Co-intéressés, sans les faire ressouvenir de l'utilité qu'ils ont reçue du premier, contracté entre Sa Majesté & le feu Roi de Suéde, & leur faire aussi comprendre avec les avantages qu'ils recevront de celui-ci, les obligations qu'ils ont à Sa Majesté dans les soins qu'elle continue de prendre de leurs affaires.

Ledit sieur Baron de Rorté sera, s'il lui plaît, soigneux de me donner diligemment avis des termes, ausquels il en sera avec son Altesse, & s'il y échet quelque difficulté non prévenue; & si-

tôt que ledit Acte sera passé, il m'en envoyera deux Originaux par homme exprès qu'il me dépêchera en toute diligence ; & de-là pourra après se rendre auprès de l'Electeur de Saxe, s'il n'a autre ordre de Sa Majesté.

Monsieur le Baron de Rorté n'oubliera aussi, avant que de se séparer de Monsieur l'Electeur de Brandebourg, de le supplier d'ordonner à l'Ambassadeur qu'il envoyera à l'Assemblée du Cercle de Basse-Saxe, de tenir bonne correspondance & vivre en étroite intelligence avec le sieur d'Avaugour qui est là de la part de Sa Majesté, & a ordre de faire le semblable ; & se souviendra aussi de faire que son Altesse Electorale de Brandebourg ordonne expressément à son Ambassadeur qu'il rende office de sa part, suivant la parole qu'il m'en a donnée, qu'en cas que ledit Cercle députe quelqu'un à l'Assemblée de Breslau, il ne soit chargé d'autre pouvoir que *ad audiendum & referendum*, en la même sorte que celui qui sera envoyé de la part de son Altesse.

Fait à Leipsick le 14. Août 1633. *Signé* FEUQUIÉRES.

MEMOIRE donné par Monſieur DE FEUQUIERES, *Ambaſſadeur Extraordinaire en Allemagne, pour ſervir d'inſtruction au ſieur d'Avaugour, s'en allant pour le ſervice de Sa Majeſté vers les Princes & Etats du Cercle de Baſſe-Saxe. A Leipſick le 14. Août 1633.*

MONSIEUR d'Avaugour s'en allant en Baſſe-Saxe vers les Princes & Villes Impériales & Anſéatiques, ſuivant le commandement qu'il en a de Sa Majeſté, leur fera entendre que le Roi ayant tout ce qui regarde le bien général de l'Allemagne, & la juſte liberté qui doit être entre tous les ordres de l'Empire, ſelon ſes anciennes & louables coutumes, en la recommandation qu'il convient; Sa Majeſté a envoyé par-deçà le ſieur de Feuquieres Ambaſſadeur Extraordinaire pour en donner des aſſurances à un chacun, & qu'elle deſire y contribuer, tout ce qui peut être attendu d'elle dans la conjoncture préſente, ainſi que ledit ſieur de Feuquiéres a fait paroître dans l'Aſſemblée de Hailbron, & qu'il fera encore par tout ailleurs où il ſera beſoin;

Sa Majesté les conviant de correspondre autant qu'il leur sera possible aux bonnes intentions dont elle est portée dans ce sujet, desquelles ledit sieur de Feuquiéres les informera plus particulierement, aussi-tôt qu'il lui sera possible, en étant pour le present retardé, par l'Assemblée des quatre Cercles supérieurs qui se forme de nouveau à Francfort, où il a été jugé nécessaire qu'il se trouvât, pour le bien des affaires communes; c'est pourquoi Sa Majesté desirant qu'ils ne demeurassent plus long-tems sans être informés desdites intentions & de ce qui s'étoit fait, l'a cependant envoyé vers eux pour leur faire entendre ce que dessus, & les convier sur toutes choses de considérer, que de l'union & bonne intelligence qui doit être entre tous les Princes & Etats de l'Empire Co-intéressés, dépend principalement le recouvrement de leur liberté, & le rétablissement & maintien d'une paix générale, & telle qu'ils la peuvent & doivent souhaiter. Que leurs ennemis ne fondant plus leurs espérances que sur la division qu'ils pourroient faire naître parmi eux, ils ne doivent aucunement douter qu'ils ne se servent de tous moyens pour cet effet; en quoi il n'est pas à douter, qu'ils ne se

ſouviennent de tous les exemples du paſſé qui leur doivent être encore aſſez préſens ; pour s'empêcher de ſe laiſſer ſurprendre, s'arrêtant à cette croyance ; que hors d'une puiſſante union entr'eux ils ne peuvent trouver aucune ſûreté en quelque propoſition de paix qu'on leur puiſſe mettre en avant. Enſuite de quoi il ſe tiendra ſelon ſon bon jugement & la bonne diſpoſition des eſprits auſquels il aura affaire, n'oubliant pas de leur témoigner les ſoins que Sa Majeſté aura de leurs intérêts particuliers.

Il eſt remis au jugement du ſieur d'Avaugour, de viſiter les premiers ceux qui ſe trouveront les plus proches de ſon chemin, pour de là ſe rendre à Hambourg, où, ſelon ce qu'il dit, l'intention de Sa Majeſté eſt qu'il faſſe ſon ſéjour plus ordinaire, & ne manquera de ſe rendre ſoigneux de faire ſçavoir à Sa Majeſté tout ce qui ſe paſſera par-delà, adreſſant pour cet effet ſes dépêches à Monſieur de Camaz Marchand à Francfort, auquel il fera auſſi tenir celles qu'il prendra la peine de m'écrire.

Par tout où il trouvera des Réſidents pour la Couronne de Suéde, il vivra en bonne intelligence & correſpondance avec eux, leur faiſant part de tout ce qu'il

sçaura & négociera concernant la cause commune, afin de les obliger à lui rendre le semblable.

Si durant son voyage il se convoque une Assemblée du Cercle de Basse-Saxe, il ne manquera d'en donner aussi-tôt avis à Sa Majesté, afin de sçavoir de quelle façon il lui plaira qu'il s'y conduise, il sera aussi à propos qu'il m'en fasse part; & au cas qu'il ne puisse avoir réponse de la Cour auparavant que ladite Assemblée se forme, il ne laissera de s'y trouver (ainsi qu'il verra sans doute que fera le résident de Suéde,) pour y rendre les offices particuliérs envers les Députés, conformes à ce que porte l'instruction ci-dessus, les conviant d'inciter & se joindre aux bonnes résolutions qui ont été prises à Hailbron.

S'il arrive que dans l'Assemblée du Cercle de Basse-Saxe, les résolutions se portent à députer quelqu'un de leur part à celle de Breslau, il ne manquera de rendre tous offices envers l'Ambassadeur que son Altesse Electorale de Brandebourg y aura, à ce que (suivant qu'elle en est convenue avec moi) il employe ses offices de sa part envers les Princes & Etats de ladite Assemblée, ensorte que s'ils y députent quelqu'un, ce soit simple-

ment *ad audiendum & referendum*, en quoi je ne fais nul doute que le Résident qui y ſera pour la Couronne de Suéde ne faſſe le ſemblable : & quant audit Ambaſſadeur de Brandebourg, ledit ſieur d'Avaugour vivra avec lui en bonne intelligence, le voyant ſoigneuſement pour agir de concert avec lui, & ſe conduire en tout ce qui lui ſera poſſible, ſelon les ſentimens dudit Electeur, lequel ne manquera de ſa part à donner le même ordre à ſon-dit Ambaſſadeur.

Et ſur-tout ledit ſieur d'Avaugour prendra garde de s'ouvrir de ce que deſſus, (touchant l'Aſſemblée de Breſlau) aux Députés des Ducs d'Holſtein & Brunzvick, & à tous autres qu'il croira être amis du Roi de Dannemarck & de l'Electeur de Saxe.

Fait à Leipſick le quatorziéme Août 1633. *Signé* FEUQUIERES.



A Monſieur B O U T H I L L I E R, *& au Révérend Pere Joſeph.*

Du 3. Septembre 1633. à Francfort.

MONSIEUR,

Je ſuis ſi nouvellement arrivé en cette Ville, que j'ai penſé devoir laiſſer pour cette fois à Monſieur de la Grange-aux-Ormes, à vous informer de l'état préſent des affaires de deçà, auſquelles il travaille avec tant de ſoin, d'affection & d'adreſſe, qu'il ne s'y peut ſouhaiter davantage; c'eſt pourquoi je me contenterai par celle-ci de répondre à l'inſtruction qui m'a été apportée par le ſieur du Hamel ſur le ſujet de ſon voyage. Suivant le commandement de Sa Majeſté, j'ai conféré avec Monſieur le Chancelier en ſa préſence & dudit ſieur de la Grange: ledit Chancelier, après m'avoir fait entendre juſqu'à quel point cette affaire avoit été conduite de ſa part, dont le ſieur de la Grange vous écrit le détail, nous avons jugé à propos que ledit ſieur du Hamel demeurât encore ici, juſqu'à

ce que nous en puiſſions avoir des nouvelles d'une part ou d'autre, qui eſt pour le préſent tout ce que je vous puis dire ſur cette affaire à laquelle je ne vois point aſſez de certitude, pour pouvoir prendre les fondemens portés par mon inſtruction dans la ſuite des affaires, & ne laiſſe néanmoins de la juger aſſez importante pour ne la point abandonner.

Je vous avois mandé, en partant d'Erfort, que j'allois paſſer par Caſſel pour y voir le Landgrave, où d'une lieue j'appris que ſon Alteſſe n'y étoit pas, étant partie il y avoit quinze jours pour s'avancer juſqu'auprès de Vezel avec ſon armée, & apprenant en même-tems la longueur du chemin, & le peu de ſûreté qu'il y avoit à l'aller trouver, & penſant d'ailleurs le beſoin où je croyois être de me rendre ici promptement, cela me fit conſentir de lui écrire, & de voir Madame ſa femme qui étoit ſur mon chemin pour venir ici, à laquelle j'ai dit le ſujet de mon voyage : auſſi-tôt qu'il m'aura fait réponſe à ma lettre, par laquelle je lui demande le lieu & le tems auquel je le pourrai voir, je ne manquerai de retourner vers lui, où je tiens néceſſaire que j'aille, ſur-tout pour le diſpoſer à ce que Monſieur de la Grange m'a dit

que le Roi desire de lui touchant le blocus de Nancy.

Aussi-tôt que j'ai été arrivé ici, le Duc Bernard a pris la peine de me venir voir, auquel j'ai parlé sur le sujet de la pension. Sa réponse a été telle qu'il l'avoit faite auparavant à Mr de la Grange, qui est de supplier le Roi de lui conserver cette bonne volonté, & que ce qui l'empêche d'accepter présentement l'offre que Sa Majesté lui fait, est afin de le pouvoir servir dans peu de tems plus utilement, & sur cela il m'a fait sentir qu'il pourroit être chargé d'une parole envers Sa Majesté, laquelle il croyoit qui ne lui seroit pas désagréable : ce que j'en ai pu sentir est, que je croi que dans l'Assemblée d'Erfort, dans laquelle on espére que se résoudra l'union du bas Cercle avec celle-ci, ils pourroient jetter ces fondemens pour ensuite de cette confédération générale déclarer Sa Majesté Roi des Romains, & l'Empereur incapable d'agir; & cela néanmoins sous des conditions que je croi qu'ils stipuleront de Sa Majesté; surquoi je n'ai pas oublié de lui dire les choses necessaires pour l'échauffer & maintenir dans cette bonne volonté.

Dans cette conférence que cependant

j'eus avec lui, il s'ouvrit à moi, jusqu'à me dire, pour me témoigner qu'il me parloit franchement des affaires, qu'il ne me vouloit pas celer, que les instances de Sa Majesté, pour la neutralité de Monsieur de Baviére, leur étoient tellement suspectes qu'elles les obligeront d'agir avec plus de retenue envers Sa Majesté, dans l'appréhension qu'ils avoient qu'elle ne se voulût servir de lui comme d'un contrepoids dans leurs affaires: surquoi, après lui avoir répondu tout ce que je pouvois lui dire sur ce sujet, il me dit que de sa part il m'assuroit qu'il croiroit tout ce que le Roi voudroit, mais que pour le reste de l'Assemblée je ne leur pourrois alleguer des raisons capables de les dissuader de cette opinion. Cette considération m'a empêché jusqu'ici d'oser écrire audit Duc de Baviére, & lui envoyer les lettres que j'ai pour lui de Sa Majesté: & j'ajouterai que mon opinion est que toutes les espérances, dont le Maréchal Horn entretient le Sr de Miré, ne sont que pour le sonder, & voir cependant de quelle sorte on se conduit avec ledit Duc de Baviére.

Le Duc Guillaume étoit parti d'ici, quand j'y suis arrivé, les termes ausquels il en étoit demeuré avec Monsieur de la

Grange ſont qu'il deſire la penſion de ſix mille écus pour ſon fils, & une autre de quatre mille écus pour ſa femme. Surquoi j'ai jugé à propos, dans la conjoncture des termes où nous ſommes, de délivrer préſentement à celui qui fait ici ſes affaires dix-huit mille livres, ſans m'expliquer davantage, attendant la réponſe de Sa Majeſté ſur ce ſujet.

Pour ce qui eſt du rétabliſſement des Catholiques, j'attends la réponſe qui ſera faite par l'Aſſemblée, aux plaintes qu'ont faites les ſieurs de la Grange & de Varennes, afin, ſuivant qu'elle ſera, d'y agir ſelon les intentions de Sa Majeſté.

Il ſera auſſi à propos que le Roi ordonne de bonne heure de celui que Sa Majeſté aura agréable qui ſe trouve de ſa part à l'Aſſemblée d'Erfort, qui eſt aſſignée au commencement d'Octobre: ſurquoi je crois être obligé de vous dire, bien que le ſieur de la Grange preſſe ſon retour, que je penſe que perſonne n'y ſçauroit ſervir plus utilement que lui: je ne ſçai ſi la proximité de Holckne ne leur pourra point faire changer de lieu: j'attendrai ici les ordres, qu'il plaira à Sa Majeſté de me faire donner ſur la lettre que j'ai eu l'honneur de lui écrire par mon neveu de Roſieres, avec le congé

de l'aller trouver, que je me promets que vos bons offices m'auront obtenu. Cependant, &c.

TRAITÉ de Confédération des quatre Cercles supérieurs de l'Allemagne. Fait & passé à Francfort le 5. Septembre 1633.

CUM Sereniſſimus, ac Potentiſſimus Princeps, ac Dominus Dominus LUDOVICUS XIII. Franciæ ac Navarræ Rex Chriſtianiſſimus, & Sereniſſima, Potentiſſimaque, ac Domina Domina CHRISTINA Suecorum, Gothorum, Vandalorumque, deſignata Regina, Princeps hæreditaria magna, Princeps Finlandiæ, &c. Fœdus ante biennium inter præfatum Regem Chriſtianiſſimum, & Sereniſſimum quondam, ac Potentiſſimum principem ac Dominum Dominum GUSTAVUM ADOLPHUM, glorioſiſſimæ memoriæ initum, proximo elapſo menſe Aprilis Helbronnæ novis deſuper comprehenſis articulis renovarunt: præterea Rex Chriſtianiſſimus per Sereniſſimæ Majeſtatis Legatum Extraordinarium Illuſtriſſimum Dominum de

FEUQUIERES, cum Coronâ Sueciæ, Confœderatos quatuor ſuperiorum Imperii circulorum, nimirum Electoralis Franconiæ, Suevici, & Rhenani ordines ad idem fœdus invitavit, necnon dictus Dominus Legatus Regius Extraordinarius apud ordines ordinumque Legatos, hoc tempore Francofurti ad Mœnum Congregatos reperiit : prœfati ordines, ordinumque Legati, prævio, inter ſuam Excellentiam ac ipſos, habito tractatu, certis tamen conditionibus & declarationibus adhibitis, & cum oblatione Dominorum Confœderatorum abſentium, ſubſecuturæ ratihabitionis, in ſuprà nominatum inter utramque Coronam, renovatum fœdus per Confœderatorum Legatos (quos brevi ad Chriſtianiſſimi Regis Majeſtatem præſentes ordines ordinumque Legati mittere decreverint) perficiendum & confirmandum conſenſerunt, uti harum præſentes reſpectivè perficiunt & confirmant. Sunt autem articuli fœderis ſubſequentes.

1°. Sit ex hoc die fœdus inter Chriſtianiſſimum Regem LUDOVICUM XIII. Regnumque Galliæ, & Sereniſſimam Reginam CHRISTINAM, Regnum Sueciæ, pro defenſione ſuorum reſpectivè communium amicorum, eorum præſertim qui ſeſe huic fœderi Communi conſenſu

adjunxerint, atque ut horum libertati; dignitati & quieti nunc & in posterum consulatur, securitas maris Balthici & Oceani conservetur, & maximè ut in Imperio Romano æqua & secura pax, præservato cuique Confœderatorum jure suo, stabiliatur.

2°. Quoniam verò sine armis quæsita, teste experientiâ, fraudibus plerumque obnoxia esse soleat, hostiumque animus à justâ satisfactione & illatarum injuriarum reparatione hactenus sit alienus; idcircò communium amicorum salus armata manu vindicetur; atque Regina Regnumque Sueciæ, cum suis per Germaniam Confœderatis, qui cum illâ stant aut stare volunt, copias quas habent, aut sufficere suæ defensioni, & adversus hostem judicabunt, quæque ad minimum triginta millibus peditum & sex millibus Cataphractorum constabunt, suis sumptibus sustinebunt, donec bello præsenti pax præfata communi consensu inventa fuerit.

3°. Sumptibus verò hisce bellicis sustinendis, Rex Galliæ quotannis Reginæ Regnoque Sueciæ favore ejus Confœderationis contribuat. . . . . librarum Turonensium, ejusque summæ mediam partem decimo quinto mensis Maii, alteram

ram mediam decimo quinto mensis Novembris Lutetiæ Parisiorum, vel Amstelodami in Bataviâ (pro ut Reginæ Regnoque Sueciæ commodius acciderit, quod ejus optioni relinquitur) deputatis ad id eorum Ministris infallibiliter ac sine dilatione numerandam tractandamque curet.

4°. Conscriptio militum ac nautarum, conductio navium, exportatio rerum bellicarum, utrique parti in territoriis confœderatorum libera sit, hostibus verò denegata.

5°. In disciplinam militarem delinquentes & fugitivi Domino suo, pro administranda in eos justitia, tradantur.

6°. Regina Regnumque Sueciæ, aut eorum vice fungentes cum communibus confœderatis in negotiis religionis, non aliter se gerant in locis occupatis deditisve, quam secundum Leges & constitutiones Imperii, atque in locis ubi Catholicæ-Romanæ exercitium repertum fuerit, in integro inviolabiliter remaneat, neque personis aut bonis Ecclesiasticorum, qui subditi Reginæ Sueciæ Fœderatorumque manentes, fidem & obsequium dederint, servarint, præstiterintque, noceatur, in quantum præsens rerum status ferre potuerit.

7°. Sprevit & rejecit hactenus Dux Bavariæ & Liga Catholica oblatam neutralitatis exercendæ facultatem, ut de ea non immeritò cogitatio omnis deponenda videatur, at cum Christianissimus Rex Galliæ eandem etiamnum urgeat, datum id sit amicitiæ, autoritatique suæ Majestatis, ut liberum sit eidem, Ducem Bavariæ, atque Ligam Catholicam in Romano Imperio provocare ad neutralitatis amicitiæ ut alium tractatum, ita tamen ut liceat Serenissimæ Reginæ Sueciæ, suæque Majestatis Confœderatis, id super hoc negotio statuere quod videatur ex usu suo ac temporum rationibus esse: quidquid verò communi utriusque partis consensu constitutum approbatumque fuerit, illud utrinque inviolabiliter servabitur.

8°. Sed hoc fœdus quicumque alii status & Principes, in Germaniâ sive extra eam, voluerint, non admittantur tantum, sed & invitentur: idque apud admissos caveatur ne clam aut palam suo vel alieno nomine adversæ parti faveant aut regibus præfatis eorumque communibus amicis & Confœderatis, vel causæ communi noceant, quin potius singuli ad hoc bellum sumptus pro viribus & peculiari conventione contribuant.

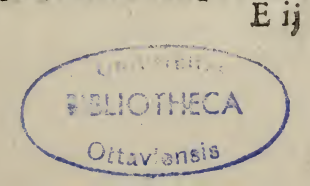
9°. Quod ſi, per Dei gratiam, occaſio tractandi de pace ſe offerat, ex communi Confœderatorum conſilio tractetur, nec ullus fœderatorum ſine altero quicquam in eo aggrediatur, ſtatuat pacemve ineat. Si quis ſecùs fecerit à fœderatis pro hoſte habeatur.

10°. Hoc fœdus eò uſque duret, donec præſentes in Germaniâ motus ſedati fuerint, atque pax firma ſtabilita.

11°. Si poſt pacem initam contigerit alicui Confœderatorum ea, quæ in tractatu pacis promiſſa & concluſa erunt, non ſervari aut illi bellum inferri ex cauſâ occaſione præſentis fœderis, teneantur fœderati junctis viribus arma ſumere, ſine morâ aut tergiverſatione ad repellendam injuriam, ſtatim atque poſt menſem ex eo die quo fuerint ab injuriam paſſo admoniti, idque obſervetur ad decennium à die firmatæ pacis.

Declaratio ſexti Capitis Confœderationis.

Sexto: quemadmodum in negotio Religionis Chriſtianiſſimi Galliarum Regis mens & propoſitum non eſt, ſtatibus proteſtantibus Confœderatis, comprehenſis nobilibus liberis & immediatis Imperii ullo modo præjudicare, quæ ante hac,



& in his ipſis motibus bellicis ipſis competebant ; ita & in futurum prædictis ſtatibus proteſtantibus omnia, & ſingula jura quæ iis vel Magiſtratus, vel vi & reſpectu Territorii ſuperioritatis aut juriſdictionis cujuſcunque, tam circa Eccleſiaſtica quam politica, competere poſſunt, ſalva integra & illibata manere cupit Regia ſua Majeſtas, ita tamen ut illis in locis que à ſtatibus Confœderatis in poſterum occupari contigerit, & ubi Catholica Romana Religio, ante exortum bellum inteſtinum ſemper viguit, & etiam-num viget, ejuſdem exercitium, in poſterum quoque relinquatur, neque tollatur, vel aboleatur, donec per futuros pacis Tractatus (quibus tota hæc Confœderatio, & in ſpecie hoc pactum nihil penitus obſtabit, derogabit, vel impedimento erit, ſalvo articulo nono) aliter inter partes convenerit.

Declaratio & additio ad ſeptimum Confœderationis articulum.

Circà ſecundum Dominorum Statuum dubium Regiæ Majeſtatis ſinceritate freti, omninò certi & ſecuri eſſe debent, ſuam Majeſtatem nullo modo permiſſuram, ut ex regno ſuo hoſtes proteſtantum directè,

vel per indirectum juventur aut suportentur, & ne hoc fiat, quantum fieri poterit, aversurum. Quandoquidem sua Majestas, illos alia mente, vel intentione ad suum fœdus non invitat quam pro ipsorum stabilimento & conservatione. In fidem horum omnium Serenissimi Regis Christianissimi Legatus Extraordinarius illustrissimus Dominus DE FEUQUIERES, ut & Congregatorum ordinum absentiumque ordinum Legatorum hoc nomine Deputati, hasce præsentes suis subscriptionibus & sigillis subsignarunt. Actum Francofurti ad manum V. Septembris anni 1633.

DISCOURS fait par Monsieur DE FEUQUIERES, Ambassadeur Extraordinaire de Sa Majesté en Allemagne, aux Princes, Seigneurs, & Etats des Cercles Assemblés.

A Francfort le 6e. Septembre 1633.

MESSIEURS, encore que Monsieur de la Grange-aux-Ormes vous ait sincerement & fidélement fait entendre ce qu'il avoit à vous proposer de la part du Roi Très-Chrétien, & pressé de

lui en rendre résolution, ainsi que j'ai appris par le rapport qu'il m'en a fait; j'ai pensé ne devoir laisser, pour cela, de desirer vous voir en ce lieu, ensuite de la lettre que je vous ai rendue de la part de Sa Majesté, pour réponse à celle que vous lui aviez écrite sur le sujet de votre entrée dans l'Alliance renouvellée entre leurs Majestés & Couronnes de France & de Suéde, laquelle, comme vous voyez assez clairement, n'a pour objet & pour fin que le rétablissement général de vos affaires, & dont vous avez ressenti d'assez puissants effets durant la premiere, pour n'entrer pas en doute des avantages que vous recevrez ensuite de celle-ci.

Par la susdite réponse dans laquelle vous avez vû que Sa Majesté, non-seulement approuve l'explication que je vous ai donnée pour vous lever les doutes que vous aviez sur aucuns des articles de ladite Alliance, suivant que vous m'aviez témoigné en desirer un plus grand éclaircissement; mais même qu'elle ratifie ladite interprétation, & m'envoye un plein pouvoir d'en passer les Actes nécessaires, vous pouvez évidemment connoître l'entiere confiance que Sa Majesté prend en vos paroles, fondée, & sur l'estime par-

ticuliere qu'elle fait de vos perſonnes, & ſur cette foi inviolable de votre Nation, de laquelle la France a toujours fait plus de cas que de tous les Contrats en la meilleure forme qu'on les puiſſe tirer des autres.

Or, parce que vous pouvez connoître par les nouvelles que vous apprîtes hier, combien le nombre de vos affaires reçoit, & peut tous les jours recevoir d'accroiſſement; à quoi il eſt néceſſaire de remédier promptement par de bons & puiſſans moyens, tels que le Roi mon Maître vous en offre en toutes les façons que vous pouvez deſirer, tant par les puiſſantes diverſions qu'il donne à vos ennemis en divers lieux (Sa Majeſté étant même à préſent en perſonne devant Nancy) que par les aſſiſtances particulieres qu'elle veut ajouter encore au-delà, de ce à quoi elle s'eſt obligée par le Traité dudit renouvellement d'Alliance; j'ai crû être obligé de vous repréſenter combien il eſt néceſſaire que de votre part, vous correſpondiez à ſes bonnes intentions, ce que vous ne pouvez faire en aucune occaſion, en quelque maniere qui lui puiſſe être plus agréable, qu'en lui témoignant dans cette occurrence, par votre promptitude à recevoir les Royales,

amiables & avantageuſes offres qu'elle a faites, l'eſtime que vous en faiſiez, comme de marques effectives de ſon amitié & affection à vous admettre dans cette Alliance, & je vous aſſure, Meſſieurs, que vous mêmes ne trouveriez pas raiſonnable que Sa Majeſté continuât plus long-tems d'agir pour votre bien de la ſorte dont elle s'y porte, ſans avoir aſſurance de l'état qu'elle doit faire de tous, & de ce qu'elle en peut attendre de ſon côté.

Voilà, Meſſieurs, ce que j'avois à vous dire pour le préſent, en quoi ſi vous trouvez quelque choſe dont vous deſiriez conférer plus particulierement avec moi, je le ferai très-volontiers avec ceux de votre Compagnie qu'il vous plaira m'envoyer; cependant je crois vous devoir dire encore une fois que les affaires preſſent de ſorte de toutes parts, qu'il eſt néceſſaire que j'aye de vous une prompte réſolution, afin que le Roi, mon Maître, de ſa part, ne perde aucun tems de vous continuer ſes ſoins pour le bien & avancement de vos affaires.

MEMOIRE envoyé de la part de Sa Majesté à Mr DE FEUQUIERES. *Du 9. Septembre 1633.*

SUR ce que Sa Majesté croit maintenant que ledit ſieur de Feuquiéres pourra être à Francfort, Elle juge à propos de lui faire ſçavoir promptement ſa volonté ſur les points ſuivans, à ce qu'il s'employe de tout ſon pouvoir vers le Chancelier Oxenſtiern, & les Députés de l'Aſſemblée de Francfort, pour faire approuver ce que Sa Majeſté deſire pour le bien commun.

Elle a trouvé bon que le ſieur de Hop, Réſident de la Couronne de Suéde en cette Cour, allât par-delà en diligence, pour témoigner la confiance qu'elle veut avoir avec les Miniſtres de la Couronne de Suéde, & notamment audit Sr Hop qui lui a été fort recommandé par le Chancelier Oxenſtiern, & duquel Sa Majeſté eſt très-contente, afin que lui-même puiſſe mieux repréſenter les bonnes intentions qu'il voit de deçà, ôter les ombrages & ſoupçons contraires, & perſuader ces Meſſieurs de delà, de faire ce que

Sa Majeſté juge être néceſſaire dans l'état préſent des affaires.

En premier lieu ledit ſieur de Feuquiéres dira audit Chancelier, & aux autres qu'il faudra, que Sa Majeſté, pour la part qu'elle prend au bien public, & pour la confiance qu'elle a en eux, a bien voulu leur faire entendre qu'elle a reçu avis certain que le Duc de Feria paſſe dans le Tirol; que le Duc de Lorraine ſe veut renforcer des troupes qui ſont dans la Comté de Bourgogne, pour ſe joindre tous enſemble contre les Suédois; que Sa Majeſté eſtime que l'on ne peut faire mieux que de défaire les troupes de Lorraine & de Bourgogne, auparavant qu'elles ſe joignent avec celles de Feria.

Que pour cet effet, auſſi-tôt que le Roi ſçaura que leſdits Birkenfeld & Ringrave marcheront avec deux mille cinq cens chevaux & quatre mille hommes de pied, pour aller droit à Eſpinal, en intention de combattre le Duc de Lorraine, Sa Majeſté enverra quatre mille hommes de pied, & mille chevaux François droit audit Eſpinal, pour ſe joindre aux ſuſdites troupes, & faire un corps capable de battre ledit Duc de Lorraine, & ceux qui le voudront aſſiſter en quelque lieu que l'on les rencontre.

Pour éviter les difficultés des commandemens qui ne devroient avoir lieu, si Sa Majesté faisoit commander ses troupes par un Maréchal de France, elle en donnera le commandement au Colonel Helbron, Maréchal de Camp des armées de Sa Majesté qui reconnoîtra ledit Birkenfeld.

Le Duc de Lorraine étant défait, & les troupes de Bourgogne qui le voudroient assister, si les Suédois n'ont point assez de troupes d'eux-mêmes pour continuer le blocus de Brisac, & pour empêcher que Feria n'y passe, ce qui est une des plus fortes & importantes oppositions qu'on lui puisse faire, Sa Majesté, pour l'affection qu'elle porte au bien commun & à l'avancement de ses Alliés, ne fera nulle difficulté de laisser les quatre mille hommes de pied ausdits Suédois pour le susdit effet.

Sa Majesté a fait presentement résoudre ledit sieur Hop, confident dudit Chancelier Oxenstiern, de l'aller trouver pour lui faire agréer que lesdites troupes commandées par lesdits sieurs de Birkenfeld & Reingrave Louis, s'employent sans délai pour cette entreprise, & même leur en envoyer l'ordre : surquoi ledit sieur de Feuquiéres lui remon-

trera, & aux Députés de l'Aſſemblée de Francfort, l'avantage qu'ils auront pour empêcher le paſſage de Feria, de ruiner les troupes du Duc de Lorraine, & empêcher qu'elles ne ſe joignent à celles de Bourgogne, avec le ſecours que Sa Majeſté tient prêt pour leur envoyer.

Et d'autant que la diligence eſt extrêmement requiſe pour ſurprendre leſdites troupes, avant qu'elles ſoient enſemble, Sa Majeſté s'aſſure que ledit Chancelier n'aura point deſagréable qu'elle ait preſſé le Duc de Birkenfeld & le Ringrave Louis, de s'acheminer ſans délai vers Monſieur de Lorraine, & donner en même-tems rendez-vous aux troupes du Roi pour ſe joindre avec eux, & ne laiſſer perdre l'avantage de le charger, avant qu'il ait rallié ſes troupes qui ſont fort débandées, ou même qu'il s'uniſſe avec les Bourguignons

Que Sa Ma eſté prie ledit Chancelier de conſidérer, combien il importe de ne perdre un ſeul moment de tems à un deſſein ſi important, n'y ayant choſe quelconque qui puiſſe plus affoiblir le Duc de Feria que de lui ôter un tel ſecours, & que s'il falloit que les Suédois vinſſent à combattre de leurs ſeules troupes,

le Duc de Feria & le Duc de Lorraine joints aux Bourguignons, il y auroit beaucoup plus de hasard & de difficulté qu'ils n'en rencontreront, quand une partie de leurs troupes, assistées de celles du Roi, attaquera le Duc de Lorraine & les Bourguignons joints avec lui.

Que si l'on est assuré à Francfort que le Duc de Feria s'arrête dans la Valteline ou aux Grisons, ainsi que Sa Majesté a été avertie du sieur Duc de Rohan qu'il le vouloit faire, & qu'il entreprenne d'attaquer lesdits Grisons, ou de faire des forts dans la Valteline; faisant arrêter son armée ou partie d'icelle dans ces quartiers-là, pour favoriser l'un des susdits desseins, le sieur de Feuquiéres assurera ledit sieur Chancelier, que le sieur de Rohan a charge de Sa Majesté de défendre absolument les passages desdits Grisons, & empêcher autant qu'il pourra, celui de la Valteline, lui étant néanmoins comme impossible de garder tous les deux passages : c'est pourquoi ledit sieur de Feuquiéres lui fera comprendre, combien il importe que ledit Chancelier donne ordre promptement au Maréchal Horn, & autres chefs qui doivent s'opposer au passage de Feria, d'aller droit audit sieur Duc de Rohan pour assister les troupes du

Roi dans les Grisons, au cas qu'ils soient attaqués des Espagnols ; laquelle conjonction des troupes de Sa Majesté en ce côté-là avec celles de Suéde, apportera un plus grand avantage pour le bien commun, à l'égard du Duc de Feria, que le dessein qu'a le Roi de joindre ses troupes avec celles de Birkenfeld & du Ringrave, contre le Duc de Lorraine joint aux Bourguignons.

Sur la difficulté que le sieur Oxenstiern & les Princes voisins de Philisbourg, font que cette place soit remise entre les mains de Sa Majesté, elle a jugé à propos de n'en faire plus d'instance, & laisser couler cette affaire ; vû même que la place peut encore tenir quelque-tems, dans lequel l'on pourra voir ce que l'état des choses requerera que l'on fasse sur ce sujet.

Le sieur de Feuquiéres confirmera de plus en plus le sieur Oxenstiern, en la créance de la parfaite intelligence & amitié du Roi avec la Couronne de Suéde & sa personne, disant le même de la part de Monsieur le Cardinal : surquoi il alléguera les raisons qu'il jugera plus propres pour lui persuader que leurs intérêts communs le requerent ainsi ; & que l'on ne pourroit donner lieu de part

ou d'autre à des ombrages ou refroidiſſemens, ſans manquer notablement à la prudence qui leur doit faire connoître les artifices des Eſpagnols, qui par mille manieres eſſayeront de jetter entr'eux des ſoupçons.

Sur ce propos, il dira auſſi audit Chancelier que Sa Majeſté le prie de ne ſe point arrêter ſur les lettres interceptées, quelles qu'elles puiſſent être, d'autant que les Eſpagnols, pour leur donner couleur, les font paſſer par diverſes mains, & forgent des auteurs à leur plaiſir, prenant ſoin que ces Lettres ſoient priſes en telle ſorte que l'on ne reconnoiſſe point la ruſe : qu'il faut faire le même jugement des lettres que quelques-uns des ſujets du Roi, Partiſans d'Eſpagne pourroient écrire : ce que Sa Majeſté dit ſur l'occaſion qu'elle a ouï dire que quelques lettres de cette ſorte avoient été vues par ledit ſieur Chancelier.

Ledit ſieur de Feuquiéres fera toute inſtance poſſible vers lui & ceux qu'il jugera néceſſaires, pour leur faire agréer la neutralité entre les Suédois & Proteſtans d'Allemagne & l'Electeur de Cologne, dequoi le ſieur de Feuquiéres ſera inſtruit plus amplement dans deux ou trois jours par un courier exprès.

Et d'autant que le ſieur Hop ayant vû par-deçà, les ſieurs Comte de Créange & Baron de Fenff, envoyés de la part de l'Electeur de Cologne pour cet effet, l'on lui a dit avec confidence leur deſſein qu'il n'a pas témoigné deſapprouver, & qu'il a promis d'appuyer ; dequoi néanmoins il ne faut rien dire par-delà. Si ledit ſieur de Feuquiéres, voit qu'on en parle, il dira qu'il attend du Roi une plus ample inſtruction ; mais cependant il aſſurera ces Meſſieurs que Sa Majeſté ne prétend en cela que l'avancement du bien commun, & leur fera voir cette affaire ſi avantageuſe, en la ſorte qu'elle s'y conduit, qu'ils reconnoîtront bien l'affection qu'elle a pour leur bien, comme auſſi elle eſtime qu'ils feront cas de ſes avis.

En général, ils ne doivent trouver étrange ſi Sa Majeſté les aſſiſtant d'argent & d'hommes, inſiſte continuellement à ſéparer les Catholiques de la maiſon d'Autriche, & empêcher de faire croire une guerre de Religion.

Enſuite il ne manquera pas d'appuyer le deſir qu'a le Roi du ſoulagement effectif des Catholiques, ſelon la dépêche portée exprès par le ſieur de Varennes ; faiſant voir à ces Meſſieurs, ſpécialement

aux Prince Louis Palatin Adminiſtrateur, Landgrave de Heſſe, Bernard Veymar ou à leurs Députés, comme auſſi à ceux des Villes libres, qu'encore qu'ils euſſent quelque raiſon d'ôter quelques Religieux ou Prêtres, ils doivent tous pour un plus grand bien attendre la maturité des affaires, ſans les aigrir par ces petits incidens qui gâtent ſouvent la ſubſtance des choſes, quand on s'y attache à contretems.

Pour deſcendre au particulier des Capucins de Spire, l'on dit ne les avoir ôtés, que parce qu'ils étoient dans un lieu pris ſur les Calviniſtes : Mais il faut auſſi conſidérer qu'ils en avoient chaſſé les Catholiques, auſquels il appartenoit auparavant, lequel lieu ils ont depuis accru de beaucoup.

Pareillement ceux de Francfort ne doivent rejetter leſdits Capucins, pour avoir été introduits, durant que les Impériaux y avoient puiſſance, étant à propos de ne rien innover pour le préſent.

Ledit ſieur de Feuquiéres ſçaura au plutôt du ſieur Oxenſtiern, le lieu & le tems qu'il juge à propos, ſoit Lubec, Mariembourg, ou Konisberg, pour l'Aſſemblée des Ambaſſadeurs de France & d'Angleterre avec les Députés du Roi de

Pologne, pour terminer leurs différends, ſoit par la paix ou par une prolongation de Tréve : ledit ſieur Chancelier ne doit différer cette affaire, & eſt à craindre que les Eſpagnols ne la traverſent, & ne faſſent naître des difficultés près du Roi de Pologne, qui eſt maintenant fort bien diſpoſé pour ce regard. Le Roi n'attend que la réponſe dudit Chancelier, pour la faire ſçavoir audit Roi de Pologne ; ce qui ſervira toujours à le maintenir en bonne diſpoſition, & le divertir de s'attacher à la maiſon d'Autriche.

Il dira audit Chancelier, qu'il a charge de conférer avec lui des moyens qu'il juge plus convenables pour rompre l'Aſſemblée de Breſlau, ou empêcher le mauvais effet qu'elle pourra produire ; que ſelon ſes avis le Roi eſt réſolu d'y envoyer un Ambaſſadeur exprès ou de ne le faire pas, & qu'il ne faut perdre tems de prendre ſur cela une concluſion d'une façon ou d'autre.

Ledit Sr de Feuquiéres ajoutera que le Roi de Dannemarck a fait donner aſſurance à Sa Majeſté par un Envoyé exprès, de ne point traiter aucune paix particuliere ; cependant il faut prendre garde à ce qu'il fera pour la crainte où l'on eſt qu'il favoriſe la maiſon d'Autriche.

Que Sa Majeſté fera ſçavoir audit Roi de Dannemarck, qu'il a bien raiſon de deſapprouver que le Duc de Saxe, ou autre de ſes amis, faſſe un Traité particulier, & qu'elle le prie de demeurer ferme en cette réſolution.

Quant au Duc de Fridland, Sa Majeſté donne charge audit ſieur de Feuquiéres de faire tout ce qu'il pourra pour cette affaire, & même le faire trouver bon à Oxenſtiern, & ſelon qu'il jugera à propos lui en communiquer les particularités, ce que le Roi remet à ſa prudence.

Cependant il n'omettra choſe quelconque pour faire que les Ducs de Birkenfeld & Ringrave Louis, ayent charge promptement de faire ce que deſſus, aviſant auſſi avec le Chancelier les moyens de faire une puiſſante réſiſtance à Fridland & à Féria, tandis que Sa Majeſté de ſon côté nétoyera ſes quartiers de deçà, priant en outre ledit Oxenſtiern, de ne point croire ce que l'on pourroit lui dire que le Duc de Lorraine ſe veut accommoder avec le Roi; ce que Sa Majeſté ne fera point : voulant le mettre en état cette fois de ne plus nuire pour jamais, & que le Cardinal de Lorraine n'eſt venu que pour amuſer; ce que Sa Majeſté a

bien connu, mais elle l'a diſſimulé pour d'autres conſidérations, ne laiſſant pas de ſe préparer fortement au ſiége de Nancy, aſſemblant une puiſſante armée pour s'en ſervir, ſelon que le bien commun le requerera.

Sa Majeſté aura ſoin des intérêts dudit ſieur de Feuquiéres, étant au ſurplus fort ſatisfaite de la prudence, fidélité & affection qu'il apporte pour ſon ſervice & l'avantage de ſes affaires.

Elle juge à propos qu'il communique le préſent Mémoire au ſieur de la Grange-aux-Ormes, tant pour lui montrer le contentement que Sa Majeſté a de ſa conduite, que pour connoiſſance qu'il s'eſt acquiſe des affaires de delà, & de la diſpoſition des Députés qui ſont à l'Aſſemblée de Francfort. Fait au Camp devant Nancy le 9e. jour de Septembre 1633. *Signé* LOUIS, & plus bas BOUTHILLIER. Avec paraphe.



LETTRE à Mr BOUTHILLIER, *par Monſieur* DE FEUQUIERES. *Du* 13. *Septembre* 1633.

MONSIEUR,

Vous aurez ſçu par la lettre que je vous ai écrite par le ſieur Dubois, les termes où j'en étois demeuré avec le Chancelier Oxenſtiern, touchant le ſujet du voyage de Monſieur du Hamel, de ſorte que par celle-ci, je penſe n'avoir rien à vous pouvoir mander ſur ce ſujet, que les choſes dont vous ſerez ſi particuliérement informé par lui que ce ſeroit abuſer de votre patience.

Pour nouvelles de deçà, je ne vous en puis apprendre d'autres que la continuation des ſoins de Monſieur de Seycé, à moyenner une bonne paix à laquelle pour pouvoir parvenir avec plus de facilité, il a renouvellé une Tréve de quatre ſemaines avec Walſtein, & a envoyé le général Arnheim juſqu'à Gelhauſen, qui n'eſt qu'à ſix lieues d'ici, pour faire entendre à Monſieur Oxenſtiern les pro-

positions qui lui ont été faites par ledit Walstein, & essayer de les lui persuader aussi bonnes qu'il a faites à son Maître. La réponse qu'il a eue du Chancelier a été, qu'étant chef de l'union des quatre Cercles, il ne pouvoit rien résoudre, sans en avoir pris les sentimens de l'Assemblée, que de plus la Couronne de Suéde étoit si étroitement unie avec la France, qu'il ne pouvoit agir dans cette affaire-là que de concert & du consentement de Sa Majesté; & ensuite lui proposa tant de difficultés, tant aux conditions qu'aux sûretés, qu'il lui a laissé aussi peu d'espérance de faire réussir cette Négotiation que l'Assemblée de Breslau qui semble avortée.

Pour ce qui est du rétablissement des Ecclésiastiques, j'avois laissé au sieur de la Grange par la derniere voie à vous en rendre compte: vous en serez plus particulierement informé par le sieur de Varennes, qui part demain avec la réponse qu'il a tirée de l'Assemblée sur ce sujet: je souhaiterois qu'elle fût accompagnée d'aussi bons effets qu'elle est pleine de belles paroles, sur-tout de Messieurs de Francfort qui se montrent les seuls opiniâtres.

Les termes où nous en sommes, tou-

chant l'entrée de l'Assemblée dans l'Alliance renouvellée avec la Couronne de Suéde, laquelle j'espére vous envoyer signée dans peu de jours, m'ont obligé d'agir dans cette premiere affaire avec plus de retenue, de peur de nuire à celle-ci, qui quoiqu'elle fût résolue entre nous, avant que de parler d'Hailbron, n'a pas laissé de se trouver pleine de beaucoup de difficultés pour lesquelles nous nous sommes déja assemblés trois fois, depuis que je suis de retour ici. Je remets à ce tems-là à rendre à Sa Majesté un compte plus particulier de l'état de toutes les affaires en général. J'attends avec impatience les nouvelles, qu'il vous plaira me donner, de Votre Siége duquel on parle de deçà si diversement, que je ne sçai quelle réponse faire à ceux qui s'en informent de moi avec grande curiosité, & s'y intéressent en beaucoup de diverses manieres.

C'est, Monsieur, &c.



LETTRE du ROY à Monsieur DE FEUQUIERES.
De Nancy le 15. Septembre 1633.

MONSIEUR de Feuquiéres, le Souprieur de l'Abbaye d'Eyberbach, ordre de Clervaux en l'Archevêché de Mayence, m'eſt venu ici repréſenter que, lorſque les Suédois ſe ſont emparés dudit Archevêché, ils ont en même-tems chaſſé ledit Souprieur & les Religieux qui étoient dans ladite Abbaye, & y ont établi un Adminiſtrateur qui jouit des biens & revenus d'icelle, & particulierement de trois Fermes faiſant partie des Domaines de ladite Abbaye, ſituées dans les Terres de mon couſin l'Electeur de Tréves, ès villages de Popazy & Oberwezel, & dans la Ville de Limbourg; ſurquoi je vous écrits la préſente, que vous repreſentiez au ſieur Chancelier Oxenſtiern, la contravention qui ſe fait en cela aux articles concernant la Religion Catholique, des Traités paſſés entre moi & le deffunt Roi de Suéde, & nouvellement avec ledit Chancelier pour la Couronne de Suéde: faiſant telle inſ-

tance

tance que vous jugerez à propos pour le rétabliſſement deſdits Religieux en ladite Abbaye, & en la jouiſſance des biens & revenus d'icelle, lui faiſant entendre, quant auxdites Fermes ſituées dans l'Archevêché de Tréves, qu'il ne ſeroit ni juſte ni convenable, qu'en un lieu où ſont mes armes pour le bien commun, les Religieux & perſonnes Eccléſiaſtiques ſouffriſſent aucune perte ou dommage; & qu'en effet, j'ai donné ordre au ſieur de Buſſi-Lamet, qui commande les troupes que j'ai dans ledit Archevêché, de faire jouir ceux-ci du revenu deſdites Fermes, pour leur donner moyen de vivre, n'en ayant aucun d'ailleurs. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait, Monſieur de Feuquiéres, en ſa ſainte garde. Ecrit au Camp devant Nancy le 16. Septembre 1633. *Signé* LOUIS, & plus bas BOUTHILLIER.



LETTRE de Mr DE FEUQUIERES, à Monsieur le Baron de Rorté. Du 21. Septembre 1633. à Francfort.

MONSIEUR,

J'avoue que vous avez autant de ſujet de vous plaindre de mon ſilence, celle-ci étant la premiere que je vous ai écrite depuis notre ſéparation, que j'en ai de me louer de votre extrême diligence, à laquelle je répondrai par celle-ci, à toutes les lettres que vous m'avez écrites.

Je me doutois bien, dès que vous êtes parti, que Monſieur l'Electeur de Brandebourg différeroit, juſqu'à l'Aſſemblée du bas Cercle de Saxe, d'entrer dans la jonction de l'Alliance, quoiqu'il m'eût fait eſpérer de le faire à votre retour auprès de lui; dequoi vous avez très-bien fait de le preſſer, bien que je ne doute pas que ſes intérêts l'obligent à tenir la parole qu'il a donnée à Sa Majeſté; & ce qui me confirme encore plus en cette opinion, eſt la copie que je vous envoye de la jonction des quatre Cercles, dont Mr

ſon Chancelier ne manquera pas de lui donner avis ; de ſorte que mon opinion eſt que vous ne lui en parliez qu'une fois par forme, afin qu'il ne penſe pas que nous ne le deſirions plus avec tant d'affection ; & puis, à ce que je puis juger, il voudra attendre l'Aſſemblée d'Erfort.

Pour ce qui eſt de la conférence qu'il a eue avec le général Arnheim, je penſe qu'il n'eût pas été mal-à-propos de ne l'en pas diſſuader, de crainte qu'il ne penſât que vous ne fuſſiez auprès de lui que pour l'eſpionner & le contrôler, & que le Roi ne prît pas en lui de confiance ; & ſi une autrefois, il ſe rencontre une pareille occaſion, il faudra lui témoigner en être très-content, ſur ce que par ſon moyen on ſera plus particulierement informé des ſentimens de ceux avec leſquels il conférera, & que de plus, il les rendra capables de comprendre les raiſons qui l'obligent à prendre les affaires du ſens que nous faiſons.

Il eſt auſſi du tout néceſſaire d'éviter la déſunion entre Meſſieurs de ſon Conſeil, & le Comte de Schwartzembourg, à laquelle les uns & les autres ne ſont que déja trop diſpoſés ; & dequoi il ne pourroit rien réuſſir de bon pour le public, ni pour les intérêts particuliers de

notre maître, qui a beſoin que les conſeils des Princes ſes Alliés & amis ſoient entr'eux en bonne correſpondance, ſans laquelle les affaires ne ſe peuvent avancer; & la négociation ſe rend plus difficile pour ceux qui ont à agir auprès d'eux, ſur-tout quand ils ſe doutent qu'on y ait contribué.

Ce que je ſuis d'avis que vous faſſiez à préſent, eſt de vous tenir avec tous, le mieux qu'il vous ſera poſſible, & ſurtout auprès de l'Electeur, envers lequel il ſe faut rendre complaiſant; enſorte que, par votre facile accès auprès de lui, vous puiſſiez ſçavoir tout ce qui ſe paſſera dans cette Cour, pour en informer ſoigneuſement Sa Majeſté évitant au reſte, tant que vous pourrez, les occaſions dans les rencontres d'affaires inopinées, juſqu'à ce que vous ſoyez informé des réſolutions que le Roi prendra enſuite de tout ce que j'ai négocié par deçà; dequoi je ne manquerai de vous faire donner avis, & par même moyen tenir la main que vous ayez promptement les lettres néceſſaires de Sa Majeſté adreſſantes aux Princes.

Pour les nouvelles, je penſe que vous ſçavez, comment il y a quelque tems que le Roi eſt devant Nancy, où atten-

dant la résolution du Traité avec le Duc de Lorraine, pour ne perdre tems, il travaille puissamment à la fermeture du camp par la construction de seize bons forts & 24. redoutes qui sont déja en deffense : les conditions du Traité, qui a failli à se conclure avec le Cardinal de Lorraine le 12e. de ce mois, étoient que le Roi mettroit 4000. hommes en garnison dans la Ville-Neuve, & deux cens sur les deux bastions de la Ville qui la regardent & la porte ; & que dans la Ville, le Duc n'y pourroit tenir que cinq cens hommes de pied ; que pour le mariage de Monsieur, qu'ils ont déclaré être fait, l'on le remettoit au jugement & consentement de sa Sainteté. Il y avoit aussi quelques autres conditions particulieres que je ne sçai pas bien, mais tout cela a été rompu par le refus des Habitans. Aujourd'hui le bruit court qu'ils se sont raccordés, & que le Roi est dans Nancy ; quoique ce bruit ne soit pas sans apparence, pour ne me point tromper, j'attendrai à le croire que j'en sois plus assuré.

Cependant le Roi ne laisse pas à toutes fins que de raisons, d'envoyer 4000. hommes de pied & mille chevaux, commandés par le Colonel Hebron joindre

le Ringrave Otto - Ludovic, lequel a charge d'entrer dans la Franche-Comté, où s'eſt retiré le Duc de Lorraine, & cet ouvrage fait, ils iront tous enſemble joindre le Maréchal Horn, lequel eſt allé au-devant du Duc de Féria, qui a paſſé les montagnes avec 12000. hommes, tant de pied que de cheval : l'on y envoye de deçà au-devant tout ce que l'on peut : le Duc de Baviére fait le ſemblable, mais comme vous ſçavez à diverſes fins ; il y a grande apparence que dans peu de tems, il ſe pourra rendre-là quelque grand combat : ſi Nancy eſt rendu devant ce tems-là, le Roi pourra bien envoyer une bonne partie de ſon armée pour y aſſiſter ſes Alliés.

De Hollande nous n'en apprenons autre choſe, ſinon que les deux armées ſont allées paiſiblement camper à la portée du canon l'une de l'autre.

Monſieur le Chancelier fait état de ſe rendre au commencement de Novembre à Erfort, où il convoquera une Aſſemblée des Alliés de la Couronne de Suéde. L'intention de Sa Majeſté eſt que je m'y trouve de ſa part : cependant ſur la permiſſion qu'elle m'a donnée de lui aller rendre compte des affaires de deçà, je parts demain : je ferai ce qui me ſera

poſſible pour faire enſorte qu'un autre ſoit honoré de cette commiſſion, & qu'il me ſoit permis de le ſervir à ma charge, & autant que j'y ſerai; je ne perdrai une ſeule occaſion de vous rendre les ſervices que vous devez attendre d'une perſonne qui eſt avec paſſion, &c.

Je ne manquerai de vous faire amplement écrire, par Monſieur Bouthillier & par le Pere Joſeph, & d'accompagner leurs lettres de tout ce que je ſçaurai. Je vous ſupplie d'aſſurer Mr le Comte de Schwarzembourg de mon ſervice très-humble, & tous Meſſieurs du Conſeil, ſans oublier Monſieur Lieuthmer.

Je n'oſe prendre la hardieſſe d'aſſurer Meſdames les Electrices de mon obéiſſance, ni Meſdames les Princeſſes; mais bien d'aſſurer Madame la Douairiere que je n'ai pas manqué de m'acquitter du commandement qu'elle m'a fait, & que ſi-tôt que je ſerai auprès du Roi, je m'en acquitterai encore de bouche.

J'oubliois à vous dire que ce que j'ai pû répondre, ſur la franchiſe avec laquelle le Comte de Schwarzembourg témoigne vous avoir parlé, quoiqu'elle ſemble procéder d'une bonne cauſe, néanmoins elle ne laiſſe de donner ſujet de ſuſpicion des penſées de méfiance, que

vous sçavez que l'on a toujours eu de lui : dequoi néanmoins vous ne ferez, s'il vous plaît, aucun semblant, & ne laisserez pour cela d'observer sa conduite.

LETTRE de Monsieur de RORTE', *à Monsieur* DE FEUQUIERES. *Du 26. Septembre 1633. à Berlin.*

MONSIEUR,

J'ai appris par une lettre, que le Résident de Monseigneur l'Electeur de Brandebourg a écrite à Monsieur Lieuthmer, que vous étiez parti de Francfort pour retourner vers le Roi. Je vous assure que je me trouve extrêmement étonné de n'avoir été honoré de vos lettres auparavant votre partement, & de n'avoir reçu aucune réponse à toutes celles que je vous ai écrites depuis que je vous quittai à Leipsick. Je ne sçai à quoi attribuer cela. Je veux croire que la quantité d'affaires que vous avez eu audit Francfort vous en auront empêché, mais je veux espérer aussi que présentement vous me

retirerez de la peine que cela me donne, & que si vous ne retournez, ce que je ne puis néanmoins croire, vous aurez pitié d'un pauvre tombé des nues qui n'a ni instruction, ni quoi que ce puisse être, pour agir par-deçà dans les occurrences qui s'y rencontrent, & que vous me procurerez que l'on m'envoye au plutôt ce qui est nécessaire pour y servir le Roi comme il convient. J'écris à Monsieur Bouthillier, ce que j'ai appris de ce qui s'est proposé par le Lieutenant général Arnheim à mondit Seigneur l'Electeur de ce lieu, & comme vous êtes assez amplement informé de ce que ce peut être, je ne vous en importunerai. Je lui mande aussi comme les armées de Silésie de part & d'autre sont décampées, & quelques discours que ledit Seigneur Electeur m'a tenus sur ce sujet que je ne vous répéterai, croyant qu'il vous communiquera le tout, & aussi que je n'ai eu loisir de vous les écrire, d'autant que la poste étoit prête à partir. Je veux espérer, Monsieur, que vous vous souviendrez de moi, & que vous serez mon support dans toutes les affaires que j'aurai à la Cour, selon que vous m'avez fait l'honneur de me le faire espérer; aussi je prendrai cette liberté de m'adresser à vous, comme je fais présen-

tement, pour vous ſupplier très-humblement de me vouloir procurer que pour mes appointemens l'on me traite, comme l'on m'avoit fait eſpérer, & comme les autres qui ſont employés par-deçà ſont traités ; car je vous aſſure que devant être, tantôt en un lieu, tantôt en un autre, je ne puis ſubſiſter qu'avec ma perte à trois mille écus. Je l'ai éprouvé dans ce dernier voyage, où j'ai été contraint d'aller trouver ce Prince juſqu'aux frontieres de Pologne. Excuſez, je vous ſupplie, Monſieur, très-humblement la liberté que je prends de vous écrire de cette ſorte. Vous me l'avez ainſi permis.

Je vous envoye une lettre de Monſieur le Comte Schwartzembourg, duquel véritablement j'ai tout ſujet de me louer, & me reconfirme tous les jours ce que je vous ai mandé de lui par mes précédentes.

Je me ſuis bien douté que vous ne tarderiez guére, ſçachant le ſiége être devant Nancy, de vous y trouver ; mais je veux croire auſſi que cette occaſion étant finie, vous ne tarderez guére à retourner par-deçà, ce qui eſt du tout néceſſaire pour le bien des affaires de Sa Majeſté, pour la grande connoiſſance &

expérience que vous avez de toutes les affaires par deçà. Cependant je vous dirai que l'on eſt dans de grandes impatiences par ici de voir l'événement de ce ſiége, & même cejourd'hui, mondit Seigneur l'Electeur a envoyé vers moi hier au ſoir, pour ſçavoir ſi je n'en avois appris aucune particularité. Je veux eſpérer que le tout réuſſira au contentement de Sa Majeſté, ce que je ſouhaite de tout mon cœur. Cependant, Monſieur, je vous ſupplie très-humblement me vouloir honorer de vos commandemens, & de quelque réponſe ſur toutes mes lettres précédentes, & de me faire l'honneur de croire que je ne ſerai jamais autre,

Monſieur, que

Votre très-humble &
très-fidel ſerviteur,
Signé RORTÉ.



LETTRE de Mr le Baron de RORTÉ, *à Mr* DE FEUQUIERES. *Du 4. Octobre 1633. à Berlin.*

MONSIEUR,

J'ai reçû votre lettre du 21. de Septembre, avec un extrême contentement d'avoir appris votre bonne ſanté, mais un extrême déplaiſir de vous voir maintenant éloigné de ce pays-ci, où je m'aſſure que vous ne retournerez que le plus tard que vous pourrez : néanmoins je m'imagine qu'il ſera bien difficile que vous vous en exemptiez ; votre préſence y étant du tout néceſſaire pour mettre une fin aux bonnes affaires que vous y avez commencées.

Je ne vous répondrai point maintenant aux particularités de ce que vous m'ordonnez par votre lettre, le remettant à l'ordinaire prochain, par lequel pareillement je vous manderai quelle réponſe j'aurai reçûe de Monſeigneur l'Electeur, ſur l'inſtance que vous m'ordonnez lui faire encore une fois pour ſon adjonction

dans notre Alliance : cependant l'Electeur m'a dit qu'il n'y voyoit aucune difficulté, si cela est, incontinent que l'affaire sera faite, je ne manquerai à vous le faire sçavoir.

Cependant, Monsieur, je vous dirai que dans les affaires qui se sont passées par-deçà, & dont je vous donnois avis que je crois m'y avoir conduit, ensorte que ni Brandebourg ni ses Ministres n'auroient reconnu autre chose, sinon que l'on prend une entiere confiance en eux, dequoi je vous éclaircirai plus amplement par mes prochaines, & vous ferai sçavoir surquoi j'étois fondé à dissuader cette entrevue qui se faisoit premierement contre le consentement de tous les principaux Ministres, & outre cela à la persuasion d'une personne en qui il ne se faut pas fier, & qui est autant notre ennemi que de la Couronne de Suéde, qu'on en puisse avoir dans l'Allemagne, & qui néanmoins occupe si fort l'esprit de ce Prince, qu'il lui fait faire une partie de ce qu'il veut.

L'événement de ce qui s'en est ensuivi, témoigne assez le peu d'apparence qu'il y avoit d'écouter les propositions que le Duc de Fridland faisoit faire par Arnheim. Vû que ledit Arnheim envoya hier

un courier à mondit Seigneur l'Electeur, pour lui donner avis que tout le Traité étoit rompu entre lui & ledit Walſtein qui avoit ſaigné du nez, lorſque l'on lui avoit demandé qu'il mît en effet ce qu'il avoit propoſé, & avoit répondu tout au rebours de ce qu'il avoit mis en avant du commencement, qui étoit qu'une des armées devoit aller en Autriche, & l'autre en Baviére : au lieu de cela il vouloit que les deux armées allaſſent conjointement du côté du Rhin ; ſurquoi ledit Arnheim a rompu & fait marcher ſon armée aux environs de Dreſde, dans la Miſnie, comme lui-même l'a mandé à ce Prince, & fait deſſein à ce qu'il écrit, de ſe camper en quelque lieu avantageux pour obſerver la contenance de Fridland, & de pouvoir en cas qu'ils attaquent l'un ou l'autre des Electeurs & leurs pays de les ſecourir. Il a laiſſé le Comte de la Tour avec l'armée Suédoiſe dans la Siléſie, & les garniſons qu'ils occupoient du paſſé, ſçavoir Breſlaw, Lignitzhein, Brick & autres lieux : pour le Walſtein l'on n'a point encore nouvelles certaines de ce qu'il ſera devenu. J'eſpére par le prochain ordinaire de vous éclaircir amplement de tout ce que j'en aurai appris. L'Electeur de Saxe envoya

hier un courier à ce Prince, qui arriva deux heures auparavant celui d'Arnheim, pour lui donner avis de ce que deſſus, & le prier d'envoyer quelques-unes de ſes compagnies d'Infanterie qui ſont en ce pays-ci, pour mettre dans le fort de Torgau pour garder ce paſſage. L'on va cependant faire commandement par deçà, de rompre tous les ponts & paſſages, & l'on fait venir ſix compagnies d'Infanterie en garniſon en ce lieu, & quatre à Francfort ſur l'Oder.

Je remets à vous informer par le prochain ordinaire de beaucoup de choſes, pour vous dire qu'il y a eu de ſi malheureuſes gens, poſſedés aſſurément du diable, qui ont fait courir le bruit que le Roi avoit été tué, je vous laiſſe à penſer en quelle peine je pouvois être voyant que l'on mandoit de Francfort que ce bruit y couroit. Du depuis, il arriva en ce lieu un Officier Suédois qui venoit trouver de la part du Chancelier le Bannier qui étoit ici, qui diſoit que ledit Chancelier lui avoit dit, comme il étoit prêt à partir : cette nouvelle venant de ces lieux me donna bien de l'appréhenſion, comme pareillement Monſeigneur l'Electeur qui envoyoit tous les jours près de moi, pendant que ce bruit couroit, deux ou trois

fois pour sçavoir si je n'en avois rien appris. Il m'a assuré qu'il avoit été plusieurs nuits sans en pouvoir dormir, & lorsque je reçus vos lettres je l'allai trouver exprès à une lieue d'ici pour le tirer hors de cette peine. Je vous jure qu'il me témoigna une telle joie qu'il ne se peut rien de plus, & remercioit continuellement Dieu, que cette mauvaise nouvelle se soit trouvée fausse.

Monsieur, je vous dirai que depuis vous avoir écrit ce que dessus, j'ai vû Monseigneur l'Electeur, je me promets selon la réponse qu'il m'a faite que dans peu de tems l'Acte de déclaration que vous demandez pour son adjonction à l'Alliance me sera mis en main, ce qu'étant je ne manquerai de vous le faire tenir promptement, car il m'a dit qu'il n'y voyoit nulle difficulté.

Cependant je vous dirai que l'on est fort en allarme par-deçà, & que l'on se promet que le Roi dans cette rencontre assistera ses Alliés, principalement voyant quantité d'étrangers être entrés dans l'Allemagne : Brandebourg m'en a parlé ce matin, & m'a dit qu'il seroit fort nécessaire que le Roi y fasse pareillement entrer ses forces.

Monsieur, je finirai ces lignes en l'as-

ſurance que je vous donne, que je ne manquerai à obſerver exactement ce que vous me commandez par votre lettre; cependant je vous ſupplierai de vous ſouvenir de moi pendant votre ſéjour à la Cour, vous aſſurant que je ceſſerai plûtôt de vivre que d'être autre,

Monſieur, que

Votre très-humble & très-fidel ſerviteur,
Signé RORTÉ.

LETTRE de Mr le Baron de RORTÉ, *à Monſieur de* FEUQUIERES. *Du* 25. *Octobre* 1733. *à Berlin.*

MONSIEUR,

Par mes dernieres de l'onziéme de ce mois vous aurez appris comme j'eſpérois que dans peu de temps l'Acte de déclaration de l'entrée de l'Electeur dans l'Alliance du Roi me ſeroit mis en main, & quoique je n'en aye ſeulement fait qu'une fois inſtance par forme, ainſi que vous

m'avez ordonné, nonobſtant cela Knesbeck me vint hier trouver & m'apporta un projet qu'il avoit fait dreſſer dudit Acte ; auquel, ſelon mon opinion, il n'y a rien à ajoûter, étant conforme, tant à ce que vous avez accordé qu'à ce qui s'eſt paſſé à Francfort, déclarant qu'à la ſemonce que vous lui avez faite de la part du Roi d'entrer dans ladite Alliance, à l'exemple des quatre Cercles ſuperieurs auſquels il avoit toujours déclaré ſe vouloir conformer, & pour l'avantage qu'il prévoyoit que la cauſe publique en recevroit, qu'il confirmoit & parachevoit entierement ladite Alliance, conformément à ce qui s'étoit paſſé audit Francfort entre vous & leſdits Cercles, & aux conditions y contenues & ajoutées ; ſi bien que j'eſpere qu'en peu de tems l'original m'en ſera mis entre les mains, ce qu'étant, s'il y a ſûreté de paſſage, je vous le ferai tenir promptement; mais je crains qu'une choſe que ledit Knesbeck m'a dit y apporter du retardement qui eſt que l'Electeur deſire avoir de ſon côté un Acte pareillement de déclaration du Roi comme quoi il accepte ſon ajonction & entrée dans cette Alliance, & qu'il promet de la tenir & entretenir de tous points, diſant pour raiſon qu'il n'auroit rien pour témoigner de ſon côté comme quoi il eſt

dans l'Alliance du Roi, ni pour s'en ſervir & prévaloir aux occaſions ; néanmoins je crois que l'affaire ne ſera pas pour cela accrochée : par l'ordinaire prochain je vous ferai ſçavoir ce qui aura été fait à ce ſujet, croyant qu'il n'eſt aucunement à propos de négliger cette part & que le plutôt que l'on pourra avoir ledit Acte ſera le meilleur pour les changemens qui peuvent arriver, comme auſſi à l'occaſion de ce que l'on va ſe remettre de nouveau en Traité de paix, ainſi que je le fais ſçavoir au P. J. car François-Albert a reçu une lettre de Fridland par un Trompette qu'il lui a envoyé exprès avant hier, par laquelle il l'invite de le voir pour renouer ce Traité & ſe plaint de ce que l'effet des propoſitions qu'il avoit miſes en avant ne ſe ſoit enſuivi, proteſtant que de ſon côté il veut faire tout ſon poſſible pour procurer le repos de l'Allemagne, ſi bien que François-Albert eſt parti cejourd'hui en intention, comme je crois, de l'aller trouver : il eſt aiſé à juger qu'il devoit ſçavoir quelque choſe de cela auparavant cette lettre, & qu'il ne ſeroit venu ici, voyant l'ennemi en queue, ſi ce n'eût été pour quelque affaire importante : je n'ai point encore bien pû apprendre ce que l'on penſe ſur ce ſujet par deçà, ni ce que

l'on a intention de faire ; l'on tient ici que le Général Arnheim difficilement y prêtera l'oreille pour être fort picqué de ce que Fridland l'a abusé : il écrit à Brandebourg qu'il eſpere en peu de temps donner occaſion audit Fridland de bientôt abandonner la Siléſie par une diverſion très-grande qu'il mande vouloir faire : cependant Arnheim a fait retirer toute ſon armée aux environs de Dreſde dans la Miſnie, où il eſt déja arrivé, le Duc de Fridland le ſuit en queue & s'eſt jetté maintenant dans la Siléſie entre Lignitz & Gorletz, il a pris une petite fortereſſe qui appartient au Prince de Lignitz nommée Gretzberg, où ledit Prince avoit retiré tous ſes moyens : le butin de cette priſe a été très-grand & la perte pour ce Prince extrême, car il y avoit quantité d'argent : l'on eſt ici fort en allarme qu'il s'approche de ſi près, & beaucoup ſongent déja à leurs retraites, vû qu'il n'y a rien qui le puiſſe empêcher de venir ravager tout ce pays-ci, qui eſt très-mal gardé n'y ayant qu'un Régiment de gens de pied.

L'on craint fort qu'il n'y arrive quelque mutinerie en l'armée du Général Arnheim, car tous les Officiers & ſoldats ſont réſolus d'avoir de l'argent ; & Saxe fait difficulté de leur en donner, & ce Prince

n'en a point ; que ſi cela arrive il en faudra attribuer la faute aux principaux Chefs plutôt qu'aux ſoldats.

En vous écrivant la préſente, je vous dirai, Monſieur, qu'on m'eſt venu dire qu'il y avoit un certain bruit à la Cour, venant de Francfort ſur l'Oder, mandé par les Bourg-meſtres de ce lieu à Monſeigneur l'Electeur, que quelques troupes Suédoiſes commandées par du Bald avoient été battues par les troupes de Fridland, & qu'il avoit emporté Lignitz par compoſition & le Thumb de Brelaw par force ; mais cela n'eſt encore bien aſſuré : ce bruit eſt venu de quelques ſoldats qui diſent s'être trouvés à ladite rencontre & qui ſe ſont enfuis audit Francfort. Je vous en éclaircirai par l'ordinaire prochain & de ce qui ſe paſſera aux ſujets ci-deſſus. Cependant faites-moi l'honneur de me conſerver votre bienveillance, & de m'honorer au plutôt de vos lettres, ce que j'attends avec impatience, vous ſuppliant très-humblement de me croire,

Monſieur,

Votre très-humble & très-fidel ſerviteur,
Signé RORTÉ.

LETTRE de Mr le Baron de RORTE', *à Monſieur* DE FEUQUIERES. *Du 4. Novembre 1633. de Tangermund.*

MONSIEUR,

J'ai cru pour pluſieurs raiſons être obligé de vous envoyer ce porteur exprès. La premiere, pour enſuite de vos ordres vous faire tenir l'Acte de la déclaration que Monſeigneur l'Electeur m'a mis en main le 28. Octobre. La ſeconde, pour vous donner avis, comme il demande une Déclaration de Sa Majeſté, comme elle accepte ſon Alliance; & la troiſiéme, pour vous faire ſçavoir, comme auſſi pareillement à la Cour, ce qui ſe paſſe par deçà & les déſordres qui ſemblent y devoir naître en cas qu'il n'y ſoit pourvû.

Quant au premier point, je vous dirai que quoique je n'aye fait qu'une fois inſtance, enſuite de ce que vous m'ordonnez, pour avoir cet Acte de déclaration; néanmoins dès lors que j'en parlai, l'on me déclara que l'on me le délivreroit promptement. Je crus qu'il n'étoit à pro-

pos de négliger cette occaſion pour beaucoup de raiſons, tant pour ce que je voyois que l'on tâchoit de faire faire un Traité honteux à ce Prince, comme vous entendrez ci-après, comme auſſi qu'il me ſembloit, dans la conjoncture des préſentes affaires, qu'il le falloit lier enſorte qu'il ne ſe pût dédire de ce qu'il vous avoit promis. Quant à ce qui touche ledit Acte, je m'aſſure que vous le trouverez conforme à vos intentions, & correſpondant à ce qu'il vous avoit promis; je ne vous en envoye préſentement qu'un original en papier; l'on m'a promis de m'en donner le jour d'après un autre en parchemin, avec le grand Sceau, lequel j'ai crû ne devoir hazarder pour les mauvaiſes rencontres qui ſe font par les chemins; je le retiendrai cependant auprès de moi, juſqu'à ce que je vous le puiſſe moi-même mettre en main. Quant à ce que je ne l'ai plutôt eu depuis ma derniere inſtance, outre les raiſons que je vous mandois, il y a quelque tems, avoir cauſé le retardement précédent, je vous dirai que depuis quinze jours en çà, ſur le bruit que le Duc de Fridland approchoit de ces pays-ci, mondit Seigneur l'Electeur a continuellement été en campagne, pour éviter de tomber entre les mains

de ſes ennemis, ſi bien que pendant ce temps l'on n'a eu le loiſir de rien faire, non plus que moi, ni le temps ni la commodité de vous écrire, non plus qu'à la Cour.

Touchant le ſecond point je vous dirai, Monſieur, que lorſque la derniere fois, je fis inſtance pour avoir la ſuſdite Déclaration, l'on me demanda ſi j'avois quelque Acte pour leur mettre en main de la part de Sa Majeſté ou de vous, pour témoigner comme Sadite Majeſté acceptoit l'Alliance de ce Prince; ſurquoi je répondis que j'avois un original du Traité qui s'étoit fait à Hailbron, ſigné de votre main, qu'ils pouvoient ſi bon leur ſembloit retenir pour leurs aſſurances : ils me dirent que cela ne ſuffiſoit, mais que néanmoins l'on ne laiſſeroit de paſſer outre dans l'aſſurance que l'on avoit que Sa Majeſté ne feroit difficulté de ratifier ce Traité, & leur en donner un Acte de ſon acceptation. Je leur dis que je n'avois aucune autre charge de vous en cela, ſinon de recevoir ledit Acte ; mais que je m'imaginois que Sa Majeſté ne feroit aucune difficulté de contenter ſon Alteſſe en ce qu'elle deſiroit de lui, & que je m'aſſurois que vous y employeriez vos offices, qui eſt l'occaſion qu'il en écrit à Sa Majeſté

jeſté comme à vous, pour vous prier qu'il puiſſe avoir au plutôt contentement de ce côté-là : Que ſi l'on trouve que cela ſe puiſſe faire, l'on deſire par de-çà que cet Acte ſoit en la meilleure forme que faire ſe pourra : vous connoiſſez l'humeur des Allemans qui ſont grandement formaliſtes, & outre cela aſſez ſoupçonneux que l'on ne leur veuille tenir ce que l'on leur promet. Quant à l'original que vous m'avez mis en main, j'ai cru qu'il ne ſeroit mal-a-propos de leur mettre en main, comme ils m'en ont requis, attendant ladite acceptation de Sa Majeſté, m'imaginant qu'il ſuffit que l'on ait ladite Déclaration en la forme qu'ils l'ont donnée.

Quant au troiſiéme point, je vous dirai, Monſieur, que le Général Fridland, après avoir partie défait, partie mis en Vauderoute, les troupes du Comte de la Tour & de du Bald, & l'un & l'autre ayant été pris priſonniers, a fait tourner tête à une partie de ſon armée droit en ce pays-ci, qui a déja emporté Francfort ſur l'Oder ſans grande réſiſtance, & les ſoldats de Son Alteſſe, qui y étoient pour la garder, s'étant rendus ont été forcés de prendre parti avec leurs ennemis ; & comme Berlin n'eſt diſtant dudit Francfort que de dix lieues, & que la place, comme

vous sçavez, n'est d'aucune défense, mondit Seigneur l'Electeur a cru pour sa sûreté, s'en devoir éloigner : à cette occasion il s'est acheminé en ce lieu, pour, en cas de danger, se pouvoir retirer en lieu où il puisse communiquer avec ses Alliés, ne s'étant voulu enfermer ni à Custrin ni à Spandau, pour être libre d'agir. J'ai crû qu'il falloit que je le suivisse en cette occasion, tant pour avoir l'Acte de son adjonction à l'Alliance qui m'a été seulement mis en main à Handlberg le 28 d'Octobre, comme aussi pour avoir égard que quelque personne, que je vous ai mandé, qui a grand pouvoir sur lui, ne lui fasse faire quelque chose au préjudice de la cause commune, à quoi il n'a manqué d'être sollicité, comme vous entendrez par la suite de ce discours.

Par ma lettre du 15 d'Octobre, je vous mandois, comme le Duc François Albert étoit allé trouver le Duc de Fridland pour se remettre en Traité : je vous dirai comme le tout s'est passé. Incontinent que ledit François Albert eut reçu la lettre, que je vous mandois que Oxenstiern lui avoit écrit, il ne manqua de la communiquer à l'Electeur de Brandebourg, & après l'avoir pressé de ce qu'il desiroit qu'il fasse en cette rencontre, & s'il vouloit qu'il

allât trouver ledit Duc de Fridland, l'Electeur dit qu'en cela il ne lui ordonnoit d'y aller, ni aussi qu'il ne lui défendoit, & qu'il se gouvernât en cela comme il trouveroit à propos. Sur cette réponse il alla trouver avec Borstroff l'Electeur de Saxe, & ayant sçu son intention, ils allerent vers Fridland, où ayant été, ils sont retournés auprès de ce Prince, pour lui faire rapport de ce que Fridland proposoit pour parvenir à la paix avec un Traité que Fridland vouloit faire, ce qu'incontinent après mondit Seigneur l'Electeur m'a fait communiquer & m'en donner copie, comme aussi de la résolution qu'il avoit prise, & de ce qu'il en avoit écrit à l'Electeur de Saxe, & au Lieutenant général Arnheim; ce que vous verrez par lesdites copies, & à quoi je me rapporte : c'est pourquoi je m'en tairai pour vous dire que ledit François-Albert n'a manqué d'éprouver si ce Prince ne détacheroit point de ses Alliés; mais il y a trouvé de la résistance, comme vous aurez pû reconnoître par les copies susdites, & ensorte que ledit Electeur de Brandebourg dit si vertement qu'il laissera plutôt perdre son Etat que de condescendre à un Traité semblable à celui qu'on lui proposoit : mais je crains fort

que le Duc de Saxe ne franchiſſe le ſaut, & qu'il ne mette en effet ce que l'on a tiré de lui, & ce qui me donne cette conjecture, eſt le dernier diſcours que ledit François-Albert a eu avec l'Electeur de Brandebourg, qui en prenant congé de lui, lui demanda ſi c'étoit ſa derniere réſolution qu'il lui avoit donnée par écrit. Surquoi lui ayant dit que ce l'étoit, il continua & lui dit, *mais ſi le Duc de Saxe condeſcend à ce Traité avec ledit Fridland, ne vous y accorderez-vous point auſſi ;* ſurquoi il lui dit qu'il ne le feroit jamais, mais l'autre continuant lui demanda, *que ferez-vous donc de vos troupes :* le Brandebourg répondit, *je les rappellerai ;* mais l'autre pourſuivant repliqua, *vous les lui avez données pour joindre aux ſiennes. Il eſt vrai*, lui dit l'Electeur de Brandebourg, *mais non point enſorte que je ne les puiſſe rappeller, & quand je le ferai, je ne crois point que mes gens ſoient ſi traîtres que de me vouloir deſobéir.* D'autre côté, ce qui me confirme dans cette méfiance contre ledit Duc François Albert, eſt qu'il ſe déclare tellement ennemi de la Couronne de Suéde par ſes diſcours, qu'il ne ſe peut rien de plus, & croyant que Schwartzemberg lui eſt contraire, il lui en a fait des diſ-

cours étranges qui feroient trop longs à vous raconter, lui-même me les ayant redits : aussi je crains fort que ceux qui voudront de bien près éplucher ce qui s'est passé en Siléfie, ne l'interprétent aux intelligences que l'on a toujours crû être entre le général Arnheim, ledit François-Albert & Fridland; & maintenant, voyant que leurs finesses se pourront découvrir, ils rejettent toute la faute sur les Suédois, & déclament en telle sorte contre eux, qu'ils disent que lâchement ils se sont laissé deffaire, que le Comte de la Tour & Dubald, au contraire de ce qui étoit accordé entr'eux, ils s'étoient mis en campagne, ayant été résolu qu'ils mettroient toutes leurs troupes en garnison aux Forteresses qui leur restoient, qu'ils disent la plûpart avoir été en état de soutenir de grands siéges, lesquelles néanmoins ensuite de cette deffaite s'étoient rendues la plûpart sans coup donner, comme Grossen, Glogauw, Lignitz & le Thumb de Breslau, occupés par les passages. Outre cela, ils disent que le Comte de la Tour & du Bald, ayant été prisonniers, ont signé un accord avec le Duc de Fridland, par lequel il est ordonné à tous ceux qui étoient dans les susdites places, étant sous leurs charges,

de les rendre entre les mains dudit Duc de Fridland : enſuite dequoi ils diſent que Lignitz & le Thumb de Breſlau ſe ſont rendus ; mais pour Groſſen & Glogau, ils aſſurent que l'Amiral Wolffspar, Suédois, y étant avec le Colonel Baum, s'eſt rendu fort mal à propos. Voilà, Monſieur, les diſcours dont leſdits François-Albert & Borſtroff uſent envers les Suédois, les appellant traîtres & beaucoup d'autres injures, mais cela n'eſt rien au prix de ce que ledit François-Albert a dit contre le Chancelier & la domination Suédoiſe audit Schwartzemberg, ce qui vous feroit importun : je ne puis, Monſieur, vous aſſurer ſi tout ce que deſſus eſt véritable; non plus que la priſe de ſes places, vû que nous n'en avons en cette Cour autres nouvelles que celles qui nous ont été dites par les ſuſdits qui les ont appriſes de leurs ennemis, au rapport deſquels ils nous les ont données pour véritables ; mais à ce que je puis reconnoître, tous ces diſcours ne ſont que pour intimider ce Prince, & pour lui donner du dégout contre les étrangers, & tâcher à le ſéparer de toutes ſes aſſociations, mais c'eſt à quoi juſqu'à préſent ils n'ont pû parvenir.

Mais voyant que ces artifices ſuſdits

ne leur profitent de rien, ils ajoutent pour tant plus intimider l'Electeur de Brandebourg, qu'aſſurement le Roi de Dannemarck ſe va déclarer du parti de l'Empereur, & de là tirent une conſéquence que le Duc de Saxe ſuivra ſon parti, pour la bonne correſpondance qui eſt entr'eux.

Outre tout ce que deſſus pour parvenir à leurs deſſeins, ils ne font que publier la puiſſance dont eſt compoſée l'armée du Duc de Fridland, qu'ils diſent être de vingt-cinq mille hommes effectifs, & de ſoixante piéces de canon, ſans ce que Galas a avec lui, qu'ils diſent conſiſter en quinze mille hommes : en contr'échange, ils diminuent tellement leur armée par leurs diſcours, qu'ils diſent qu'elle eſt réduite au plus à dix ou douze mille hommes, aſſurant que la défaite arrivée en Siléſie leur porte préjudice de la perte de huit à neuf mille hommes qu'ils diſent y avoir été effectifs, & bien qu'il y en ait fort peu qui ſoient morts ſur le champ, n'étant au plus que cinq cents, que néanmoins le reſte a été contraint de fuir ou de ſe mettre en ſervice. Ils ajoutent à tout cela que ledit Duc de Fridland a envoyé de cette défaite à l'Empereur cent, tant Drapeaux

que Cornettes. Voilà, Monsieur, ce qui se passe pour le présent, & les discours qui se tiennent de ces occurrences passées, par lesquels vous pouvez juger ce qui se devoit entendre des Négociations précédentes qui ont produit l'effet du desordre que nous voyons maintenant, & j'appréhende que, s'il n'y est pourvû qu'il sera plus grand qu'il n'a encore été : cependant pour y remédier & obvier aux desseins du Walstein, que l'on croit être tels qu'il veut se rendre maître des rivieres de là l'Elbe & de l'Oder, & par ce moyen se saisir de la plus grande partie de l'Electorat de Brandebourg, comme déja il a commencé par la prise de Francfort sur l'Oder, l'Electeur de Brandebourg s'est trouvé en ce lieu proche de Magdebourg, pour conférer avec Baviere qui fut le 30. d'Octobre, où l'on a résolu que l'on feroit sçavoir au Chancelier Oxenstiern, l'état présent des affaires de pardeçà, pour y remédier & avoir quelque assistance, & même demander celle du Roi, s'il en est nécessaire; & que cependant il ramasseroit le plus de troupes qu'il seroit possible, à quoi il travaille présentement, faisant état d'avoir dans peu de tems sept ou huit Régimens, tant de pied que de cheval, & en cas de nécef-

ſité les joindre avec Arnheim ſous le commandement dudit Baviére, & attendant cet amas, il envoye préſentement deux Régimens de Cavalerie à Berlin, & l'autre en la Ville de Brandebourg, pour empêcher que Walſtein ne ſe ſaiſiſſe de quelqu'un de ces deux lieux-là, ce qui lui apporteroit grande commodité pour les deux rivieres la Sprehe & le Havel, où il y a des paſſages fort aiſés à garder, & qui ſont de telle importance qu'ils donnent l'entrée dans le pays de Mekelbourg.

Quant à l'état préſent auquel le Duc de Fridland ſe retrouve, l'on tient par-deçà qu'il eſt à ſix lieues de Dreſde du côté de la Luſace, avec la plus grande partie de ſon armée : l'on ne ſçait quel deſſein il peut avoir, ſinon autre que celui que je vous ai dit ci-deſſus : l'on croit qu'il veut faire attenter ſur Landsperg qui eſt au-deſſus de Cuſtrin, ſitué ſur la Varte, & qui eſt un paſſage important, pour avoir l'entrée dans la Marche-Neuve, & delà dans la Poméranie, ayant à cet effet envoyé déja quelques troupes là aux environs ſous le commandement de Getz & d'Ilaw. Cependant pour y obvier, celui qui commande la Poméranie pour la Couronne

de Suéde, nommé Monſieur Heinbil, a fait conduire quantité de munitions & canons dans ladite Ville de Lansperg, & ramaſſé le plus de gens qu'il lui eſt poſſible, tant de ceux qui ſe ſont retirés de la défaite du Comte de la Tour, qui ſe rallient là aux environs, que d'autres troupes qui ſont dans ladite Poméranie, d'autre côté le Lieutenant général Arnheim ſe remue fort peu, & eſt toujours à Dreſde, ſon Infanterie eſt campée proche, & ſa Cavalerie logée aux environs : il a mandé le 29. d'Octobre à ſon Alteſſe qu'il s'achemineroit bien-tôt par-deçà, & qu'il ſe mettroit en un lieu commode pour avoir égard aux actions dudit Walſtein; mais ſon armée eſt fort foible & fort ruinée, ſi bien qu'il appréhende de ſe mettre en campagne. Quant à Galas, il eſt du côté de Leutmeritz, frontiere de Bohême, & ſituée ſur l'Elbe. Il y en a qui croyent qu'il prendra l'un des côtés de l'Elbe, & le Duc de Fridland l'autre, mais Baviere croit qu'ils ſe joindront pour faire un puiſſant corps d'armée.

Touchant ce qui eſt arrivé en Siléſie, nous n'avons point encore nouvelles que la Ville de Groſſen, Glogau, ni que le Thumb de Breſlau ſoient pris. Pour le Comte de la Tour, l'on tient qu'il eſt

ſorti de priſon, & qu'il eſt venu à Torgau, & quant à ſa défaite, bien qu'il y ait demeuré fort peu de monde, néanmoins la perte a été grande pour la priſe des Chefs, & la reddition de quelques places; & outre ce que la plus grande partie de l'Infanterie a été contrainte de ſe mettre en ſervice, & la Cavalerie la plupart diſſipée, Baviére en a parlé fort hautement en cette Cour, attribuant la cauſe de ce malheur à quelque ſecréte menée, ce que l'on peut conjecturer par ce qui s'eſt fait du paſſé.

Cette défaite avoit troublé les eſprits de par-deçà, comme auſſi la priſe de Francfort ſur l'Oder, où l'on avoit mis du commencement quinze cens hommes de pied, & cinq cens chevaux en garniſon, avec huit pieces de canon. Néanmoins depuis quelque tems l'on commence à ſe raſſurer, & ce, principalement depuis la retraite du Duc de Fridland dans la Luſace, ſur les frontieres de Bohême. Je ne ſçai ſi cette retraite n'aura point été cauſée ſur les nouvelles que l'on a que Oxenſtiern a mandées à l'Electeur de Brandebourg, que Bernard de Veymard approchoit avec ſon armée pour entrer en Bohême: nonobſtant cela, la garniſon eſt demeurée dans Francfort,

mais l'on tient qu'il n'y a que deux cents hommes présentement, le reste ayant suivi ledit Duc de Fridland : l'on croit présentement que Grossen & Glogau sont prises, si cela est il ne reste plus en Silésie que le Thumb de Breslau, Brigue & Oplen, qui ne tarderont guére à être prises, s'il n'y est pourvû.

Voilà, Monsieur, ce que j'ai crû vous pouvoir mander pour le présent des affaires de par-deçà ; c'est pourquoi je finirai ces lignes, en vous suppliant très-humblement de me vouloir faire envoyer les lettres de Sa Majesté pour ces Princes ici : si vous avez pour agréable, vous me ferez aussi sçavoir si je dois retourner vers l'Electeur de Saxe, ne doutant que vous m'envoyerez quant & quant une ample instruction de tout ce que j'aurai à faire vers l'un & l'autre ; je vous supplie aussi, Monsieur, très-humblement, si vous êtes à la Cour, de vous souvenir de moi pour l'augmentation de mes appointemens, ainsi que vous m'avez fait espérer, & outre ce, de me vouloir procurer que ce porteur puisse toucher quatre mois qui m'en sont dûs : excusez-moi, Monsieur, si je m'adresse à vous de cette sorte ; vous me l'avez ainsi commandé, & aussi l'assurance que j'ai de

l'honneur de vos bonnes volontés m'en donne encore plus de liberté ; je vous dirai, Monſieur, que le plus grand deſir que j'ai, eſt de vous témoigner, que je ſuis,

Monſieur,

Votre très-humble & & très fidel ſerviteur,
Signé RORTÉ.

LETTRE de Mr le Baron de RORTE', *à Mr de* FEUQUIERES. *Du* 13. *Novembre* 1633. *De Stendel à la Vieille-Marche.*

MONSIEUR,

Ces lignes ſeront pour vous dire, qu'ayant obtenu de S. A. Electorale de Brandebourg, l'Acte de ſon adjonction à l'Alliance de Sa Majeſté enſuite de vos ordres. Je vous ai dépêché le 7. de ce mois, un homme exprès avec un Original d'icelui en papier, ayant retenu près de moi un autre Original en parchemin

avec le grand ſçeau pour vous le mettre en main, n'ayant voulu haſarder l'un quant & l'autre pour les mauvaiſes rencontres qui ſe font par les chemins. Je vous mandois auſſi comme ſadite Alteſſe demandoit un Acte d'acceptation de ſon adjonction à Sa Majeſté, & outre cela je vous informois des choſes qui ſe ſont paſſées par-deçà, depuis que le Duc de Fridland en a approché; & quant & quant je vous envoyois un Mémoire de ce que l'Electeur deſiroit du Roi, pour le ſecourir dans les extrémités où il eſt préſentement, de ſe voir réduit, s'il ne l'eſt promptement. Mais comme je vous informois amplement de tout ce que deſſus, je m'en tairai pour vous dire ce qui s'eſt paſſé du depuis par-deçà.

Je vous dirai donc, Monſieur, que le 4. de ce mois, Lanſperg s'eſt rendue par compoſition au général Major Getz, ſans que ſeulement le Gouverneur qui étoit un François nommé du Verger, ait entendu tirer un coup de canon : car ſe voyant inveſti par ledit Getz, qui avoit emporté un Fort au-deſſus dudit Lanſperg nommé Santau, où il avoit tué tout ce qui étoit dedans; & après y avoir fait paſſer par barques quelque Infanterie, ſa Cavalerie étant paſſée plus haut par la

Pologne; il compoſa en même-tems, & eſt ſorti avec armes & bagages. Cette priſe eſt de fort grande conſéquence pour être un paſſage ſur la Varte, par lequel préſentement les Impérialiſtes ont l'entrée libre dans la Marche-Neuve & dans la Poméranie, & juſqu'à Colberg, qui eſt un port excellent & très-fort ſur la Mer Baltique; & d'autre côté cette priſe apportera par-deçà de très-grandes incommodités, vû que par l'occupation dudit Lansperg, & de Francfort ſur l'Oder, la forteresſe de Cuſtrin eſt comme inveſtie ſi bien, qu'il ſemble que leſdits Impérialiſtes ayent quelque deſſein ſur icelle; mais ils n'en viendront pas à bout, pour être cette place très-forte, bien ſituée & très-bien munitionnée.

Il eſt à craindre que la ſuſdite perte de Lanſperg ne ſoit ſuivie d'une autre encore plus importante, qui eſt du fort de Driſen, compoſé de cinq baſtions appartenant à ſadite Alteſſe Electorale, ſituée cinq lieues au-deſſus dudit Lanſperg, en la confluence de la Varte & de la Netz, n'y ayant en tout que ſoixante ſoldats & un ſergent pour la garder avec quelques payſans, néanmoins celui qui commande en Poméranie avoit promis d'y mettre du monde, ce qu'il n'a effectué.

Vous reconnoîtrez, Monſieur, par ce qui s'eſt paſſé tant en Siléſie que par-deçà, le peu d'ordre qu'il y a parmi tout ce monde, & je vous aſſure que la confuſion y eſt telle, que ſi on n'y pourvoit promptement il en arrivera plus grands maux. Cependant pour y remédier, l'Electeur a envoyé vers le Chancelier pour lui demander ſecours, & faire hâter le général Banier à mettre enſemble les troupes qu'il attend de la Baſſe-Saxe, ce qui va fort lentement; néanmoins il ſeroit fort néceſſaire que l'on ſe dépêchât davantage : car je prévois que dans peu de tems l'Electeur ſera en mauvais état, auſſi bien que ſon pays ſi l'on n'y remédie, attendu que, ſi l'on donne loiſir aux ennemis de ſe fortifier, ils le feront enſorte que l'on aura peine très-grande de les mettre hors des lieux de par-deçà, qui ſont fort avantageux pour leur ſituation. Auſſi il y a grande apparence que leſdits Impérialiſtes ſe ſaiſiront de tout ce qu'ils pourront en ce pays-ci, pour avoir leurs quartiers d'hiver aux dépens d'autrui; cependant nous attendons ce que produira l'armée du Duc Bernard qui tire en Bohême, d'autre côté nous n'avons ici autres nouvelles de ce que fait le général Arnheim, ſinon qu'il eſt tou-

jours campé avec ſon armée aux environs de Dreſde. Il étoit parti il y a quelque-tems, avec cinq Régimens de Cavalerie, quelque mouſqueterie, pour exécuter quelque entrepriſe qu'il avoit en Bohême, nous ne ſçavons encore comme cela lui ſera réuſſi; l'on tient que ſon deſſein étoit de rompre le pont de Lieuthmeritz ſitué ſur l'Elbe, pour empêcher que Fridland & Galas ne ſe puiſſent joindre.

Nous n'avons ici aucunes nouvelles du Duc de Fridland, ſinon qu'ayant fait mine de ſe retirer en Bohême, il a aſſiegé Bautz en Luſatie, appartenante au Duc de Saxe.

J'avois oublié de vous dire que ſur le bruit de la priſe de Lanſperg, l'on a fait ſortir le fils de ſon Alteſſe de Cuſtrin, & on l'a mené à Stetin. Meſdames les Electrices mére & filles, & Meſdames leurs filles y ſont demeurées, ce qui va fort mal, ſi l'on aſſiége cette place.

Je finirai ces lignes en vous aſſurant que je ſuis dans de grandes impatiences d'avoir de vos nouvelles, vous ſuppliant au plûtôt de m'en honorer : je veux eſpérer que dans peu de tems vous retournerez en ce pays-ci; ſi cela eſt & que vous veniez juſqu'à Erfort, je vous ſupplierai très-humblement de vouloir agréer que

je vous puiſſe aller trouver, étant néceſſaire que je vous informe de beaucoup de choſes qui ſeroient trop longues à vous écrire. Faites-moi l'honneur de me conſerver vos bonnes graces, & de me croire pour être véritablement,

Monſieur,

Votre très-humble &
très-fidel ſerviteur,
Signé RORTÉ.

COPIE de la Ratification du Traité de Confédération des quatre Cercles Supérieurs d'Allemagne, paſſé à Francfort le 5. Septembre 1633. Ladite Ratification faite par le Roi, à Saint Germain-en-Laye le 16. Novembre 1633.

LE Roi ayant vû le Traité d'Alliance ci-deſſus, qui a été paſſé entre Sa Majeſté, & lés Seigneurs, Princes, & Etats Confédérés des quatre Cercles de la haute Allemagne, par le ſieur de Feuquiéres ſon Ambaſſadeur Extraordinaire, Député pour cet effet par ſadite Majeſté; vû auſſi le pouvoir que leſdits Princes & Etats

des quatre Cercles ont donné auxdits ſieurs Jacques l'Effler ſieur de Neidlingen, Conſeiller privé de la Couronne de Suéde, & Vice-Chancelier d'icelle en Allemagne, comme auſſi Conſeiller privé & Chancelier dudit ſieur Duc de Wirtemberg, & au ſieur Philippes Streuff de Lawenſtein, Conſeiller privé dudit Comte Palatin de deux Ponts, grand Baillif de Neucaſtel, leurs Ambaſſadeurs Extraordinaires, pour conclure, ſigner & ratifier ledit Traité au nom deſdits Princes & Etats, ſelon qu'il eſt plus amplement porté par ledit pouvoir, en date du 16. jour de Septembre de la préſente année; ſadite Majeſté a eu agréable d'approuver & ratifier, ainſi que par ces préſentes elle approuve & ratifie ledit Traité & les articles contenus en icelui; déclarant toutesfois, quant à ce qui concerne la déclaration ci-deſſus, ſur l'article VI. de la Confédération faite entre la Couronne de France & celle de Suéde, que pour ôter toute ambiguité & ſens obſcur, Sa Majeſté entend que les Confédérés demeureront obligés à obſerver ledit article ſixiéme de ladite Déclaration, depuis la datte dudit Traité de Confédération fait à Hailbron, & en tous les points dudit article, ſelon & en la forme qu'il

eſt exprimé en ladite Confédération ; ſur-quoi Sa Majeſté a deſiré que les ſieurs Ambaſſadeurs Extraordinaires ſuſnommés deſdits Princes & Etats, déclarent qu'ils croyent que tel eſt, ſur ce point, le deſir deſdits Princes & Etats Confédérés, & qu'à leur retour de leur premiere Aſſemblée, leſdits Princes & Etats Confédérés approuveront & ratifieront, ce que leſdits ſieurs Ambaſſadeurs en auront déclaré ci-après ; déclarant auſſi de ſa part qu'elle ne veut & entend qu'il ſoit apporté préjudice en tout ce qui concerne les droits Eccléſiaſtiques & politiques deſdits Sieurs Princes & Etats Confédérés qui leur appartenoient auparavant ledit Traité d'Hailbron, ſelon même qu'ils leur ſeront réſervés par ladite Déclaration. Fait à Saint Germain-en-Laye le 16. Novembre 1633. *Signé* LOUIS, & plus bas BOUTHILLIER.

Nous Jacques l'Effler ſieur de Neidlingen, Conſeiller privé de la Couronne de Suéde, & Vice-Chancelier d'icelle en Allemagne, comme auſſi Conſeiller privé & Chancelier dudit ſieur Duc de Wirtemberg, & Philippes Streuff ſieur de Lawenſtein, Conſeiller privé dudit ſieur Comte de Palatin & de deux Ponts,

grand Baillif de Neufcaſtel, Ambaſſadeurs Extraordinaires ſuſdits, en vertu du pouvoir à nous donné par nos Seigneurs & Etats Confédérés des quatre Cercles de la haute Allemagne, ratifions le ſuſdit Traité d'Alliance fait entre Sa Majeſté Très-Chrétienne & noſdits Seigneurs les Princes & Etats; & quant à la Déclaration de Sa Majeſté ſur le ſixiéme article de la Confédération entre les deux Couronnes inſerée ci-deſſus: Nous déclarons que nous croyons qu'elle eſt conforme au ſens & à l'intention de noſdits Seigneurs les Princes & Etats Confédérés, tant pour ce qui regarde les Catholiques que pour la conſervation des Droits deſdits Seigneurs Princes & Etats. *Signés*, JACQUES L'EFFLER DE NEIDLINGEN, PHILIPPES STREUF DE LAWENSTEIN, & ſcellé du cachet des armes deſdits ſieurs Ambaſſadeurs.

LETTRE de Mr le Baron de RORTÉ, *à Monsieur* DE FEUQUIERES. *Du 3. Décembre 1633. à Berlin.*

MONSIEUR,

Etant arrivé en ce lieu, comme l'ordinaire étoit prêt à partir, je vous ai fait ces lignes en hâte pour vous dire que vos lettres du 24. d'Octobre m'ont seulement été délivrées le 27 du mois passé, ensuite desquelles je n'ai manqué de parler à son Altesse Electorale, & de satisfaire à ce que vous m'avez ordonné par icelles; mais comme pour vous informer de tout ce qui s'est passé par-deçà; & pour répondre à tous les points de vosdites lettres, il est besoin d'avoir plus de tems que je n'en ai pour le présent, je remettrai à l'ordinaire prochain à satisfaire à ce devoir, & vous faire sçavoir ce qui s'est résolu entre son Altesse Electorale & le Duc Guillaume de Veymar, le 30 du mois passé à Brandebourg, où ils ont été ensemble. Je remettrai aussi audit ordinaire à vous informer comme son Altesse

a envoyé un Ambaſſadeur aux Princes de la Baſſe-Saxe au ſujet de l'Alliance, pour les inviter de ſe joindre à lui & aux autres Princes & Etats unis : je ne manquerai auſſi de vous mander amplement ce qui ſe paſſe par-deçà, entre les Conſeillers, & les affections d'un chacun dans les affaires paſſées, dans leſquelles Schwartzenberg commençe à faire perdre l'opinion que l'on avoit de lui par le paſſé, s'y étant parfaitement bien gouverné au gré des Suédois, qui commencent à faire tout ce qu'ils peuvent pour l'attirer à eux, ce que je remets à vous dire au plutôt ; c'eſt pourquoi pour le préſent je m'en tairai pour vous dire qu'après avoir long-tems été exilé hors de ce lieu, nous y ſommes enfin retournés, & avons trouvé que les Impérialiſtes, que l'on a crû qu'ils s'en étoient ſaiſis, ainſi que je le mandois à Monſieur Bouthillier, n'en ont néanmoins emporté autre choſe qu'une promeſſe que les bourgeois avoit faite de donner deux mille Richedalles pour ſe racheter d'être pillés. Je crois que maintenant ils ſeront hors de cette peine : car la retraite du Duc de Fridland, & les heureux ſuccès du Duc Bernard Veymar du côté du Danube, ont donné moyen au général Arnheim de s'acheminer, à

l'instance de son Altesse Electorale, depuis neuf ou dix jours par-deçà, où il a repris déja quelques passages & entr'autres celui de Copeiic qui est à deux lieues d'ici, & depuis a assiegé Francfort sur l'Oder ; mais je crois que ceux qui sont dedans ont envie de se bien défendre, ce qu'ils peuvent faire puisque par le moyen de Lansperg d'un côté, & outre cela que les Impérialistes sont forts de delà l'Oder, ils peuvent avoir rafraîchissement de vivres & de troupes quand bon leur semblera, ce qu'il est bien difficile de leur ôter, d'autant que ledit Arnheim n'a aucun passage sur la Varte ni sur l'Oder, pour aller en sûreté droit à eux ; néanmoins je croi qu'ils seront forcés d'abandonner cette place & cette contrée dans peu de tems : car l'on se fortifie beaucoup par-deçà, tant par les troupes que le Duc Guillaume de Veymar y a envoyées que par celles que Monsieur le Chancelier Oxenstiern y fait acheminer, & outre cela par celles qui s'assemblent en ce pays-ci, & aux Duchés de Meckelbourg & de Poméranie, à toutes lesquelles le général Banier doit commander; par ce moyen j'espére que l'on ne mettra point seulement les Impérialistes hors de ce pays, mais que l'on pourra entreprendre

treprendre quelque chose de plus grande importance.

L'on m'a donné avis que le Roi de Dannemarck fait force levées, l'on ne ſçait pas encore à quelle fin : d'autre côté le bruit court que le Roi de Pologne ayant fait lever le ſiége de Smolensko, & voulant pourſuivre les Moſcovites & entrer dans leur pays, que la plus grande partie de ſon armée avoit été deffaite : le Prince Caſimir ſon frere tué & le Roi contraint de ſe retirer audit Smolensko plus vîte que le pas, & que leſdits Moſcovites étoient retournés depuis cet heureux ſuccès réaſſieger ladite Ville dont le ſiége avoit été levé au commencement d'Octobre. Il n'y a point encore de certitude de cela, mais néanmoins cette nouvelle eſt mandée de deux ou trois endroits différents ; je remets à vous informer des particularités de tout ce que deſſus au plutôt, & cependant je vous rends, Monſieur, très-humbles graces du ſoin que vous avez apporté à me faire obtenir une Ordonnance pour être payé de ce qui m'eſt dû de mes appointemens, j'aurois grandement ſouhaité que la ſomme en ſoit plus grande, vous aſſurant que dans les voyages que j'ai été obligé de faire depuis que je ſuis vers ce Prince,

j'ai éprouvé que difficilement je pourrai ſubſiſter à l'entretennement qui m'a été ordonné, & encore particulierement pendant ce deſordre qui eſt arrivé par-deçà. Je veux eſpérer que l'on aura conſidération de cela, & que vous, Monſieur, y ſerez mon Avocat; cependant je vous ſupplierai très-humblement de m'honorer de la continuation de vos bonnes graces & de me croire,

Monſieur,

Votre très-humble & très-fidel ſerviteur,
Signé RORTÉ.

J'ai envoyé à Monſieur Bouthillier quelques copies de la lettre de l'Empereur au Duc de Féria, qui ont été envoyées ici par Monſieur le Chancelier Oxenſtiern; le bruit vient d'arriver que ceux qui ſont à Francfort-ſur-l'Oder parlementent. Je ne le ſçai encore au vrai.

LETTRE de Mr le Baron de RORTE', *à Monsieur* DE FEUQUIERES.

Du 10. *Décembre* 1633. *à Berlin.*

MONSIEUR,

Par l'ordinaire du 3. de ce mois, je ne pus pour le peu de tems que j'avois, & pour la quantité de choses qu'il étoit besoin que je vous informasse, vous faire long discours; c'est pourquoi je remis à cet ordinaire à vous les faire sçavoir, ce que pareillement je mande à Monsieur Bouthillier de mot à mot comme je vous l'écris, hormis que sur la fin de cette lettre je réponds à ce que vous m'avez ordonné par la vôtre du 24. d'Octobre : je vous dirai donc que l'Electeur, après avoir depuis quelque tems demandé secours à la Couronne de Suéde, dans les extrémités où il se trouvoit réduit; & pour cet effet, ayant plusieurs fois sollicité le Chancelier, comme pareillement le Duc Guillaume & le général Bannier; enfin ledit Bannier se rendit auprès de lui le 29 du mois passé

à Brandebourg, pour délibérer ce qu'ils auroient à faire dans cette conjoncture. Après plusieurs propositions l'on conclut qu'il se formeroit un corps d'armée dans ce pays-ci, duquel ledit Duc auroit la généralité quand il desireroit s'y trouver, & que cependant ledit Bannier y commanderoit présentement, que ce corps d'armée se formeroit des troupes que l'Electeur avoit auprès de lui, & celles dudit Duc Guillaume, dudit Bannier & de celles que le Chancelier devoit envoyer, & de celles qui sont en Poméranie sous la Suéde, & outre plus de celles des Ducs de Poméranie & de Meckelbourg; mais tout cela étant conclu ledit Duc passant outre, représenta audit Electeur qu'il étoit absolument nécessaire, s'il vouloit que l'on prenne une entiere confiance en lui, que les troupes qu'il avoit jointes avec l'armée de Saxe, sous le commandement d'Oxenstiern, s'en détachassent & se joignissent à ladite armée. De prime abord, ledit Electeur rejetta cette proposition & rebuta rudement les Conseillers qui lui en parloient, qui étoient le Chancelier & le sieur de Knesbeck, disant, que faisant cela il se détachoit tout-à-fait du Duc de Saxe, qui se plaindroit de lui de l'avoir ainsi abandonné, ce

qu'il n'avoit intention de faire, nonobſtant ledit Duc Guillaume redoubla ſes inſtances, & envoya prier le Comte Schvartzemberg de le venir trouver, ce qu'il fit alors, ledit Duc le pria de vouloir employer ſes offices, ſçachant le pouvoir qu'il avoir ſur l'eſprit dudit Electeur, en ce qu'il reçoive contentement en ce qu'il deſiroit de lui, & lui repréſenta les raiſons qui le devoient porter à condeſcendre à cette demande; ce que refuſant il feroit croire à un chacun qu'il n'a point intention de s'attacher ſi étroitement à l'union commune, ainſi qu'il l'avoit promis au commencement. Ledit Comte s'excuſa d'en parler, diſant juſqu'à préſent qu'il ne s'étoit voulu mêler des affaires de guerre, attendu les mauvaiſes opinions que le Roi de Suéde avoit eues de lui, & encore préſentement qu'avoient les Miniſtres de la Couronne de Suéde, que cependant ſi ſon maître avoit cette intention il ne le déconſeilleroit de le faire, mais de le conſeiller auſſi qu'il ne le pouvoit, vû qu'outre les autres ennemis qu'il avoit, il s'acquereroit encore l'Electeur de Saxe pour tel, contre lequel il voyoit que cette réſolution tendoit ouvertement. Pour ce coup, ledit Duc Guillaume ne put rien obtenir ſur l'eſprit dudit Comte: un peu de tems

après il le renvoya prier, que puiſqu'il ne ſe vouloit employer en cette affaire, qu'au moins il ne ſoit contraint à cette propoſition, ce que ledit Comte promit; ſurquoi ledit Duc renvoya les Conſeillers ſuſdits redoubler ſa premiere inſtance vers ledit Electeur; & les ayant rebuté comme auparavant, enfin ledit Duc ſçut ſi bien gagner ledit Comte qu'il entreprit vivement cette affaire, & ayant repréſenté audit Electeur la conſéquence d'icelle, il obtint que ledit Electeur promit par écrit audit Duc, que lorſque Arnheim ſortiroit de ſon pays avec ſon armée, qu'il rappelleroit ſes troupes pour les joindre à celles de la Couronne de Suéde, ſous le commandement dudit Guillaume & de Bannier, avec néanmoins cette clauſe que lorſque ledit Electeur ſe voudroit trouver à l'armée, qu'il auroit le commandement abſolu ſur tous les deux.

Tout ce que deſſus m'a été dit par ledit Comte, qui m'a auſſi amplement informé des raiſons qu'il avoit de donner ce conſeil à ſon Maître, qui ſont telles que vous entendrez ci-après.

Premierement, il lui repréſenta qu'il conſidérât que tant ſes troupes demeureroient attachées à celles dudit Duc de Saxe, l'on n'auroit jamais une entiere

confiance en lui, attendu que l'on ſçait aſſez le peu d'aſſurance qu'il y a audit Electeur; & comme ſes déportemens ont été juſqu'à préſent remplis de ſoupçons fondés ſur les procédés d'Arnheim, lequel ne veut point ſeulement donner ouverture d'écouter les propoſitions d'une paix honteuſe & frauduleuſe. Mais outre cela, qu'il laiſſe dépérir une puiſſante armée ſans avoir rien exploité de conſidérable, & par ce moyen expoſé tout ce pays au haſard d'être entierement ruiné, & avoir failli réduire ledit Electeur en tel état que ſans la diverſion du Duc Bernard, il s'eſt vû plutôt dépoſſedé de ſes Etats qu'il n'eût eu le loiſir de ſonger aux moyens de ſe deffendre.

Secondement, qu'il falloit qu'il regardât en ces extrémités où il s'étoit vû réduit, & où il peut retomber de qui il peut être aſſiſté puiſſamment, que de l'eſpérer du côté dudit Duc de Saxe, qu'il ne s'y falloit amuſer, puiſque ſon pays étoit entierement ruiné, tant par les mauvais traitemens que les ſoldats ont reçus, que par le refus qu'il a fait de leur donner ſeulement un mois de gages; c'eſt tout ce que ledit Electeur pourra faire de conſerver ſes places avec le peu de gens qui lui reſte.

Tiercement, puiſque d'un côté le Roi travailloit puiſſamment à divertir l'ennemi, tant ès quartiers de Lorraine que de l'Alſace, & que de l'autre côté la Couronne de Suéde faiſoit tous ſes efforts, & ſe préparoit de l'aſſiſter de ſon poſſible par les troupes que le Chancelier faiſoit acheminer par-deçà, il étoit raiſonnable que s'étant préſentement allié avec les ſuſdites deux Couronnes, il y joignît & ſes forces & ſes volontés, ne ſuffiſant pas qu'il ait donné ſon nom à l'union entre la France & la Suéde, & qu'un autre qui y eſt contraire diſpoſât de ſes troupes.

Quatriémement, il lui fit comprendre que tant qu'il demeureroit attaché avec le Duc de Saxe, il n'auroit occaſion de vuider les prétentions qu'ils ont les uns contre les autres pour les pays de Cleves & de Julliers; & pareillement il lui fit entendre comme il ſembloit que ledit Duc de Saxe avoit des deſſeins tout à fait contraires au bien de la cauſe commune, & que tant qu'il ſera joint avec lui, que l'on croira qu'il y participe auſſi-bien qu'aux ſecrets & correſpondances, qu'il ſemble qu'il a avec l'Empereur.

Ce ſont-là, Monſieur, à peu près les raiſons que ledit Comte m'a aſſuré avoir

mû l'Electeur à accorder audit Duc Guillaume ce que dessus, par lesquelles vous pouvez comprendre, & par ce qui peut réussir de cette affaire, en quels termes ces deux Princes sont l'un avec l'autre, & l'apparence qu'il y a que par ce procédé, cette bonne correspondance qui étoit entr'eux du passé sera au moins ébranlée.

Quoique le susdit Comte après m'avoir fait ce discours, me protestât que la seule raison qui l'avoit mû à porter l'Electeur à cette résolution, étoit en considération de Sa Majesté pour les liens indissolubles dont il desiroit d'attacher son Maître avec elle; je crus toutefois qu'il n'étoit à propos que je lui repliquasse sinon de complimens, le conjurant de continuer dans les bonnes pensées qu'il a pour sadite Majesté; je crus aussi qu'il n'étoit non plus à propos que je m'entremêlasse dans cette affaire, crainte de me méprendre, n'étant point bien informé des intentions du Roi en semblables occurrences, & outre plus voyant la conséquence de cette affaire qui tend à une entiere désunion entre ces deux Princes, & si le Roi seroit bien aise que Brandebourg se détache si absolument dudit Duc de Saxe; je m'imaginai

qu'il étoit expédient dans cette incertitude des volontés du Roi, de ne me mêler dans cette affaire en laquelle Schwartzemberg s'étoit acquis les bonnes volontés du Duc.

Vous pouvez, Monſieur, aiſément juger par le recit de ce que deſſus le but de ce Prince, & comme il a aſpiré à ſe rendre conſidérable par-deſſus tous ceux du parti, & voyant l'occaſion en main il deſire s'en prévaloir, & fonde ſon établiſſement ſur la diminution de l'autorité du Duc de Saxe, qui l'avoit juſqu'à préſent traité comme ſon inférieur; & conſidérant que pour parvenir à ce deſſein il eſt beſoin de s'appuyer, il fait tout ſon poſſible pour ſe rendre ami de tous les Princes de la Baſſe-Saxe.

Quant au ſujet pour lequel l'Electeur a envoyé un Ambaſſadeur vers les Ducs de Meckelbourg, Poméranie, Brunſwick & Lunebourg, qui eſt le ſecond point de ma lettre; je vous dirai, Monſieur, qu'après que j'eus obtenu l'Acte de la jonction de ce Prince à l'alliance du Roi, je ne manquai enſuite de ce que Feuquiéres m'avoit ordonné de ſolliciter l'Electeur, à ce qu'il employât ſes offices, ainſi qu'il l'avoit promis, vers les ſuſdits Princes, à ce qu'ils ſe mettent dans la ſuſdite

union ; c'eſt pourquoi enſuite de cela & de la réſolution que Getz a priſe avec Oxenſtiern, qui a été d'avis auparavant de convoquer l'Aſſemblée du Cercle de la Baſſe-Saxe, que Brandebourg envoyât ſonder les intentions deſdits Princes par un Ambaſſadeur exprès, ce que l'on a fait il y a quinze jours, pour cet effet, qui a charge de reconnoître leurs ſentimens, & leur faire ſçavoir comme il s'eſt mis dans l'alliance & les y convier à ſon exemple ; & pour cet effet d'envoyer leurs Ambaſſadeurs & Députés à ladite Aſſemblée, avec plein pouvoir d'y réſoudre : ce qui ſera jugé néceſſaire pour le bien de la cauſe commune, ainſi que de ſa part il ne manquera d'y envoyer.

Pour ce qui touche les Villes Impériales & Anſéatiques, l'on n'a pas trouvé à propos que cet Ambaſſadeur y allât à cauſe de Hambourg, & que l'on croit aſſurément qu'elle ne ſe joindra à ladite Alliance qu'en y entremêlant ſes intérêts & les différends qu'elle a avec Dannemarck, ce qui ne ſeroit à propos dans la conjoncture des affaires préſentes de choquer ledit Roi : néanmoins l'on a donné Commiſſion particuliere au Réſident de Suéde à Hambourg, de ſonder ſes intentions, ce que je croi que Monſieur d'A-

vaugour aura fait de ſon côté, & l'on a crû, puiſque pour la raiſon ſuſdite cet Ambaſſadeur ne pouvoit paſſer audit Hambourg, qu'il ne ſeroit auſſi expédient qu'il allât aux autres Villes, pour la jalouſie que les Hambourgeois en concevroient.

Pareillement, l'on ne croit point que le Duc d'Holſtein ſoit entré dans ladite Alliance, y ayant apparence, à ce que l'on préſupoſe, qu'il s'attachera plutôt aux intérêts du Duc de Saxe & du Roi de Dannemarck. J'ai crû être obligé de mander ce que deſſus à Monſieur d'Avaugour, afin qu'en cet endroit il y aille avec plus de circonſpection.

Quant au ſurplus, que je vous avois fait eſpérer que je vous ferois ſçavoir par mes dernieres, je vous dirai, Monſieur, que comme c'eſt un diſcours de longue haleine & qu'il faut chiffrer, je le remettrai à la ſemaine prochaine; & cependant je vous donnerai avis qu'auſſitôt que je reçus vos lettres du 24. d'Octobre qui fut le 27. du mois paſſé, je ne manquai à éxécuter le contenu d'icelles, faiſant entendre à ſon Alteſſe Electorale, comme le Roi m'avoit commandé dans les occurrences des préſentes affaires de demeurer auprès d'elle: je lui fis auſſi en-

tendre le commandement que j'avois de Sa Majesté de l'informer de sa part de la prise de Nancy : pareillement je ne manquai à lui faire comprendre les avantages que le général en recevroit, & à lui particulierement les notables dommages qu'il en peut recevoir aux pays qu'il posséde par-delà, par la conjonction de Lorraine avec les troupes Espagnolles : il me témoigna avoir un extrême contentement de ce que Sa Majesté me laissoit auprès de lui, comme pareillement de l'heureux succès de Sa Majesté en ses affaires de Lorraine : il me fit sur tout ce que dessus beaucoup de complimens que j'obmets pour éviter de vous être ennuyeux par la longueur de ce discours.

Je ne manquai aussi, encore bien qu'il ait délivré l'Acte de son adjonction à l'Alliance du Roi, à le solliciter d'envoyer quelqu'un de ses plus habiles Conseillers, toutesfois sans nommer personne, à la prochaine Assemblée qui se doit tenir : surquoi il me dit qu'il n'y manqueroit pas d'y envoyer un Ambassadeur, avec plein pouvoir d'y résoudre ce qui sera jugé nécessaire pour le bien de la cause commune conjointement avec ses Alliés ; mais à ce que je puis connoître, je croi que difficilement Monsieur Geta

aura cette Commiſſion, d'autant que l'Electeur n'eſt point bien ſatisfait de ce qu'il a accepté la charge de Magdebourg, ce qui lui a ſuſcité des envies dont le diſcours en ſeroit trop long.

Quant à Monſieur d'Avaugour, je n'ai eu le moyen de lui faire tenir de mes nouvelles, depuis je ſuis par-deçà, ſinon que trois fois, d'autant que lui ayant écrit dès le commencement que j'arrivai ici, & ne recevant aucune réponſe de lui, je ne trouvai à propos de haſarder d'autres lettres pour l'incertitude où j'étois en quelle part l'on le rencontreroit. Néanmoins il y a cinq ou ſix jours que je reçus une de ſes lettres touchant le ſujet pour lequel vous m'écrivez : je lui ai mandé ce qui ſe paſſoit en cette Cour ſur cette affaire, & l'envoi de cet Ambaſſadeur vers les Princes ſuſdits : je n'ai manqué auſſi de lui faire ſçavoir le ſujet pour lequel l'on n'avoit point fait paſſer ledit Ambaſſadeur à Hambourg, ni aux autres Villes de la Baſſe-Saxe.

Touchant ce que vous me mandez de Saxe je vous dirai, Mr, que je croi qu'il eſt bien difficile d'aſſeoir un jugement aſſuré ſur ſon procédé; mais s'il faut croire aux apparences & à l'opinion commune que l'on a de lui, il n'en faut non plus

espérer à l'avenir que du passé, car l'on croit toujours qu'il est très-mal intentionné. Néanmoins je ne manquerai à ce que vous m'ordonnez & userai de retenue en cela ; quoiqu'il soit bien mal-aisé que ce puisse être ensorte qu'il ne reconnoisse bien que l'on a envie de les décréditer & d'attacher tous les Princes de la Haute & Basse-Saxe à l'Electeur de Brandebourg.

Quant aux Princes d'Anhalt, il me semble, Monsieur, qu'il ne seroit point mal à propos que vous leur écriviez pour les inviter de mettre en effet ce qu'ils vous ont promis ; car je m'imagine que Monsieur d'Avaugour ne les aura point vûs. Si vous desirez de leur écrire & m'envoyer la lettre, je ne manquerai de leur faire tenir.

Touchant le dernier point de votre lettre, je vous assure, Monsieur, que j'ai appliqué tous mes soins, depuis que je suis ici, à empêcher l'événement des Traitez frauduleux de paix qui ont été mis en avant : mais comme tout cela est rompu & que l'on est plus avant dans la guerre que jamais, & l'Electeur plus engagé, & quant & quant plus porté contre la maison d'Autriche, ainsi que lui-même à plusieurs fois dit, je ne crois pas

qu'il y ait plus de ſujet de craindre de ce côté-là, vous aſſurant que d'autant que Borſtorf avoit porté l'Electeur à écouter des Traités, d'autant que Schwartzemberg a été contraint & ſes penſées ſecrétes ne démentent point ſes actions, il faut bien eſpérer de lui, & auſſi les Suédois commencent à en prendre bonne opinion : il traite de grande confidence avec moi, & m'avertit de ce qui ſe paſſe de ſecret plus franchement que qui que ce ſoit des autres Conſeillers.

Voilà, Monſieur, ce que j'ai crû vous devoir mander de particulier ; ſurquoi je vous ſupplie très-humblement me vouloir honorer de vos réponſes. Cependant je vous dirai que les nouvelles que je vous avois mandé touchant le Roi de Pologne ne ſont point bien certaines. Néanmoins l'on tient pour aſſuré qu'il a reçu une grande perte d'hommes à un deſſein qu'il avoit de rompre un convoi qui menoit de l'argent en l'armée des Moſcovites, où les ſiens ont eu du pire.

Tout ce que je vous puis dire de par-deçà, eſt que le Lieutenant général Arheim a enfin tout-à-fait aſſiegé Francfort ſur l'Oder, ne l'ayant pû juſqu'à préſent à cauſe de la froideur : l'on fait état qu'il va commencer à la battre promptement.

Cependant ceux qui ſont dedans font mine de la mieux vouloir défendre que n'ont fait ceux ſur qui ils l'ont emporté : je ne vous mande rien des progrès du Duc Bernard de Veymar, dans la créance que j'ai que vous en ſerez informé d'ailleurs. Je finirai ces lignes en vous diſant que je me réjouis extrêmement de votre retour par-deçà, & ſouhaiterois qu'il y eût occaſion où vous me commandiez de vous aller trouver : cependant je vous ſupplie très-humblement de m'honorer de la continuation de votre bienveillance, & de me croire,

Monſieur,

Votre très-humble &
très-fidel ſerviteur,
Signé RORTÉ.



LETTRE de Mr le Baron DE RORTE', *à Monſieur* DE FEUQUIERES.

Du 31. Décembre 1633. à Berlin.

MONSIEUR,

Quoique Monſieur du Bois de Cargrois ne doive manquer à vous faire un ample récit de ce qui s'eſt paſſé par-deçà au ſujet de ſon envoi, néanmoins j'ai crû être obligé de vous en informer par ces lignes, & auſſi du ſuccès de la Négociation qui m'a été ordonnée de Sa Majeſté.

Je vous dirai, donc Monſieur, que je n'ai point manqué, incontinent l'arrivée dudit ſieur du Bois, de le mener vers ſon Alteſſe Electorale, auprès de laquelle il s'eſt parfaitement bien acquité de ce qui lui étoit ordonné, & lui a amplement déduit ce qu'il avoit charge de lui dire. Il n'eſt beſoin que je vous en faſſe un récit particulier, non plus que du gré que ſadite Alteſſe a fait paroître avoir à Sa Majeſté, du ſouvenir qu'elle lui témoignoit par cet envoi dans les occaſions

qui ſe ſont paſſées, & des remédes que ſadite Majeſté y deſire apporter par votre venue, pour prévenir les déſordres qui ſemblent menacer le parti. Je remets audit ſieur du Bois à vous informer de tout ce qui s'eſt paſſé à cet égard ; c'eſt pourquoi je m'en tairai, pour vous dire les particularités de la Négociation qui m'a été ordonnée. Néanmoins il faut, Monſieur, que je vous diſe auparavant que cet envoi a été fait très-à-propos dans la conjoncture préſente des affaires ; car par là l'on a témoigné à ſadite Alteſſe la continuation des ſoins que S. M. apporte pour le bien des affaires en général, & l'intérêt qu'elle prend en ce qui touche ſon particulier ; d'autre part cet Electeur voyant l'affection & l'ardeur avec laquelle ſadite Majeſté agit dans ces rencontres, cela lui donne autant plus de volonté & de chaleur d'y coopérer de ſon côté, & par ce moyen auſſi on l'attache toujours plus étroitement aux intentions de Sa Majeſté. De plus, la venue dudit Sr du Bois m'a donné moyen de faire diſſiper des bruits qui couroient par-deçà de quelques mécontentemens, que l'on diſoit que les Ambaſſadeurs des quatre Cercles Supérieurs avoient du retardement que l'on avoit apporté à leur donner audien-

dience, & que par ce moyen il sembloit que Sa Majesté ne prenoit point tant à cœur le soin des affaires de l'Allemagne, comme l'on l'avoit voulu faire croire ci-devant, vû qu'il sembloit que la nécessité alors parloit d'elle-même, & que ce retardement étoit tout-à-fait préjudiciable au bien des affaires. J'ai été très-aise d'avoir été éclairci comme le tout s'étoit passé, afin d'avoir eu moyen d'ôter l'impression que l'on en avoit pû mettre dans l'esprit de sadite Altesse. Outre cela par sa venue & les ordres qu'il m'a apportés, j'ai reçu une particuliere connoissance des intentions de Sa Majesté, & comme je me dois gouverner à l'avenir; dequoi il étoit besoin que je sois éclairci particulierement pour agir par-deçà avec la circonspection qu'il est nécessaire d'apporter aux occasions, pour le bien des affaires de Sa Majesté: je passerai sous silence le surplus des fruits que cet envoi a produit, pour vous faire sçavoir de la sorte que je me suis gouverné, en ce qui m'a été commandé de Sa Majesté, qui consiste en cinq ou six points essentiels dont:

Le premier, est de presser que promptement il se fasse une Assemblée générale, où son Altesse y envoye ses Am-

bassadeurs avec plein pouvoir d'y résoudre ce qui sera jugé utile & nécessaire pour le bien de la cause commune, conjointement avec tous les autres Princes & Etats Alliés de Sa Majesté, & outre cela de convier tous les Princes ses voisins & amis de faire le semblable, & à son exemple de vouloir entrer dans l'Alliance d'Hailbron.

Le second consiste, si je ne me trompe, à chercher les moyens de ramener l'Electeur de Saxe par les bons avis & conseils de son Altesse, qui connoît mieux ses intentions que personne, à ce aussi qu'il envoye ses Ambassadeurs à l'Assemblée prochaine, & lui faire comprendre combien cette conjonction est plus nécessaire que jamais, dans l'état présent des affaires qui menacent d'une décadence notable, si ce n'est que l'on s'unisse de volonté & de conseil aussi-bien que d'armes.

Le troisiéme git à faire résoudre sadite Altesse, à ce que présentement il n'entende à aucun Traité de paix particulier avec l'Empereur, & ne se laisse amuser aux tromperies du Duc de Fridland.

Le quatriéme consiste à presser sadite Altesse, à ce qu'il fasse ses efforts pour assembler de bonnes troupes, & les join-

dre avec celles du général Bannier.

Le cinquiéme tend à faire comprendre à ſadite Alteſſe, comme quoi dans la prochaine Aſſemblée l'on aviſera aux moyens les plus propres pour établir une bonne paix, & cependant maintenir des forces ſuffiſantes pour y parvenir. De plus, que vous vous y trouverez pour y réſoudre avec le commun avis des Confédérés, ce qui ſera trouvé expédient pour le bien des affaires, & y prendre les meſures néceſſaires, ſoit pour la paix, ſoit pour la guerre.

Le ſixiéme & dernier tend à faire entendre audit Prince Electeur, combien Sa Majeſté juge néceſſaire de diſtraire par toute ſorte de moyens les Electeurs Catholiques des intérêts de la maiſon d'Autriche, & de faire valoir l'article touchant la neutralité avec la ligue Catholique, & le ſixiéme ſur le fait de la Religion.

Il me ſemble, Monſieur, que c'eſt-là ſommairement ce qui m'a été ordonné par Sa Majeſté, pour à quoi répondre je vous dirai, Monſieur, qu'en ce qui touche le premier point; je croi que par mes lettres précédentes vous avez été amplement informé de l'état de cette affaire, & des devoirs que j'ai fait à cet égard

envers son Altesse, laquelle ensuite de ce qu'il vous a promis & des résolutions que son Chancelier avoit prises avec Monsieur le Chancelier Oxenstiern, a depuis trois semaines envoyé un Ambassadeur vers les Ducs de Meckelbourg & de Poméranie, qui étant de retour en ce lieu, & ayant rapporté leurs résolutions, est parti en même-tems pour aller trouver les Ducs de Brunswick & de Lunebourg.

Cependant pour vous faire sçavoir au vrai leurs résolutions, j'en ai demandé copie que je vous envoye : vous pouvez par icelle comprendre leurs intentions, & comme ils se portent à ladite union, & pour cet effet promettent d'envoyer leurs Ambassadeurs à l'Assemblée prochaine, aussi-tôt que la convocation en sera faite. Depuis l'arrivée du sieur du Bois, je n'ai manqué conjointement avec lui d'insister aussi, comme j'avois déja fait auparavant, à ce que sadite Altesse envoyât pareillement à ladite Assemblée quelque Ambassadeur, ce qu'elle a déclaré vouloir faire, & employer ses offices à ce que tout y aille d'une telle sorte que la cause commune en puisse recevoir les effets que l'on s'en promet : néanmoins son Conseil n'a point trouvé à propos d'y convier les Villes présentement, pour la considération que je

vous ai mandée ci devant touchant la Ville de Hambourg : l'on n'a point aussi jugé expédient d'envoyer vers le Duc de Holstein, pour les intérêts dont l'on sçait qu'il est attaché avec le Roi de Dannemarck, étant très-facile à conjecturer qu'il ne voudroit rien faire qui le pût choquer comme ci-devant. Je vous l'ai déja mandé, ce qui m'a été confirmé par un homme de condition qui a été vers lui depuis peu, qui néanmoins m'a assuré qu'il ne laissoit pourtant d'avoir de très-bons sentimens pour le bien des affaires. Quant à l'accélération de cette Assemblée, cela dépend dudit Chancelier Oxenstiern; mais je ne pense pas qu'elle se tienne si-tôt que l'on se le promet.

Quant à ce qui touche le second point, bien qu'il me semble que ce soit vouloir entreprendre l'impossible que de tâcher à ramener l'Electeur de Saxe dans le chemin que l'on desire; néanmoins son Altesse Electorale n'a point laissé de trouver à propos l'intention de Sa Majesté, & à cet effet a jugé très-expédient qu'au plutôt je m'achemine vers lui, pour tenter cette derniere voie, à quoi je n'oublierai rien pour essayer d'en venir à bout : mais en cela j'y prévois de grandes difficultés, & crois que mon voyage sera

sera aussi inutile que les précédentes ; cependant son Altesse a témoigné un extrême contentement de la confiance que Sa Majesté vouloit prendre en ses bons avis en cette occasion. Il a ordonné à ses Conseillers de me faire un ample Mémoire des raisons qui doivent obliger ledit Electeur de Saxe d'entrer dans cette commune Alliance, auxquelles je ne manquerai de joindre ce que je jugerai le plus expédient pour tâcher de l'induire à correspondre aux volontés de Sa Majesté : mais en cela, Monsieur, vous me permettrez, s'il vous plaît, que je vous dise mes sentimens, qui sont tels que je m'imagine, que ni de la part du Chancelier, ni de ce côté-ci, l'on ne souhaite point beaucoup l'effet de cela pour les raisons que vous sçavez : c'est pourquoi je m'en tairai, pour vous dire comme il vous est déja connu, que ce qui empêche & retarde plus ledit Electeur de Saxe d'entrer dans ladite Alliance, doit être attribué à deux causes entre beaucoup d'autres, dont la premiere est qu'il s'attend toujours à la médiation du Roi de Dannemarck; & quoique l'Assemblée prétendue de Breslau soit allée en fumée, néanmoins ledit Roi prétend d'en renouveller les instances au plutôt, ce qui me donne

créance que ledit Electeur se repaissant de cette attente, il se roidira toujours plus à ce que l'on desire de lui : l'autre cause en doit être attribuée aux mauvaises intelligences & jalousie qui continuent entre lui, Arnheim, & ses autres Officiers avec les Suédois ; & à ce propos vous me permettrez de vous dire la substance d'une lettre qui depuis peu de tems a été écrite audit Arnheim par ledit Electeur son Maître, ce qui m'a été rapporté par personne digne de foi & de créance : les termes de ladite lettre sont à peu près tels, qu'à la fin le Roi de France avoit ouvert les yeux & reconnu les procédés des Suédois qui étoient tels, que sadite Majesté avoit conçu un très grand mécontentement du traitement qu'ils faisoient aux Ecclésiastiques, qu'il y avoit apparence que par ce moyen cette étroite amitié, qui étoit entre les deux Couronnes, ne seroit point de longue durée, & que par-là il pouvoit bien juger, parlant audit Arnheim, combien chaudement il seroït assis (qui sont les propres mots de ladite lettre) s'il eût entré dans leurs Alliances, vous pouvez, Monsieur, par ce discours, & par ce qui se passe journellement, juger combien ledit Electeur a d'aversion contre ladite Alliance,

ce qui me fait croire que l'on ne ſe doit point promettre grande iſſue de ce mien voyage, & s'il ne ſort les effets que Sa Majeſté ſe propoſe, cela ne proviendra point que je n'y doive employer les raiſons les plus puiſſantes que la foibleſſe de mon eſprit me pourra ſuggerer. Mais quant à ce que je lui dois propoſer, il me ſemble qu'après l'avoir aſſuré de la continuation des bonnes volontés de Sa Majeſté, & du ſoin qu'elle continue à prendre du bien des affaires en général de l'Allemagne & des ſiennes en particulier, qu'il ne ſera point mauvais de lui repréſenter au long l'état préſent auquel l'Allemagne ſe trouve par le manquement de la correſpondance & d'union entre les membres d'icelle, combien ſes Etats & ceux de ſes voiſins ſont expoſés au haſard de ſubir, non point ſeulement l'invaſion des Impérialiſtes; mais outre plus l'occupation d'iceux : que Sa Majeſté ne trouve point un reméde plus prompt ni plus ſalutaire pour obvier à ces deſordres, mettre ſes Etats & ceux de ſes voiſins à couvert de l'orage, rétablir les affaires de l'Allemagne dans leur ancien luſtre & ſplendeur, ſinon que de s'unir & d'armes & de volontés; que pour parvenir à ce but, ſadite Majeſté a

un très-grand desir que par une Assemblée de tous ceux qui sont intéressés dans le parti, l'on prenne des résolutions convenables à l'état présent des affaires, en laquelle l'on puisse aviser pareillement des moyens les plus propres pour établir une bonne & sûre paix; & cependant maintenir des forces suffisantes pour y parvenir, qu'en ladite Assemblée avec le commun avis des Confédérés, l'on pourra prendre les mesures pour toutes choses, & pour donner un ordre absolu aux nécessités présentes; donc que pour cet effet sadite Majesté, le considérant comme l'un des principaux membres de l'Empire a trouvé à propos de le convier de vouloir assister par ses Ambassadeurs à l'Assemblée prochaine qui se fera à Erfort; que de sa part vous vous y trouverez avec plein pouvoir d'y résoudre ce qui sera trouvé le plus expédient pour le bien des affaires présentes, où je ne doute point que de la part de Sa Majesté, il ne trouve en son particulier toutes les satisfactions qu'il se peut & doit promettre de l'entiere affection de Sa Majesté, laquelle se promet qu'il ne voudra être le dernier à entrer dans cette union si nécessaire; puisque la plûpart des Princes ses voisins se sont déclarés vouloir effecti-

vement s'y joindre. Voilà, Monſieur, ce que je croi ſommairement avoir à lui propoſer, ce que j'appuyerai des raiſons qui me ſeront données par les Conſeillers de ſon Alteſſe, & par les plus preſſantes que je pourrai aviſer.

Quant au troiſiéme point, qui touche que cet Electeur ne ſe laiſſe amuſer par les propoſitions frauduleuſes du Duc de Fridland; je vous dirai, Monſieur, que j'ai crû qu'il n'étoit à propos d'en parler préſentement, vû que c'étoit une affaire à laquelle l'on ne ſongeoit plus, & qui eſt entierement rompue, comme je vous l'ai fait ſçavoir par la dépêche de celui que j'envoyai porter l'Acte de l'Adjonction de ce Prince. Il s'eſt bien parlé depuis quelque-tems que l'on vouloit de nouveau mettre quelques autres propoſitions en avant, & Galas même en a écrit au Duc François-Albert, le priant qu'il lui puiſſe parler, ayant quelque choſe à lui dire qui touche le bien des affaires en général de l'Allemagne & le ſien en particulier, mais l'on n'a rien écouté de cela en cette Cour. Néanmoins je ne laiſſerai d'avoir l'œil ouvert à ce qu'il ne ſe faſſe rien de ce côté-là contre l'intention de Sa Majeſté, & de ce qu'elle me commande.

Touchant le quatriéme point, tout ce que je vous puis dire à ce ſujet, eſt de vous repréſenter le peu de moyen que ſon Alteſſe a à préſent de faire aucunes troupes, vû la ruine de ſon pays qui eſt tout-à-fait dénué d'hommes & d'argent, toutesfois il a fait tous ſes efforts, & ſon intention eſt de joindre toutes ſes troupes aux Suédoiſes, lorſqu'elles ſeront entrées dans ſon pays; mais en cela les Suédois y procédent d'une ſorte que cet Electeur n'en eſt point trop content: car y ayant long-tems que l'on lui a fait eſpérer qu'il ſeroit ſecouru d'une armée puiſſante, pour mettre l'ennemi hors de ſon pays ſous le commandement de Bannier, cela néanmoins n'a juſqu'à préſent encore eu aucun effet, ſinon deux Régimens qui ſont maintenant arrivés à Brandebourg, & à ce que je puis comprendre la cauſe de ce retardement provient de ce qu'au commencement, cet Electeur ſe voyant en danger, & hors d'apparence d'être ſecouru promptement des Suédois, il appella Arnheim à ſon ſecours, dequoi je juge que leſdits Suédois n'ont pas été trop contens, & ſemblent ne vouloir travailler à mettre leur armée enſemble, que ledit Arnheim ne ſoit retiré hors de ce pays-ci: toutesfois ſon Alteſſe n'a

point deſiré qu'il en ſorte encore, ainſi que Monſieur le Chancelier Oxenſtiern l'en avoit requis pour faire une diverſion en Bohême, qu'il ne ſe voye en état de pouvoir réſiſter à ſes ennemis. Je crains extrêmement à la longue que cette jalouſie ne produiſe de mauvais effets, & qu'un de ces jours, elle n'éclatte plus ouvertement; vous pouvez, Monſieur, aiſément comprendre combien cela apporte du retardement aux affaires, non point de ce pays-ci ſeulement, mais à toutes en général, vû qu'elle ne s'étend point ſeulement entre les Suédois & ledit Arnheim, met leſdits Suédois les uns contre les autres, & particulierement Bannier contre le Duc Guillaume; car jamais il ne s'eſt voulu trouver à Brandebourg, lorſque le ſuſdit Duc y fut trouver, comme je vous mandois, cet Electeur; & quoique pluſieurs fois depuis ſon Alteſſé l'ait prié qu'il le puiſſe voir, néanmoins l'on n'a point encore pû obtenir cela de lui.

Ce qui touche le cinquiéme point, cet Electeur ſe réjouit extrêmement de votre venue en l'Aſſemblée prochaine, & des cauſes qui vous y aménent, vû qu'il s'en promet de bons effets : auſſi véritablement eſt-il fort néceſſaire que l'on re-

médie aux déſordres qui menacent ce parti; je ne doute point du côté dudit Electeur, qu'on ne le trouve fort diſpoſé à bien faire, & correſpondre aux bonnes intentions de Sa Majeſté; mais j'appréhende l'empêchement d'un autre côté, vû que l'on ne deſireroit point beaucoup que les François mettent le pied en Allemagne.

Pour ce qui regarde le dernier point. Je vous dirai, Monſieur, que je n'ai point trouvé à propos d'en parler encore ouvertement avec l'Electeur, mais bien j'en ai parlé par forme de diſcours avec l'un des principaux Conſeillers, ainſi que Monſieur du Bois de Cargrois, qui y étoit préſent, vous pourra faire entendre. Il me rebutta fort par ſes réponſes, diſant qu'il ne voyoit point de moyens de parvenir à ce but, vû qu'encores bien que l'on détachât les Electeurs Catholiques des intérêts de la maiſon d'Autriche, que nonobſtant cela le Duc de Baviére ne reſtitueroit point l'Electorat, & qu'il croyoit tout-à-fait impoſſible que jamais l'on puiſſe mettre à fin un bon Traité qu'au préalable ladite reſtitution ne ſoit faite. Je ne laiſſerai pas néanmoins d'en parler, lorſque je trouverai l'occaſion à propos, & l'on m'a promis

particulierement que l'on ſonderoit les intentions & ſentimens de ſon Alteſſe à ce ſujet, à quoi je ne manquerai de tenir la main, & de faire valoir aux occaſions le contenu ès Articles VI. & VII. & prendre le tems à propos.

Sur ce ſujet je vous dirai, Monſieur, qu'il y a ici un Gentilhomme de la veuve du deffunt Prince Palatin, qui fait inſtance vers l'Electeur pour la reſtitution de la dignité Electorale à la maiſon Palatine, à quoi l'on ſe porte ici avec paſſion. Il a été vers le Roi de Dannemarck qui a promis d'entreprendre cette affaire vivement dans la médiation prétendue: & outre cela a promis d'y faire porter l'Electeur de Saxe; j'eſpére que dans peu de tems, je vous en manderai toutes les particularités, vû que je n'ai encore eu le tems de les apprendre, & quoique ce Gentilhomme m'ait viſité, néanmoins il ne m'en a point parlé.

Je mande à Monſieur Bouthillier, comme ſon Alteſſe Electorale m'a derechef parlé touchant les difficultés qu'il a en Cléves avec les Hollandois, pour leſquelles il a pris le Roi pour arbitre: il ſupplie Sa Majeſté de vouloir au plûtôt envoyer ſes Ambaſſadeurs, pour vaquer audit arbitrage, ainſi qu'il vous en a déja

requis, & m'en a déja parlé plusieurs fois. Il faut en cela, Monsieur, si vous l'avez pour agréable que vous y employiez vos offices, & que l'on cherche toute sorte d'inventions pour contenter ce Prince qui augmente toujours de volonté pour la France, & même m'a aujourd'hui dit qu'il étoit bien marri que l'on ne se portoit d'un certain côté à reconnoître & contenter Sa Majesté en ce qu'il desiroit, & je ne m'oserois bien promettre que Sa Majesté en recevra de son côté beaucoup de contentement; car je vous puis assurer qu'il regarde la France autant & plus qu'autre part: pareillement Schwarzemberg proteste fort de son côté le semblable, & qu'il est tout-à-fait après le service de son Maître attaché d'affection à Sa Majesté; & à ce propos je vous dirai, Monsieur, une proposition qu'il m'a faite pour faire sçavoir à la Cour, de laquelle vous sçaurez reconnoître la conséquence.

C'est que depuis quelque-tems, comme peut-être vous aurez pû apprendre pendant votre séjour à Francfort, l'Electeur ayant fait instance par Getz vers le Chancelier Oxenstiern touchant l'affaire de Poméranie, qu'avenant la mort du Duc il ne soit troublé par la Couronne de Suéde en la possession d'icelle, ledit

Chancelier lui fit réponse que cela ne dépendoit de lui, ains bien des Conseillers de ladite Couronne, & qu'il voyoit peu d'apparence que les Suédois se puissent désaisir de ladite Poméranie qu'à certaines conditions que l'Electeur leur devoit procurer, qui sont premierement, que ladite Couronne de Suéde ait une Alliance perpétuelle avec tous les Princes & Etats Protestans. Secondement, que l'on reconnoisse la Couronne de Suéde, pour la perte qu'elle a reçue par la mort du feu Roi, en terre & lieu certain dans l'Allemagne qui soit à leur bien-séance. Tiercement, qu'ensuite ladite Couronne de Suéde & les Rois à venir d'icelle, soient reçus pour membres de l'Empire, sans quoi il ne voyoit aucun moyen que lesdits Suédois quittent la Poméranie, à cela l'Electeur fit réponse qu'en ce qui dépendroit de lui, il employeroit tout ce qui lui seroit possible pour faire avoir contentement à ladite Couronne de Suéde, touchant les points susdits; mais qu'il n'y avoit point d'apparence que lui seul payât cette récompense: que pour leur donner autre part qu'en Poméranie un lieu certain en Allemagne, qu'il falloit aviser ce qui seroit le plus commode; si bien que pour toute

conclusion, je vous dirai que l'on a jetté les yeux sur l'Evêché de Bremen, & fait-on état de faire condescendre tous les autres Princes à ce que cette piece soit donnée aux Suédois, moyennant la possession de laquelle les Rois de Suéde à venir seront tenus pour membres de l'Empire : sur cela ledit Comte m'a dit qu'il conseilleroit au Roi de faire le semblable pour les peines & frais qu'il employe pour le bien de l'Allemagne, & qu'il songeât quelque lieu qui soit à sa bienséance pour le posséder aux mêmes titres, que les Suédois prétendent de posséder l'Evêché de Bremen : & vous verrez par la résolution donnée par les Ducs de Meckelbourg & de Poméranie que j'envoye, comme ils consentent déja à ladite reconnoissance, sans néanmoins spécifier le lieu.

Quant à ce que vous m'avez ordonné de sçavoir en quoi consistent les pensions de Getz & de Knesbeck. Je vous dirai, Monsieur, que celle du premier est de douze cens écus, & l'autre de mille : quand il vous plaira vous pourrez m'en faire l'adresse & au plutôt; je vous ferai sçavoir par quelle voye que ce pourra être. Je croi que vous pourrez satisfaire en cela ce qui touche Getz, car je croi

qu'il fera envoyé à l'Aſſemblée d'Erfort.

Voilà, Monſieur, ce que j'ai crû être néceſſaire de faire en ce qui m'a été commandé de Sa Majeſté ; c'eſt pourquoi je ne vous entretiendrai point davantage ſur ce ſujet, remettant à Monſieur du Bois à vous informer de beaucoup de particularités qui ſeroient trop longues à vous dire, auſſi-bien que les nouvelles de par-deçà ; cependant je ne manquerai de me rendre incontinent que l'Ambaſſadeur de cet Electeur qui eſt allé vers les Ducs de Lunebourg & de Brunſwick ſera de retour auprès de l'Electeur de Saxe, & vous ferai ſçavoir au long ſa réponſe, dont j'eſpére ſi vous venez à Erfort, que vous me permettrez que j'en ſois le porteur, car j'ai beaucoup de choſes à vous dire & à ſçavoir de vous ; c'eſt pourquoi je vous ſupplie, Monſieur, très-humblement me vouloir permettre que je puiſſe avoir l'honneur de vous voir, tant à cette occaſion que pour dire quelque mot à l'oreille de votre Aumônier.

Je n'ai manqué, Monſieur, d'aſſurer ſon Alteſſe de la continuation des deſirs que vous avez de le ſervir, & des devoirs que vous lui avez rendus à cet

effet envers Sa Majesté. Il m'a donné charge de vous dire qu'il faisoit une estime particuliere de vous, & qu'il se réjouissoit extrêmement de votre venue à Erfort, & qu'il souhaitteroit avoir occasion de vous témoigner l'effet de ses bonnes volontés, & qu'il vous prioit de continuer dans ce même desir de l'obliger. L'absence de Mesdames les Electrices & Princesses, est cause que je n'ai pû satisfaire aux complimens que vous m'ordonniez de leur faire : je ne manquerai néanmoins de leur faire sçavoir.

Il ne me reste plus, Monsieur, pour mettre fin à ces lignes, sinon de vous rendre des graces autant humbles que je dois des bons offices que je sçai que vous m'avez rendus à la Cour, auxquels je veux attribuer la satisfaction que vous me faites l'honneur de me mander que l'on a de ma conduite de par-deçà : tout mon déplaisir est que je ne voi point jamais devoir être si heureux que je me puisse acquitter de toutes les obligations que je vous ai, & tout ce que je puis en cela, Monsieur, est de vous supplier très-humblement de croire que je ne céderai jamais à per-

ſonne de vous honorer plus que je fais; voulant par mes ſervices très-humbles que vous reconnoiſſiez que je ſuis.

Monſieur,

Votre très-humble & obéiſſant ſerviteur,
Signé RORTÉ.

LETTRE de Mr DE FEUQUIERES, *à Mr de la Grange-aux-Ormes, étant pour le ſervice du Roi à Worms. Du* 14. *Janvier* 1634.

MONSIEUR,

Vous verrez par la date de la lettre que Sa Majeſté vous écrit, comme quoi avec combien de chaleur on prend par-deçà les affaires, & avec quelle diligence, ils ſont réſolus de les pouſſer de bonne ſorte.

Arrivant ici, j'ai trouvé que l'on avoit déja fait une dépêche à Meſſieurs les généraux, par laquelle on leur ordonnoit d'entrer en toute diligence dans le Wirtemberg avec toutes leurs forces ramaſſées, s'imaginant que le Chancelier &

le Duc Bernard - Veymar apprendroient cette résolution avec une si grande joie qu'il n'étoit autre besoin pour les convier à y aller avec leurs forces, que de leur en donner avis ; mais comme ils ont appris de moi le doute où j'étois qu'ils embrassent ce dessein avec tant de chaleur, quoique votre avis & le mien se joignissent en cela à celui de deçà, que non-seulement cette entreprise étoit utile & avantageuse, mais absolument nécessaire, ils ont résolu de dépêcher ce courier vers mesdits sieurs les Généraux avec lettres de Sa Majesté au Duc Bernard, pour le porter à cette résolution, & aussi lui faire entendre la volonté où Sa Majesté est de lui donner des preuves entieres, de son affection en tous ses intérêts dont il s'est fait sentir par vous & moi, avant que de partir, remettant les effets à mon retour par-delà qui sera dans peu de jours : on vous envoye la copie de la lettre de Messieurs les Généraux, & ordre d'agir aussi en cette même sorte auprès de lui, s'il se trouve aux lieux où vous êtes ; sinon vous en communiquerez avec le sieur Bonica : ils font aussi le même pour le Chancelier, par cette résolution il vous est aisé de conclure comme quoi toutes choses vont à la guerre

ouverte : Dieu veuille que l'iſſue en ſoit auſſi bonne que l'on ſe le promet par-deçà.

J'attends de voir ce que je pourrai faire pour mes petites affaires particulieres : pour vous parler du tems aſſuré de mon retour, lequel ſera dans huit jours, s'ils m'en donnent ſujet ; ſinon je vous avoue que ſuivant vos penſées, je ne ſuis pas aſſez bon Philoſophe pour préférer le public à ma ruine particuliere, quoique l'on m'a parlé à mon arrivée de la généralité que vous ſçavez, laquelle le Pere Joſeph me perſuade, ſi je ne l'accepte, je cours fortune de me perdre ; mais la certitude que j'ai de ma ruine en le faiſant, ſans y trouver mon compte, m'empêche d'y avoir grand égard.

Pour nouvelles, la ſubjection qu'ils m'ont fait rendre ces trois jours-ci à Ruel, ſuivant leur mode accoutumée, m'a tellement empêché d'en pouvoir apprendre, que pour cette fois, je n'ai à vous pouvoir dire que l'aſſurance du changement du gouverneur de Metz en Monſeigneur le Cardinal de la Valette, lequel en a fait ſa premiere déclaration, en m'en faiſant compliment dans la chambre de Monſeigneur le Cardinal où étoit le Roi. Voilà tout ce que je vous en puis appren-

dre, ne tenant pas pour une nouvelle la ſupplication que je vous fais de croire, que je ne perdrai de deçà une ſeule occaſion de vous rendre tous les offices que vous pouvez attendre d'une perſonne qui eſt réſolue d'être, &c.

LETTRE de Mr DE FEUQUIERES, à Mr BOUTHILLIER & au Révérend Pere Joſeph.
De premier Mars 1634. à Francfort.

MONSIEUR,

Par ma derniere dépêche du 20, en vous accuſant la réception des vôtres par mon Secrétaire, je remettois à vous y faire réponſe par celle-ci, laquelle je commencerai par vous dire, Monſieur, qu'après avoir lû toutes mes inſtructions; je penſe n'avoir maintenant à vous parler que de ce qui concerne Walſtein, le reſte dépendant de la ſuite de mon voyage, & de ce qui ſe paſſera dans l'Aſſemblée, étant obligé, comme vous avez vû par mes dernieres, de faire le même pour ce qui concerne l'affaire de Philisbourg,

en quoi j'ose, me promettre, Monsieur, que je me conduirai avec tant de circonspection & de retenue, que j'en aurai de reste pour me garantir des manquemens que la chaleur de celui que j'ai appris, Monsieur, que vous me renvoyez, m'a fait commettre par le passé : je me promets qu'avant que le faire partir, vous n'aurez pas oublié à lui donner les admonitions nécessaires pour l'avenir.

Pour revenir à l'affaire dudit Fridland, je vous dirai, Monsieur, qu'ensuite de la réponse du Chancelier Oxenstiern, vers lequel j'avois envoyé le sieur de la Boderie à Erfort, lequel me dissuadoit d'en faire le voyage, que je vous avois aussi mandé remettre au retour de la réponse que je vous faisois par le sieur du Bois, à mon retour de Cassel ici, j'ai jugé à propos n'y trouvant pas encore votredite réponse, d'écrire au Comte de Kinski pour le retirer de la peine où il pourroit être de n'avoir de mes nouvelles ; ce que je lui ai mandé a été que je ne lui pouvois celer, qu'ensuite de tout ce qu'il sçavoit qui s'étoit passé, je n'avois pas pensé devoir entrer plus avant avec lui sur ce sujet, que je n'en eusse premierement donné avis à Sa Majesté &

reçu ſes commandemens ſur ce ſujet ; maintenant qu'en ayant reçu les ordres, tels que ſon ami les pouvoit deſirer, je lui envoyois ce porteur pour lui en donner avis, que ce ſeroit à lui à pourvoir à la ſûreté du paſſage du Gentilhomme que je lui envoyois, lequel attendroit de ſes nouvelles à Leipſick ; que ſi de ſa part il avoit tenu le ſecret, tel qu'il m'avoit témoigné le deſirer, je pouvois l'aſſurer que l'affaire ne ſeroit ſçue de perſonne qu'elle ne fût entierement faite.

Je vous donnois avis par ma derniere dépêche du ſoupçon où j'en étois ſur celui que le Baron de Rorté me donnoit, que la dépêche que le Comte de Kinski m'avoit écrite lui avoit été annoncée à Dreſde, & de la retenue plus grande avec laquelle je jugeois qu'il falloit agir dans cette affaire ; le moyen que j'ai crû le plus propre pour ne courir aucune fortune, a été d'envoyer dès le lendemain le ſieur de la Boderie, Gentilhomme très-fidelle & bien inſtruit des affaires, comme étant celui duquel je me ſers pour les chiffres de Sa Majeſté, qui eſt fort ſage & aviſé, & lequel avant que de partir j'ai inſtruit très-particulierement des intentions de Sa Majeſté ſur ce point, & lui ai donné les lettres de Sa Majeſté

pour ledit Duc de Fridland, qui sont en créance sur le porteur, dequoi ledit Duc ne se pourra servir à nul mauvais effet; lesdites lettres ne paroissant qu'en réponse à des ouvertures faites de sa part à Sa Majesté, & l'ai accompagné d'une autre lettre que j'ai écrite audit Duc de Fridland dans le même stile, m'excusant de ce que je ne le vois moi-même, sur le tems de l'Assemblée générale qui se doit tenir ici, où je suis obligé de me trouver, & lui faisant espérer, selon la satisfaction que ledit sieur me rapportera, de le voir, si lui-même le juge à propos, & pour le convier de rendre une réponse par écrit audit sieur de la Boderie, ce que je doute fort qu'il veuille faire, je l'ai chargé de l'assurer, de faire agréer à ladite Assemblée les choses dont il sera convenu, & ne sçaura pas être sçu par autre que par Sa Majesté.

Voilà, Monsieur, tout ce que j'ai crû que la prévoyance en affaire si délicate & douteuse me pouvoit fournir, y ajoutant qu'il se détourne de rencontrer en chemin le Chancelier Oxenstiern, pour n'être pas obligé de lui en rien dire avant que l'affaire soit faite ou faillie, remettant à lui en parler lorsqu'il arrivera ici, & lui dire que je n'aurois pas osé hasar-

der cette nouvelle par lettres qui pouvoient être priſes, que ledit ſieur de la Boderie avoit ordre, s'il le rencontroit ou s'il paſſoit près de lui, de l'aller trouver pour lui communiquer cette affaire de ma part.

Comme j'achevois cette dépêche, j'ai reçu une lettre en créance du Comte de Kinski, par un Gentilhomme qu'il m'a envoyé exprès, auquel il avoit donné charge de m'aller chercher où ſeroit le Chancelier, ce qui eſt cauſe qu'il a été long-tems par le chemin : ce qu'il m'a fait ſçavoir par lui, & la réſolution arrêtée du Duc de Fridland à ſe déclarer préſentement, de quoi il a telle certitude qu'il me prie & conjure de n'en entrer en aucun doute, & de faire enſorte que le Chancelier, vers lequel il a auſſi envoyé, y ajoute la même foi : l'excuſe qu'il me donne au manquement de l'année paſſée, eſt que ledit Duc, n'ayant pû s'aſſurer de tous les Officiers de ſon armée, n'avoit oſé paſſer outre, de crainte d'en être abandonné, que pour maintenant il me peut aſſurer cette difficulté levée, ayant été préſent, lorſque ledit Duc de Fridland a reçu ſerment de chaque Officier en particulier de ſervir ſous ſon nom, envers tous & contre tous, ce

qu'il leur a fait ſigner à tous & particulierement à Galas, lequel s'eſt fait fort pour Altinguer, comme ayant pouvoir de lui. Picolomini a fait le ſemblable & le reſte des Officiers juſqu'au moindre, à quoi il a ajouté pour plus grande ſûreté cent Cornettes de Cavalerie qu'il a fait lever ſous ſon nom, & autant de Compagnies de gens de pied compoſées de trois cens hommes : tout cela ne ſe pouvant faire ſans être ſçu, les Officiers de l'Empereur en ayant avis, ſans prendre la peine de l'aller voir & s'en informer plus particulierement de lui, ſe ſont retirés vers l'Empereur, auquel ils ont porté la Couronne de Bohême, dequoi en ayant été averti, il répondit qu'il lui ſuffiſoit qu'ils ne pouvoient faire le ſemblable du Royaume, & qu'il avoit aſſez d'or & de pierreries pour en pouvoir faire une pareille.

Ce qu'il promet faire, auſſi-tôt le Traité arrêté avec celui que j'y enverrai, eſt de ſe déclarer dès le lendemain ouvertement, en ſe faiſant proclamer Roi de Bohême & en porter lui-même la nouvelle à l'Empereur, & le ſuivre en quelque lieu qu'il ſe retire, fût-ce juſques dans les Enfers, ajoutant à cela pluſieurs diſcours d'un homme qui veut faire croire

une haine irréconciliable contre une maiſon qui, après tant de bons ſervices, cherchoit tous les moyens de le perdre, même par le poiſon & les aſſaſſins; voilà en quoi conſiſte la créance du porteur de la lettre dont je vous envoye copie.

Sur ce ſecond avis, j'ai incontinent fait partir le ſieur de la Boderie avec le Gentilhomme qui a apporté ſon paſſeport, & lui ai donné les pouvoirs néceſſaires pour conclure le Traité avec une très-ample inſtruction de laquelle je vous envoye copie. Une des raiſons, qui m'a le plus obligé à le faire partir ſans délai, a été pour prévenir celui que je ſçai que le Chancelier y doit envoyer, de crainte que, par l'accord qu'ils feroient enſemble, il ne ſe paſſât quelque choſe au préjudice de Sa Majeſté, & particulierement de la Religion, à quoi je ſuis aſſuré qu'ils n'oublieront rien de tout ce qu'ils lui pourront faire faire contre.

En même-tems, ſans faire ſemblant de ſçavoir que le Comte de Kinski eut envoyé vers le Chancelier, j'ai jugé à propos de lui envoyer mon Secrétaire avec lettres de créance, & une inſtruction dont je vous envoye copie.

De tout ce que deſſus, j'ai penſé vous devoir

devoir donner avis par ce courier exprès, afin d'être promptement instruit des commandemens de Sa Majesté, que l'Assemblée se commence, pour sçavoir comme quoi j'aurai à m'y conduire, en cas que le Traité de Walstein se fasse, lequel sans doute y changeroit la face de toutes les affaires. Je ne manquerai aussi-tôt que le sieur de la Boderie sera de retour de l'envoyer en Cour rendre compte de ce qu'il aura négocié.

Par ma derniere dépêche, je vous supplions me mander ce que j'aurai à répondre au Duc Guillaume pour le payement de sa pension, & semblablement au Duc de Birckenfeld qui m'envoye tous les jours demander le payement de la sienne qu'il dit m'avoir été mise entre les mains. Le Comte de Solms ne manquera pas de faire le semblable pour les six mille livres qui lui sont dûes.

Pour ce qui est des douze Brevets en blanc que vous m'avez donnés pour donner à ceux de l'Assemblée que je jugerai nécessaire de gagner, je ne pense pas qu'ils produisent de grand effet, s'ils ne sont accompagnés du payement comptant, & il me semble que l'argent, que vous avez à dépenser en Allemagne, ne sçauroit être employé dans une saison plus

avantageuſe, que dans l'Aſſemblée où ſe décideront toutes les affaires générales d'Allemagne. Je m'attendois auſſi qu'on envoyeroit par mon Secrétaire les chaînes d'or deſquelles on m'avoit parlé, ou au moins celles qui étoient promiſes aux ſieurs du Fay & de Famas, qui ſont perſonnes qui rendent tous les jours aſſez de ſervices pour mériter davantage : ſi vous avez quelque choſe à envoyer deçà, vous le pourrez confier au ſieur de ſaint Saulieu, perſonne très-aſſurée qui eſt porteur de celle-ci.

Je penſe qu'il ſera auſſi à propos qu'il vous plaiſe m'envoyer des copies des Traités qui ont été faits ou projettés avec les Electeurs de Tréves ou de Cologne.

J'oubliai à vous mander, par ma derniere dépêche, que le Chancelier par la réponſe qu'il fit au ſieur de la Boderie, touchant Philisbourg, allégua pour plus grande raiſon de ſe pouvoir dégager d'avec l'Electeur de Tréves, le mépris qu'il avoit fait juſqu'à aujourd'hui de renouveller, avec la Couronne de Suéde, le Traité qu'il avoit fait avec le feu Roi ſon maître.

Il eſt beſoin de pourvoir promptement, s'il vous plaît, aux gages que vous voulez donner au maître des poſtes de Franc-

fort, & à l'établiſſement de celles de ſaint Avold & de Courcelles, afin de maintenir l'ordre qui y eſt déja établi de deux ordinaires qui partent deux fois la ſemaine pour Metz, & uſe de telle diligence que dorénavant, ſans autre dépenſe, vous pourrez faire tenir ici vos dépêches dans ſept ou huit jours au plus, les marchands y trouvent une telle commodité pour leurs lettres d'Italie & de France, qu'au lieu de les faire venir par Bruxelles, comme auparavant, ils les feront venir par Paris.

Il ſeroit néceſſaire que vous m'envoyaſſiez quatre ou cinq paſſeports en blanc, dont on a ſouvent affaire, & encore des lettres pour les Députés de l'Aſſemblée.

Pour nouvelles, celles que j'ai de Baſſe-Saxe, ſont que leſdits Cercles de haute & Baſſe-Saxe, de Weſtphalie, & les Villes Anſéatiques, ſont entierement réſolus d'envoyer ici à l'Aſſemblée pour ſe joindre au Traité d'Hailbron, ſous quelques conditions que je ne ſçai pas encore.

L'Electeur de Brandebourg promet le ſemblable, mais il a refuſé au Chancelier, par le Comte de Solms, qu'il lui avoit envoyé, de la paſſer ailleurs qu'à Francfort, où il veut en conférer avec les Ambaſſadeurs de Sa Majeſté.

Je croi que vous ſçavez, comme quoi il y a trois ſemaines que des troupes du Duc Bernard, défirent quinze cents hommes de pied qui avoient fait partie de lui détrouſſer un convoi. Le Duc de Brunſwick tient toujours . . . . . aſſiégée, laquelle on dit être fort preſſée.

Le Landgrave de Heſſe-Caſſel, travaille tant qu'il peut à fortifier ſes troupes; il m'envoya avant-hier un homme exprès avec une lettre, par laquelle il me conjure de faire une ſeconde dépêche à Sa Majeſté, ſur la ſupplication qu'il lui avoit faite par moi, de lui prêter quelque ſomme d'argent pour lui aider à ſoutenir ſon armée, ſans quoi il auroit le déplaiſir de la voir ruiner: quoique dès la premiere propoſition qu'il m'en a faite, je lui ai quaſi ôté l'eſpérance de s'y pouvoir attendre, néanmoins je vous ſupplie de me donner une réponſe que je lui puiſſe faire ſçavoir, & ſi vous me permettez de vous dire mon avis dans la conjonćture des affaires où nous ſommes, je penſe qu'il ne ſera pas à propos de lui en faire perdre l'eſpérance, & s'il ſe pouvoit, une petite ſomme ſeroit encore mieux: je le croi tellement conſidérable qu'il peut être ſans conſéquence pour aucun autre.

Les troupes Eſpagnolles ſont toûjours ſur le bord du Rhin, où ils font deux ponts pour paſſer deçà. Je vous ai mandé par ma précédente ce que le Reingrave Otto avoit obſervé touchant les places de l'Evêché de Tréves, où les garniſons ſont trop foibles pour les défendre, & ſçavoir l'aſſiſtance qu'ils en peuvent recevoir, en cas que leurs troupes ſoient obligées de s'avancer de par-delà pour s'oppoſer aux ennemis.

Préſentement ledit Reingrave vient de me mander qu'il a aſſemblé huit mille hommes de pied & quinze cens chevaux, & qu'avec cela il ſe promet de les bien battre, s'ils tiennent ferme devant lui. Voilà, Monſieur, toutes les nouvelles que je ſçai pour le préſent, auxquelles je n'ai rien à ajouter que les ſupplications de me croire toute ma vie, &c.

J'oubliois à vous dire touchant la difficulté que Sa Majeſté fait maintenant de promettre au Duc de Fridland, d'aider à le maintenir dans la poſſeſſion de la Royauté de Bohême, que lorſque par le commandement de Sa Majeſté, j'en communiquai au Chancelier, envoyant Monſieur du Hamel trouver le Comte de Kinski avec un Colonel Suédois, de la part dudit Chancelier, le pouvoir qu'il

donna audit Colonel étoit non-seulement de l'assurer de le maintenir, avec toutes les armes de toute l'union, en la possession du Royaume de Bohême, mais même de toutes les conquêtes qu'il pourroit faire sur l'Empereur ; & en cas de Traité de paix, qu'il y seroit compris & maintenu en qualité de Roi de Bohême, de sorte que s'il n'y a que la crainte d'engager Sa Majesté à sa défense, qui empêche de vouloir passer le Traité sous cette condition, je ne jugerois pas qu'il y eût tant de lieu de le rompre ; sur-tout étant à craindre que le Walstein, reconnoissant plus davantage du côté des Protestans, qui lui accorderont infailliblement tout ce qu'il desirera, que de celui de Sa Majesté en laquelle il reconnoîtra par-là du refroidissement, il ne se lie plus étroitement avec eux au désavantage des Catholiques, nous nuiroit beaucoup, à quoi le ressouvenir des bruits que l'on lui a voulu faire croire par le passé, que Sa Maj. pour satisfaire les Protestans qui ne peuvent consentir à aucun accommodement avec le Duc de Baviére, sans qu'il rende l'Electorat au Palatin, elle le lui feroit espérer au lieu de la Couronne de Bohême, & ainsi par quelque autre considération du côté de Rome,

dont enſuite il ſeroit aiſé de ſe juſtifier, il ſeroit à craindre peut-être que la ligue Catholique n'en pâtit jufqu'à tel point, que nous nous trouverions bien empêchés à les maintenir. Il y a encore quantité d'autres conſidérations à ajouter à cela, deſquelles je croi me devoir taire, ne doutant pas que vous n'ayez prévû de bien loin par-delà; c'eſt pourquoi je vous ſupplie très-humblement me pardonner, ſi je me ſuis étendu trop avant dans cette matiere.

LETTRE de Mr DE FEUQUIERES, *à Monſieur de Buſſi-Lamet. Du 6. Mars 1634. à Francfort.*

MONSIEUR,

J'ai été extrêmement réjoui d'apprendre par votre lettre ſans date, dans laquelle m'a été apportée par un laquais de Monſieur de Montejeux, la réſolution que vous avez priſe de vous avancer jufqu'à Coblents, où votre préſence ne peut être que très-utile dans le tems du paſſage des ennemis qui en approchent

de si près. Aussi-tôt que j'en ai sçu la nouvelle par Monsieur le Reingrave, je vous en ai en même-tems donné avis par la voie de Metz, que je m'étois imaginé la plus assurée, & pour ne vous faire perdre de tems, j'ai pensé par le même messager en devoir faire une dépêche à Sa Majesté, & à Monsieur le Maréchal de la Force, afin que, par l'un ou par l'autre, vous puissiez promptement être informé de ce que vous auriez à faire, me doutant bien que vos ordres n'alloient pas jusqu'à pouvoir donner audit Reingrave l'assistance qu'il vous demande, quand même vous eussiez eu assez de troupes pour le pouvoir assister.

Présentement Monsieur le Reingrave Otto, ayant sçu votre arrivée à Coblents, me vient d'envoyer prier de vous écrire pour vous convier de le vouloir assister d'une partie de votre Infanterie, s'il en a besoin : la réponse que je lui ai faite a été que je ne vous croyois aucunement en état de le faire, n'ayant que ce qu'il vous faut de gens pour garder une place mal fortifiée comme Coblentz, que dans peu de jours vous ne pouviez manquer de recevoir les ordres de Sa Majesté, & le secours nécessaire pour agir selon ses intentions, ensuite de l'avis que je lui

donnois de l'aſſemblement des troupes ennemies vers Andernac; que cependant il ſe devoit aſſurer que ſes troupes recevroient de vous toute l'aſſiſtance & bonne correſpondance qu'ils ſe pouvoient promettre de bons & très-affectionnés Alliés.

J'ai appris par le laquais de Monſieur de Montejeux, comme quoi la dépêche précédente, que vous accuſez m'avoir écrite, a été priſe par la garniſon Suédoiſe, de quoi je ne manquerai de faire plainte, comme auſſi de celle que vous me dites en avoir écrite au Reingrave, des mauvais traitemens qu'ont reçus les troupes du Roi dans leur quartier par ceux de ſes garniſons.

Je finirai cette lettre par une nouvelle bien tragique, que je crois que vous ne ſçavez pas encore. Il y a trois jours qu'il arriva ici une nouvelle aſſurée de la déclaration du Duc de Fridland contre l'Empereur, enſuite dequoi il s'étoit ſaiſi de nombre des meilleures places de Bohême, & que le Duc de Baviére ſur l'avis qui lui avoit été donné qu'Altinger étoit de la partie, s'étoit ſaiſi de ſa perſonne & l'avoit envoyé à Vienne.

A ce matin, il nous en eſt arrivé une autre, confirmée en même-tems de di-

vers endroits, toutes assurantes, que sur une Patente de l'Empereur qui étoit arrivée à Egra où étoit ledit Fridland; par laquelle il le déclaroit au Ban de l'Empire, & commandé aux autres Officiers de l'armée de le lui amener mort ou vif; le Lieutenant de ladite place avec quelques Soldats s'étant saisis de son logis, après en avoir tué la garde, & monté dans sa chambre où étoient avec le Duc de Fridland, les Comtes de Tertzky & de Kinsky & quelques autres Colonels & Officiers qui étoient de la partie, les a tous tués & jetté le corps dudit Duc dans la rue, où ayant assemblé tous les Soldats, leur a dit que c'étoit ainsi qu'il falloit traiter ceux qui étoient traîtres à leurs Maîtres. Si cette nouvelle se trouve véritable, il ne peut qu'elle ne soit suivie de quantité de désordres pour les Impérialistes, n'étant pas à croire que ledit Duc de Fridland eût pris une telle résolution sans être assuré de la plus grande partie des principaux Officiers de son armée, lesquels se sentant coupables du même crime, n'auront aucun meilleur moyen de sûreté pour eux, que de ramasser ce qu'ils pourront de leurs troupes, & se donner au parti Suédois; dans deux jours nous sçaurons le particulier de ces

nouvelles, dequoi je ne manquerai aussitôt de vous faire part, comme aussi tout ce que je pourrai apprendre d'important, tandis que je vous sçaurai à Coblents.

Je ne vous ai point écrit cette lettre de ma main exprès pour vous convier à faire le semblable, car il faut que je vous confesse que je suis si mauvais lecteur, que toutes les fois que je reçois de vos lettres, après les avoir étudiées une heure, je n'en puis lire que la moitié, c'est, &c.

LETTRE de Mr DE FEUQUIERES, *à Monsieur* DE BUSSY, *sans date, sur la mort de Fridland.*

MONSIEUR,

Encore que je ne sois point en doute que vous ne sçachiez la mort du Duc de Fridland, avant de recevoir celle ci, si est-ce pourtant que je la tiens assez importante pour mériter que je vous en fasse sçavoir les particularités que j'en ai appris. Le Walstein ayant depuis quelque tems voulu traiter avec les Princes, &

quiter le parti de l'Empereur qu'il ſçavoit ne ſe ſervir de lui que par néceſſité, y a employé le Duc François-Albert de Saxe & Arnheim, parce que l'un & l'autre n'avoient point de créance par tant de fourbes & de ruſes dont ils avoient accoutumé d'uſer auparavant, avoient ruiné toute la créance qu'ils euſſent pû trouver dans l'eſprit des Princes, ils n'ont empêcher que le ſecret de leurs menées ne ſoit venu à la connoiſſance de l'Empereur, lequel après avoir ſçu enſuite le ſerment que ledit Duc avoit fait prêter à tous les Officiers de ſon armée en ſon nom, l'a mis au Ban Impérial; ſurquoi le Walſtein s'eſt venu retirer à Egra, Ville de Bohême vers la Turinge, tant pour ſa plus grande ſûreté, que pour avoir plus de commodité de traiter avec le Chancelier & avec le Duc Bernard, leſquels juſqu'es-là s'étoient toujours défiés de lui; en ce tems Picolomini & Gordon Lieutenant-Colonel du Comte de Tertzky commandant dans ladite place, reçurent un commandement de l'Empereur de lui mener Walſtein & les autres preſcrits morts ou vifs, ce qu'ils ont éxécuté le 10. de Février entre les ſept à huit heures du ſoir, qu'ils entrerent au logis dudit Duc de Fridland, où n'étant aucune-

ment suspects, ils firent semblant de se quereller, c'étoit le signal qu'ils avoient donné à quelques Soldats apostés de s'assembler auprès d'eux : puis ils montérent dans la chambre, où soupoient les Comtes de Tertzky & Kinsky, le Maréchal de Camp, avec plusieurs autres Officiers, lesquels furent tués par ledit Gordon & ses gens, lequel ayant arraché une halebarde d'un des gardes alla tuer le pauvre Fridland écrivant dans son cabinet : on m'a depuis assuré que ledit Gordon étoit un pauvre Ecossois, lequel venant de simple Soldat des gardes de France prendre parti dans le Régiment du Comte Tertzky, fut avancé par son Colonel jusqu'à avoir de lui la charge de son Lieutenant-Carabin, dans laquelle son Maître le laissoit jouir de tous les états de Colonel, & de tous les émolumens de son Régiment ; ensorte que par ce moyen & les autres bienfaits qu'il recevoit du Comte Tertzky, il se trouvoit dès Nuremberg riche de cent mille ducats en especes, où étant pris il fut racheté par le Général Fridland, lequel pour s'assurer de la Ville d'Egra, lui en avoit donné le commandement depuis six mois ; à quoi on ajoute encore qu'il étoit Protestant, & c'est lui-même qui a tué le Comte de

Tertzky & le Duc de Fridland ſes bienfaiteurs & ſes Supérieurs.

En même-tems le Duc François-Albert, allant trouver ledit Duc, a été arrêté priſonnier par une troupe de Cravates.

Le Prince Bernard, ſur l'avis de cette nouvelle, s'eſt avancé avec ſon armée vers la Bohême, pour ſe prévaloir des avantages que lui donnera la confuſion de l'armée ennemie, de la pouvoir défaire en partie, & d'attirer à lui tous les Partiſans du feu Général, leſquels ne ſont pas en petit nombre.

LETTRE de Mr DE FEUQUIERES, à Mr BOUTHILLIER, & au Pere Joſeph.
Du 6. Mars 1634. de Francfort.

MONSIEUR,

Depuis la dépêche que je vous ai faite par le ſieur de ſaint Saulieu, je n'ai aucune nouvelle à vous pouvoir mander que la continuation du bruit de la ſéparation du Walſtein avec l'Empereur, la-

quelle eſt confirmée de tous les lieux voiſins de Bohême, d'où il vient des nouvelles de deçà, mais rapportées de ſi diverſes ſortes, que je ne puis vous en mander encore aucune particularité au vrai, & elles ne conviennent toutes qu'en la déclaration de l'Empereur qui l'a mis au Ban de l'Empire, enſuite dequoi on dit qu'il a taillé en pieces quelques troupes qui ſe vouloient ſéparer de lui : dans quatre jours au plutard on ſçaura au vrai ce qui en ſera, dequoi je ne manquerai pas de vous donner avis.

L'on eſt ici fort en allarme du paſſage des troupes du Pays - Bas, commandées par le Marquis de Salcede, lequel à ce que m'a mandé le Baron de Montéjeu par une lettre écrite du 2. de ce mois, paſſe le Rhin à Audernac avec huit pieces de canon, cinq millle hommes de pied avec deux autres milles de payſans ramaſſés, & quinze cens chevaux, ſans y comprendre les troupes de Bonighauſen, & celles du Duc de Neubourg, & deux Regimens nouvellement levés à Liége.

Ce que deçà on a pour le préſent à y oppoſer, ne monte qu'à quatre ou cinq mille hommes de pied & quinze cent chevaux, le tout commandé par le Rin-

grave-Otto, auſquels ſe joignent mille chevaux deſquels le Landgrave l'aſſiſte.

Le Ringrave vient préſentement de me mander que le Chancelier l'aſſuroit, par ſes dépêches, qu'il faiſoit diligence de lui envoyer dix ou douze mille hommes pour tenir le Veſer aſſuré.

Voilà, Mr, toutes les nouvelles que je puis apprendre pour cette fois, auſquelles je n'ai rien à ajouter qu'une plainte d'une querelle que vous m'avez faite avec Monſieur le premier Préſident de Metz, qui s'eſt plaint de moi par une lettre qu'il m'a fait l'honneur de m'écrire, de ce que je vous ai écrit touchant les plaintes que les Députés de l'Aſſemblée de Worms m'ont fait touchant le Comte de Naſſau. Je vous ſupplie que, par la premiere dépêche que vous lui envoyerez, vous me faſſiez l'honneur de lui faire entendre, de la ſorte que je vous en ai écrit, & que par vos bons offices envers lui, je recouvre la part qu'il m'avoit promis dans ſes bonnes graces que je chéris trop pour les vouloir perdre.

Je me promets que, par Monſieur de ſaint Saulieu, j'aurai une ample réponſe ſur toutes les dépêches que je vous ai faites, depuis mon retour de Caſſel, ſur-

tout de l'inſtruction que je vous demandois touchant ce que j'aurai à dire à l'Aſſemblée où il faudra faire le harangueur : plus vous la ferez ample, plus vous ſuppléerez au défaut du perſonnage qui ne s'aviſeroit peut-être pas de toutes les choſes néceſſaires.

Je ne vous parle pas de l'argent, des penſions, & des chaînes d'or, parce que c'eſt à Meſſieurs les Miniſtres à aviſer ce qu'ils en voudront faire.

Par cette lettre, j'ai donné avis à Sa Majeſté de la mort de Fridland, le 26. Février aſſaſſiné à Egra.

LETTRE de Mr DE FEUQUIERES, *à Monſieur* BOUTHILLIER, *& au Pere Joſeph.*
Du 7. Mars 1734. de Francfort.

MONSIEUR,

Celle-ci eſt pour vous confirmer la mort de Fridland, de laquelle je vous ai donné avis par ma dépêche de hier, deſorte que n'y ayant plus lieu d'en douter, il ne reſte plus qu'à conſidérer les chan-

gemens qu'elle apportera à la conduite des affaires, tant d'une part que d'autre, & sur cela aviser des avantages que l'on en pourra tirer, n'étant pas à croire que quelque prévoyance, dont ait usé l'Empereur, il puisse rassurer en peu de tems les esprits de tout les coupables, desquels s'il vouloit faire le châtiment entier, il faudroit qu'il ruinât presque toute son armée, & de croire d'autre part que celui à qui il en donnera le commandement, s'y trouve d'abord assez puissant & autorisé pour y agir en la même sorte que faisoit le Fridland, il n'est pas possible, de façon que, selon l'apparence, il n'y a pas lieu de penser qu'ils puissent faire grand chose de cette armée.

Par une copie de lettre que je vous envoye, qui vient de l'armée du Duc Bernard de Veymar, vous apprendrez la résolution qu'il a prise de s'avancer en Bohême sur cette nouvelle, laquelle ne peut qu'elle ne produise de grands & utiles effets, pourvû qu'il y soit suivi du reste des forces que l'union a par-delà, & de celles du Duc de Saxe; surquoi j'ai pensé pouvoir écrire mes sentimens au Chancelier, pour le convier à les y porter, & mander au Baron de Rorté qu'il fit le semblable auprès de l'Electeur de Bran-

debourg & du Duc de Saxe par le moyen dudit Electeur de Brandebourg.

Vous verrez, par la même copie, comme quoi les fourbes, ausquelles le pauvre Duc de Fridland faisoit gloire d'être sçavant, ont été les seules causes de sa perte, n'ayant point été en sa puissance de persuader au Duc Bernard de prendre confiance en sa parole, & par ainsi il s'est trouvé poussé des uns & point soûtenu des autres.

Si le Duc Bernard réussit à la suite de son dessein, comme il y a grande apparence, cela n'augmentera pas peu la créance qu'il a dans les armées, laquelle accroit tous les jours, & son ambition ne lui mettra pas de petites pensées dans l'esprit, desorte qu'il me semble qu'il ne sera mal à propos de le ménager de bonne heure.

J'attends de jour à autre le retour du sieur de la Boderie, pour vous mander les particularités de cette pitoyable tragédie : par le calcul que je fais sur le tems qu'il est parti, il ne pouvoit être encore à quatre journées delà, quand le coup a été fait ; desorte que je croi que nos papiers n'auront couru aucune fortune d'être pris, & quand ils l'auroient été, on n'en sçauroit profiter d'aucune chose, lui ayant défendu de remplir les

ſouſcriptions des lettres même que le Traité ne fût prêt à ſigner, de ſorte qu'il ne couroit de riſque que celles qui ſont au-deſſus de la prévoyance, comme de la priſe des papiers par la mort dudit Fridland, ſi le Traité eût été fait auparavant.

Il y a grande apparence que le Duc de Baviére n'a pas peu contribué à la mort de Fridland. Je ne ſçai, ſi à cet heure qu'il eſt défait d'un ſi puiſſant ennemi, & qu'il demeure le ſeul en conſidération dans ſon parti, il ſera aſſez aviſé pour ſe pouvoir avantager du côté de Sa Majeſté.

Je crois que toutes ces affaires non prévenues pourront bien retenir le Chancelier quelques jours aux lieux où il eſt, & par conſéquent retarder le tems le l'Aſſemblée. Je me promets qu'entre-ci & là, je recevrai toutes les inſtructions que vous jugerez néceſſaires d'ajouter à celle que vous m'avez envoyé : il s'agitera tant de ſortes d'affaires dans cette Aſſemblée, que je m'aſſure que vous ne jugerez pas mal à propos que je ſois préparé ſur toutes les affaires, ſur leſquelles je n'ai pas moins beſoin d'être ſifflé qu'un jeune Conſeiller.

LETTRE de Mr DE CHARNACE'. Du 7e. Mars 1634. de la Haye.

MONSIEUR,

Le contentement que m'a causé la lettre qu'il vous a plû prendre la peine de m'écrire le 27. du passé, me fait connoître qu'il n'y a point d'attente du bien qui semble longue, quand l'on l'a reçu en quelque tems qu'il vienne, il ne se peut dire tard, pourvû qu'enfin on le reçoive. Tout ce qui m'en déplaît est de ne pouvoir vous témoigner, par quelques services, les ressentimens de cette faveur, & en revanche de tant de nouvelles & si considérables, je n'en ai à vous mander digne de vous: particulierement, Monsieur, je regrette de n'avoir pas été ni assez habile ni assez heureux, pour effectuer ici quelque chose que je vous pusse mander en échange de la Negociation que vous m'avez, si avantageusement pour le service, menée à bout avec Monsieur le Landgrave de Cassel; mais je suis encore aussi peu avancé que j'étois, il y

a trois mois, & beaucoup moins que je n'étois il y a quinze jours, pour une difficulté nouvellement survenue sur une déclaration que j'ai faite de certains points que le Roi veut être insérés dans notre Traité, lesquels j'obmets pour être de longs discours : si cela ne se peut vaincre aujourd'hui ou demain je me résous à la retraite dans huit jours; il faudra que je dépêche Vendredi ou Samedi au Roi, pour en sçavoir sa volonté, avant que passer outre : de vous pouvoir dire quelle elle sera, il ne m'est pas possible, cela dépendant absolument de l'état des affaires d'Italie, de la Cour, & des desseins du Roi : mais à ce que j'en puis juger, cela n'empêchera pas qu'à l'extrémité nous ne fassions quelque chose : pour ce qui est des autres nouvelles, je pense que vous avez sçu, comme le Duc de Neubourg fut dernierement voir le Marquis d'Aitone à Louvain, & comme à son retour il commença de grandes levées qu'il a toujours continuées depuis, sur le prétexte que les Suédois, non-seulement lui refusent la neutralité, mais encore lui prenent ses Villes, comme de fait ils en ont pris & y ont laissé garnison; ce qui ayant donné ombrage à Messieurs les Etats Généraux avec grande rai-

ſon, ils lui ont envoyé depuis peu deux Ambaſſadeurs pour le convier de deſarmer, & lui faire rendre ſes places, & obtenir la neutralité, & afin que leurs perſuaſions ſoient plus efficaces, ils envoyent un petit corps d'armée à Rinbergue vers ſes Frontieres, pour lui donner l'allarme, continuant au reſte leurs préparatifs de guerre, enſorte qu'ils ne ſoient pas prévenus de leurs ennemis qui mettent toute pierre en œuvre, pour tacher de faire quelque choſe de notable : ce qui me fait croire que ces Meſſieurs ci envoyeront & s'eſtimeront faire beaucoup, s'ils empêchent que leur ennemi ne faſſe rien. Le fils de Monſieur le Chancelier de Suéde eſt arrivé ici, il y a près de quinze jours, en qualité d'Ambaſſadeur Extraordinaire. Il a eu audience & donné des propoſitions par écrit, ſur leſquelles il preſſe merveillement ſa réponſe, elles tendent à obtenir ſecours de cet Etat, d'hommes & d'argent, permiſſion d'acheter des munitions de guerre, & les faire porter où bon lui ſemblera, ſecours dans la Weſtphalie, ordre au Réſident que les Etats tiennent auprès de ſon pere, pour aſſiſter à la Diette de Francfort, & ſe joindre aux propoſitions que ledit ſieur Chancelier y fera, & faire que Meſ-

ſieurs les Etats convient le Roi de faire la guerre dans le Duché de Milan ; car pour l'Allemagne, il témoignent ouvertement ne le pas deſirer : il doit être expédié dans deux jours & paſſer en Angleterre au premier vent. Après avoir, ſix jours durant, fait demander à le voir, & que tout le monde y a été reçu, j'ai enfin eu cet honneur : ſon premier diſcours, après quelques complimens fort froids, furent ſur l'étonnement qu'avoit toute l'Europe de ce que le Roi ne rompoit avec la maiſon d'Autriche, à quoi je repartis que tout le monde s'émerveilloit bien plus, de ce que cette rupture étant ſi avantageuſe à ſon parti, & particuliérement à ſon pere, non-ſeulement il ne faiſoit pas toutes les choſes qu'il penſoit y pouvoir porter le Roi ; mais au contraire on promettoit beaucoup à qui l'en pourroit détourner, quand même il en auroit le deſſein, comme les mauvais traitemens qui ſe faiſoient aux Catholiques, & le peu de ſatisfaction qu'on tenoit à ſes amis, ſurquoi je trouve qu'il s'expliqua aſſez peu intelligiblement : puis paſſant au particulier de ſon pere, je lui dis que, s'il regrettoit que nous ne fuſſions en guerre, il s'en devoit en partie prendre à ſoi-même qui, l'an paſſé,

ne

ne vous avoit fait aucune proposition sur ce sujet, qui pût convier le Roi à une si grande entreprise, que s'il l'eût fait, je ne doutois point que vous ne l'eussiez assisté, ensorte en ce dessein, que peut-être la chose seroit maintenant : il me dit sur cela, passez hors de propos, ce me sembla, qu'il ne pensoit pas que vous vous plaignissiez de son pere, & que vous lui aviez dit en partant, en sortir très-satisfait. Je lui répartis qu'il sortoit de notre propos, & que le prenant sur ce ton là, je lui pouvois dire que, pour ce qui étoit de l'état présent où nous étions alors qui est la paix, vous étiez très-satisfait : mais que je ne voyois pas que pour le changer en état de guerre avec l'Espagne, son pere eût fait aucune proposition avantageuse, ce qu'il me confessa & dit, avec beaucoup de franchise pour ne dire d'innocence, que si nous eussions témoigné vouloir entrer en Italie, ils eussent parlé autrement, mais que de vouloir venir en Allemagne, c'est peu avancer leurs affaires, d'autant que nous ne sçaurions aller que contre leurs Alliés. Je lui demandai si l'Alsace étoit leur Alliée : il me dit que non, mais bien une de leurs conquêtes : cela me fit résoudre de cesser ce discours, pour lui

demander d'autres nouvelles indifférentes & puis me retirai. C'eſt la ſeule fois que je l'ai vû, car ayant rendu les viſites à tout le monde, moi ſeul juſques-ici en ai été exclus, quoique tous les autres Ambaſſadeurs Ordinaires & Extraordinaires m'ayent ſouvent fait cette faveur, encore que je n'aye voulu prendre ici aucune qualité que de particulier : ſurquoi je vous prie derechef, comme je fis l'an paſſé, de ne mettre point ſur les lettres que vous prendrez la peine de m'écrire (*étant ici pour les affaires du Roi*) outre cela il fait tout ce qu'il peut pour donner ici ombrage de nous, & faire ſiniſtrement interpréter les actions du Roi, & preſque ſe plaindre ouvertement de votre Traité avec Heſſe, ce qui demeurera, s'il vous plaît entre nous : au ſurplus, Monſieur, je vous dirai que vous avez là le frere du plus grand adverſaire que nous ayons ici nommé de Pau ; c'eſt pourquoi je penſe que vous ferez bien de vivre le plus couvert qu'il ſe pourra avec lui, & néanmoins me faire la faveur de lui dire aux occaſions que je vous parle toujours du bon eſprit & grand pouvoir qu'a ſondit frere en ce pays, & de l'eſtime que j'en fais, pour voir s'il n'y auroit point moyen de le ramener à la

raiſon, d'autant qu'il nous nuit extrêmement : je vous ſuis trop importun, & vous en demande pardon, vous ſuppliant très-humblement me continuer en l'honneur de vos bonnes graces comme la perſonne du monde qui vous éſtime & honore le plus, & qui eſt pour jamais de tout ſon cœur,

Monſieur,

Votre très-humble & très-affectionné ſerviteur,
Signé CHARNACÉ.

J'ai fait ſçavoir à Monſieur & à Madame la Princeſſe d'Orange, l'aſſurance que vous me donnez d'aſſiſter Monſieur le Comte de Solms, dont ils m'ont témoigné grande ſatisfaction : je vous prie de le faire en effet pour beaucoup de raiſons que vous pouvez imaginer, & de lui dire que je vous en ai ſupplié en mon particulier, dont je vous aurai l'obligation très-grande.

L'on me mande de Bruxelles que Monſieur a ratifié ſon mariage, & tant que beſoin eſt ou pourroit être, en la préſence de l'Archevêque de Malines, quoique les Docteurs de Louvain ayent dé-

claré qu'il n'en fut aucun beſoin : cela fait juger ſon accommodement plus difficile, dont les Suédois qui ſont ici n'ont pû s'empêcher de témoigner beaucoup de contentement. Botard eſt retourné d'Angleterre avec beaucoup de contentement à ce que l'on écrit ici.

LETTRE de Mr DE FEUQUIERES, à Monſieur BOUTHILLIER & au Révérend Pere Joſeph.
Du 24. Mars 1634. de Francfort.

MONSIEUR,

Encore que par celle-ci, je n'aye aucune nouvelle à vous pouvoir mander, j'ai penſé ne devoir laiſſer pour cela de vous écrire, ne doutant pas que vous ne ſoyez en peine de ſçavoir quelle a été la ſuite de la mort du Duc de Fridland, de laquelle je n'ai rien appris que le maſſacre fait à Prague du nombre quon a crû être de ſes amis, & du pillage que l'on fait de tous ſes biens, par tout où l'on ſçait qu'il en peut avoir.

Je vous envoye la copie du ſerment

que le Fridland avoit tiré des Officiers de ſon armée, & la déclaration faite en même-tems par l'Empereur de la ſubrogation du généralat en la perſonne de Gallas.

Je n'ai point reçu par cet ordinaire de nouvelles du progrès que pourra avoir fait le Duc Bernard, que l'on croit de deçà au tour de Pilſen, ni auſſi de ce qu'aura fait Arnheim ſur cette nouvelle.

Je n'ai point encore de nouvelles aſſurées du tems auquel le Chancelier doit être de retour : l'on me fait eſpérer néanmoins que ce ſera dans huit ou dix jours au plûtard : les diverſes remiſes qu'il m'en a données m'ont empêché de m'avancer par-delà, dequoi encore que je ne juge pas que cela eût été néceſſaire, je n'ai pas laiſſé d'être marri de ne l'avoir pas fait : car je vous aſſure que la demeure de Francfort eſt fort mélancolique.

Je reçus hier une lettre de Monſieur le Landgrave de Caſſel, par laquelle il me mande le bon état auquel il ſe met de ſoutenir les troupes Eſpagnoles qui ont paſſé le Rhin, & enſuite n'oublie pas à me ramentevoir de tirer une réponſe ſur la ſupplication qu'il fait au Roi de le vouloir aſſiſter de quelque ſomme de deniers par prêt, encore que je me doute

bien qu'elle pourra être pour m'acquitter de la priere qu'il m'en a faite, je ne laisse de vous la ramentevoir, & d'ajouter à cette mauvaise fin la supplication très-humble que je vous fais de me croire toute ma vie, &c.

LETTRE de Mr de BUSSY-LAMET, *à Monsieur de* FEUQUIERES. *Du* 14. *Mars* 1634. *à Coblentz.*

MONSIEUR,

J'ai reçu les vôtres des 5. & 7. du courant, la premiere réponse à celle que je vous écrivois de Tréves venant ici, qui m'apprend l'accident du Walstein & l'état où se rencontre Aldringer : nous devons croire voir dans cette année la fin des affaires de la maison d'Autriche, comme de la vie de ces Messieurs. Dieu sera toujours le guide des bons conseils de Monseigneur le Cardinal, & protecteur des affaires du Roi.

Quant à l'assistance dont vous avez assuré Monsieur le Reingrave qu'il recevroit de nous; je vous dirai comme je

n'ai connu occaſion de leur en pouvoir rendre qu'en appuyant Lonchetein où j'ai envoyé loger 600. hommes ſur le bord du Rhin vis-à-vis, en faiſant ſçavoir à ceux qui y commandent que c'étoit pour les appuyer en cas qu'ils fuſſent attaqués.

Depuis l'on m'a fait connoître que les troupes qui s'approchoient de la Laune pour s'oppoſer au Marquis de Salade, avoient jalouſie de Limbourg : auſſi-tôt j'y ai envoyé trois compagnies de 100. hommes chacun, outre une qui y étoit de Monſieur l'Electeur, à Montabaur : il y en a une autre dans le Château ; ainſi je tiens ces deux paſſages en ſûreté ayant les troupes Suédoiſes ſi proches, comme elles ſont maintenant : celles du Marquis de Salade ne ſont pas 6000. hommes en tout.

Pour ce qui regarde Monſieur de la Femas, à l'inſtant que la vôtre m'a été renduë, j'ai écrit à Hameſtein, mais je croi inutilement : car ſes coffres ſe ſont trouvés dans un bâteau chargé d'armes, & pris par des plus grands voleurs de la terre, ne voyant autre voie de le favoriſer que celle de mes lettres, attendu qu'il n'y a perſonne que l'on puiſſe prendre de cette garniſon qui vaille, & d'ar-

rêter la marchandiſe de Cologne qui eſt ici, cela porteroit grande conſéquence. Vous me ferez connoître votre ſentiment.

Monſieur notre Electeur a toujours ſon Philisbourg en tête; ſi vous en avez quelque bonne eſpérance vous l'obligeriez fort de lui donner; cela me ſerviroit en une affaire générale que nous ajuſtons & qui eſt toute réſolue de ſon côté, attendant ſur ce ſujet l'agrément de la Cour ſeulement.

Si les troupes Impériales continuent à marcher & nous éloigner, je me retirerai à Tréves, ma préſence n'étant plus néceſſaire; ce ne ſera pas ſans vous écrire encore, & vous ſupplier de me croire éternellement,

Monſieur,

Votre très-humble ſerviteur,
Signé BUSSY.



LETTRE de Mr DE BUSSY-LAMET, *à Monſieur de* FEUQUIERES. *En Mars ſans datte.*

MONSIEUR,

Je viens de recevoir une dépêche de Mr le Comte Reingraff, qui me fait connoître qu'il a conféré avec vous du paſſage que les Impériaux veulent prendre à Andernarck, dont vous lui avez fait eſpérer que vous me donneriez avis, & ſemble qu'il attende de nous quelque aſſiſtance. J'ai eſtimé qu'il ne pouvoit être qu'avantageux de m'avancer à Coblentz, & prendre un logement à la tête d'Herenberſtein vers Ingres, avec 1000. hommes de pied & 100. chevaux; ce à quoi je me diſpoſe ayant envoyé ordre de les tirer de nos garniſons, & marcherai demain ou après ſans faute, ce que plutôt j'aurois fait, ſi je n'avois ici la perſonne de Monſieur l'Electeur, & que je n'attendiſſe d'heure à autre le retour de Monſieur de Montault de la Cour.

Je n'ai pas ordre de me joindre avec

les Suédois, ni de m'oppoſer au paſſage du Rhin, mais bien de conſerver les places que nous avons en dépôt : ſi vous jugez néceſſaire de faire plus, vous m'en donnerez avis à Coblentz, où j'attendrai de vos nouvelles.

Je vous écrivis ces jours paſſés, comme j'étois très-mal ſatisfait de ces Meſſieurs ; vous m'obligerez auſſi de me faire ſçavoir, comme ils auront reçu mon mécontentement, n'eſtimant pas que le Roi ait été bien content, d'avoir deſarmé de ſes troupes, donné des départemens dans les lieux où ſes armes ſont établies, ſans m'en avoir informé, & d'abandonner au pillage les terres de Monſieur l'Electeur qui ſont en ſa protection ; faites-moi l'honneur de me conſerver vos bonnes graces & de me croire entierement,

Monſieur,

Votre très-humble & très-affectionné ſerviteur,
Signé BUSSY.

✽

LETTRE de Mr DE CHARNACÉ, *à Monsieur* DE FEUQUIERES. *Du* 16. *Mars* 1634. *de la Haye.*

MONSIEUR.

Encore que depuis mes dernieres du 7. de ce mois, je n'en aye reçu aucunes de votre part, je ne laisserai pas de continuer à vous rendre ce devoir pour vous informer de l'état des affaires de ce pays, particulierement de celle qui m'y a amené; après de longues poursuites, sollicitations, contrastes & patiences, Messieurs les Etats Généranx m'ont enfin donné une réponse que je crois être leur derniere, laquelle à dire le vrai ne s'éloigne pas beaucoup des intérêts du Roi: néanmoins d'autant qu'elle différe en chose qui d'abord paroît grande & en effet ne l'est pas, de surquoi je n'ai aucun pouvoir, j'ai demandé délai pour sçavoir la volonté du Roi, lequel me fut accordé lundi, & cependant les choses demeurent en suspens: dans dix ou douze jours nous verrons ce qui en sera de part &

d'autre, dont je ne manquerai pas de vous donner avis. Le fils de Monſieur le Chancelier eſt encore ici ſur le point de s'en aller, je vous ai mandé les propoſitions qu'il avoit faites, dont il y en avoit deux ſeulement eſſentielles : celle du ſecours d'argent & celle d'envoyer les troupes en Weſtphalie, ſur leſquelles il n'avoit eu pour réponſe que des paroles générales ; mais depuis trois jours la nouvelle étant venue du paſſage des troupes du Marquis de Salade delà le Rhin, & de leur conjonction avec celles de Cologne, & comme l'on préſume de Konikhauſen, l'on s'eſt mieux fait entendre ſur ce dernier article, & hier lui fut déclaré que l'on y envoyeroit dans peu de jours un ſecours compétent d'Infanterie, qui ſeule ils ont deſirée, ce que l'on eût fait quand même il n'eût été demandé : je vous diſois auſſi par ma derniere comme Meſſieurs les Etats avoient envoyé des Ambaſſadeurs vers Monſieur le Duc de Neubourg pour tâcher à le faire deſarmer. Il ne le refuſe pas abſolument, mais il y demande beaucoup de conditions, que Bourg & toutes les places des pays de Berg & de la Marck lui ſoient rendus, & le Duché de Neubourg reſtitué en l'état qu'il étoit lors de la

paix, ce que l'on ne juge pas ici entiérement déraisonnable, son Ambassadeur Westpenin m'est venu voir pour me prier de faire sçavoir au Roi l'équité des termes où il s'est toujours soumis avec les Suédois, & les rudes réponses qui lui ont été faites; il est aisé de juger par ces discours, quoiqu'il ne le déclare pas ouvertement, que son Maître aime mieux hasarder tout ce qui lui reste que vivre en l'état où il est, la nouvelle déclaration de Walstein contre l'Empereur avoit ces jours passés fort réjoui ces Messieurs-ci: mais celle qui arriva hier au soir de sa mort survenue à Egra en a beaucoup rabattu, & fait craindre que cet accident ne fasse entierement résoudre Saxe à l'accommodement proposé avec l'Empereur: l'on continue les préparatifs de guerre de part & d'autre assez rétenûment, ce qui ayant fait soupçonner à plusieurs, que Messieurs les Etats ne mettroient point leur armée en campagne, & le bruit en couroit ici, obligea, à ce que l'on m'a dit, Charnacé d'en parler hier au Prince d'Orange, & sçavoir au vrai leur volonté sur ce sujet, d'autant que cela est très-important: il m'assura qu'ils étoient entiérement résolus de s'y mettre & que l'on n'en doutât point: d'Angleterre, nous

n'avons rien du tout de nouveau, si bien Monsieur que je finirai en ce lieu ma gazette, pour ne vous importuner d'une supplication très-humble que je vous fais de vouloir assister de votre faveur & crédit auprès de Monsieur le Chancelier; Messieurs Lumagne & Massé de Paris, en une affaire dont le Mémoire est ci-joint, la plus juste & plus équitable du monde : ce sont personnes que j'estime & aime infiniment & ausquels j'ai beaucoup d'obligations, qui fera que je vous en aurai une très-particuliere de l'honneur que vous leur ferez de les assister en ce sujet, sur lequel je prendrois la liberté d'écrire à mondit sieur le Chancelier, si je ne sçavois bien que ce quel vous ne pourrez y obtenir, seroit inutilement requis de personnes comme moi qui lui sont entierement inutiles.

Et que je me persuade aussi, que difficilement peut-il se souvenir de mon nom parmi tant de grandes affaires : derechef, Monsieur, je vous supplie de les assister en cette occasion & excuser le trop de liberté dont je vous importune, qui partant de la créance que vous me faites l'honneur de m'aimer, me fait espérer que vous le prendrez en bonne part, & vous conjure, comme je le desirois, m'ho-

norer de vos commandemens aux occasions, & à me croire d'autant plus comme je le ſerai toute ma vie,

Monſieur,

Votre très-humble & très-affectionné ſerviteur,
Signé CHARNACÉ.

Je vous ſupplie, Monſieur, que Monſieur Dufay voye comme je vous écris de l'affaire de Meſſieurs Lumagne, & le Mémoire que je vous en envoye avec celle-ci.

MEMOIRE pour l'affaire des ſieurs DE LUMAGNE, de Paris.

LE ſieur de Vertema ayant demeuré trois ou quatre ans à Paris, Réſident pour l'Empereur ſans en être aſſiſté d'argent, emprunte des ſieurs Lumagne & Maſſarans, la ſomme de quinze mille livres à pluſieurs fois, de quoi ne pouvant les ſatisfaire, les remit juſqu'à ce qu'il eût vendu un lieu qu'il avoit près les portes de Nuremberg nommé le Sinderſpil, lequel cependant il leur engagea

devant que partir de Paris dès l'an 1628. & depuis en ont joui juſqu'à cette heure que mondit ſieur le Chancelier a fait don dudit lieu à un des ſieurs de Nuremberg nommé le ſieur Haromer, prétendant qu'il appartient à un homme de parti contraire, ce qui ne pouvant avoir lieu au préjudice des Créanciers légitimes, ſujets du Roi, alliés de la Couronne de Suéde; l'on aſſure que mondit ſieur le Chancelier en étant informé les laiſſera en la paiſible poſſeſſion dudit lieu, ou leur fera faire le rembourſement de ce qui leur eſt dû, l'on ſe feroit pourvû à la juſtice ordinaire de Nuremberg, ſans donner cette importunité à Monſieur le Chancelier, ſinon que la partie ſeroit le juge avec tous ſes parens & amis.



LETTRE de Mr DE FEUQUIERES, à Mr BOUTHILLIER & au Révérend Pere Joseph. De 20 Mars 1634. de Francfort.

MONSIEUR,

Je n'ai pas pour cette fois grand chose à vous pouvoir mander, remettant à Monsieur de la Grange-aux-Ormes qui est arrivé ici d'avant-hier, à vous faire sçavoir le particulier de ce qu'il a négocié en son voyage vers les Ducs des deux Ponts & de Symeren, de sorte qu'il ne me reste à vous parler de la conférence que j'ai eue avec le sieur l'Effler, qui est arrivé ici depuis trois jours, duquel j'ai trouvé une partie de ce que Monsieur de la Grange m'avoit rapporté avoir appris de lui par le sieur Stref qui est, qu'il est entierement gagné par le Chancelier Oxenstiern, duquel il a reçu un présent: la premiere marque que j'en ai reconnue a été un remerciement qu'il m'a fait de la pension, dont avec force complimens il a remis à en accepter le Brevet, jus-

qu'à ce qu'il en ait parlé à ſon Maître & au Chancelier de Suéde, même s'excuſant ſur ce que la choſe étant ſçue déja de beaucoup, il ne la pourroit recevoir ſans ſe rendre ſuſpect, & par conſéquent inutile à ſervir Sa Majeſté; & enſuite m'a fait ſentir qu'il deſireroit en après être honoré par après de quelques titres ou marques de Sa Majeſté, ſans me ſpécifier quoi ni s'expliquer plus outre; enſuite nous ſommes venus ſur les affaires générales, & ce qu'il penſoit devoir être agité dans l'Aſſemblée, où il croit qu'il ſe fera forces propoſitions de paix; ſurquoi ayant voulu tirer de lui ſes ſentimens ſur les conditions, il ne s'eſt point voulu éclaircir plus particulierement, ſinon qu'il s'y verroit pluſieurs difficultés, dont l'une des principales ſeroit la récompenſe des Suédois, & pour Mayence dont il m'a fait connoître aſſez clairement que le Chancelier prétendoit en être Electeur, deſorte qu'il eſt à croire qu'ils en feront la propoſition à cette Aſſemblée; ſurquoi je n'ai pas crû lui devoir celer plus long-tems, que c'étoit une penſée qui ne devoit point lui entrer dans l'eſprit, & pour ce qui étoit de l'affaire de Philiſbourg, il m'a auſſi voulu faire ſentir, qu'il falloit eſſayer de trou-

ver quelqu'autre moyen de ſatisfaire Sa Majeſté ; & ſur cela je lui ai fait nettement comprendre de Sa Majeſté même & de Monſeigneur le Cardinal, qu'il n'y avoit point d'autre moyen à chercher là-dedans ; c'eſt pourquoi je le ſuppliois de n'oublier pas de le faire bien comprendre à l'Aſſemblée.

L'on n'attend pas encore ici le Chancelier de dix ou douze jours, ayant été retardé là-bas par la mort de Fridland, qui l'a obligé de ſçavoir les ſentimens de l'Electeur de Saxe, dont on dit qu'il verra les Députés à Hailbron, & conviera ledit Electeur d'envoyer ici des Députés.

Il étoit déja entré dans une telle allarme de l'union des Electeurs de Saxe & de Brandebourg avec Fridland joint à Sa Majeſté, que quelque bonne mine qu'il ait faite, il y a long-tems qu'il n'a reçu une nouvelle qui lui ait plû davantage que celle de ſa mort, de laquelle le Duc Bernard de ſon côté n'a auſſi eu moins de joye.

Aujourd'hui eſt arrivé ici une dépêche du Roi de Dannemarck, par laquelle il s'excuſe de ne pouvoir députer ici à l'Aſſemblée : de crainte d'être rendu ſuſpect à l'Empereur ; la réponſe qui lui a été faite par le Conſeil formé, eſt de le ſup-

plier de ne laiſſer à y envoyer; pour ce qui eſt des Cercles de Baſſe - Saxe & Weſtphalie, ils y envoyeront ſans faute; ainſi que l'Electeur de Brandebourg, avec les bonnes réſolutions, deſquelles je ne doute pas que Monſieur de Rorté ne vous informe plus particulierement par les ſiennes.

Ce que je penſe que nous aurons à faire dans le commencement de ladite Aſſemblée, ſera de reconnoître les ſentimens des uns & des autres, pour ſelon cela prendre nos avantages, en réglant la puiſſance & pouvoir du Directeur général, ſi nous ne trouvons moyen de la partager, à quoi ne nous ſervira pas peu la préſence du Landgrave de Caſſel, du Duc de deux Ponts & du Prince de Symeren, & qui nous font eſpérer s'y trouver : nous ferons auſſi ce que nous pourrons dans l'Aſſemblée des Comtés du Veterau, qui ſe doit tenir ici dans quatre ou cinq jours, à y acquerir le plus qu'il ſe pourra de ſerviteurs pour Sa Majeſté, à quoi je penſe qu'un peu d'argent comptant ſerviroit plus que toutes nos perſuaſions.

Il me ſeroit difficile de vous pouvoir dire au vrai le chemin que prendront les affaires, mais bien de vous aſſurer que

j'y veillerai de si près, qu'il ne s'y passera gueres de choses dont vous ne soyez informé, & dont nous n'essayerons de tirer tous les avantages possibles.

Pour nouvelles, nous n'avons ici que la défaite du pauvre Duc de Lorraine par le Ringrave Otton-Ludovic, qui mande lui avoir défait deux mille hommes, & l'avoir assiegé & blessé dans le Château de, ... où il assure de l'avoir dans peu de jours : les troupes de la ligue qui avoient passé le Rhin, commencerent il y a trois jours à faire leur retraite sur l'avis de cinquante Cornettes de Cavalerie que les Hollandois envoyent après elle.

Hier arriva le sieur de la Boderie, duquel j'étois en extrême peine, doutant qu'il eût été pris : il a été jusqu'à Sairau qui n'est qu'à huit lieues d'Egra, où il a trouvé le Général Arnheim chargé de semblables pouvoirs pour la même affaire dont il a témoigné un grand déplaisir : il y a peu d'apparence que les uns ni les autres travaillent à se prévaloir du dessein qui est maintenant dans l'armée de l'Empereur, il m'a aussi appris que l'Empereur a fait arrêter en Silésie un nommé Schafcoz qui étoit Général de la Cavalerie de l'armée commandée pas Galas.

C'eſt, Monſieur, tout ce que je vous puis apprendre pour cette fois, croyant que Monſieur de Miré vous a mandé, auſſi-bien qu'à moi, la promeſſe que lui a faite le Maréchal Horn, d'aſſiſter Monſieur de Rohan de la plûpart de ſes troupes, lorſqu'il lui mandera en avoir beſoin.

J'oubliois à vous dire, ſi vous voulez continuer à être averti par l'ordinaire de la poſte d'ici à Metz, il faut promptement pourvoir à l'établiſſement du maître de poſte d'ici, qui m'a dit nettement que, s'il n'y eſt pourvû dans peu de tems, il abandonnera tout.

LETTRE de Mr DE FEUQUIERES, à Mr BOUTHILLIER & au Révérend Pere Joſeph. Du 27. Mars 1634. de Francfort.

MONSIEUR,

Vous verrez par la copie ci-jointe, d'une inſtruction que j'ai envoyée à Monſieur le Baron de Rorté, ce que Monſieur de la Grange & moi avons jugé à pro-

pos de faire dans cette nouvelle rencontre, tant à l'égard du Duc de Saxe & du Marquis de Brandebourg, que ſur ce qui s'eſt réſolu dans l'Aſſemblée d'Halberſtat, touchant la diviſion de ce Cercle qui a été donné au Chancelier, & d'un bruit qui court que, par le raccommodement de lui & de l'Electeur de Brandebourg, il lui a fait eſpérer la reſtitution de la Poméranie & la poſſeſſion entiere de la ſucceſſion de Juliers, pourvû qu'il appuye le deſſein qu'il a de ſe faire inveſtir dans l'Aſſemblée prochaine de l'Electorat de Mayence.

Le Chancelier, dans la méfiance qu'il prend de notre bonne intelligence avec le Landgrave de Heſſe-Caſſel, pour l'empêcher de venir ici, où il ſe doute bien que s'y joignant avec le Prince de Simeren & le Duc des deux Ponts, nous pourrions par leur moyen faire prendre des réſolutions à l'Aſſemblée qui modéreroient l'autorité qui s'y accroît tous les jours par les perſonnes qu'il s'y acquiert, lui a écrit qu'il jugeoit néceſſaire qu'il ſe tînt à ſon armée ; ſurquoi nous avons jugé à propos, ſans faire ſemblant de ſçavoir cette nouvelle, de lui écrire pour le convier d'y venir, & d'inviter les Ambaſſadeurs des ſuſdits Princes Palatins,

qui témoignent de plus en plus affection à Sa Majesté, de lui écrire & faire écrire par leurs Maîtres pour le même sujet. Ce que nous desirons plus particulierement faire par son moyen, seroit d'ôter la généralité des armées de-deçà aux Reingraves qui dépendent absolument dudit Chancelier ; ce qu'ils peuvent faire, sans qu'il paroisse que nous y ayons contribué, remontrant que cet honneur ne leur peut être continué, sans préjudicier aux droits de commander que les Princes peuvent justement prétendre.

Le Chancelier est attendu ici dans quatre jours, & on croit qu'il y sera assez-tôt pour ouvrir l'Assemblée lundi prochain, nous ferons ce qui nous sera possible, pour avoir au plutôt les propositions qu'il y fera & vous les envoyer : ce que je pense que nous aurons à faire dans le commencement, sera d'essayer de reconnoître le chemin que les affaires y prendront, & suivant les rencontres prendre tous les avantages qui nous seront possibles, conformes aux intentions de Sa Majesté, ayant toujours pour but d'y balancer le pouvoir dudit Chancelier, en telle sorte qu'il se trouve réduit, s'il y a moyen, à reconnoître le besoin qu'il a de l'appui de Sa Majesté ; ce que je croi

qui ne nous ſera pas aiſé, ſon humeur devenant tous les jours plus altiere & inſolente.

Pour nouvelles, celle qui avoit couru ici depuis trois jours de la mort de Galas ne continue pas; mais on nous confirme celle de la révolte du Lieutenant-Colonel de Schafkoz en Siléſie, lequel a déja attiré près de cinq Régimens, pris quelques petites places, & enlevé pluſieurs priſonniers, tant Eccléſiaſtiques qu'autres, pour aſſurer la vie de ſon Colonel que l'Empereur a fait mener à Vienne.

Je vous envoye la copie des propoſitions faites à l'Aſſemblée d'Halberſtat, & des réſolutions qui ont été priſes depuis; c'eſt tout ce que vous ſçaurez pour cette fois, dans l'attente du ſieur de ſaint Saulieu, par lequel je me promets de recevoir toutes les inſtructions néceſſaires dans cette conjoncture, c'eſt,

Monſieur, &c.

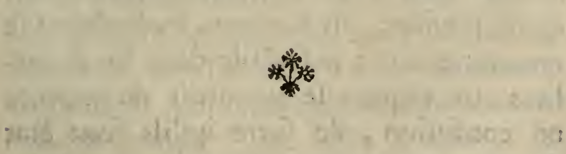
Je n'ajouterai rien ici pour cette fois de particulier pour vous, me remettant à ce que vous en apprendrez par la lettre du ſieur de la Grange.

LETTRE du ROY, à Monfieur DE FEUQUIERES.

Du 30. Mars 1634. de Chantilly.

MONSIEUR de Feuquiéres, fur ce qui m'a été repréfenté par les fieurs Jean André Barthelemi Lumagne, & Paul Mafcrani Banquiers de ma Ville de Paris, qu'en l'année 1628. ils prêterent au fieur Vertema, qui lors faifoit la charge d'Agent de l'Empereur près de moi, la fomme de quinze mille livres, comme il appert par fes obligations & promeffes, de laquelle à caufe des préfens troubles de l'Allemagne, ils n'ont jufqu'à préfent pû avoir aucun payement dudit fieur Vertema, ce qui les oblige maintenant d'avoir recours fur fon bien, dont le plus apparent confifte en une maifon & autres héritages qu'il a proche la Ville de Nuremberg nommez le Sinderfpel; mais ils craignent que la donation que mon coufin le Chancelier Oxenftiern en a faite au fieur Stromer l'un des Sénateurs ne leur apporte quelque préjudice; la protection que je dois à mes fujets, & l'affection que j'ai pour ce qui touche lef-

dits Lumagne & Maſcrani me donne ſujet de vous faire cette lettre, pour vous dire que vous faſſiez en mon nom auprès de mondit couſin le Chancelier, tous les offices & inſtances poſſibles, à ce qu'il ne permette point qu'il ſoit fait aucun tort en ce rencontre auſdits Lumagne & Maſcrani; le priant d'envoyer les ordres néceſſaires au Sénat & Magiſtrats de ladite Ville de Nuremberg, afin qu'ils tiennent la main que leſdits Lumagne & Maſcrani ſoient conſervés & maintenus en l'hypotéque qu'ils ont ſur les biens & terres dudit Vertema, la ſuſdite donation de la maiſon de Sinderſpel, qui eſt poſtérieure à leur droit, ne devant point empêcher leur ſatisfaction. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait, Monſieur de Feuquiéres en ſa ſainte garde, écrit à Chantilly le 30. Mars 1634. *Signé* LOUIS, & plus bas BOUTHILLIER. Avec paraphe.



LETTRE de Mr DE FEUQUIERES, à Mr BOUTHILLIER & au Révérend Pere Joseph. Du premier Mai 1634. de Francfort.

MONSIEUR,

Je vous ai déja mandé tant de fois, avec combien de longueurs les Députés de cette Assemblée travaillent aux affaires que je pense que vous ne vous étonnerez pas, si par celle-ci je ne vous en apprends encore aucune chose : ils n'ont employé le tems jusqu'à aujourd'hui qu'à accorder leurs difficultés sur les rangs de séance dont la principale se trouve entre les Villes & la Noblesse, lesquelles enfin, par l'entremise de Messieurs le Landgrave & du Marquis de Bade, se rangerent avant-hier à un accommodement sans conséquence, qui fut que, lorsqu'elles se rencontreroient ensemble dans les chambres, un chacun se tiendroit de bout & en confusion, de sorte qu'ils font état de commencer aujourd'hui les uns & les autres à travailler aux affaires.

Par l'avis que je vous donnois, par ma dépêche du 18. du paſſé, de la conférence que j'avois eue avec Monſieur le Landgrave de Caſſel, je vous mandois les ouvertures qu'ils m'avoient faites touchant l'Alſace & ce que j'y avois répondu : du depuis Monſieur de la Grange l'étant allé viſiter, enſuite d'un long diſcours qu'ils eurent enſemble, par où il lui donnoit à connoître l'intérêt particulier qu'il avoit à faire que l'Aſſemblée donnât contentement à Sa Majeſté ſur le ſujet de Philisbourg, ledit ſieur Landgrave le remit ſur la même affaire d'Alſace. Surquoi lui ayant répondu que nous n'avions autre ordre, lui & moi que de perſiſter à la demande de Philisbourg, il lui dit enſuite que c'étoit à Meſſieurs de l'Aſſemblée, s'ils avoient intention de donner ſatisfaction à Sa Majeſté, d'autre part, d'en faire les propoſitions, leſquelles je ferois à Sa Majeſté ; ſous cette condition néanmoins qu'ils ne prétendroient pour cela que je me fuſſe relâché en aucune ſorte de la demande de Philisbourg, à quoi mon inſtruction me reſtraignoit abſolument : enſuite dequoi il ne laiſſa d'écouter les propoſitions dudit Landgrave, qui furent les mêmes que je vous ai déja mandé ;

ſçavoir, que Sa Majeſté ſe contentât d'avoir Bensfeld, Seheleſtat & Colmar, à condition de les rendre par un Traité de paix ; ou les gardant, de les reconnoître de l'Empire, avec promeſſe de ne les en ſéparer jamais ; qu'à ces conditions lui & Monſieur le Marquis de Bade en porteront la parole à Monſieur le Chancelier & à l'Aſſemblée même, s'il en étoit beſoin.

La réponſe que Monſieur le Landgrave m'apporta avant-hier lui-même ſur ce ſujet, eſt que lui & Monſieur le Marquis de Bade en avoient parlé à Monſieur le Chancelier, lequel ſans avoir témoigné qu'il prouvât ou improuvât cette propoſition, leur avoit répondu, que c'étoit une affaire de laquelle la délibération ſe devoit remettre à l'Aſſemblée générale ; dequoi leſdits ſieurs Marquis de Bade & Landgrave ſe font fort de venir à bout : le dernier attribue la retenue du Chancelier à ce que, Bensfeld étant au Maréchal Horn, il croit qu'il prétendroit qu'on lui donnât quelque argent, & enſuite me dit que l'on ſouhaiteroit auſſi que Sa Majeſté voulut déclarer la guerre en Italie.

Ce que je lui dis là-deſſus a été la même choſe que Monſieur de la Grange

lui avoit répondu ; que néanmoins je ne laisserois de faire sçavoir à Sa Majesté la proposition qu'il me faisoit, & avec combien de chaleur son Altesse se portoit à appuyer ses intérêts dans l'Assemblée, que cette ouverture ayant été faite par lui, sur laquelle je ne pouvois ni ne devois agir de ma part, je jugeois entierement nécessaire, qu'auparavant de partir d'ici, ainsi qu'il me disoit devoir faire dans deux jours, que j'eusse par lui ou par le Marquis de Bade, du consentement & par ordre de l'Assemblée, les propositions en bonne forme, afin que s'il arrivoit que Sa Majesté y voulût entendre, je ne courusse point le hasard d'un désaveu de ladite proposition par l'Assemblée, & qu'ils ne s'en voulussent servir pour faire relâcher Sa Majesté du premier dessein, puis après capituler sur l'autre : que pour la guerre qu'ils desireroient que Sa Majesté déclarât en Italie, qu'ils ne prenoient point par-là le chemin d'y porter Sa Majesté ; mais que si ensuite de la conclusion de ce Traité, ils me proposoient quelques autres marques de confiance à Sa Majesté, que peut-être y pourroit-elle entendre. Il m'a promis, qu'avant que de partir, il verroit ce qui se pouvoit faire à ce que dessus, & s'il

ne pouvoit se présenter qu'il viendroit dans douze ou quinze jours exprès pour presser lui-même la conclusion.

Le même jour Monsieur Leuffler est venu voir Monsieur de la Grange, lequel l'a assuré que, du côté de son Maître, on ne trouveroit aucune difficulté à cette proposition, & que si le Chancelier s'en remettoit à l'Assemblée, soit pour Philisbourg ou pour l'Alsace ; & ensuite par les discours qu'ils eurent ensemble, il voulut bien faire connoître à Monsieur de la Grange le peu de sujet de satisfaction que les Etats avoient du Chancelier, à quoi je pense que son ressentiment particulier n'aidoit pas peu, & sur ce sujet il lui conta un mécontentement que Messieurs de Brunswick avoient de ce que ledit Chancelier avoit déja au préjudice de leur Traité avec lui, logé six ou sept Régimens dans leur Cercle, non-seulement sans leur consentement, mais sans leur avoir fait sçavoir en aucune sorte; & en après, parlant des désordres qui accroissoient tous les jours, il se plaignit de ce que le Duc Bernard, sans aucun Commandement ni ordre, s'étoit retiré de devant les ennemis, & avoit séparé son armée dans les garnisons de Suabe, où ils faisoient des desordres jusqu'à avoir pillé la Ville Impériale de Rottembourg.

Le Duc Bernard arriva ici mercredi, qui me vint voir dès le lendemain. Après s'être informé de la ſanté de Sa Majeſté, & du deſir qu'il avoit qu'elle l'honorât toujours de ſa bienveillance, il me dit que ſachant de combien d'importance étoient les affaires de cette Aſſemblée, il avoit jugé à propos de venir ici pour avoir quelques lumieres des réſolutions qui s'y pourroient prendre, & par même moyen eſſayer de faire pourvoir à la ſubſiſtance de ſon armée, laquelle avoit grand beſoin d'argent : enſuite après m'avoir parlé de la mort de Walſtein, dont il ne témoigna pas avoir grand regret, il me demanda ſi Sa Majeſté ne ſe prévaudroit point de cette occaſion des deſordres & de la foibleſſe de la maiſon d'Autriche qui ouvroient à Sa Majeſté de ſi beaux chemins pour la conquête de l'Italie. La réponſe que je lui fis fut qu'il falloit premierement voir les réſolutions qui ſe prendroient dans cette Aſſemblée, & la ſatisfaction que l'on donneroit à Sa Majeſté touchant l'affaire de Philisbourg.

A ce dernier mot, il ne ſe put empêcher de changer de viſage, & me dit qu'il ſeroit bien toujours d'avis que l'Aſſemblée apportât toutes ſortes de ſoins & de

reſpects, pour ſe maintenir dans les bonnes graces de Sa Majeſté; mais qu'enſuite des continuelles plaintes que l'Electeur de Saxe faiſoit de l'entrée que l'on donnoit aux Etrangers en Allemagne contre les Conſtitutions Impériales, les Ambaſſadeurs des bas Cercles qui étoient ici, verroient mal volontiers en leur préſence donner à Sa Majeſté une entrée ſi conſidérable dans l'Allemagne, & que cela pourroit être capable de les empêcher de ſe joindre à l'union des autres; que lorsque les affaires ſeroient entierement réſolues, on pourroit mettre cette propoſition en avant. Cette réponſe ne me ſurprit pas moins qu'il paroiſſoit l'avoir été de ſon côté; de ſorte que je ne me pus empêcher de lui répondre avec un peu de chaleur, qu'il eut été plus néceſſaire que Monſieur le Chancelier fut entré dans cette conſidération, lorſqu'il a fait le partage de tant de donations, de tant de pieces de l'Empire à relever directement de la Couronne de Suéde, à quoi il n'avoit pas apporté tant de cérémonie qu'il en vouloit obſerver pour Philisbourg, dequoi leſdits Etats n'étoient pas peu offenſés, reconnoiſſant que cela rendroit la paix d'Allemagne plus difficile, à laquelle j'avois ordre de Sa Majeſté de pen-

ſer à bon eſcient à commencer l'affaire : ce que je lui dis ſachant bien qu'il n'y a rien que lui & ledit Chancelier appréhendent davantage. J'avois bien remarqué qu'il tâcheroit toujours de remettre ſur l'Aſſemblée le mécontentement des choſes qu'il ne deſiroit point être faites : que je ne laiſſois pourtant de me promettre, qu'elle agréeroit toujours plus volontiers ce qui concerneroit la juſte ſatisfaction de Sa Majeſté, que les donations qu'il avoit faites de ſon mouvement & de ſon autorité privée, deſquelles les poſſeſſeurs auroient beſoin de Sa Majeſté pour les rendre valables ; que le ſachant particulier ami dudit Chancelier, je penſois lui devoir dire que je ne pouvois comprendre ſur quelles maximes il fondoit ſa maniere d'agir avec Sa Majeſté, de l'appui de laquelle il n'avoit pas peu beſoin pour ſe maintenir, dont il avoit reſſenti d'aſſez puiſſans effets dans l'Aſſemblée d'Hailbron, où je pouvois dire que Sa Majeſté avoit contribué la meilleure part en la ſatisfaction qu'il avoit eue, y recevant la direction générale, même au préjudice des plus puiſſans & qualifiez d'Allemagne ; qu'il dépendoit dudit Chancelier de ſe conſerver la continuation de cette même affection de Sa

Majeſté, & que ſi ſon humeur méfiante lui permettoit de s'ouvrir plus franchement avec moi, j'étois aſſuré que je lui donnerois telle ſatisfaction ſur les intentions de Sa Majeſté, qu'il auroit ſujet de ſe mettre l'eſprit en repos des ombrages inutiles où il s'embarraſſoit.

Le lendemain, comme je fus lui rendre la viſite, la premiere choſe qu'il me dit, fut qu'il avoit vû Monſieur le Chancelier au ſortir de chez moi, auquel il avoit fait rapport de tous les diſcours que nous avions eu enſemble, & me dit que ledit Chancelier avoit beaucoup de déplaiſir qu'il ne me pouvoit voir plus ſouvent, mais qu'il s'en excuſoit ſur la multitude d'affaires dont il étoit chargé. A cela je lui dis que je ne me plaignois nullement de ſes courtoiſies, mais bien de ce qu'il n'agiſſoit pas aſſez franchement avec moi, ainſi que je lui avois dit le jour précédent, & que j'appréhendois que cela ne fût cauſe que, faute de nous bien entendre, je ne le ſecondaſſe point dans cette Aſſemblée, ainſi qu'il le pourroit deſirer, ni même ſelon le commandement que j'en ai de Sa Majeſté; enſuite nous rentrames ſur tous les points du jour précédent, dont il me parla plus ouvertement, mais non pas aſſez pour

prendre confiance d'aucune chose en lui.

Nous ne nous trouvons pas peu empêchés, Monsieur de la Grange & moi, de la sorte dont nous avons à nous conduire à l'égard dudit Chancelier, auquel la fierté & l'orgueil brutal fait perdre le jugement; parce que si d'une part nous voulons le gagner par persuasion, son humeur méfiante, couverte & insolente nous ôte tout moyen de nous ajuster avec lui; & si d'autre côté nous ne voulons combattre, la mauvaise disposition de tous les esprits est telle contre lui, qu'il nous sera difficile de l'ébranler sans le faire tomber, & par ainsi ne voyant personne à pouvoir prendre sa place, sans extrême péril de renverser toutes choses, nous nous conduirons le plus adroitement qu'il nous sera possible entre ces deux considérations, & ne manquerons de vous avertir de tout ce qui s'y passera.

J'ai aussi à vous dire que dans la conférence que Monsieur de la Grange a eue avec le Landgrave de Cassel, il lui a parlé de la neutralité de Cologne: surquoi ledit Landgrave, après lui avoir représenté tous les intérêts particuliers qu'il y avoit, s'est soumis à tout ce qu'il plairoit à Sa Majesté, pourvû que l'on lui

laissât Dorst sur la Lippe, qu'il dit avoir fortifiée de quatorze bastions, laquelle est tellement importante à son état, le couvrant du côté de la Lippe, que si Sa Majesté s'opiniâtre à vouloir qu'il l'a rende, ce seroit le réduire à se jetter aux pieds de l'Empereur, comme un Prince à la veille d'être dépouillé de ses Etats; Monsieur de la Grange vous pourra mander plus exactement le particulier de cette conférence.

J'oubliois à vous dire que Monsieur le Landgrave jugeoit expédient pour le service de Sa Majesté & le bien des Confédérés, que sadite Majesté ait Philisbourg ou les places d'Alsace, qu'il se fît une ligue entre elle & les quatre Cercles supérieurs pour la garde du Rhin; & que pour cet effet on tombât d'accord de ce que Sa Majesté & eux auroient à fournir & entretenir d'hommes pour ladite conservation du Rhin du côté de la France; auquel cas ledit Landgrave se promet que Sa Majesté lui feroit l'honneur de le nommer de sa part pour Général, ce qu'il se promettroit d'obtenir de celles des autres.

J'oubliois aussi de vous dire qu'il y a quatre jours que l'Electeur de Tréves m'a écrit par son petit Secrétaire, qui a été

auprès de vous, une lettre par où il me donne avis qu'il envoye ledit Secrétaire avec le sieur Médard vers le Chancelier, pour lui faire demander l'éxécution du Traité de Schersbourg, & que le dépôt entre les mains de Sa Majesté ait lieu, comme ayant la protection de tout l'Evêché de Spire, ce que je n'ai jugé à propos de souffrir qu'il fît, dans la crainte où je suis qu'on ne lui en rendit une injurieuse & offensive réponse, ou que ledit Chancelier sera peut-être bien aise, sous prétexte de négocier avec lui, de nous faire quelque mauvais tour, qui seroit capable de renverser les propositions que l'on nous fait sur le sujet de l'Alsace; ce qui me fait juger à propos de les renvoyer, sous prétexte de ce que Sa Majesté y étant engagée, de sorte que l'Electeur n'y peut être, y consent, afin que par leur séjour ils ne découvrent rien des propositions qu'on m'a faites sur ce sujet.

Il est important, Monsieur, que j'aie le plus promptement qu'il se pourra les avis de Sa Majesté sur cette dépêche & les précédentes, afin que je sache comme j'aurai à me conduire en toutes ces choses.

Je vous ai mandé par mes précédentes que je n'attendois plus pour la ratifi-

cation de l'Alliance que d'en avoir une de vous où les Villes ſoient nommées.

LETTRE de Mr DE FEUQUIERES, *à Monſieur l'Electeur de Tréves & à Monſieur de Buſſi - Lamet.*
Du 10. *Mars* 1634. *à Francfort.*

MONSIEUR,

Vous aurez ſujet de vous étonner de ce que je demeure ſi long - tems à accuſer la réception des vôtres des 18 & 22. du paſſé, avec tous les Mémoires & copies que vous y aviez ajoutées touchant l'affaire de Veldentz & autres; mais les voyages que le Secrétaire de Monſieur l'Electeur a faits à Vorms m'en ont empêché juſqu'à aujourd'hui deſirant vous y pouvoir répondre par un ſi rare perſonnage duquel je penſe, afin que vous puiſſiez mieux juger de ſa capacité, devoir commencer à vous dire la maniere dont il fit ici ſon entrée.

Ledit perſonnage, s'étant mis dans le Vaiſſeau ordinaire de Mayence pour s'en venir ici, mit pied à terre à Eichtz, où

les chevaux du bâteau ont accoutumé de repaître, où ayant trouvé le vin aſſez bon, il s'amuſa ſi long-tems que le bâteau, qui n'avoit point accoûtumé de s'arrêter pour perſonne, partit ſans lui, dequoi ledit perſonnage s'étant aviſé une heure après, il s'imagina que l'on l'avoit laiſſé là exprès pour fouiller ſa valiſe où étoient ſes papiers que ſon valet gardoit dans le bâteau; & ſur cette imagination il prend la poſte, & s'en vient deſcendre tout échauffé chez Monſieur le Chancelier, & lui rapporta l'affaire comme un fait de guet-à-pend, dit le ſujet de ſon voyage, & fit entendre qu'il avoit des lettres pour lui, lui proteſta parlant à ſa perſonne du ſujet que ſon Maître avoit de ſe plaindre, ſi ſes papiers ſe trouvoient pris, & demanda que le bâteau fût arrêté au milieu de la riviere, & quelque cent ou ſix vingt perſonnes qui étoient dedans juſqu'à ce qu'il eût viſité ſa mâle, pour voir ſi on avoit touché à ſes papiers qu'il diſoit être de très-grande conſéquence, ce qui lui fut accordé par ledit Chancelier, lequel lui donna un de ſes gardes pour aller avec lui: & ainſi l'arrivée de ce grand perſonnage fut ſçue & notifiée à un chacun avec l'éclat dû à un tel eſprit, & incontinent me vint donner avis de ſon aven-

ture, ſur laquelle vous jugerez de ſa ſuffiſance. Je ne penſai pas me devoir ouvrir à lui, quoique la lettre qu'il me rendit de ſon Alteſſe portât créance : ce qui me fit le remettre juſqu'à la venue du ſieur Médard, qui eſt auſſi honnête & habile homme, que l'autre eſt fou & impertinent, à quoi je penſe vous devoir ajouter en paſſant, comme au bon ami ſerviteur & grand Gouverneur de ſon Alteſſe, que ſi elle continuoit plus à ſe ſervir d'homme ſemblable à celui-là, elle couroit fortune de voir faire de mauvais jugemens de ſon choix.

Les raiſons pour leſquelles je n'ai point jugé à propos que les lettres de ſon Alteſſe fuſſent rendues au Chancelier, & deſquelles ledit ſieur Médard eſt demeuré d'accord avec moi, ſont que le dépôt de Philisbourg n'étant diſputé par les Confédérés, que ſur ce qu'ils prétendent que ſon Alteſſe n'ayant point éxécuté le Traité dans le tems convenu, les dommages qu'ils en ont reçus, tant par la courſe de la garniſon, que par la dépenſe du ſiége, les déchargent de la parole qui en avoit été donnée par le feu Roi de Suéde : à quoi je répondis de la part de Sa Majeſté que les manquemens qui s'y ſont rencontrés ne diminuerent point les droits de Sa

Majesté, d'autant que quand ledit Electeur ne se seroit mis en devoir de l'exécuter de bonne foi, comme il a fait, ce seroit à Sa Majesté qui ne peut perdre le droit que ledit Traité lui donne, à le faire exécuter par force à celui qui commandoit dans ladite place; à quoi ils sçavent que Sa Majesté s'est offerte plusieurs fois, ayant voulu en entreprendre le siége, & ainsi Sa Majesté, ledit Chancelier & les Confédérés ne mettant en aucun doute, que son Altesse ne continue dans la volonté de les mettre entre les mains de Sa Majesté, ses offres envers eux seroient non-seulement inutiles, mais même pourront au particulier & à son Altesse lui apporter du déplaisir, en ce qu'elle coureroit fortune d'en avoir pour réponse des paroles offensantes, voir peut-être injurieuses.

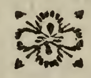
Pour ce qui est des plaintes touchant le Westerwaldt, où le Comte de Vigtestein commandoit les troupes de l'Union, j'en ai fait ma plainte au Chancelier même, lequel m'a promis y satisfaire au mieux qu'il se pourra, & sommes convenus qu'il envoyeroit en informer sur les lieux aux personnes commises de la part de Monsieur de Metdezen, & que sur lesdites informations il seroit fait droit.

Ils m'ont aussi promis le semblable touchant l'Evêché de Spire, & aussi de pourvoir au desordre qui s'est fait au vin de son Altesse : j'attends aussi le semblable pour ce qui est des quatre-vingt hommes qui ont été desarmés, & vous promets que pour l'un & pour l'autre, si je n'en ai bonne justice, je ne tarderai pas à m'en rendre violent solliciteur ; ils m'ont de leur part fait plainte en récriminant, & particulierement touchant Boucquenon, dont les garnisons voisines ont battu & pris prisonniers des Soldats & Officiers. Je suis tellement accablé de plaintes de toutes parts, pour les désordres qu'ils font, & le peu de respect qu'ils portent à Sa Majesté, que je ne serois pas marri que leurs sujets de plaintes fussent encore plus grands, afin que l'on leur donnât à courir.

Pour ce qui est de Weldents, je n'aî rien à ajouter sur ce sujet à ce que je vous en avois écrit par mes dernieres. Il est très-aise de voir, par les Mémoires qu'il vous a plû m'envoyer sur ce sujet, la copie de l'ordre donné par le Duc de Birckfeld, dont je n'ai pas oublié à me prévaloir par-deçà.

Pour nouvelles, ne doutant pas que vous ne soyez aussi-bien averti que moi

de celles de Bruxelles, Hollande & autres lieux, je pense n'avoir à vous entretenir que de ce qui se passe à l'Assemblée, où les affaires croissent tous les jours en tel nombre qu'avec la lenteur avec laquelle on y travaille, il faudroit être meilleur devin que Nostradamus, pour en pouvoir prédire le tems de la fin. Je ne manquerai de vous faire sçavoir, le plus souvent qu'il me sera possible, tout ce qui s'y passera, qui méritera d'être sçu, & serois encore plus content de vous en pouvoir entretenir de bouche, afin de m'ouvrir plus hardiment que je ne puis faire par lettres; mais je ne suis point assez heureux, pour pouvoir espérer que ce soit si-tôt, tant pour les difficultés qui se rencontreront de votre part, que de la mienne. Cependant je vous suis, &c.



LETTRE de Mr DE FEUQUIERES, à Monſieur l'Electeur de Tréves. Du 10. Mai 1634. de Francfort.

MONSEIGNEUR,

J'ai reçu par les mains du ſieur Utfeld Secrétaire de Votre Alteſſe Electorale, les lettres qu'elle a eu agréable de m'écrire du 22. Avril, & entendu particulierement du ſieur Médard & de lui, ſur leſquels Votre Alteſſe me commandoit de prendre créance, ſur le ſujet de leur envoi. Je me ſuis auſſi remis ſur eux de faire rapport à Votre Alteſſe des choſes que nous avons jugées enſemble être le plus à propos de faire conformément aux intentions de Votre Alteſſe; deſorte qu'il ne me reſte par celle-ci, que de lui faire entendre que les ordres que j'ai du Roi mon Maître, touchant l'affaire du dépôt de Philisbourg, & généralement de toutes choſes qui dépendent de la protection que Sa Majeſté a promiſe à Votre Alteſſe, tant à Elle, que pour la conſervation de ſes ſujets de l'un & de l'autre Evêché,

ſont ſi exprès que Votre Alteſſe n'y peut ſouhaiter davantage d'affection de Sa Majeſté, qu'elle en témoigne de ma part : je m'eſtimerois très-heureux, ſi dans les effets de l'obéiſſance que je dois aux commandemens de Sa Majeſté, Votre Alteſſe pouvoit rencontrer ſujet de ſatisfaction, & d'ajouter créance aux proteſtations que je lui fais, que j'y apporterai tous les ſoins qu'elle doit attendre de l'extrême deſir que j'ai de pouvoir dignement mériter la qualité de,

Monſeigneur, &c.

LETTRE de Mr DE FEUQUIERES, *à Mr* BOUTHILLIER, *& au Révérend Pere Joſeph.*

Du 12. *Mai* 1634. *de Francfort.*

MONSIEUR,

Je viens de recevoir la lettre qu'il vous a plû me faire l'honneur de m'écrire, avec l'inſtruction de Sa Majeſté par le courier de Monſieur de la Grange, à la-

quelle je remets à répondre amplement par mes premieres, celle-ci n'étant que pour vous donner avis d'un ſoupçon d'un homme, dans lequel je ſuis entré depuis quelque-tems, lequel je m'aſſure que vous trouverez fondé ſur de grandes raiſons.

C'eſt qu'il eſt venu ici un nommé Monſieur de Batilly, Lieutenant-Colonel au Régiment de Monſieur de Candalle à Veniſe, beau-frere de Monſieur de l'Iſle, lequel depuis peu a épouſé la fille de Monſieur de Couturier, lequel avoit ici un homme exprès qui y attendoit le Duc Bernard, plus de quinze jours auparavant ſa venue, pour lui en donner auſſi-tôt avis : le prétexte de ſon voyage étoit fondé, à ce qu'il m'a dit, ſur quelques offres que le Duc Bernard lui avoit faites de ſe vouloir ſervir de lui, & auſſi pour obtenir par ce moyen que ſon frere qui a un Régiment dans l'armée du Ringrave, duquel il n'a pas ſatisfaction, ſoit remis ſous la charge dudit Duc Bernard, & que par ce moyen il ſoit donné argent pour le remettre ; ce qu'il m'a dit en partant n'avoir pû faire en une façon ni en l'autre, me voulant faire ſentir par-là que pour cette raiſon, il pourroit avoir ſujet de revenir par-deçà pour y parachever ſes affaires.

Le

Le ſujet du ſoupçon que j'ai pris de lui eſt fondé ſur ce que j'ai appris par les perſonnes, auſquelles j'avois donné avis l'obſerver : c'eſt que durant dix ou douze jours qu'il a été ici, il ne s'eſt paſſé journée qu'il n'ait été enfermé deux ou trois heures avec lui, voyant enſemble quantité de papiers, & même le dernier ſoir, ils furent enfermés juſqu'à deux heures après minuit enſemble, & pour être trop tard, il y coucha ; & ſur ce que je me ſuis informé, le plus adroitement qu'il m'a été poſſible, d'où lui venoit cette grande familiarité avec ledit Duc, il m'a été répondu que c'étoit la trois ou quatriéme fois depuis un an qu'il le venoit trouver dans la même confiance, & que les deux derniers voyages, il le venoit trouver du côté des Griſons. Il partit hier en poſte pour s'en retourner à Metz, où il fait état de ne ſéjourner que dix ou douze jours pour s'en retourner à Veniſe. Si j'euſſe eu aſſez de confiance particuliere avec Monſieur le Maréchal de la Force, j'euſſe eſſayé de faire enſorte que ſous le nom de voleurs,on lui eût pris ſes papiers: car je ſuis dans l'opinion qu'il en étoit chargé d'importans, à quoi la connoiſſance que vous avez des affaires du côté de Veniſe & autres lieux, vous donnera

plus de lumiere que je n'en puis avoir. Il fait état de paſſer par le Comté de Montbelliard qui ſeroit un lieu propre à cela. Voilà, Monſieur, le ſujet de cette dépêche, que j'ai crû ne devoir négliger de vous faire ſçavoir; à quoi je n'ai rien à ajouter que la très-humble ſupplication que je vous fais de me croire toute ma vie, &c.

Ajouter pour le R. P. J.

Ce que j'ai vû, dans l'inſtruction que vous m'avez envoyée concernant le ſieur de l'Iſle, m'a fait croire que vous étant ouvert à Monſieur Bouthillier, l'affaire ſe réchauffoit davantage, comme vous le voyez, vous pourriez être en peine de lui faire entendre, ſans qu'il conçût quelque déplaiſir contre vous & moi-même, de ce que je lui aurois celé; c'eſt pourquoi j'ai crû lui en devoir mander ce que vous voyez par la copie ci-deſſus.



AUTRE LETTRE.

Du 15. *Mai* 1634.

JE pensois vous envoyer cette lettre par une voie extraordinaire, mais l'occasion m'en étant manquée, j'ai été contraint de la garder jusqu'à l'ordinaire d'aujourd'hui, n'ayant à y ajouter que la substance de la harangue qui fut faite samedi par les Ambassadeurs de Saxe, aux Députés qui leur furent ordonnés en corps pour les ouïr, à cause qu'ils ne voulurent le faire en pleine Assemblée, pour n'autoriser la direction des Palatins, & c'est cette difficulté qui avoit retardé jusques-là leur audience, laquelle s'est vuidée par cet expédient : les Palatins de leur part ayant voulu qu'il fût couché sur les Registres, que c'étoit sans qu'on s'en pût prévaloir à l'avenir au préjudice des droits de leur Maître, ni tirer à conséquence.

Ils ont aussi délibéré à l'Assemblée, pour répondre au Roi de Dannemarck touchant sa médiation, laquelle est acceptée, & résolu de convenir avec lui du tems

& du lieu où l'on ſe doit aſſembler pour entendre aux propoſitions de la paix. J'ai fait ſentir à Meſſieurs de l'Aſſemblée, le ſujet que Sa Majeſté auroit de ſe plaindre d'eux, ſi on donnoit cette réponſe, non-ſeulement ſans me l'avoir communiqué, mais même pris mes ſentimens auparavant que de la réſoudre, ce que l'on m'a fait eſpérer devoir être pour demain : j'avois auſſi deſiré d'eſſayer de faire enſorte que cette réponſe fût surſiſe, jusqu'à ce que la Haute & Baſſe-Saxe fuſſent entrées dans l'union ; mais bien que les raiſons que j'ai alleguées ayent été approuvées de la plus grande partie, les deſirs qu'ils témoignent avoir de la paix, me font croire qu'ils ne laiſſeront pas de paſſer outre ; les lieux qu'ils nomment au Roi de Dannemarck, pour ſe pouvoir aſſembler, ſont Francfort ſur le Mein, Spire, Erfort & Mulhauſen. Ce dernier étant du nombre de ceux qu'il a demandés, il eſt à croire qu'il le pourra choiſir, lorſqu'ils me viendront voir je ne manquerai de leur parler dans le ſens qu'il m'eſt preſcrit par vos dernieres inſtructions.

Je vous envoye la copie d'une lettre qui a été lue dans l'Aſſemblée générale, dont il ſe voit ici quantité de copies : la

même a été envoyée de Paris par ce dernier ordinaire à Monsieur de la Grange, duquel le sieur Eptstein a l'Original, & sçait où il est : on l'a ôté de Monsieur de l'Isle ; ce que j'en puis dire de ma part, est que j'en ai reçu une de lui, où il allégue Machiavel dans les mêmes termes, de vous dire à quel dessein il a écrit cette lettre, & les intérêts qui le peuvent porter à en faire encore tant de copies, il me seroit difficile ; mais cela joint au commencement de cette dépêche vous en tirerez les conclusions qu'il vous plaira.

Je ne vous mande pas combien Monsieur le Baron de Rorté a bien fait réussir l'instruction que je lui avois envoyée vers l'Electeur de Brandebourg, touchant la direction du Chancelier, ne doutant pas qu'il ne vous rende compte exactement de toutes choses : je souhaite qu'il réussisse aussi-bien auprès de l'Electeur de Saxe, vers lequel il est maintenant.

Je vous envoye la copie d'un serment que le Chancelier a exigé dans un Consistoire qu'il a tenu à Magdebourg, dont les Calvinistes ne sont pas peu offensés ; & je croi qu'il ne sera pas mal à propos de le faire courir en France parmi ceux de la Religion.

Je vous envoye une lettre que le Duc Bernard écrit à Sa Majesté ; il partit hier d'ici pour s'en aller à l'armée, & quoique par la derniere conférence, il semble que nous nous soyons rapprochés en quelque sorte, je ne laisse de demeurer dans la créance qu'il y a plus à attendre de mal que d'espérer du bien de sa part.

LETTRE de Mr de BUSSY-LAMET, *à Monsieur de* FEUQUIERES. *Du* 15. *Mai* 1634. *à Tréves.*

MONSIEUR,

La Vôtre du 11e. me fut hier rendue, qui me continue la connoissance que j'avois de la prudence & bonne conduite des Agents de Monsieur l'Electeur de Tréves ; ce sont les Députés que j'ai à gouverner & celui du Maître beaucoup plus extravagant que ceux dont vous m'écrivez, vous assurant que j'ai plus de peine à retenir de deçà leurs bizarreries vers nos voisins que toute autre chose.

Pour Philisbourg, il sera mal-aisé que ces Messieurs avec justice s'exemptent

du dépôt, vû les instances continuelles qui leur ont été faites de la part du Roi, y ayant un an même que je fus envoyé vers le Chancelier, lui témoigner que nous avions assurance de ceux de dedans d'y recevoir les troupes de Sa Majesté ; Monsieur de saint Chamond s'étant avancé avec elles à Coblentz pour les y conduire, l'on desiroit que ce fût par leur agrément étant nécessaire de passer dans le pays, qu'ils tiennent & proche de leurs garnisons ; la réponse du Chancelier ne fut autre, qu'il étoit bien marri que je ne fusse arrivé quatre jours plutôt avant que d'avoir commencé de l'assiéger, que ç'avoit été par résolution prise avec tous les Confédérés, qu'il ne pouvoit pas le lever sans leur consentement, mais qu'il me promettoit de faire ce qu'il pourroit pour donner tout contentement au Roi : ce fut à quoi il se réduisit, après beaucoup de refus fondés sur le manquement par Monsieur l'Electeur, à l'éxécution de son Traité qu'il avoit mis cette place entre les mains des Impériaux pour nuire à leur parti ; qu'ils avoient reçu beaucoup de mal de cette garnison ; qu'ils avoient des lettres en main de son Altesse écrites à Aldringer & à l'Empereur, qui marquoient intelligence ; que cette place étoit bâtie

contre les Conſtitutions de l'Empire, partie même ſur les terres du Palatin, & contre le conſentement de tous ſes voiſins; que pour les contenter, & ſatisfaire le Roi, il me promettoit d'en faire faire le raſement, ce dont lui témoignant que Sa Majeſté n'auroit contentement, il me promit ce que deſſus.

Votre adreſſe, Monſieur, & votre prudence feront toujours réuſſir toutes les choſes que vous entreprendrez, quoique j'aye aſſez de connoiſſance de l'humeur des Allemands, & de la gloire avec laquelle ils traitent de leurs affaires.

J'ai fait valoir à Monſieur l'Electeur, les ſoins particuliers que vous apportez à lui faire recevoir contentement de celles qui lui touchent. Il vous en écrit des lettres de remerciement que vous trouverez jointes à celle-ci, avec le paſſeport que vous avez voulu pour Monſieur l'Ambaſſadeur de Hollande, auquel il m'a témoigné deſirer que l'on lui fît civilité de ſa part, ſe reſouvenant toujours des offres qu'il a reçues de Meſſieurs les Etats en ſes néceſſités.

Par-là vous jugerez, Monſieur, que c'eſt un eſprit qui s'attache à tout, voulant tirer ſes avantages de toutes ſortes d'endroits.

Si vous avez ſupprimé ſes lettres, je ſuis obligé ſouvent d'en arrêter & d'empêcher l'éxécution des commandemens qu'il fait, ayant depuis trois jours encore envoyé vingt ſoldats des ſiens d'une garniſon à trois lieues d'ici, prendre 8. ou 10. chevaux à la porte de Luxembourg, & ſe les fit amener à ſon Palais en triomphe, où je fus forcé, à l'inſtant que je le ſçus, les envoyer reprendre & les rendre à ceux qui les ſuivoient : cela a cauſé que huit de nos Carabins ont été démontés près Metz, par une compagnie de Cavalerie Eſpagnole ; je ne ſçai pas encore la raiſon que nous en aurons, s'ils n'en uſent comme j'ai fait, je commanderai que l'on eſſaye d'avoir repréſaille.

Pour les nouvelles de Bruxelles je ne vous en mande rien, la vôtre me témoignant que vous en êtes bien informé ; je vous dirai en paſſant, que la haine des Eſpagnols contre le Roi eſt au-delà de l'imagination, tous les jours ils publient ſa mort préſentement à Luxembourg, en diſant des choſes étranges.

Si vous avez, Monſieur, quelque deſir que nous puſſions nous aboucher, je vous aſſure que je ſouhaiterois extrêmement cet honneur, tant pour paſſer encore une nuit ſans dormir, que pour vous aſ-

ſurer du pouvoir abſolu que vous aurez toujours ſur moi. Mais je ſuis ſi attaché ici, qu'il eſt hors de mon pouvoir d'en partir, ſi les troupes que l'on veut mettre enſemble dans le Luxembourg, ne baiſſent vers Cologne comme ils le diſent, pour joindre l'armée de la ligue Catholique : en ce cas je pourrois aller à Coblentz, ce ne ſeroit ſans me donner le bien de vous voir ; mais j'eſtime que leur deſſein eſt d'aſſiſter Monſieur de Lorraine & de paſſer en Alſace ; cependant faites-moi l'honneur de me croire,

Monſieur,

Votre très-humble & très-affectionné ſerviteur,
Signé BUSSY.

LETTRE de Mr DE FEUQUIERES, à Monsieur de Saint Simon, Gouverneur de Saverne. Du 19. Mai 1634. & à Monsieur Daiguebonne, ou à celui qui commande en son absence à Haguenau.

MONSIEUR,

Ayant reçu ces jours passés un ordre exprès de Sa Majesté, de faire sçavoir à Messieurs de la Ville de Strasbourg, ce qu'elle desiroit être fait touchant les Bailliages qui leur ont été donnés par la Couronne de Suéde, j'ai crû être obligé de vous en donner avis par la même voie, afin que si d'aventure vous n'en avez point encore reçu de dépêche de Sa Majesté, vous puissiez être informé du commandement que j'ai d'elle sur ce sujet; l'ordre qu'il lui a plû m'en donner, est conçu aux termes qui s'ensuivent.

SÇAVOIR:

Que Sa Majesté ne desire pas que la garnison de Saverne ni de Haguenau &

autres dépendances d'elle, troublent la possession desdits Messieurs de Strasbourg, ès deux ou trois Bailliages qui leur ont été donnés par le feu Roi de Suéde en ce qui est du temporel, même qu'elle entend que la Religion Catholique y soit rétablie, tant à cause du Traité d'alliance que pour l'honneur qui est dû à sa protection ; & qu'elle desire aussi que ses armoiries soient remises dans les lieux d'où on les a ôtées sans qu'elle entende pour cela faire ôter celle de Suéde ou de ladite Ville qui y pourront demeurer, pour marque du droit qu'ils prétendent au temporel.

Sur la plainte que j'ai faite aux Députés de ladite Ville de Strasbourg dans cette Assemblée, en ce qu'ils avoient voulu faire faire droit à eux-mêmes, ôtant les armes de Sa Majesté des lieux en question ; ils m'ont déclaré que tant s'en faut qu'ils l'eussent fait, qu'à présent même elles étoient encore par tout, mais qu'il étoit bien vrai y en avoir eu d'ôtées en ce qui appartient aux Ringraves, à quoi ils n'avoient aucune part & qu'ils seroient très-marris de s'être oubliés en cela, ni autres choses, du respect qu'ils doivent à Sa Majesté, de laquelle ils desiroient toujours l'honneur des bonnes graces, & de

s'en promettre toujours toutes ſortes de faveurs & d'aſſiſtance. Voilà, Monſieur, ce dont j'ai penſé vous devoir donner avis ſur ce ſujet, à quoi je n'ai rien à ajouter que la ſupplication très-humble de me croire, &c.

LETTRE de Mr DE FEUQUIERES, *à Mr* BOUTHILLIER, *& au Révérend Pere Joſeph.*

Du 22. *Mai* 1634. *de Francfort.*

MONSIEUR,

Je vous avois mandé par ma lettre du 8. la conférence que Monſieur de la Grange avoit eue par mon ordre avec Monſieur le Chancelier, & comme quoi il avoit demandé du tems pour répondre aux ouvertures qui lui avoient été faites touchant Philisbourg, & les places d'Alſace.

Il y a quatre jours que le Comte de Solms Philipe Rheinhart, du procédé duquel je ne ſuis pas ſatisfait au point qu'il m'avoit donné de l'eſpérer l'année paſſée, vint voir ledit ſieur de la Grange,

prenant ſon ſujet ſur ce qu'il reconnoiſſoit bien que nous ne témoignions pas être bien ſatisfaits de lui : ſurquoi il fit ce qu'il put pour s'en excuſer ſur la multitude des affaires, & enſuite lui dit que Monſieur le Chancelier Oxenſtiern s'étoit ouvert à lui, de la conférence que ledit Chancelier avoit eue avec ledit ſieur de la Grange ; mais qu'il ſe trouvoit tellement empêché à y répondre, dans l'incertitude du chemin que pourroient prendre les affaires générales, qu'il n'avoit encore pû prendre aucune réſolution, conſidérant bien que dans la conjoncture où nous étions, tous les Ambaſſadeurs demandant ouvertement la paix, ce ſeroit les y précipiter que de ſonger ſeulement à nous bailler préſentement Philisbourg, le Duc de Saxe mettant cela pour une des principales raiſons qui les devoient obliger à y penſer ; que d'autre part ſi les affaires s'avançoient à la paix, ainſi qu'il y avoit quelque apparence, la récompenſe de la Couronne de Suéde, ne ſe pouvant trouver dans la Poméranie, pour les grandes oppoſitions qu'il y rencontre, tant de la part de l'Electeur de Brandebourg que de tous ſes amis, il ſeroit réduit à ſe contenter des Evêchés de avec quelque ſomme

d'argent, laquelle étant difficile à recouvrer, il ne sçavoit autre expédient que d'engager au nom de tous les Princes & Etats de l'Empire, à quelque puissance étrangere, l'Alsace & Evêché de Strasbourg; desorte que, cela étant, il ne se pouvoit résoudre à vous le donner pour Philisbourg; mais que si Sa Majesté vouloit, elle pourroit être celui auquel ladite Alsace & Evêché de Strasbourg seroient engagés; qu'au reste, il me dit de superséder à demander mon audience à l'Assemblée générale, jusqu'à ce que l'on pût voir plus clair au chemin que prendroient les affaires, étant à craindre que les témoignages qu'il ne doutoit pas que je leur donnerois du desir que Sa Majesté avoit à la porter à une bonne paix, ne les précipitât à y entendre inconsidérément, & que si-tôt qu'il verroit plus clair au chemin que prendroient les affaires, il ne manqueroit de me faire sçavoir sa pensée sur toutes les propositions susdites.

Cette proposition d'engagement, quoique d'abord il semble qu'il y paroisse des avantages, je vous avoue qu'elle ne m'a aucunement donné dans le sens, ne doutant nullement qu'aussi-tôt après l'engagement fait, le Roi d'Espagne en feroit

le retrait au nom de l'Empereur, & par ainſi ce que nous aurions fait, n'auroit ſervi qu'à lui donner un pays dont il s'avantageroit contre nous, & lequel il ne pourroit avoir par autre voie, ou bien ſi nous en refuſions le rembourſement, prendre le haſard d'une guerre injuſte contre tout l'Empire, dans laquelle les Proteſtans ſe trouveroient joints contre nous avec les Catholiques : c'eſt pourquoi je prends la liberté de conclure que mon ſentiment n'eſt nullement d'entendre à cette propoſition, ſi ce n'eſt en pur échange de Philisbourg, ou par un Traité de conſentement des uns & des autres, il ſoit rendu à Sa Majeſté pour en relever de l'Empire, ſans être ſujet à aucun retrait ou rembourſement.

Je vous envoye la copie de la réponſe que les quatre Cercles Confédérés ont minutée au Roi de Dannemarck, laquelle ayant été communiquée aux bas Cercles; ils ont fait des remontrances ſur icelle, dont le but a été qu'elle ſoit écrite au nom de tous les Etats Evangéliques, & que le nom des Confédérés & Directeur y ſoient obmis, que l'on propoſe pour les lieux de la Négociation de paix, Erfort pour les Evangéliques, Mulhauſen pour les Catholiques, & Lauguenſats qui eſt

au milieu de deux pour les Médiateurs, & que le Roi de Dannemarck puiſſe adreſſer ſa replique, & ce qu'il aura à faire entendre concernant le Traité de paix aux Electeurs de Saxe & de Brandebourg, au Duc de Brunſwick & à Monſieur le Chancelier de Suéde ſeuls.

Ce dernier article a été rejetté de tous les Confédérés d'une voix, & pour les autres ils ſont en conteſtation entre eux. Monſieur le Chancelier n'a encore ouvert ſes ſentimens ſur ce ſujet; mais comme les bas Cercles témoignent aſſez particulierement leur déférence à l'Electeur de Saxe, il y a apparence que les Confédérés feront ce qu'ils pourront pour ne préjudicier à leur Confédération & ne céder aux autres; ſur cela les Confédérés m'ayant vû, je les ai exhortés à l'union, au maintien de laquelle ils ſe ſont témoignés ſi affectionnés, qu'ils m'ont prié d'employer les offices & l'autorité du Roi envers les bas Cercles, pour les porter à réſoudre promptement leur Confédération générale, à quoi je vais travailler, reconnoiſſant très-bien que le deſſein de Saxe eſt de l'empêcher ſous des eſpérances de paix, ou de s'unir avec leſdits bas Cercles, inſinuant dès à préſent ladite Union devoir être formée ſur les Conſtitutions de l'Em-

pire, c'est-à-dire, limitée par tant de respects que les ennemis en auroient peu à craindre. Il est arrivé en cette mauvaise rencontre que l'armée commandée par Baviére étant entrée en Silésie, Arnheim en ayant pris jalousie a quitté la Lusace pour s'y rendre, & cela avec tant de marques de sa mauvaise intelligence qu'il y a lieu d'appréhender qu'il n'en arrive mal; surquoi Monsieur le Chancelier & les Confédérés, à son instance, écrivent par un courier exprès à Monsieur l'Electeur de Saxe, pour lui persuader que son armée tourne tête en Bohême, & que l'on agisse de concert contre l'ennemi, lui représentant que ladite armée de Baviére ne pouvant à présent entreprendre sur ladite Bohême, à cause qu'elle n'aura aucune retraite à dos, & même n'y pouvant aller qu'en passant dans le pays de sadite Altesse & des autres Confédérés, il y auroit dommage pour eux, & perte de tems pour tous.

J'attends avec impatience la ratification que je vous ai demandée, étant en peine que les mauvais offices que Saxe & Angleterre rendent sous main, pour diminuer la créance & le respect que l'Assemblée doit avoir à Sa Majesté, ne leur fassent naître quelque nouveau scrupule

qui pût faire changer la résolution qui en est prise.

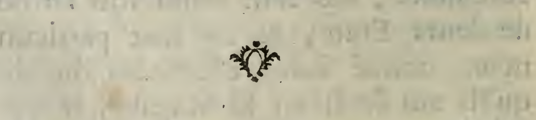
J'ai reçu une lettre du Baron de Courville, qu'il m'a envoyée en créance par un Gentilhomme nommé Monsieur de Beauregard, par lequel il me prie de lui rendre office auprès de Sa Majesté & de Monseigneur le Cardinal, pour faire qu'il ait l'offre de son service agréable : il est homme de service & en très-grande réputation par-deçà, & promet de mener au Roi trois mille chevaux des meilleurs des armées, malgré tous les Généraux, toutes les fois que Sa Majesté lui voudroit ordonner : il est maintenant avec le Duc Bernard, duquel il est Major général de la Cavalerie, & commande l'armée en son absence : vous me ferez sçavoir, s'il vous plaît, ce que j'aurai à lui répondre.

Les sieurs Berhe & Leisterberger, Conseillers de la République de Strasbourg, que l'on dit être des plus puissans & considérables, & qui sont Députés en cette Assemblée, me sont venus voir au nom de leurs Etats, & en leur particulier m'ont donné force assurances du desir qu'ils ont de servir Sa Majesté ; ce qui a été suivi, incontinent après, des remontrances qu'ils ont faites dans la chambre

des Villes, que le respect qu'ils doivent avoir à Sa Majésté doit prévaloir à toutes autres considérations, & que de leur part, ils ont ordre de leur Ville de témoigner l'égard qu'ils veulent avoir à Sa Majesté, & m'ont fait entendre que dans les dons qui se firent, il y a quelque-tems, des chaînes d'or à Strasbourg, ils se trouverent du rang des oubliés; c'est à vous, s'il vous plaît, Monsieur à me donner la conclusion de ce dernier article.

Je pense aussi vous devoir rementevoir par celle-ci, que vous avez oublié de mander au Consistoire de Metz qu'ils choisissent un des vieux Ministres de Metz, duquel Sa Majesté soit assurée, pour mettre dans Courcelles, afin que par ce moyen nous puissions trouver le tems d'y faire entrer le sieur Coulon qui y seroit le plus propre, comme étant homme de bien en son espéce.

Monsieur d'Avaugour est toujours ici, attendant vos ordres pour sçavoir ce qu'il aura à faire.



LETTRE de Mr BOUTHILLIER *Secrétaire d'Etat, à Monsieur* DE FEUQUIERES. *Du 26e. Mai 1634. de Fleury.*

MONSIEUR,

Après le Mémoire très-ample que le Roi a commandé de vous être fait des ordres qu'il vous donne sur le contenu en vos Lettres des 1re. 8. & 15. de ce mois, il ne me reste rien de considérable à vous écrire; je vous dirai seulement que ce me sera grand contentement de recevoir souvent de vos nouvelles, & de celle du lieu où vous êtes, qui sont importantes au service du Roi en cette saison; j'en rendrai, comme j'ai toujours fait, bon compte à Sa Majesté, & ferai valoir auprès d'elle & de Monseigneur le Cardinal vos services, autant qu'il me sera possible: vous verrez, par le Mémoire ci-joint, le gré particulier que Sa Majesté vous en sçait, & l'approbation qu'elle donne à la conduite que vous tenez par-delà auprès des uns & des autres, avec

lesquels vous avez à négocier : vous recevrez avec cette ratification que vous avez demandée, en laquelle les Députés des Villes sont nommés devant ceux de la Noblesse, ainsi que vous avez desiré : elle est au surplus conforme à celle qui a été mise entre les mains de Messieurs Leffler & Streuff, leur déclaration même sur le sixiéme article de la Confédération d'Hailbron y étant insérée à la fin, comme elle est dans la premiere ; c'est pourquoi il semble qu'il sera à propos, afin que les copies se rapportent l'une à l'autre, que vous fassiez signer à Messieurs Leffler & Streuff, leur dite déclaration mise au pied de la ratification que nous vous envoyons ; ou bien, si vous jugez que cela ne soit pas nécessaire, il suffira que vous fassiez ajouter au bout de ladite déclaration, qu'ainsi l'ont signée en l'Original lesdits Leffler & Streuff.

Je vous remercie du soin qu'il vous a plû prendre pour les chevaux que j'avois prié Monsieur de la Grange-aux-Ormes de me faire venir, ce n'étoit qu'au cas qu'il s'en pût trouver commodément ; je vous prie de ne vous point donner la peine d'en faire chercher, parce qu'aussi-bien j'en ai ce qu'il m'en faut.

Je ne m'étendrai point à vous mander

des nouvelles des pays étrangers, parce que vous êtes pleinement informé de celles d'Allemagne; celles de Flandre & d'Hollande se réduisent à rien présentement, & celles de Lorraine qui consistent en la réduction de Bitsche, vous sont aussi-tôt connues par-delà qu'à nous ici; je me contenterai de vous assurer de la bonne santé du Roi, comme aussi de celle de Monseigneur le Cardinal, & du desir que j'ai de vous faire connoître que je suis véritablement.

Monsieur,

Votre très-humble & très-affectionné serviteur,
Signé BOUTHILLIER.

Monsieur, j'ai expédié l'ordonnance pour vos appointememens des mois d'Avril, Mai & Juin; ce n'est pas seulement en cela, mais en toutes autres choses que j'aurai un soin particulier de ce qui vous concernera.

LETTRE du Révérend Pere JOSEPH, *à Monſieur* DE FEUQUIERES.
Du 26. Mai 1633.

MONSIEUR,

L'on continue à être fort ſatisfait du ſieur Manaſſés, vous verrez par cette dépêche qu'on a changé d'avis pour ce qui eſt de Philisbourg, & non ſans raiſon vous y ferez le mieux que vous pourrez, & ſi vous n'y faites rien, on ne s'en prendra pas à vous, car l'on ſçait que vous n'y oubliez rien.

Je croi que ſi Oxenſtiern & Saxe ſe portent à la paix, qu'ils la feront & qu'elle dépend d'eux, comme étant chefs des deux partis; en ce cas l'un & l'autre ayant peu d'amitié pour Sa Majeſté, ils chercheront leurs intérêts, ſans y comprendre les nôtres; j'eſtime pour ce ſujet qu'il ſera mieux qu'ils continuent à être ennemis entre eux, qu'amis, de peur qu'il ne ſe faſſe une paix précipitée & injuſte; ils ſont tous deux bien malheureux de ne prendre pas confiance avec Sa Majeſté,

Majesté, qui n'a en effet aucun intérêt contraire aux leurs; puisqu'il est vrai que Sa Majesté ne prétend rien que la paix & de bien se garantir pour l'avenir contre le Conseil d'Espagne, qui est & sera desormais plus puissant près l'Empereur.

L'on a mandé ici Monsieur de Rohan, qui est devenu malade en chemin; l'on est en doute s'il viendra: mandez-moi si Oxenstiern & les Confédérés voudroient s'obliger à Sa Majesté à la défense de la Valteline & des Grisons selon les occurrences.

Amelot continue à parler de Feuquiéres, comme bon ami avec grande estime, & dit assez publiquement qu'il faut l'employer aux plus grandes affaires; ce qui est en effet la résolution de Monsieur le Cardinal: la furieuse Huguenotterie de sa femme, & la Bloterie se peuvent seules opposer à son bien; il peut mettre ordre au premier mal s'il veut, & au second ses amis y mettront la main. Feuquiéres n'a point répondu sur ses deux filles qu'il faut mettre à Metz dans un cloître, au moins jusqu'à quelque-tems; cela ne peut que servir au soulagement de sa conscience & de sa bourse. Vous prierez Feu-

quiéres d'en faire ſçavoir ſa derniere volonté à Joſeph.

Vous ferez tout ce qui ſe pourra au monde en faveur de la Religion Catholique, tant pour Dieu, que pour Sa Majeſté & Richelieu.

Je ſuis bien-aiſe que vous continuez à bien vivre avec la Grange. Vous ferez bien de faire enſorte qu'il puiſſe ſervir en l'abſence de Feuquiéres, pour enfin le retirer des poëles & des gobelets. Vous aſſurerez la Grange de mon amitié, & lui donnerez le plus d'appétit que vous pourrez pour cela, ſans dire votre deſſein : je me remets pour le reſte à la dépêche de Sa Majeſté.

Le Prince d'Orange eſt parfaitement bien maintenant avec Sa Majeſté, dont néanmoins il ne ſe faut pas vanter ; cela pourra produire de bons effets ; Charnacé eſt ici & s'en retourne.

L'Iſle m'écrit que Mazan, qui eſt ici, publie par tout que les Miniſtres de Sa Majeſté ſont mal contens de lui ; il ne ſe plaint pas de Feuquiéres : Mazan a dit cela, il parle ſans aveu ; cela même n'étant pas vrai, il ſera bon que Feuquiéres prenne garde ſur tout ; mais il ne faut pas trop ombrager & deſeſpérer de l'Iſle, qui peut

plus nuire que ſervir, il parle de faire ici un tour dans peu de tems; je ſuis,

Monſieur,

Votre très-humble ſerviteur,
Signé JOLIBOIS.

LETTRE de Mr DE FEUQUIERES, *à Mr* BOUTHILLIER *& au Révérend Pere Joſeph.*
Du vingt-neuviéme Mai 1634.

MONSIEUR,

Vous trouverez cette lettre un peu abregée, mais le peu d'avancement qu'il y a aux affaires de cette Aſſemblée ne me fournit pas de matiere de paroître plus diligent; c'eſt pourquoi je me contenterai de vous dire, enſuite de ma derniere, que la réponſe à faire au Roi de Dannemarck n'eſt encore réſolue. Monſieur le Chancelier s'eſt voulu ingérer d'en envoyer une, du ſtile du ſieur Leffler à l'Aſſemblée, pour s'y faire approuver: ceux de la Baſſe & Haute-Saxe s'en ſont

ſcandaliſés, & ont jugé que cela étoit trop impérieux : elle lui a été rendue avec excuſe de ne lui pouvoir déférer en cela : il deſiroit de plus que les paſſe-ports à expédier pour la ſûreté des Ambaſſadeurs du parti contraire, fuſſent conçus ſous ſon nom, comme Légat de Suéde & Directeur des Confédérés ; cela lui a auſſi été refuſé, & le réduit à leur faire des ſoumiſſions fort baſſes par ſon Secrétaire qu'il leur envoya dès le lendemain. Nous croyons que ladite réponſe ſera à peu près aux termes de la copie que nous vous avons envoyée : on nomme avec Francfort, Spire, Worms & Erfort : & pour ce dernier il y a peu d'apparence qu'il ſoit approuvé des deux partis, à cauſe que la Suéde n'en voudra pas retirer ſa garniſon; & ainſi ſi l'un des trois autres demeure, l'Autriche, Dannemarck & Saxe auront moins de commodité d'y traverſer les ſentimens, car ils en feront plus tard avertis, & Sa Majeſté y ſera plus conſidérée.

La Saxe traverſe ici grandement la confiance que les Etats & Confédérés, doivent prendre en la Suéde & de Sa Majeſté ; néanmoins nous ferons ce que nous pourrons pour rendre cette négociation vaine, & confirmer les Confédérés dans

les reſpects qu'ils doivent à Sa Majeſté & y attirer les autres, pourvû que la Suéde y travaille de ſon côté. Pour cet effet, & ſur ce que le Chancelier ne me rendoit point réponſe, j'ai jugé à propos de le voir cette après-dînée, lequel j'ai preſſé ſi vivement par les raiſons que je lui ai déduites, ſuivant la concluſion que nous en avions priſe, qu'enfin je l'ai réduit à s'ouvrir ſur ſes intérêts en l'Archevêché de Mayence, & par l'eſpérance que je lui ai laiſſé qu'en ſe comportant, comme il doit, envers Sa Majeſté, je pourrois détourner l'oppoſition qu'il pouvoit appréhender, & lui moyenner quelque contentement ſur ce ſujet, il a demandé quelque peu de tems pour conférer avec le Maréchal Horn qui eſt ici, & avec le Comte Brahé Suédois, ſur le contentement qui ſe pourroit donner à Sa Majeſté au ſujet de Philisbourg & des places d'Alſace, avec promeſſe de ſe déclarer dans peu de tems avec moi, & nouer une plus particuliere correſpondance pour les intérêts de ſa patrie & de Sa Majeſté : ainſi peu de tems nous éclaircira de tout ; & cependant je veillerai ſur ce qui ſe paſſera de deçà pour y tenir les choſes, ſelon mon poſſible, dans les termes que vous me preſcrivez.

J'oubliois à vous dire que, comme Monsieur de la Grange sortit d'auprès Monsieur le Chancelier, il lui demanda le sujet pour lequel on avoit mandé Monsieur de Rohan pour le mettre à la Bastille, ainsi qu'il disoit qu'on avoit fait. A quoi ledit sieur de la Grange, se trouvant fort surpris, ne sçut que répondre, sinon qu'il ne le croyoit & n'en sçavoit rien; qu'il sçavoit bien qu'il y avoit longtems qu'il poursuivoit pour avoir permission de retourner à la Cour, & sur ce sujet, je croirois devoir dire que, si la nouvelle est véritable, elle n'a été apportée ici que par le fils de Descoutures, lequel arriva avant-hier en poste à dix heures, & aussi-tôt être descendu de cheval, il s'en alla au logis du Duc Bernard trouver un Monsieur Bonniquet, qui est le seul conseil & confident dudit Duc, & après avoir été une demi-heure enfermés ensemble, ledit Bonniquet, au sortir de sa chambre, se fit amener ses chevaux, & partit sans aucun retardement, pour aller trouver son Maître, dequoi il ne faisoit aucun état auparavant, étant ici pour assister à l'Assemblée de la part de son Maître : & du depuis ledit Descoutures n'a bougé de sa chambre, où il se tient caché particulierement de mes gens,

& ne croit pas que je sçache qu'il est ici.

Je ne vous mande rien de la premiere audience de Monsieur le Baron de Rorté vers l'Electeur de Saxe, ne doutant pas qu'il ne vous en ait rendu compte bien particulier, & duquel je croi que vous avez sujet de satisfaction, comme en toutes les choses où vous l'avez employé par ci-devant; & sur ce discours je pense être obligé de vous dire qu'il ne se peut ajouter à sa bonne conduite, dont tous les Princes & leurs Ministres sont entierement satisfaits. Je lui ai mandé qu'il étoit important qu'il ne bougeât de cette Cour, tant que cette Assemblée durera, & sur ce, ayez agréable de le vouloir faire payer de six mois qui lui sont dûs. Je pense que le secours lui viendra très-à-propos, les dépenses y étant à présent grandes.

Je vous ramentevrai encore la ratification, dequoi je suis en une extrême peine, appréhendant que, si elle tarde encore long-tems à venir, les Saxons qui ne perdent aucune occasion de nous nuire, ne se prévalent de celle-ci, pour empêcher que l'Assemblée qui y a été jusqu'à cette heure disposée, ne persiste à la vouloir passer.

Pour nouvelles, je vous envoye copie de la lettre d'Arnheim, ſur l'avantage qu'il a eu ſur les ennemis, dequoi ſon Maître n'eſt pas peu réjoui ni ſes Ambaſſadeurs auſſi : vous aurez auſſi une autre Relation de ce qu'a fait Monſieur Lander contre Bonikhauſen.

Je vous ramentevrai encore par celle-ci, l'établiſſement du ſieur Coulon Miniſtre de Metz à Courcelles, qui eſt du tout important, & qu'il faut faire, ſans qu'il paroiſſe qu'il y ait aucune part. Voilà, Monſieur, pour cette fois ce que je vous puis mander le plus ſuccintement qu'il m'eſt poſſible, pour ne vous point détourner de vos grandes & ordinaires occupations, à quoi j'ajouterai ſeulement la très humble ſupplication de me croire, Monſieur, &c.



LETTRE de Mr DE FEUQUIERES, à Mr de Saint SIMON Gouverneur de Saverne.

Du 4. Juin 1734.

MONSIEUR,

Sur l'avis qui m'a été donné par Messieurs de Strasbourg, de la réponse que vous leur avez faite sur la lettre que je vous ai écrite par ordre de Sa Majesté, dans laquelle je n'ai pas spécifié les noms des Bailliages; j'ai crû être obligé par la connoissance particuliere que j'ai de la volonté que Sa Majesté a de leur donner contentement, de vous écrire cette seconde lettre qui ne tend à autre fin, que de vous supplier de superséder à apporter aucun changement dans le Bailliage de Kochersperg, au préjudice desdits Messieurs de Strasbourg, jusqu'à ce que vous ayez reçu nouveaux ordres de Sa Majesté, lesquels ne tarderont je m'assure pas long tems à vous être portés; je m'arrête si exactement à ceux que j'en reçois, que bien que dans cette affaire les

lettres que Meſſieurs les Miniſtres m'ont écrites, fuſſent aſſez ſpécifiques pour me donner la liberté de m'étendre plus au long; néanmoins j'ai voulu par ma lettre précédente, me tenir aux termes portés par l'inſtruction qui m'en a été envoyée, afin que vous y puiſſiez apporter votre jugement, & que ſi vous n'y trouvez votre décharge aſſez ample, comme je me doute que cela ſera, les noms deſdits Bailliages n'y étant pas ſpécifiés, vous puiſſiez en informer ſadite Majeſté & Meſſieurs ſes Miniſtres. Voilà, Monſieur, ce que j'ai crû devoir ajouter à ma précédente, qui ſera tout le contenu en celle-ci, puiſque c'en eſt le ſeul ſujet, & que je ne puis que vous dire, attendant les occaſions à vous le faire paroître par les effets, que je ſuis,

Monſieur, &c.

LETTRE de Mr DE FEUQUIERES, au Révérend Pere Joseph. Du 7. Juin 1634.

MONSIEUR,

Je ne vous ai point fait encore de réponse à la lettre particuliere que vous m'écrivez sur le sujet de la paix, ayant bien reconnu, par la derniere instruction que vous m'avez envoyée, que les affaires de France n'en requierent point la précipitation, en quoi je suis confirmé par ce que l'on nous apprend de deçà de la détention de Monsieur Bruxelles, laquelle on ne met plus ici en doute.

Vous verrez par les Mémoires que je vous envoye, comment vous n'avez point sujet de craindre qu'elle se fasse si vîte, & pourrez avoir reconnu par la copie des instructions que j'ai envoyée à Monsieur le Baron de Rorté, comment j'ai pensé de bonne heure à traverser l'accommodement que quelques-uns avoient voulu entreprendre de faire entre le Duc de Saxe & le Chancelier, & aussi empêché

O vj

que l'Electeur de Brandebourg n'ait achevé avec lui l'entiere adjonction qu'ils avoient commencée ensemble.

Pour ce qui regarde mon particulier, je serois long-tems si je voulois entreprendre de vous remercier des soins que vous prenez de ma fonction, & de me garantir de la Bloterie qui est le plus dangereux ennemi que je puisse avoir : pour ce qui est de la conversion de ma famille vous aurez pû apprendre de mon frere, comme quoi je ne perds aucun tems à y travailler pour les garçons : pour les filles j'approuve extrêmement l'expédient que vous me proposez, lequel je mettrai à effet, le plûtôt qu'il me sera possible, & incontinent après que j'aurai pourvû à des choses que la prudence domestique m'oblige de prévoir.

Monsieur de la Grange est toujours dans le desir de procurer à son frere l'emploi auprès Monsieur le Landgrave de Cassel : je l'ai fait porteur de cette dépêche exprès, afin que vous puissiez en connoître la capacité : ce que je vous en puis dire est que je le tiens plus homme de bien que son frere, mais moins habile homme. Vous me ferez, s'il vous plaît, une réponse que je lui puisse montrer.

Je vous supplie qu'au plûtôt, je puisse

avoir la Ratification, & qu'il vous plaise faire rendre une réponse prompte & absolue touchant l'assistance d'argent que Monsieur le Landgrave desire que Sa Majesté lui prête : & si l'on peut porter Monsieur de Bullion à y consentir, je pense que vous ne ferez pas un service peu important à Sa Majesté, non plus que d'envoyer ce qui a été promis aux Prince Siméren & Duc des deux Ponts, lesquels servent de deçà si bien Sa Majesté, qu'ils ne se peuvent payer à l'égal des soins qu'ils y apportent.

LETTRE de Mr DE FEUQUIERES, à Monsieur BOUTHILLIER & au Révérend Pere Joseph. Du 7. Juin 1634. de Francfort.

MONSIEUR.

Je reçus avant-hier la dépêche de Sa Majesté, & la Ratification que vous m'avez envoyée par le sieur de Jonquiére, laquelle aussi-tôt j'ai fait voir aux sieurs Leuffler & Streuff, qui ont trouvé qu'elle ne pouvoit servir, attendu que l'on a mis

les Villes devant les Comtes, qui ſe tiendroient offenſés, ſi on la préſentoit en cette ſorte, attendu qu'il n'y a aucune compétence entre eux & les Villes, mais bien entre leſdites Villes & le corps de la Nobleſſe; de ſorte que je ſuis contraint de vous renvoyer ce courier en diligence, afin que, s'il ſe peut, à la fin de la ſemaine qui vient, il puiſſe être de retour, le tems nous preſſant extrêmement pour ne pouvoir entâmer aucune autre affaire, avant que celle-là ſoit vuidée.

Je croi que cette mépriſe vient de ce que le corps de la Nobleſſe n'eſt pas compris en ce pays-ci, dans celui des Comtes & des Barons, comme en France; de ſorte que l'ordre des articles de la Ratification que vous nous envoirez, s'il vous plaît, Monſieur, doit être ſimplement des Princes, des Comtes, & des Villes, ſans y parler de la Nobleſſe, ainſi que dans celle que vous avez donnée aux Ambaſſadeurs. Il n'y a que les Princes, les Comtes & la Nobleſſe; ſans parler des Villes, ainſi ils en auront une de chaque ſorte, qui eſt ce qu'ils demandent pour remédier à la difficulté des rangs entre la Nobleſſe & les Villes. C'eſt, Monſieur, le principal ſujet de cette dépêche, à laquelle j'ajoute un Mémoire de l'état gé-

néral des affaires auquel elles ſe trouvent à préſent, par où je m'aſſure que vous verrez que nous nous conduiſons, le Sr de la Grange & moi, le plus ponctuellement qu'il nous eſt poſſible, ſelon les termes de toutes les inſtructions que vous m'avez données.

MEMOIRE contenant l'état auquel ſe trouvent préſentement les affaires générales dans l'Aſſemblée de Francfort. Du 8. *Juin* 1634.

L'IMPRUDENCE du Chancelier paroît très-grande en cette Aſſemblée, pour y avoir fait de ſon mouvement, ou par conſeil de perſonnes qui, ſous prétexte de le ſervir, le pouſſent à ſa ruine, haſardé & mis ſon autorité en compromis, en voulant uſer d'icelle hors de ſaiſon. Il a voulu d'abord porter l'Aſſemblée à ſouſſigner une réponſe qu'il leur envoyoit toute dreſſée pour le Roi de Dannemarck. Les Cercles, qui ne ſont encore unis, ont reçu cet Acte comme une violence ſur leur liberté, & un mépris de leur conduite, & l'ont fait unanimement rejetter. Après ce rebut, ayant eu commu-

nication de celle qui a enfin été résolue en l'Assemblée, & dont je vous envoye copie, il a encore député vers elle pour la faire corriger au stile & en la substance, s'y faire donner le nom de Directeur, & résigner l'autorité d'expédier seul les passeports, & recevoir seul les dépêches du Roi de Dannemarck, sur le Traité de paix dont est question. Tout ce que jusques-ici il a pu obtenir, est de faire encore différer l'envoi de ladite réponse, & d'y prendre le titre de Directeur des quatre Cercles : mais pour les deux autres points, comme étant trop essentiels à l'autorité & dignité de l'Assemblée, elle s'est résolue de s'y affermir, sans y rien changer. Ce procédé violent, & de mauvais succès, met les Assemblés en possession de lui contredire, & donne lieu aux Cercles de Haute & Basse-Saxe de minuter tant de conditions, modifications & restrictions à la direction de la Confedération, qu'ils prétendent nouer avec ces quatre Cercles sous ledit Chancelier, qu'il aura à l'avenir moins de pouvoir d'obliger, & ainsi les Traités de paix & de guerre en seront plus longs.

L'intention contraire de Suéde & de Saxe sur le sujet des donations, les uns voulant que tout se rende, & les autres

que tout se garde dans la paix, partage l'Assemblée en deux factions : le tempérammment que Sa Majesté y veut apporter en tenant un milieu, nous sert à retenir les esprits de s'emporter par un désespoir à une paix précipitée : vous pouvez vous assurer que vous ne serez point prévenu en cela : car quand bien même chacun y travailleroit à bon escient, le Traité tirera en grande longueur & ne peut en tout cas commencer que sur la fin de cette année, comme vous le jugerez bien par la réponse qu'on fait au Roi de Dannemarck ; desorte qu'il sera très-aisé d'y servir Sa Majesté selon que le bien de son service le requerera, & dont les expédiens nous seront ouverts, lorsque le lieu de l'Assemblée dudit Traité sera résolu & confirmé. Le Chancelier promet bien toutes choses, lorsque l'on le voit, & le presse par ses propres intérêts ; mais comme il est d'un naturel défiant, se voyant forcé à dépendre pour sa subsistance de deçà du seul appui du Roi, il ne peut s'assurer ; car il préjuge bien que toutesfois & quantes que Sa Majesté lui voudra enlever ce qu'il tiendra, qu'il lui faudra plier bagage, & il ne croit pas que cette volonté se puisse éviter tant pour la Religion que pour mille autres considérations;

c'eſt pourquoi il change à toute heure d'avis, & ne ſe peut réſoudre. Le Maréchal Horn a été ici, nous a viſité, & l'a été de nous : il tombe d'accord de leur foibleſſe, & que ſans l'appui du Roi ils ne peuvent ſubſiſter, mais il a excuſé le procédé du Chancelier, par cette raiſon que le Sénat de Suéde leur a bien donné à tous un commandement de ſervir en tout ce qu'ils pourront aux intérêts du Roi; mais néanmoins avec telle circonſpection qu'ils ne tombent dans la réputation de s'entendre avec nous pour déchirer l'Empire, parce qu'ils poſent, pour le premier fondement de leur bonheur, de laiſſer les Proteſtans ſatisfaits d'eux, tant pour les avoir conjoints & concurrents à la ſûreté de leur patrie, que pour ce qu'ils ne peuvent faire levée que d'Allemands, quand ils ont beſoin de troupes auxiliaires; & ſur cela appuyoit grandement leur retenue ſur la jalouſie que tous prennent de nous : ſurquoi lui a été reparti par moi & par le ſieur de la Grange, que la plûpart des Princes Alliés, étant à préſent bien informés de la vertu & ſincérité du Roi & de Monſeigneur le Cardinal, en tous leurs Traités & procédés, avoient perdu les impreſſions par leſquelles on leur avoit voulu donner ja-

loufie de nous, & que s'ils y retomboient, il nous feroit impoffible de croire que les Miniftres de Suéde nous y faffent de bons offices. Sa conclufion fut, n'ayant dequoi repliquer, qu'il exciteroit encore Mr le Chancelier de fe réfoudre & de me voir pour cet effet, comme il s'y étoit obligé : avant notre nouvelle inftruction, nous avions déja réfolu d'infifter feulement fur Philisbourg, & fur l'éxécution du Traité du Roi de Suéde avec l'Electeur de Tréves, pour fes Archevêchés de Tréves & Spire, & fuivrons ponctuellement les commandemens & ordres que Sa Majefté nous prefcrit.

Nous avons différé & différerons encore d'en parler jufqu'à ce que nous ayons leur Ratification de notre Alliance, & fi faire fe peut que les autres Cercles y foient entrés ; car il y écherra à parler un peu fermement, & cela conviendra mieux à la qualité d'Alliés, pour la confiance qui en doit être néceffairement le fondement, s'il n'y a de la diffimulation, joint que nos confidens le jugent ainfi à propos & nous le confeillent.

Le Landgrave de Heffe eft de retour ici, & a mandé à Monfieur le Marquis de Bade de s'y rendre auffi, pour conjointement preffer, comme d'eux-mêmes,

le Chancelier à nous contenter, & aussi pour parler à bon escient d'une ligue particuliere pour la garde du Rhin du côté de la France. Ils pourront commencer d'agir à cet effet dans la fin de la semaine, ou au commencement de l'autre, les avantages que le sieur Arnheim a eu en Silésie, & le Landgrave sur le Weser & la Lippe, sont coups de pieds arrivés à propos sur le tems du passage des troupes d'Italie, dont on tient cinq mille hommes déja en Tirol, lesquelles jointes aux autres forces de l'Empereur & du Duc de Baviére, excederont en nombre celles des Protestans. Il est à croire que leurs troupes, étans modelées & mieux commandées, auront du bon, si elles viennent à un combat général, comme il y a quelque apparence : la disette des vivres presse les Protestans à combattre ; c'est pourquoi Horn & le Duc Bernard ont ordre d'entreprendre sur quelque place en Baviere qui soit fournie de vivres, ou pour l'emporter, ou obliger les ennemis à une bataille, s'ils se présentent pour la secourir.

Et comme le succès est incertain & de conséquence, il semble bien nécessaire que l'armée de Sa Majesté soit en bon état sur la frontiére, pour y agir selon les nécessités & occasions.

Pour ce qui touche l'administration du Palatinat & le Duc des deux Ponts, les services qu'ils rendent au Roi en cette Assemblée, par les avis qu'ils nous donnent, & le concert duquel ils agissent avec nous, obligent le Roi de leur envoyer promptement les pensions offertes, lesquelles ils attendent, le délai pouvant grandement préjudicier; & si au même instant on en envoyoit autant au Marquis de Bade, on en tireroit du service présentement dans cette Assemblée, où l'Electeur de Saxe n'épargne ni sa bourse ni son crédit: Il est du tout important d'assurer à Sa Majesté tous les Princes des quatre Cercles, desquels nous aurons toujours affaire.

Quant aux Ministres, les plaintes en sont assoupies, & les mauvaises conséquences, que l'on en tiroit, évanouies: mais pour ceux de Metz, nous nous appercevons bien que leur éloignement est absolument nécessaire, car on nous a voulu parler d'eux; mais on n'a osé, de peur de leur nuire, & les mauvais avis qui venoient ici chaque ordinaire ne paroissent plus: sur-tout il est besoin que le Roi ordonne que le Sr Coulon soit établi par provision à Courcelles, tant pendant cette assemblée, que pendant l'autre qui

ſe tiendra pour la paix ; & ſur ce propos, j'ai à vous dire comme le ſieur Leſtler n'a pas diſſimulé à la Grange qu'ils ſont tous deux en peine pour Monſieur de Rohan, & qu'il ne ſoit mal en Cour de cela, & de la priſe à laquelle le Chancelier le croit déja réduit, vous tirerez les conſéquences convenables aux éclairciſſemens que vous en pouvez avoir d'ailleurs.

Pour la neutralité de Cologne, quelque raiſon que nous puiſſions employer pour la repréſenter avantageuſe aux Proteſtans, elle eſt en averſion à tout le monde, & ſur-tout aux Saxons, & la propoſition d'icelle réveille à tout moment des impreſſions que nous avons bien de la peine d'effacer, que Sa Majeſté veuille appuyer la Baviére contre les Palatins, ce qui ruineroit en l'état préſent des affaires toute l'autorité du Roi pardeçà, vû que tous, excepté l'Electeur de Saxe, reconnoiſſent l'adminiſtration pour Electeur : & pour Dorſt, le Landgrave témoigne qu'il ne le peut quitter ſans ruiner ſes affaires, vû qu'il l'a fortifiée à grands frais, & que cette place couvre à ſon jugement toutes ſes conquêtes & ſes Etats patrimoniaux : pour celle de Neubourg, on y travaille, mais ſi elle

réussit ce sera assez désavantageusement pour ce Prince, à qui la déroute de Bonighausen vient assez mal à propos, car il en est moins considéré.

Pour le sieur de l'Isle, la lettre dont je vous ai envoyé copie a été ici lue en l'Assemblée, avant qu'elle soit venue de Paris, il la peut avoir communiquée à quelqu'un de ses amis à Strasbourg, lequel pour le rendre ici considérable pourroit bien à son insçu en avoir envoyé ici la copie.

Pour Messieurs de Strasbourg, ils insistent à un exprès & formel consentement du Roi, pour la jouissance du Bailliage du Cocherberg à eux donné par la Suéde, pour dédommagement de ce qu'ils ont fourni pour la liberté de l'Alsace. Il importe grandement que Sa Majesté les contente en cela promptement, & qu'elle nous envoye les dépêches nécessaires, car tous les autres donataires ont l'œil sur ce fait pour en tirer conséquence à toutes les autres donations, & si on ne les dépêche de ce côté-là, le crédit du Roi en diminuera grandement. J'envoye la lettre qu'ils écrivent à Sa Majesté sur ce sujet, & la copie qu'ils m'ont envoyée par où vous verrez comme Monsieur de Saint Simon se conduit envers eux, no-

nobſtant la lettre d'aveu que je lui avois écrite, de ſuſpendre juſqu'à ce qu'il eut nouvel ordre de Sa Majeſté, dans laquelle, pour l'obliger à y prendre plus de créance, j'avois inſéré les termes exprès de l'article de mon inſtruction ſur ce fait.

Je ne laiſſerai, pour ce que deſſus, de faire encore de fortes inſtances pour Cologne, lorſque les affaires qui regardent de plus près les intérêts du ſervice de Sa Majeſté ſeront expediées, y ayant néceſſité d'agir avec grande circonſpection & retenue, en la conjoncture préſente des affaires générales, & prendrai auſſi mon tems à la premiere entrevue du Chancelier, pour parler de la Valteline.

Préſentement, Monſieur le Landgrave de Heſſe m'a envoyé le ſieur Sentinus l'un de ſes principaux Conſeillers, & un des trois qui ont penſion de Sa Majeſté, pour me faire rapport de la conférence qu'il eut hier avec Monſieur le Chancelier, qu'il étoit allé trouver de la part de ſon Maître, pour lui faire ſa déclaration ſur la ſatisfaction que l'on doit donner à Sa Majeſté touchant l'affaire de Philisbourg, qu'il a appuyée de toutes les raiſons ſur leſquelles nous l'avions préparé.

La réponſe qu'il a tirée dudit Chancelier,

lier, a été qu'il jugeoit très-à-propos de ſatisfaire Sa Majéſté, & lui donner tout ſujet de contentement, que n'agiſſant ici qu'en la qualité de Directeur, il n'avoit pas crû devoir toucher à l'affaire de Philisbourg, dont la connoiſſance particuliere appartenoit à l'Aſſemblée; que de ſa part pour ne s'attirer la haine ni d'un parti ni de l'autre, il étoit réſolu de n'en point parler, mais qu'il n'improuvoit nullement que Monſieur le Langrave tirât le ſentiment de chacun des Ambaſſadeurs ſur ce ſujet, & rendît tous les offices néceſſaires pour les y perſuader; ce qu'il a commencé à faire dès aujourd'hui, attendant l'arrivée du Marquis de Bade, lequel agira de concert avec lui dans cette affaire.

Par ce que Mr de la Grange & moi pouvons reconnoître des ſentimens d'un chacun, nous avons lieu de croire que, ſi l'affaire paſſe par l'aveu de l'Aſſemblée, comme il ne ſe peut autrement, quelque oppoſition que ledit Chancelier y puiſſe apporter ſous main, manquant à la parole qu'il nous a donnée d'y ſervir Sa Majeſté, il lui ſera mal-aiſé d'empêcher que ſadite Majeſté n'en reçoive la ſatisfaction qu'elle s'en doit promettre : ledit Chancelier fait état d'aller

pour quelques jours à Mayence & à Wisbaden, pour y uſer des bains qui y ſont.

Le procédé du Landgrave & l'intérêt que le Roi a de l'appuyer, enſorte qu'il puiſſe ſubſiſter, nous fait juger très-néceſſaire que Sa Majeſté l'aſſiſte promptement ſuivant la réſolution que vous me mandez en avoir été priſe. Il prétendroit une ſomme de cent mille écus, mais ſi Sa Majeſté ſe réduit à cinquante ou quarante au moins, nous lui ferons trouver cette gratification très grande, & tirerons de lui promeſſe, qu'au cas que Sa Majeſté ait beſoin des troupes qu'il levera de cet argent, elle en puiſſe faire état; & puis en cas de néceſſité, l'armée dudit Landgrave ſera toujours un corps porté dans l'Empire à tous les intérêts que Sa Majeſté y pourroit prétendre.



LETTRE à Mr BOUTHILLIER, *& au Révérend Pere Joseph.*

Du 12. *Juin* 1634. *de Francfort.*

MONSIEUR,

Vous verrez par celle-ci, qu'après avoir été long-tems à rien faire, les affaires arrivent tout à coup. Le jeudi 8. du courant le Chancelier me vint visiter, & après les complimens & excuses de ce qu'il ne m'avoit plutôt revû, suivant l'espérance qu'il m'en avoit donnée par la Grange, il conclud à ce que je voulusse employer l'autorité de Sa Majesté pour porter l'Assemblée à hâter ses résolutions, principalement sur les choses plus pressantes, comme les moyens de faire subsister les armées & l'union générale, & leur commander les intérêts de la Couronne de Suéde, me donnant parole qu'après que j'y aurois fait l'instance que je devois pour ceux de Sa Majesté au sujet de Philisbourg, il prendroit le tems que l'Assemblée lui demanderoit son avis sur

icelui, pour appuyer de ſon crédit & de ſes ſoins la ſatisfaction que Sa Majeſté en pouvoit eſpérer.

Après cela, je pris occaſion de le faire tomber ſur le paſſage des troupes d'Italie, & de-là ſur la conſéquence de leur fermer le paſſage de la Valteline, pour lequel effet me témoignant que tous les alliés de Sa Majeſté ſouhaitoient grandement qu'il lui plût d'y pourvoir, je lui fis naître l'envie d'entrer pour ce ſujet en Traité avec Sa Majeſté, de ſorte qu'il me promit de faire députer pour en négocier avec moi.

Le ſamedi ſuivant, les ſieurs Leffler & Biblis me ſont venus voir de la part dudit Chancelier & du Conſeil formé, & après pluſieurs raiſons alleguées de part & d'autre pour la néceſſité d'y pourvoir promptement, ils ont voulu ſentir de moi ſi Sa Majeſté auroit agréable d'y entendre; & à cet effet m'ont propoſé qu'ils ſe chargeroient du tiers de tous les frais, ſi Sa Majeſté vouloit y contribuer les deux autres tiers, entendant que ſi les Anciens ou autres y entrent, que ce ſera à la décharge de Sa Majeſté & d'eux, chacun à proportion : que pour les hommes ils y pouvoient préſentement envoyer mille hommes de pied, ſix cens

chevaux & le ſurplus de l'Infanterie néceſſaire, qui ſe pourroient lever en Suiſſe; à quoi les voyant en peine, où ils prendroient les derniers néceſſaires pour leur part, je leur propoſai qu'ils y pourroient employer l'argent que Sa Majeſté fournit à la Couronne de Suéde, dont ils s'accommoderoient entr'eux avec ledit Chancelier, ce qu'ils approuvérent : & ſur ce ſujet, je vous dirai que je n'ai point encore donné avis au Chancelier que les cinq cens mille livres fuſſent prêts, comme vous me l'avez mandé, eſpérant toujours trouver l'occaſion de m'en prévaloir.

Que le commandement & direction des troupes & de l'affaire demeureroit au Roi, & à ſes Miniſtres, ſous les conditions dont on conviendroit, & que ce Traité durant juſqu'à ce que la paix générale mentionnée en la Confédération des quatre Cercles avec nous ſoit conclue, & que la paix ſe faiſant, les Traitez de Valteline y ſeroient compris.

Parlant ſur celle du cas auquel les troupes d'Italie ſeroient ici paſſées, que leur ſentiment ſoit en ce même cas de fermer ledit paſſage, pour leur empêcher la retraite d'aucuns hommes tombés ſur la ligue pour la garde du Rhin, ils y

ſont auſſi portés à ſe charger de la moitié des frais ; mais ils prétendent que ce ſoit pour garder le Rhin depuis le lac de Conſtance juſqu'à Hermeſten, & que celui qui commandera les troupes ſera Allemand.

Et de plus que leſdites troupes pourront, ſi la néceſſité le requiert, s'avancer un peu pour combattre leſdites troupes d'Italie, s'il s'en préſente occaſion favorable & aſſurée, en ſe joignant avec le Maréchal Horn.

Sur quoi, il eſt à remarquer qu'ils font préſentement faire pluſieurs bateaux, pouvant porter des demi canons, pour s'en ſervir ſur ledit Lac, qu'ils eſpérent être prêts en trois ſemaines, & faire un puiſſant effort contre Conſtance & Lindau, & ſur-tout que les troupes d'Italie ne tirent vivres par ledit Lac, deſorte que je ne voi pas peu de difficulté pour ſauver leſdites places, n'étant point à croire que, puiſque dans l'extrémité où elles ſe ſont trouvées, elles n'ont point voulu traiter, elles y veulent entendre maintenant qu'elles ſont en eſpérance d'un puiſſant ſecours.

Ayant deſiré ſçavoir l'état qu'ils avoient mis préſentement pour Ratisbonne & leſdites troupes d'Italie, il m'ont dit que

le Duc Bernard ne pouvant, manque de vivres, ſubſiſter long-tems par-là, avoit jetté dans ladite place cinq mille hommes de pied, tous vieux ſoldats, commandés par quatre excellens hommes, à ſçavoir, George Cagne Colonel Suédois; le jeune Comte de la Tour, Colonel de Bohême, Clas Hasfer Colonel Suédois, & Brinck Colonel Allemand, tous de bonne intelligence avec un grand nombre de Cavalerie; qu'ils ont des vivres pour plus de quatre mois à faire bonne chere, & des canons & munitions de guerre auſſi ſuffiſamment; que la place eſt en bon état, & que les bourgeois au nombre de trois mille y ſont auſſi bien réſolus, de-ſorte qu'ils eſperent que l'ennemi n'y gagnera rien de quatre mois: ledit Duc Bernard a fait inſtance qu'on lui envoye des vivres & quatre mille hommes; & qu'à peine de la vie, il prendra Ingloſtad, plutôt que ſes ennemis n'auront pris Ratisbonne; il a auſſi écrit à l'Electeur de Saxe de l'aſſiſter des neuf Régimens qu'il tient de réſerve près de Dreſde: Baviére a auſſi ordre, dès qu'il aura réduit Francfort ſur-l'Oder, d'aller en Bohême & y faire diverſion à quelque prix que ce ſoit.

Cependant le Maréchal Horn eſt vers

Fille, pour empêcher que les Italiens n'y fassent corps & ne passent vers le Rhin & le lac de Constance.

Voilà l'état des affaires qui pressent que Sa Majesté m'envoye promptement ses ordres en forme, sur lesquels l'on mette sa puissante force pour la garde de la Valteline & du Rhin, car si on les y engage avec nous, l'occasion y est très-propre, & peut échapper : ce qui est demeuré en termes de simples propositions entre nous sans engagemens, & m'ont pressé d'y répondre avec une prompte résolution.

Ayant considéré la faveur de cette conjoncture, nous avons jugé à propos de presser la Ratification de l'Alliance de Sa Majesté avec ces quatre Cercles, & à cet effet avons raccommodé le mieux que nous avons pû celle que vous nous avez envoyée, avec promesse d'en donner une autre en peu de tems; cela nous a réussi, & avons eu avis que tous les Colléges l'ont approuvé, en la forme qu'ils l'ont voulu, desorte que nous l'espérons avoir signée & scellée mardi ou mercredi prochain, si on nous en tient parole.

L'affaire de Philisbourg est fort agitée & traversée, je la presserai en pleine Assemblée, dès que j'aurai en main la-

dite Ratification & n'y perdrai aucun tems.

Le Chancelier partit d'ici le vendredi pour s'en aller à Mayence, le prétexte de ſon voyage eſt pour penſer à ſa ſanté, uſant des bains de Wisbaden : aucuns tiennent que c'eſt pour ne ſe trouver préſent aux difficultés qui ſe pourroient rencontrer à l'adjonction des bas Cercles avec les quatre Supérieurs, leſquels demanderont des conditions qui borneroient ſon autorité plus qu'il ne deſireroit : l'on m'a auſſi aſſuré de bonne part que le Landgrave Darmſtat, le doit voir en particulier pour lui faire des ouvertures de la part de l'Empereur, je ne vois pas que pour cela il y ait encore lieu d'en rien appréhender de mauvais, néanmoins nous ne laiſſerons de faire tout ce que nous pourrons, pour en avoir plus particuliere connoiſſance de ce qui ſe paſſera entr'eux.

Pour nouvelles nous apprimes hier la reddition de Francfort-ſur-l'Oder, priſe par le général Baviére, & du fort de Hanau par le Général Arnheim, de ſorte que l'un & l'autre ſont maintenant en liberté d'aller en Bohême donner diverſion.

C'eſt tout ce que je vous puis mander, Monſieur, par cette dépêche, à quoi j'a-

jouterai que si elle arrive auparavant que le sieur Dancy parte d'auprès de vous, il vous plaise y répondre par lui, le plus promptement qu'il se pourra, parce que je suis extrêmement pressé de Messieurs de l'Assemblée de leur rendre une réponse déterminée sur le fait de la Valteline & de la garde du Rhin.

Je vous mandai, il y a deux mois, la proposition que m'avoit faite le Ringrave d'assiéger Auvesten, & duquel les ennemis font tous les jours des courses dans le Vestrenal qui incommodent tous les Comtes, & comme quoi je leur avois dit que, pourvû qu'ils le remissent entre les mains de Sa Majesté, après les avoir reprises, je ne faisois nulle difficulté d'y consentir de sa part, ce qu'ils refusérent sous cette condition, je vous dirai que hier au soir l'assemblée m'envoya faire de nouveau cette proposition sur de nouvelles plaintes qu'ils en avoient reçues, ausquelles ayant fait la même réponse, ils m'ont accordé de les rendre toutes deux entre les mains de Sa Majesté, si-tôt qu'elles seroient prises, si elle avoit agréable d'y mettre garnison; surquoi sçachant les véritables incommodités qu'ils en reçoivent, je n'ai pas pensé la devoir refuser, à une affaire qui leur importe si fort; n'ayant

qu'à repliquer à leurs offres, j'en donnerai dès demain avis à Monsieur de Bussi, afin que, selon les assurances qu'ils m'ont données, ils tiennent la main que cela s'exécute sans aucun desordre dans le pays, & le faire trouver bon à l'Electeur de Tréves, j'attendrai de vous, Monsieur, les ordres de Sa Majesté sur ce point, & sur les autres, & la continuation de vos bonnes graces, Monsieur, &c.

AUTRE LETTRE

De Monsieur DE FEUQUIERES, *au Révérend Pere Joseph.*

PAR la lettre que je vous avois écrite à la recommandation du sieur de Bonikhausen, laquelle je croi qu'il vous aura rendue lui-même, je prétendois seulement vous le donner pour homme qui sçait assez bien les affaires de deçà pour vous en informer, mais non pas pour s'y entremettre; il a fait de deçà des dispositions, par lesquelles, outre l'extrême satisfaction qu'il témoigne du bon traittement qui lui a été fait, il

veut faire croire qu'il est entré en de grandes ouvertures avec Monseigneur le Cardinal Rota ministre touchant la paix, jusques même à y décider de la récompense de la Couronne de Suéde, & de tous les Intéressés de deçà, qui en ont tous pris une si grande jalousie que malicieusement ils en font courir le bruit par tout, dequoi j'ai pensé vous devoir donner avis, afin que vous y apportiez le reméde nécessaire.

Je vous envoye aussi la copie d'une lettre de Monsieur de l'Isle, laquelle Monsieur le Duc de Virtemberg m'a fait rendre par Monsieur Leffler qui m'a témoigné que son Maître en est très-offensé : quoiqu'elle les mette fort en chaleur, elle me semble si peu importante que je ne vous l'envoye que pour vous faire rire, avec protestation que de ma part je rechercherois plutôt les occasions de le servir que de lui nuire ; je n'en dis pas de même d'un plus méchant fou qui se nomme Gillon Lieutenant à la Justice Royale de Toul, contre lequel je suis maintenant en procès au Conseil, sur l'insolence qu'il a commise en la personne du Major. Je vous supplie de trouver bon que le sieur Meûnier vous en entretienne, & de la recommander en-

vers Monsieur le Garde des Sceaux & de Bouthillier, je n'ose vous prier de passer jusqu'à Monseigneur le Cardinal, craignant de vous importuner tous deux, mais seulement vous dirai-je, qu'en me sortant de cette affaire avec contentement, vous me garantirez d'un crime capable de me faire trancher la tête, vous avouant que si je n'en ai bonne justice, il n'y a rien que je ne fasse pour en tirer raison.

LETTRE à Mr BOUTHILLIER, *& au Révérend Pere Joseph.* *Du 19. Juin 1634.*

MONSIEUR.

Je vous avois mandé que la Ratification de l'Alliance avoit été résolue en quatre Colléges, mais le même jour la nouvelle en ayant été divulguée, les Ambassadeurs de l'Electeur de Saxe demanderent & eurent audience, en laquelle ils déclamerent ensorte contre les Alliances étrangéres, que lorsqu'il fut question de signer ladite Ratification, les villes

s'y opposerent, sous prétexte de plusieurs raisons assez plausibles : vous verrez ici jointe ladite harangue des Saxons contre laquelle me trouvant engagé d'agir, j'y ai travaillé ensorte que j'ai évité de les choquer, & n'ai pas pourtant laissé de ramener les Confédérés à l'exécution de ladite signature laquelle néanmoins quelque diligence que j'y aye apporté, n'a seulement été que samedi après dîner, de sorte que je peux à présent vous assurer que je l'ai en main, telle que vous l'avez voulu & sans addition ni modification.

J'espére mardi prochain parler à l'Assemblée, & m'y faire ouir, ensorte que le service du Roi s'y trouvera conjoint aux intérêts du Chancelier & des Confédérés, & par conséquent y sera rendu plus considérable. Nous avons été assistés fidellement par les Ambassadeurs du Palatinat & de deux Ponts, & par les Langrave de Hesse & Marquis de Bade, & le Comte Philippe Reinhart de Solms, lequel s'acquitta de son devoir : il m'a le premier fait sçavoir que l'on étoit en doute de bon lieu, que l'Electeur de Saxe étoit gagné par l'Empereur, & qu'il étoit gratifié de deux Principautés en Silésie, & trois Bailliages de Bohême outre la

Lusace : ce qui nous est confirmé de divers lieux, & de fait il a envoyé à Leuthmerik, & y négocie sans la participation de cette Assemblée, à laquelle on fait croire qu'il doit bientôt envoyer par un exprès les Articles de paix proposés de la part de l'Empereur : on ajoute que le Roi de Hongrie doit aussi envoyer un trompette pour demander un passeport pour un Ambassadeur qu'il veut envoyer à ladite Assemblée, lequel proposera une Tréve, pour traiter de la paix avec plus de repos & moins d'animosité : le Landgrave Darmstat doit aussi voir le Chancelier pour le sonder, bien que le prétexte de sa visite soit qu'il le veut avertir qu'il va en Saxe, & le prier de protéger en son absence son pays, sous promesse d'avoir soin de ses intérêts dans les occasions qu'il pourra avoir de les protéger ou avancer près de l'Empereur.

Je n'ai manqué sur ces avis de sonder les uns & les autres, & ce que j'ai pû apprendre va là, que les Assemblés irrités des propositions & procédés de Saxe, s'uniront plutôt, & différeront moins à ses avis. Je ne m'oublierai pas à fomenter ces sentimens, & divertir toutes les prétentions Saxonnes qui ne vont qu'à diviser & vendre le présent.

Il importe en cette conjoncture de ne choquer les donations faites par la Suéde ; car je vois par effet, qu'elles sont à présent la seule cause qui fait subsister les affaires ; c'est pourquoi si Sa Majesté veut confirmer son autorité, il semble qu'elle doit appuyer lesdites donations effectivement, se contentant de ne s'y engager par écrit, afin qu'elle demeure libre d'agir à l'avenir selon les occasions & les tems.

Tous pressent que Sa Majesté permette dans Haguenau Ville Impériale la liberté d'éxercice de Religion aux Protestans qui y sont, lesquels l'y ont eu avant ces momens ; & me semble que Sa Majesté pourroit mander à Monsieur d'Aiguebonne de le permettre, comme de lui-même, toutes les Villes en font instance, & vouloient sur ce sujet qu'il fût inséré en l'alliance un article qui obligeât Sa Majesté de donner ladite permission par tous les lieux qu'elle tient dépendans de l'Empire, ce que j'ai eu peine d'éviter, bien que fondé en raison solide, pour le refuser.

J'ai aussi appris que le but qu'ils ont en s'alliant avec Sa Majesté pour la garde de la Valteline, est de l'engager insensiblement en la guerre d'Italie, pour nous

nécessiter d'y porter nos forces, & les éloigner de cette frontiére en leur y laissant les coudées plus franches. Il vous est aisé de les en empêcher ne laissant pour cela de vous avantager du Traité que vous en pourrez faire avec eux.

Post-Datum. Du 19. *Juin* 1634.

Depuis ma dépêche achevée, les sieurs Leffler & Biblitz me sont venus trouver de la part de Monsieur le Chancelier, pour m'apprendre sa résolution sur l'affaire de la Valteline, qui est qu'il confirme les propositions, dont je vous ai ci-devant écrit, qui sont qu'ils y contribueront pour un tiers, & qu'ils consentent que dès à présent la somme dûe par le Roi à la Couronne de Suéde, soit promptement enlevée de Suisse, où ils envoiront aussi un homme de leur part, pour convier lesdits Suisses d'entrer & favoriser la défense de la Valteline, lequel personnage de plus demeurera près de la personne qui commandera audit lieu de la part de Sa Majesté, desorte que dès à présent vous y pouvez pourvoir & y employer ladite somme.

Ils m'ont aussi fait instance qu'il plût à Sa Majesté les assister de quatre mille

hommes de pied pour s'en ſervir dans leur armée à combattre & défaire les Italiens déja paſſés ; ſurquoi je leur ai fait entendre, que je ne pouvois me charger de cette demande, ni y travailler que Sa Majeſté n'ait préalablement ſatisfaction en l'affaire de Philisbourg, ſur laquelle on me fait naître force difficultés, & entr'autres en propoſant que Sa Majeſté s'oblige que par le Traité de paix elle ſera raſée, ce que je ne leur ai pû laiſſer eſpérer, à cauſe de la réputation de Sa Majeſté, qui ne peut avec honneur agir contre l'intérêt des places du parti Catholique, bien pouvoit-on l'obliger par une prompte ſatisfaction à ne s'y oppoſer.



DISCOURS fait aux Princes & Etats assemblés à Francfort, par le sieur DE FEUQUIERES, *Ambassadeur Extraordinaire de France, le 21e. jour de Juin 1634.*

SERENISSIMES Princes, très-illustres, très-puissans, très-nobles & très-magnifiques Seigneurs.

Depuis que le Roi Très-Chrétien, mon Maître, me fait l'honneur de se servir de moi dans cette Ambassade Extraordinaire, je n'ai reçu aucune instruction de sa part, dans laquelle Sa Majesté ne me fasse expressement connoître qu'elle demeure toûjours en la volonté de vous témoigner en toutes occasions, sa sincere & constante affection au bien de la cause commune; mais par les ordres particuliers qu'elle m'a donnés de vous en confirmer de nouveau les assurances en cette Assemblée, elle m'en fait paroître un si grand desir, que dans les soins que je suis obligé d'apporter à l'éxécution de ses commandemens, je n'ai pû sans beaucoup d'inquiétude, différer jusqu'aujour-

d'hui à vous en dire publiquement ce que j'en ai déja témoigné à plusieurs d'entre vous en particulier. Aussi pouvez-vous croire, Messieurs, que je n'eusse pas attendu si long-tems à vous demander cette audience, sans le desir que j'avois de voir premierement une union générale résolue & établie entre tous les Princes & Etats des Cercles qui sont ici assemblés, afin de ne vous parler pas seulement comme à des voisins & bons amis du Roi mon maître, mais aussi comme à ses Alliés & Confédérés, & que vous trouvant tous dans une même volonté, mêmes desseins, mêmes intérêts, & mêmes résolutions, les propositions que j'avois à vous faire de la part de Sa Majesté, vous pussent également toucher, & je me serois assez de fois laissé persuader de vous exhorter à hâter cette bonne résolution, par l'utilité que je jugeois s'en devoir ensuivre, sans que je pensois en moi-même qu'il vous pourroit peut-être sembler que je voulusse blâmer vos délibérations, si je vous pressois d'y procéder contre votre maniere accoutumée, qui est de peser souvent & lentement les choses.

Mais enfin, voyant que plusieurs mois se sont déja écoulés, sans que l'on puisse

remarquer aucun avancement à ladite conjonction générale, & que les longueurs apportent au bien public un préjudice qui n'est pas peu considérable; j'ai crû ne pouvoir plus différer davantage à vous convier de la part du Roi mon maître de remedier à ce mal, & aux inconveniens que la vigilance & l'action de vos ennemis nous en doivent faire appréhender.

Considérez donc, Messieurs, combien il vous importe de travailler avec plus de chaleur & de promptitude à conclure cette union générale des esprits, des conseils, & des forces de vous tous ici assemblés, puisque vous ne tendez tous qu'à un même but, qui est le rétablissement de votre liberté commune, & que fonder votre commune défense sur cette conjonction, est le seul moyen de rompre & dissiper l'espérance que vos ennemis établissent sur votre division par laquelle ils confirment leurs Partisans, & s'efforcent d'en acquerir de nouveaux, que c'est aussi le plus propre pour, leur faisant connoître votre résolution, leur abattre le courage, & leur faisant perdre l'espoir de vous subjuguer, les contraindre de penser à bon escient à la paix tant desirée.

Je ne pense pas qu'il soit besoin de vous dire, que cette paix est l'unique re-

méde au mal qui accable ſi pitoyablement le ſaint Empire, ni qu'il ſoit auſſi néceſſaire de vous en repréſenter la grandeur, pour vous faire ſouhaiter ce ſouverain moyen de le guérir : quand vous conſidérerez que cette guerre inteſtine ne laiſſe paſſer aucun jour ſans déchirer de nouveau quelqu'un des membres de votre chére patrie ; qu'il ne lui en reſte plus un ſeul que vous n'ayez vû rougir pluſieurs fois du ſang de vos compatriotes, de vos parens, & de vos enfans mêmes ; que de quelque façon, & de quelque côté que la victoire tourne, il ne ſe peut faire qu'elle ne vous ſoit toujours funeſte ; je ne doute nullement que le ſeul aſpect de ces horreurs qui accompagnent vos incommodités particulieres dans la déſolation publique, n'excite en chacun de nous des mouvemens de douleur, & de compaſſion aſſez puiſſans, pour vous porter non-ſeulement à un ardent deſir de recouvrer cette douce paix, mais à une ſainte & puiſſante réſolution de conſpirer au deſſein commun de la procurer, même aux dépens des intérêts particuliers : vos conſciences vous y obligent, Meſſieurs, & la raiſon à m'avouer qu'elle ſe doit traiter générale, ſûre & honnête, parce que la moindre

de ces qualités lui manquant, elle porteroit bien le nom de paix dans l'apparence, mais ne ſeroit en effet qu'une ſuſpenſion d'armes qui donneroit le tems à vos ennemis d'attendre des occaſions plus commodes pour éxécuter leurs deſſeins : leur ambition vous eſt aſſez connue pour croire qu'elle ne leur permettra jamais de les abandonner , que par une entiere perte de l'eſpérance de vous pouvoir vaincre ; & vôtre conjonction générale, ainſi que je vous ai repreſenté ci-deſſus, eſt bien le moyen de les faire entrer dans ce deſeſpoir : mais pour les y arrêter à un point hors de reſſource, il faut qu'elle ſoit enſuivie & ſoutenue par la force d'un Traité de paix, auquel vous n'oubliez aucune de toutes les conditions que la ſûreté y peut faire juger néceſſaire. C'eſt pourquoi le Roi Très-Chrétien mon Maître vous conjure par vos propres intérêts, d'y penſer & d'y travailler avec toutes les conſidérations ſuſdites, & d'y ajouter cette créance, en laquelle la ſincérité qui a paru dans toutes ſes actions paſſées, vous doit confirmer que Sa Majeſté y contribuera de ſon côté tout qui ſe peut deſirer d'un puiſſant voiſin, bon ami, ſincére Allié & Confédéré. Ainſi Sa Majeſté ayant l'année paſſée été

admiſe par vous en la médiation, à laquelle elle s'étoit diverſes fois offerte, elle eſt réſolue de ne laiſſer échapper aucune occaſion de vous faire ſentir les effets de l'eſtime qu'elle fait de cette acceptation, & penſe vous en donner dès-à-préſent une marque aſſez ſinguliere par le ſoin qu'elle prend d'envoyer une Ambaſſade célébre vers le Roi de Dannemarck, pour le convier d'avancer l'entremiſe qu'il vous a offerte, & que vous avez acceptée, & l'aſſurer qu'elle n'a rien de plus à cœur que de coopérer à un œuvre ſi ſaint, & de l'appuyer enſorte de ſes conſeils, de ſon autorité & de ſa puiſſance, qu'il puiſſe réuſſir au bien public, avec toute la promptitude, l'efficace & la ſûreté que la néceſſité & l'importance de cette affaire y peut faire deſirer.

Mais comme dans ces diſcours & diſpoſitions de traiter de la paix, vous ne voyez point juſqu'ici que vos ennemis ſe relâchent, au contraire qu'ils ſe montrent plus actifs & plus vigilans à prendre avantage de toutes occaſions, il ſemble que comme il eſt impoſſible qu'un exemple ſi preſſant ne touche un chacun de vous, qu'il doit auſſi ſuffire pour vous exciter tous enſemble à pourvoir de vo-

tre côté à la subsistance de vos armées & de vos affaires, aussi Sa Majesté n'a pas crû qu'il fût besoin de vous exhorter sur ce point pour vous y faire résoudre avec la diligence nécessaire : elle se contente de vous faire entendre que dans la conjoncture du tems, elle le juge le plus important, & celui duquel, selon les hommes, semblent dépendre principalement les heureux ou malheureux succès de vos conseils & de votre conduite.

Or, autant qu'il est nécessaire que vous travailliez à bon escient, & promptement à la susdite subsistance; il semble aussi juste & important que vous mettiez les obligations que le public a au Sérénissime Electeur de Saxe, en la considération qu'elles méritent; la constante résolution qu'il a témoignée à demeurer, jusqu'ici, ferme dans le parti sans en pouvoir être ébranlé par aucun avantage que les ennemis lui ayent pû proposer, étant digne des louanges de tout le monde, & d'une reconnoissance particuliere; & puisque les succès du combat que ses troupes ont fait depuis peu en Silésie sous le sieur Arnheim son général, ont réussi au bien commun de tous, il semble aussi très-raisonnable que tous conspirent à un commun dessein de s'en ressentir, & se

portent à l'aſſiſter de quelques contributions pour l'aider à ſoutenir les grandes dépenſes, que l'on peut juger être néceſſaires pour l'entretien du nombre de troupes qu'il a ſur pied, afin non-ſeulement de lui donner moyen de continuer, mais auſſi la volonté d'entrer avec vous du moins en correſpondance par une mutuelle aſſiſtance, ſelon la néceſſité des occaſions : votre prudence eſt trop connue au Roi mon Maître, pour lui laiſſer aucun lieu de douter qu'en donnant cette ſatisfaction audit Electeur, vous n'y cherchiez en même tems la vôtre, en tirant de ſon Alteſſe Electorale de telles aſſurances de ſes réſolutions, qu'elles ne vous donnent aucun ſujet d'attendre rien que de bon de ſa conduite ; comme de n'entendre à aucun accommodement particulier, & de n'agir en cela en toutes occurrences, que de concert avec le parti pour le bien des affaires générales.

En après, Sa Majeſté vous laiſſe à comparer l'état auquel vous vous trouvez préſentement, avec celui qui a précédé l'arrivée du feu Séréniſſime Roi de Suéde à votre ſecours, ſe perſuadant que le grand changement qu'on y peut remarquer par cette comparaiſon, & que chacun de vous y reſſent effectivement dans ſes af-

faires particulieres, vous fera si bien considérer les obligations inestimables que vous avez à l'assistance d'un Roi si généreux, lequel a non-seulement exposé, mais laissé sa vie pour le recouvrement de votre liberté, que vous ne perdrez aucun tems à donner des marques exemplaires de votre gratitude à toute l'Europe, laquelle tombe sur cela d'accord que la Sérénissime Reine & la très-louable Couronne de Suéde, ont juste titre d'en attendre de telles de vous qu'elles soient suffisantes, non-seulement de les dédommager, mais aussi de les assurer contre toutes les injures qui leur pourroient être à craindre des ressentimens des ennemis communs; & comme le Roi Très-Chrétien, mon Maître, a été le premier à vous procurer cette si heureuse assistance, Sa Majesté se croit aussi obligé à vous exciter de sa part aux effets de cette juste reconnoissance, par laquelle vous confirmerez tous vos amis dans la confiance qu'il est nécessaire qu'ils prennent en la sincerité & loyauté de vos intentions pour pouvoir juger & agir en assurance avec vous au salut & rétablissement des affaires de votre patrie. Sa Majesté ne doute pas aussi que vous ne vous souveniez de faire en même-tems

réflexion ſur les grands avantages que la cauſe commune a reçue par la vigilance, la prudence, & la bonne conduite de ſon Excellence Monſieur Oxenſtiern, grand Chancelier de Suéde, dans la fonction de la direction que vous lui avez prudemment déférée, & que pour l'inviter & obliger à continuer d'en ſupporter les ſoins & le faix, pendant que ces mouvemens dureront, vous n'ayez en recommandation très-particuliere de lui aſſigner une reconnoiſſance, laquelle lui ſerve de marque ſignalée & permanente de l'entiere ſatisfaction que vous devez avoir de ſes ſervices.

Pour ce qui regarde la neutralité du Séréniſſime Duc de Neubourg, l'opinion de Sa Majeſté eſt que vous devez diminuer, autant qu'il vous ſera poſſible, le nombre de vos ennemis, & par conſéquent recevoir à neutralité tous ceux qui la rechercheront avec ſincérité, & ſous des conditions qui ne puiſſent être préjudiciables aux affaires générales; enſuite dequoi je ſuis chargé de vous ramentevoir de la part de Sa Majeſté que vous avez grand intérêt de paroître conſtans dans toutes vos réſolutions, & particulierement à faire que ceux, leſquels vous ayez pris en votre protection, en reçoi-

vent les effets, tant par leur maintien aux biens qu'ils possédent, que par leur rétablissement en ceux qui leur ont été ôtés.

Le point qui suit maintenant à vous proposer, Messieurs, est celui que le Roi Très-Chrétien, mon Maître, a plus à cœur. Vous sçavez que Sa Majesté est obligée, & par sa conscience & pour sa réputation, de protéger la Religion Catholique, Apostolique & Romaine, dont elle fait profession, & qu'en traitant avec vous de son alliance, elle a eu le soin d'y pourvoir par un article exprès. Elle vous prie & vous exhorte, par votre propre intérêt de lui donner sujet de contentement par l'éxécution formelle de ce point; m'ayant commandé très-expressément de vous assurer que vous ne sçauriez l'obliger plus sensiblement qu'en faisant connoître par de véritables effets aux Catholiques de l'Empire, qui sont ou se pourront trouvet sous votre domination, que vous aurez mis les soins & la recommandation particuliere de Sa Majesté en la considération qu'elle mérite; & bien que Sa Majesté ne veuille pas mettre en doute que vous ne considériez en cela la justice de son zéle, elle ne laisse pas de croire vous devoir avertir

que vous ne ſçauriez manquer à l'exécution de cet article, ſans réunir contre vous tous ceux qui ſont obligés à protéger ladite Religion, leſquels juſqu'ici ſe ſont repoſés ſur les ſoins de Sa Majeſté.

J'ai encore à vous dire, Meſſieurs, mais c'eſt pour la concluſion de ce diſcours, que le Roi Très-Chrétien, mon Maître, m'a très-expreſſément commandé de vous communiquer le Traité à ſa recommandation, & ſous ſa parole entre le feu Roi de Suéde, & ſon Alteſſe Electorale de Tréves, touchant la neutralité de ſes Archevêché de Tréves & Evêché de Spire; Sa Majeſté deſirant non-ſeulement que vous vous ſouveniez comme, en conſidération dudit Traité, elle a chaſſé vos ennemis de Tréves, & empêché que leurs armées n'ayent du depuis paſſé la Moſelle pour entreprendre ſur le Rhin, mais auſſi comme par ce moyen, elle engagea ſes armes contre de grandes puiſſances, & cela en une ſaiſon en laquelle les affaires de ſon Royaume l'en euſſent pû juſtement divertir, ou du moins la perſuader de différer à une autre plus commode, ſi par un excès de la compaſſion qu'elle avoit de vous voir accablés d'affaires, & du deſir de ſeconder

encore davantage le feu Sérénissime Roi de Suéde dans les peines incroyables qu'il avoit pour lors, elle n'eût préféré vos intérêts aux raisons qui appelloient ailleurs ses forces pour la sûreté & conservation des propres sujets : surquoi Sa Majesté ne peut s'imaginer, Messieurs, qu'après avoir ainsi éxécuté tout ce que vous pouviez justement desirer d'elle en vertu dudit Traité, il y puisse écheoir aucune considération capable de vous empêcher de le ratifier de votre part, & de faire sortir à son entier effet, par une prompte éxécution des choses qui ont été différées, comme le dépôt de Philisbourg, duquel on a remis à lui faire la juste satisfaction qu'elle devroit en avoir, il y a longtems, reçue, jusqu'à ce que vous fussiez ici tous assemblés ; & sur cela j'ai ordre tout exprès de vous déclarer de sa part, qu'elle continue d'affectionner desorte votre bien & votre repos, que vous ne devez nullement appréhender qu'elle fasse jamais aucune difficulté de remettre à l'Empire, par le Traité de la paix générale, toutes les places dépendantes de l'Archevêché de Tréves, Evêché de Spire, & païs d'Alsace, dont elle se trouvera saisie, sans qu'elle prétende par ledit Traité de paix, autre récompense ni dé-

dommagement, que l'honneur de vous avoir aſſiſté avec la ſincérité & généreuſe conduite qui accompagnent toutes ſes actions royales; ce qu'elle penſe devoir ſuffire pour diſſiper tous les ombrages que l'artifice des ennemis pourroit faire prendre de cette ſienne protection à quelques-uns de ſes Alliés, & faire connoître à tout le monde qu'elle ne ſe porte à préſent à y prendre & tenir leſdites places, que pour vous en pouvoir ſoulager avec plus de commodité & d'avantage, & pourvoir en plus grande ſûreté aux inconvéniens que la viciſſitude des choſes pourroit, par un revers de fortune, faire tomber ſur vos bras, & tourner enſuite au déſavantage de ſes Etats.

Vous avez entendu, Meſſieurs, les choſes que j'avois à vous propoſer de la part de Sa Majeſté, ſur leſquelles je m'aſſure que la plûpart de vous m'auront prévenu, ou du moins ſuivi dans la concluſion que j'en veux tirer, qui eſt que le Roi Très-Chrétien, mon Maître, ne ſe relâche aucunement dans les ſoins qu'il a toujours fait paroître pour la tranquillité publique; & que Sa Majeſté, dans la part qu'elle prend aux affaires de l'Allemagne, n'a pour motif de ſes géné-

reuſes intentions & de ſes actions vraiment royales, qu'un deſir ſincére & héroïque, de voir le ſaint Empire rétabli dans ſa premiere ſplendeur, & dans un repos lequel, ſuccédant à tant de troubles ſi longs & ſi pleins de calamités, en remette tous les membres en leur ancienne vigueur, & y faſſe reſpirer à ſes amis un air plein de douceur par une entiere & parfaite jouiſſance de leurs biens, de leurs priviléges, de leurs dignités, & de la liberté commune. Que ſi quelques-uns (ce qu'il m'eſt difficile de croire), n'étoient pas aſſez ſenſibles pour ſe laiſſer perſuader ces vérités, par les raiſons de ce diſcours, & que les effets ſeuls fuſſent capables de les toucher, ils pourroient, non-ſeulement rappeller dans leur ſouvenir les grandes aſſiſtances que Sa Majeſté à données au parti, comme les ſecours d'argent à la Couronne de Suéde & aux hollandois, les puiſſantes diverſions en Italie, & ce qu'elle a fait en Lorraine; mais auſſi paſſant aux choſes préſentes conſidérer, outre la continuation des ſuſdites, les puiſſantes forces qu'elle tient ſur les frontieres toujours prêtes à votre ſecours, & ſans s'arrêter aux autres dépenſes conſidérables qu'elle fait (en tant de célébres Ambaſ-

fades, qu'elle envoye & tient de tous côtés) faire réfléxion sur celles auxquelles elle s'est obligée par le Traité qu'elle vient de renouveller avec Messieurs les Etats d'Hollande, où il est à remarquer que toute l'utilité en regarde votre parti. Enfin, Messieurs, je vous dirai que si le souvenir des choses passées, & la considération des présentes sont capables de vous faire concevoir de bonnes espérances de l'affection, des soins, & des assistances du Roi Très-Chrétien, mon Maître, dans la suite de vos affaires, attendant que les occasions vous en fassent sentir les effets, vous en pouvez recevoir des assurances par d'autres marques singulieres que je pourrai encore vous en donner de la part de Sa Majesté, par ceux d'entre vous que vous voudrez prendre la peine de députer vers moi, lesquels mêmes (s'il se trouve quelques points dans cette proposition sur lesquels vous desireriez une explication plus particuliere que la briéveté de ce discours n'a pû porter), me trouveront disposés pour en conférer avec eux toutes les fois que vous aurez agréable de leur ordonner, vous suppliant de croire, Messieurs, qu'en mon particulier je n'aurai jamais de passion plus forte que celle de me mon-

trer très-fidéle & très-soigneux à exécuter les choses qu'il plaira au Roi Très-Chrétien, mon Maître, de m'ordonner pour le bien & avancement des affaires de Votre très-illustre, très-puissante, très-noble & très-magnifique Assemblée.

LETTRE de Mr DE FEUQUIERES, *au Révérend Pere Joseph.* *Du 26e. Juin 1634. à Francfort.*

IL seroit à souhaiter pour moi qu'il vous plût quelquesfois me mander, par la voie de l'ordinaire qui est si sûre, les choses importantes desquelles il seroit nécessaire que je fusse promptement averti, & où il y a quelquefois lieu de changer de conduite, comme par exemple la rupture du traité de Monsieur, sur laquelle, quoique vos derniéres me donnassent le Traité comme assuré, les bons avis que ces Messieurs ci ont de Bruxelles, m'ont par prévoyance fait agir avec eux suivant les ordres que vous me donnez, lesquels néanmoins il m'est impossible de suivre en ce qui concerne le secret de cette affaire, puisqu'ils l'ont sçue auparavant moi, & m'ont fait sentir les premiers

lorſque j'ai penſé agir avec fermeté, que de notre côté nous aurions plus de beſoin d'eux que nous ne faiſions ſemblant de le croire.

Je ne laiſſe pour cela d'eſpérer que nous les pourrons porter en toutes choſes aux termes que vous deſirez hormis l'affaire de Philisbourg dont je doute toujours. Le peu de ſûreté que le Chancelier trouve à s'appuyer du côté d'Angleterre & de Saxe, dont il eſt ici combattu de l'un & de l'autre, me fait croire qu'il y a lieu de prendre quelque confiance aux eſpérances qu'il me veut donner, de s'attacher avec nous plus étroitement qu'il n'a fait pour le paſſé.

Si vous me permettez de faire l'homme d'Etat, mon opinion eſt que vous entriez en rupture le plus tard qu'il vous ſera poſſible, tant pour vous garantir de la tirannie de ces Meſſieurs-ci, que pour votre conſidération au dedans du Royaume, duquel le repos ne conſiſte juſqu'aujourd'hui du côté de ceux qui auroient envie de vous brouiller, que dans la liberté où ils vous ont vû: car que vous vous y ſentiez forcé, ainſi qu'il ſemble que vous le vouliez faire ſentir, il faudra eſſayer de s'en prévaloir par-deçà, & pour cela il ſera beſoin que vous m'en donniez avis de bonne heure.

Pour ce qui me concerne en mon particulier, l'eſpérance où je ſuis que vous me retirerez d'ici, quand vous le jugerez à propos, m'a fait attendre patience à toutes ces nouvelles révolutions, ſans quoi je me rendrois plus importun à preſſer mon retour & de laiſſer ici Monſieur de la Grange, quoiqu'il y ſoit haï de beaucoup de perſonnes, ſans que j'en puiſſe bien comprendre le ſujet; ſi ce n'eſt en ſa maniere d'agir un peu chaude & indiſcrette, de laquelle la plupart des qualifiés témoignent ſous-main n'être point ſatisfaits; & avant-hier un prince des premiers me fit dire que Monſieur le Chancelier eut fort deſiré me parler en particulier, me témoignant que peu de perſonnes d'entr'eux pouvoient faire prendre confiance en lui. Je fais néanmoins tout ce qu'il m'eſt poſſible envers eux pour les détromper de cette mauvaiſe opinion, & envers lui pour le perſuader, le plus adroitement que je puis, de modérer un peu ſa chaleur & ſes manieres d'agir, à quoi je ne me trouve pas peu empêché, parce que ſon naturel ne l'y porte pas, qu'auſſi ſi je lui en faiſois paroître quelque choſe, il ſeroit homme à leur faire quelque boutade qui produiroit un pire effet, & je ſouhaiterois volontiers

pouvoir changer, parce que ſans cela il ſeroit bon en beaucoup de choſes, extrêmement agiſſant comme il eſt, & je ne ſuis nullement d'avis que vous lui faſſiez rien connoître, parce qu'il ſeroit auſſi peu capable de profiter de vos avis que des miens, & s'en cabreroit encore plutôt, nous ne laiſſons pour cela de vivre en la meilleure intelligence du monde lui & moi, l'ayant dès le premier jour mis aux termes que j'ai deſiré pour ce qui me concerne, & je vous ſupplie que cet avis ne vous oblige pas à me laiſſer ici plus long-tems pour cela. Pour ce qui regarde mes petites affaires particulieres, deſquelles vous me témoignez en avoir ſoin, j'apprends, par tous ceux qui ont ordre d'y avoir l'œil, que Monſieur de Bullion a une telle averſion pour tout ce qui me regarde que je ſerois très-marri de vous avoir engagé à une ſi rude bataille pour moi, de ſorte que mon mieux ſera d'eſſayer d'avoir le moins d'affaires avec lui qu'il ſera poſſible.

Je vous envoye une copie de la propoſition que j'ai faite à l'Aſſemblée, dans l'aſſurance que ſi vous ne la trouvez bien, vous la brûlerez & empêcherez qu'elle ne ſoit vuë; cette conſidération m'a empêché d'en envoyer une à Mr Bouthillier.

LETTRE de Mr DE FEUQUIERES, *à Monsieur d'AVAUX, Ambassadeur Extraordinaire pour Sa Majesté de Dannemarck.*

Du 27. Juin 1634. à Francfort.

MONSIEUR,

Ayant appris que vous étiez sur le tems de votre passage à Hambourg pour votre Ambassade vers les Rois de Dannemarck, de Suéde & de Pologne, j'ai crû être obligé par ce que je dois au service de Sa Majesté, & par le desir que j'ai de me faire plus particulierement connoître de vous par quelques témoignages de l'estime que je fais de votre vertu & de votre mérite, de vous faire part des affaires de deçà, & vous informer de tout ce que je pense qui pourra toucher l'utilité de votre Négociation; néanmoins je remettrai cela à ma premiere dépêche en chiffre, parce que y ayant trop de choses importantes pour les hazarder autrement, j'ai jugé plus à propos de vous envoyer seulement le chiffre qui vous sera rendu

avec celle-ci par Monſieur Davaugour. Sa Majeſté le renvoye à Hambourg pour y réſider, comme il a fait ci-devant, & y agir ſelon vos ordres, ou pour vous ſuivre, ſi vous lui ordonnez. Ce ſera, s'il vous plaît, à vous, Monſieur, à me donner une adreſſe aſſurée pour les lettres que j'aurai à vous faire tenir, leſquelles cependant j'adreſſerai à Hambourg à Monſieur Davaugour: pour celles que vous aurez agréable de me faire tenir, l'adreſſe en eſt aſſurée, il y a un marchand nommé Monſieur de Famaz: pour ce qui eſt des nouvelles de-deçà, Monſieur Davaugour en part ſi bien informé, que je penſe lui devoir laiſſer le ſoin de vous en informer, & me contenter de vous aſſurer du deſir extrême que j'ai de mériter l'honneur de vos bonnes graces, avec la qualité de,

Monſieur,

Votre, &c.



LETTRE écrite par Monsieur DE FEUQUIERES, *à Monsieur l'Electeur de Brandebourg. Le 8. Juillet 1634.*

MONSEIGNEUR,

Après toutes les assurances que Votre Altesse Electorale a reçues tant par les lettres du Roi, mon Maître, que par les offices de Mr le Baron de Rorté, des ordres très-exprés que S. M. m'avoit donnés, non-seulement d'appuyer de son autorité les intérêts de Votre Altesse en toutes les occasions qui s'en pourront présenter dans ma Négociation, mais même de n'agir que de concert avec elle ou avec ses Ministres dans toutes les affaires, ainsi que j'ai fait jusqu'aujourd'hui avec tous les soins qui m'ont été possibles ; je me persuade que les propositions que je fis dernierement à cette Assemblée, dont j'ai donné copie aux Ambassadeurs de Votre Altesse pour s'en pouvoir mieux informer, suffiroient pour la confirmer dans la confiance que le Roi, mon Maître, desire qu'elle con-

tinue de prendre en lui ; mais parce que j'ai appris de Monſieur Lieutmer de quelques avis qu'elle avoit reçus du côté de Dreſde, par le ſéjour du Baron de Rorté en ce lieu là, je vois que ceux, qui ne cherchent que la déſunion & la méſintelligence, n'ont pas laiſſé d'eſſayer de tirer de-là occaſion d'en faire concevoir à Votre Alteſſe une opinion toute contraire ; ce que je crois trop important pour laiſſer plus long-tems Votre Alteſſe ſans lui en donner un tel éclairciſſement, qu'il ne puiſſe lui en demeurer aucun ſcrupule dans l'eſprit ; c'eſt pourquoi j'ai jugé à propos de ne me contenter pas ſeulement de ce que j'en ai dit à Monſieur Lantime, pour lui faire ſçavoir, mais de plus demander à Monſieur le Baron de Rorté, de s'en retourner auprès d'elle auſſi-tôt qu'elle lui témoignera le deſirer, ſans faire un plus long ſéjour à Dreſde, où il n'eſt à préſent que pour eſſayer de découvrir ce qui ſe paſſe à Leutmerits. Le principal ordre, qu'il a reçu pour ſon voyage, a été d'en communiquer le ſujet à Votre Alteſſe Electorale, & de ne s'y conduire que ſuivant les avis qu'elle auroit agréable de lui donner, deſorte que s'il ne lui a rendu compte de tems en tems de ſa Négo-

ciation en ce lieu-là, il ne manquera ſans doute de lui en rendre un très-exact, auſſi-tôt qu'il ſera arrivé auprès d'elle; pour ce qui eſt de ma conduite par-deçà, je n'en demande autre témoignage auprès de Votre Alteſſe que ceux que Meſſieurs ſes Ambaſſadeurs lui en peuvent rendre, & particulierement des ſoins que j'ai apporté juſqu'aujourd'hui à preſſer la concluſion de la jonction des Cercles de Haute & Baſſe-Saxe à l'union des quatre Supérieurs, laquelle, pour toute ſorte de conſidérations, j'ai crû importer particulierement à Votre Alteſſe. Et ce ſera à elle, s'il lui plaît, à me faire ſçavoir par eux ce qu'elle jugera que j'en dois faire de plus, & elle reconnoîtra par les ſoins que j'apporterai à éxécuter les commandemens que le Roi, mon Maître, m'a fait d'appuyer de ſon autorité toutes les choſes où elle aura intérêt, que je n'ai point de plus forte paſſion que de témoigner à Votre Alteſſe Electorale par toutes ſortes de ſervices très humbles, combien je m'eſtimerois heureux ſi je la pouvois obliger à me permettre de porter la qualité de, &c.

LETTRE de Mr DE FEUQUIERES, *à Monsieur* DE BUSSY-LAMET. *Du* 11. *Juillet* 1634. *de Francfort.*

MONSIEUR,

Je viens de recevoir présentement votre lettre en datte du 7. de ce mois, sur laquelle il n'échet aucune réponse à faire qu'à vous remercier très-humblement des nouvelles dont vous me faites part, tant du côté de Bruxelles, que de la Motte, en revanche dequoi, je vous ferai part de toutes celles de deçà.

Il arriva hier ici des Lettres du Sénat, par lesquelles on mande au Chancelier que les troupes d'Italie sont déja à demi passées dans le Comté de Tirol, & que le reste suit tant qu'ils peuvent, desorte qu'à ce compte dans quinze jours, ou trois semaines au plutard, ils ne seront pas éloignés de ces quartiers de deçà, s'ils ne sont combattus auparavant : l'on ne fait pas état qu'il y ait plus de quinze mille hommes tant de pied que de cheval, auquel cas, la Cavalerie que vous

avez pour voisine dans le Luxembourg, si elle n'est engagée, comme vous me mandez au siége de Mastrick, pourroit aller au-devant jusques vers Brisack.

Ratisbonne continue toujours à se bien défendre; & le Maréchal Horn & le Duc Bernard, se sont joints depuis peu à devancer pour le secourir ou forcer le Roi de Hongrie à combattre; mais j'appréhende bien que la nécessité des vivres qui est dans leur armée, ne les empêche de demeurer long-tems fermes dans ce dessein; cependant le général Banier & Arnheim sont entrés en Bohême, où ils font état de donner une rude diversion.

Le Chancelier est de retour ici depuis trois jours, pour aviser aux moyens de former un corps assez puissant pour aller au-devant du Cardinal Infant, à quoi il sera aidé de quelques troupes de nos amis: il fait aussi état de travailler toute cette semaine à chercher les moyens de satisfaire Sa Majesté sur le fait de Philisbourg; surquoi vous ne sçauriez croire les difficultés que j'y rencontre pour l'aversion que chacun y a, tant en considération de la conséquence du lieu, que pour le peu d'affection que l'on a pour votre Electeur. Je ne manquerai, si-tôt

que j'aurai quelque connoiſſance plus claire, de vous en faire part : comme auſſi des nouvelles des Italiens, à quoi je ne crois pas avoir beſoin d'ajouter la ſupplication de me croire toute ma vie, &c.

INJONCTION de la part du Roi, faite par Mr DE FEUQUIERES *aux Princes, Seigneurs & Etats Confédérés, au ſujet du dépôt de Philisbourg.*

Du 12. *Juillet* 1634.

SERÉNISSIMES Princes, très-illuſtres, très-généreux, très-nobles & très-magnifiques Seigneurs.

J'ai trop de connoiſſance de la multitude d'affaires que vous avez maintenant dans votre Aſſemblée, pour ne juger pas que je vous ſerois incommode de vous demander une audience : c'eſt pourquoi je me contenterai de vous écrire ces lignes que je ne ferai pas longues, parce je n'ai à vous parler que du dépôt de Philisbourg, & que ne doutant pas que vous n'ayez encore devant les yeux toutes les raiſons dont le Roi Très-Chrétien,

mon Maître, a toujours appuyé les inſtances qu'il vous a fait faire ſur ce ſujet, il ſuffira que je vous convie de nouveau d'y faire une dûe réfléxion. Ce qui m'oblige à vous renouveller cet Office, Meſſieurs, eſt la crainte que j'ai qu'enfin Sa Majeſté, (ayant été remiſe après deux années de patience ſur cette affaire, juſqu'au tems de cette Aſſemblée pour en recevoir contentement, voyant que tantôt ſix mois ſe ſont écoulés dans vos délibérations, ſans que vous lui ayez encore fait paroître aucune marque qui la puiſſe obliger à croire que vous y ayez travaillé) ne s'ennuye de tant de longueurs dans une affaire de ſi petite importance, & dans laquelle elle ne ſe peut figurer aucune difficulté; & ne ſachant à quoi attribuer un tel retardement, ne m'accuſe d'avoir été négligent à vous en faire ſouvenir parmi la preſſe des autres choſes ſur leſquelles vous avez à délibérer : je me promets donc, Meſſieurs, que vous ne vous trouverez point importunés, que je vous réïtére combien il vous importe de faire recevoir à Sa Majeſté une prompte réponſe ſur ce ſujet, puiſque je peux vous aſſurer que ladite Majeſté n'attend que cela pour vous faire ſentir de nouvelles preuves de ſa

ſincére affection par des aſſiſtances qu'elle ſe diſpoſe de vous donner dans la conjoncture préſente, ſelon que vos affaires lui paroiſſent le requérir de ſa puiſſance royale, dans la profeſſion qu'elle a faite juſqu'ici de bon voiſin, ſincére ami & allié. Comme il faut que l'on avoue, Meſſieurs, que ſadite Majeſté a grand ſujet de trouver la ſuſdite réponſe longue à venir, je ne crois pas que perſonne puiſſe mettre en doute qu'elle n'ait toutes ſortes de raiſons de l'attendre cathégorique & pleine de la juſte ſatisfaction qu'elle s'en eſt toujours promiſe, & je me trouve confirmé dans cette créance par la grande confiance que vous avez par ci-devant témoignée prendre en tous ſes Offices, principalement en ceux qu'elle a fait rendre auprès de vous pour la Couronne de Suéde, & particulierement en ce que vous avez montré y déférer, lorſque vous avez donné la direction de vos affaires à ſon Excellence Monſieur Oxenſtiern, & n'avez point fait difficulté de confier vos principales places & paſſages à la Couronne de Suéde, en quoi Sa Majeſté approuve & loue la prudence de votre procédé.

L'affaire dont il s'agit étant de beaucoup moindre conſéquence, & n'y allant que

que de confier à Sa Majesté la garde d'une place, même pour vous en soulager, & ainsi la contenter dans le juste desir qu'elle a de faire sentir les effets de sa protection royale à un Prince son voisin, auquel elle l'a promise, je ne crois plus avoir à vous demander par ces instances que de la promptitude; de-sorte que je promets que celles-ci seront les dernieres, & qu'elles seront cette fois si bien reçues & si puissamment appuyées de vous tous, & de Monsieur le Directeur, que dans peu de jours vous me donnerez moyen d'en faire recevoir à Sa Majesté la plus agréable nouvelle qu'elle en puisse attendre de votre très-illustre, très-généreuse, très-noble, & très magnifique Assemblée, *Signé* FEUQUIERES, *& plus bas*, par mondit Seigneur l'Ambassadeur Extraordinaire. LA BODERIE.



LETTRE de Mr DE FEUQUIERES, *à Monsieur de Bussi-Lamet. Du 8. Août 1634.*

MONSIEUR,

Depuis la réponse que je vous fis le 27ᵉ. de Juillet sur vos précédentes, j'ai reçu les vôtres des 19. 28. 29. dudit mois & 2. du courant, avec le plan & copies ici jointes, desquelles j'ai différé jusques-ici à vous rendre très-humbles graces, & retenu exprès un de vos Messagers, en espérance que je pourrois avoir quelques nouvelles dignes de vous être mandées en revanche de toutes celles dont vous me faites part dans une confiance, & avec des témoignages d'affection qui me feroient à juste titre passer pour le plus méconnoissant homme du monde, si je ne tâchois de tout mon possible, comme je ferai de tout mon cœur, de coopérer desorte à la conservation de vos bonnes graces, que vous me donnez lieu de me promettre que je vous puisse faire connoître & avouer par quelques-uns de

mes ſervices que les vieilles amitiés ſont celles qne j'eſtime davantage, & qu'entre celles-là je ne me ſens honoré d'aucune qui me touche ſi ſenſiblement que la vôtre, par laquelle je vous conjure de n'en recevoir point ce diſcours pour des termes de complimens, mais pour de très-ſinceres & véritables aſſurances.

Le ſoin & la diligence que vous avez agréable d'apporter à me tenir averti de tout ce qui vient en votre connoiſſance, m'ont ſi heureuſement fait recevoir la nouvelle de la priſe de la Motte, qu'il ne ſe pouvoit plus à propos, m'étant arrivée le même jour & deux heures auparavant celle de la priſe de Ratisbonne, conjoncture que vous jugerez encore m'aſſurer plus avantageuſe; quand je vous aurai dit que la peine où l'on eſt ici des armées de Horn & de Bernard deſquels on n'a aucunes nouvelles, ne ſervent pas moins que la perte de ladite place à faire mettre en grande conſidération la liberté & la puiſſance des armes de Sa Majeſté parmi les Confédérés, leſquels néanmoins ne s'en échauffent pas, juſqu'à pouvoir quitter le pas dont ils ont marché juſqu'ici dans leurs affaires, & particulierement dans celles dont je ſuis en négociation avec eux; deſorte que je ne

ſçaurois encore vous parler avec certitude du tems de l'événement, ni quand je pourrai prendre congé d'eux, pour aller rendre un compte exact de toutes choſes à Sa Majeſté.

Pour vous parler plus particulierement de la priſe de Ratisbonne, je vous dirai que cette place, après avoir été battue de près de cent canons qui avoient bréché de tous côtés, s'eſt rendue le 26. Juillet, la garniſon ne ſe trouvant plus capable d'en pouvoir tenir qu'un petit coin, quand bien elle n'eut pas manqué de poudre, pour être réduite de 5000. à 1500; le ſurplus ayant été tué à pluſieurs attaques & ſorties, & particulierement à huit aſſauts généraux qu'elle avoit ſi courageuſement & ſi vaillamment ſoutenus, que les ennemis mêmes confeſſent y avoir perdu au moins neuf mille hommes ſans les bleſſés, en ſi grand nombre que l'on tient pour aſſuré que leur armée n'eſt pas moins affoiblie par ce ſiége que de quinze mille hommes.

La capitulation a été, que ladite garniſon le tambour battant, méche allumée, & les enſeignes déployées, emmeneroit ſix canons avec des munitions & les bagages, & ſeroit ainſi conduite à Numarck au haut Palatinat.

Aux habitans, grace générale de tout le paſſé, rétabliſſement dans leurs biens, liberté en leurs conſciences, & dans l'éxercice de Religion, enfin qu'ils rentreroient dans le même état auquel ils étoient auparavant que le Duc de Baviére les eut pris; contre lequel ils ont obtenu un article, qui porte qu'ils ne dépendront aucunement de lui, mais maintenant de l'Empereur auquel ils ont prêté ſerment de fidélité.

Cette condition a été jurée par le Roi de Hongrie, qui a ſi exactement fait obſerver toutes les autres de la ſuſdite capitulation, que cela le met en eſtime d'homme d'honneur & de foi.

Les dernieres nouvelles que l'on a eues des armées des Duc Bernard & Maréchal Horn ſont de plus de trois ſemaines, qui fut lorſqu'ils prirent Landshout que l'on dit avoir été réduite en cendres; & on tient pour très-aſſuré qu'Aldringer y a été tué de deux mouſquetades en faiſant ſa retraite. Quelques nouvelles qui ſont venues aujourd'hui d'un Officier de l'armée de Baviére, qu'il avoit envoyé vers ledit Duc Bernard, nous veulent perſuader que leſdites armées s'étant avancées juſqu'à Straubingen, l'ont priſe & commencent à marcher vers Paſſau, pour

entrer dans la Haute-Autriche, & se fortifier de paysans qui sont le long de la riviere de l'Inn. Si cette nouvelle se trouvoit vraie, ce seroit une grande affaire pour le parti; mais le Chancelier m'a mandé qu'il ne l'osoit croire, & qu'il y avoit bien plutôt lieu de craindre qu'ils ne fussent enfermés, & engagés, comme en effet ma croyance est qu'ils le pourroient bien être si avant qu'ils périroient sans pouvoir combattre.

De Bohême, depuis la prise de Sittau par Arnheim & de Leuthavers par Baviére, comme je vous mandois dernierement, ces deux armées se sont jointes pour attaquer Prague, que l'on disoit dès il y a huit jours être prise, mais on n'en sçait encore rien de certain, & croit-on au moins que le Château tient encore, se voyant en état d'être soutenu par un corps de dix mille hommes que Coloredo commande, què l'on dit être là au pied de la montagne.

Des troupes d'Italie, on dit qu'elles commencent à vouloir former un corps de vingt mille hommes pour venir secourir Reinfeld, y compris en ce nombre six mille hommes qui s'assemblent à Constance, tant du Duc Charles de Lorraine que autres troupes; en quoi on dit que

les cantons Catholiques commencent de les favoriſer ouvertement ; & le Comte de Papenheim écrivoit aujourd'hui au Duc de Wirtemberg que les cantons Proteſtans ſe préparoient pour s'y oppoſer, ayant fait montre de vingt mille hommes, & enſuite ils ont envoyé des ordres d'aſſiſtance de deux mille chevaux au Ringrave Otto-Ludovic qui leur en a donné aſſurance, & auquel on travaille de fournir juſqu'à 13. ou 14. mille hommes, & le Cercle de Suabe à lui fournir les munitions de guerre, & deſquelles avec cela on ſe promet que ledit Ringrave ſera aſſez fort pour s'oppoſer auſdites troupes Italiennes, & en cas de beſoin, on y pourroit faire avancer des troupes de l'armée de Vezer que la priſe de Heldenſein a miſe en liberté.

Par raiſon du voiſinage vous devez ſçavoir comme Monſieur le Landgrave de Heſſe s'avance peu à peu vers le Rhin. Il me mande qu'il a trouvé ſon armée en aſſez bon état pour pouvoir faire tête aux ennemis, & qu'au cas que le Duc de Neubourg s'y joignît, Meſſieurs des Etats lui ont promis même aſſiſtance : il a envoyé ſon Lieutenant général Milander vers le Prince d'Orange, pour concerter & convenir des choſes qui ſeront à faire

& par où il ſera expedient de commencer.

Vous trouverez avec celle-ci une copie que je vous ai fait faire de celle que ſon Alteſſe Electorale écrit aux Etats dans le paquet que vous m'avez envoyé, & que vous avez été d'avis que j'ouvriſſe, que je ferai tenir, n'y ayant rien trouvé qui ne ſoit bon, comme dans celle que vous m'avez fait la faveur de me vouloir communiquer que vous avez projettée pour l'Electeur de Cologne, rien que de très-judicieux & à propos; je tâcherai de tout mon pouvoir de me revencher de cette confiance que vous me témoignez, & ne manquerai auſſi-tôt que j'aurai appris quelques nouvelles plus aſſurées de vous en faire part avec autant de ſoin & de diligence que j'ai de deſir de vous pouvoir faire avouer à mon ſujet ce que vous me dites qu'il n'y a point de telle affection que les vieilles, & juger de celle que j'ai à vous ſervir que les années, ni la mort même n'y ſçauroient rien altérer, & que je mourai tel que je ſuis, c'eſt-à-dire, portant avec juſtice la qualité de, &c.

Pour ce qui eſt de l'Etat des Eſlus du pay de ſon Alteſſe Electorale, je vous dirai que j'en ai parlé aux Ambaſſadeurs

de Monſieur l'Adminiſtrateur du Palatin, qui m'ont dit me pouvoir bien aſſurer des intentions de leur Maître, mais qu'ils ne ſçavoient pas quel ordre il y aura donné.

LETTRE de Monſieur D'AVAUX, *à Monſieur* DE FEUQUIERES. *Du* 20. *Août* 1634. *à Copenhagen.*

MONSIEUR,

Préſentement je viens de recevoir la lettre qu'il vous plû m'écrire par Monſieur d'Avaugour qui ne fait que d'arriver, je vous remercie bien humblement de cette faveur, & de la correſpondance que vous m'offrez qui me ſera tant plus chere, qu'outre le ſervice du Roi, j'ai grande inclination pour le vôtre particulier, & ſouhaite de vous en pouvoir rendre en quelque rencontre. Il y a huit jours que je ſuis en cette Ville, mais je n'ai pû encore avoir ma premiere audience qui eſt remiſe après demain, tellement que je ne vous entretiendrai pas d'affaires pour cette premiere fois. Le Révérend pere Jo-

ſeph m'a fait bailler le chiffre que vous avez avec lui, afin de m'en ſervir avec vous, comme je ferai ſi vous l'avez agréable; puis qu'outre le ſoulagement de votre Secrétaire, je pourrois trouver des fautes en mes lettres, ſi on s'y ſervoit du nouveau chiffre que vous m'avez envoyé. Quant à l'adreſſe, Monſieur d'Avaugour me vient de dire qu'il a laiſſé ordre à Hambourg, pour nous faire tenir vos dépêches & vous envoyer les nôtres, comme je croi qu'il vous mandera plus particulierement : cependant je vous ſupplie me faire l'honneur de croire que je ſuis,

Monſieur,

Votre très-humble & très-affectionné ſerviteur,
Signé D'AVAUX.



LETTRE de Mr DE FEUQUIERES, *à Monsieur le Président* VIALAR. *Du* 22. *Août* 1634.

MONSIEUR,

J'ai reçu la lettre qu'il vous a plû m'écrire en datte du 3. par laquelle il vous plaît continuer à me mander l'état de vos quartiers, où aussi-bien que moi par-deçà vous ne manquez point d'occupation : je vous ai mandé par ma précédente l'état auquel étoient ici toutes choses, tant pour le sujet de Philisbourg, que le reste des affaires générales, dequoi je ne vous puis mander encore rien de plus particulier, toutes choses y étant encore debatues par ceux qui envient la grandeur & prospérité de Sa Majesté. J'espére néanmoins que leurs malveillances y paroîtront sans aucun effet préjudiciable, & que dans huit ou dix jours, je pourrai vous en mander toutes bonnes nouvelles.

Celles que je vous puis mander des Armées des Confédérés, sont qu'ensuite

de la priſe de Ratisbonne par les Impériaux, ils ont encore emporté Donawert par aſſaut, ce qui n'a pas apporté de deçà un petit étonnement, pour la crainte que l'on y a qu'Ausbourg ne ſoit bientôt réduit en pareil état; cependant on ſe prépare de deçà, tant que l'on peut, à raſſembler de toutes parts les troupes qu'ils ont pour arrêter le cours de la proſpérité du Roi de Hongrie, & j'eſpére que, Dieu aidant, devant qu'il ſoit une couple de mois, il ſe trouvera réduit aux premiers termes où il étoit, il y en a deux; deſorte que tout ce qui réuſſira de part & d'autre ſera la ruïne des pays & la perte de quantité d'hommes.

Ce que je trouve le meilleur par-deçà pour Sa Majeſté, eſt que ſa réputation & puiſſance s'y rend tous les jours plus conſidérable, & que ces Meſſieurs reconnoiſſant qu'il ne faut une moindre autorité que la ſienne, pour relever les affaires générales & leur faire obtenir la paix que les uns & les autres deſirent avec tant de paſſion, ils ont recours à elle pour l'obtenir par ſon moyen.

Des nouvelles de Bohême nous n'en avons autre pour le préſent, que la retraite du Duc de Saxe & de Baviére de devant Hongrie, où ils ont trouvé la

garnison trop forte pour l'attaquer.

Vous recevez si souvent des nouvelles de France de la part de ceux qui les font, que je croirois abuser de votre patience de vous en mander de ce côté-là, & de différer plus long-tems à vous assurer que je suis.

CONDITIONS accordées pour le dépôt de Philisbourg.

Du 26. Août 1634. à Francfort.

ARTICLE PREMIER.

LE Roi y établira le Gouverneur Général & Particulier de la qualité & condition convenue en un article secret; quant à la garnison, elle y sera pareillement établie par Sa Majesté de mille hommes sous dix compagnies dont les six seront Françoises, & les autres quatre Allemandes levées par le Gouverneur-Général sous le nom & autorité de sadite Majesté; seront aussi députés des Commissaires de part & d'autre, pour faire l'inventaire du canon, des munitions de guerre & de bouche, & de tout ce que l'on trouvera lors de l'entrée de la garnison susdite.

Monſieur le Directeur-Général, avec les Electeurs, Princes & Etats Confédérés, nonobſtant la ferme créance qu'ils ont toujours eue, que Sa Majeſté Très-Chrétienne ſe déporteroit de l'inſtance du dépôt de Philisbourg, en conſidération des raiſons très-preſſantes, leſquelles lui ont été pluſieurs fois repréſentées ; néanmoins pour témoigner la confiance qu'ils ont en ſadite Majeſté, & lui donner quant & quant ſujet de leur continuer ſes aſſiſtances & faveurs royales, conſentent que ladite place de Philisbourg lui ſoit miſe en dépôt aux conditions ſuivantes.

ART. II.

Que ce dépôt ne dérogera en aucune façon quelconque à la Majeſté, ni aux droits, conſtitutions ou loix fondamentales du Saint Empire, moins aux droits, priviléges & prétentions deſdits Electeurs, Princes & Etats Confédérés en général, ou à aucun d'iceux en particulier.

ART. III.

Le Gouverneur & Lieutenant-Général, repréſentera le Roi en ladite place : le Gouverneur particulier, Lieutenant au Gouvernement, Capitaines Lieutenans, Enſeignes, autres Officiers, & tous les ſoldats en commun prêteront ſerment à Sa Majeſté Très-Chrétienne, & auxdits

Seigneurs Confédérés, de la garder & deffendre envers & contre tous, & de ne la rendre à qui que ce ſoit, que ſur le commandement & du conſentement de ſadite Majeſté, & deſdits Seigneurs Confédérés.

ART. IV.

Le cas avenant que leſdits Gouverneurs, Lieutenans, ou autre Commandant en leur abſence, voulut manquer audit ſerment, & au préjudice d'icelui paſſer à quelque compoſition, démiſe, reddition, ou autre changement; les autres Officiers & Soldats ne ſeront tenus de leur rendre, en ce cas, aucune obéiſſance.

ART. V.

Le Gouverneur, Lieutenant, Capitaines ou Compagnies de ladite garniſon ne ſeront auſſi ôtés, ni changés, ni ladite garniſon augmentée ſans l'ordre exprès & conſentement de ſadite Majeſté, de Monſieur le Directeur général au nom des Confédérés, & ceux qui ſuccéderont aux places vacantes & ſeront reçus à ladite garniſon, prêteront incontinent le ſerment ſuſdit.

ART. VI.

Et d'autant que ce dépôt ne ſe fait que pour témoigner à Sa Majeſté la con-

fiance particuliere que Messieurs les Confédérés mettent en elle, elle demeurera, obligée par le présent Traité, de remettre ladite place entre les mains desdits Confédérés dès l'heure de la conclusion d'une paix universelle en Allemagne, en laquelle Sa Majesté soit aussi comprise conformément à l'Alliance qu'elle a avec Messieurs ses Confédérés.

ART. VII.

Et comme tous les Confédérés, prient Dieu de prolonger à Sa Majesté Très-Chrétienne ses jours un très-long tems, & ce, pour le bien commun de la Chrétienté; ainsi croyent-ils (eu égard aux événemens & vicissitudes des affaires) être obligé de veiller à leur conservation, & partant desirent qu'en cas de défaut de la personne de sadite Majesté (à laquelle Dieu ne les veuille pas faire survivre) lesdits Gouverneur, Lieutenans, & autres Officiers & Soldats soient déchargés absolument de leur serment envers sadite Majesté; & qu'audit cas ils soient obligés de prendre & exécuter les ordres qui leur seront donnés par Monsieur le Directeur ou Messieurs les Confédérés, & soit qu'on les veuille continuer ou retirer, & en tout cas lesdirs Gouverneur, Lieutenant & autres Of-

ficiers, venans à vuider la place d'une façon ou d'autre, ne demanderont aucune récompense ou autre satisfaction, pour quelque sujet ou prétexte que ce puisse être.

ART. VIII.

Le Roi payera lesdits Gouverneurs, Officiers & garnison sur pied de France, & y sera donné tel ordre que la garnison ne soit forcée à faute de payement de faire des sorties & courses au préjudice des voisins; le Gouverneur, Lieutenant, & autres Officiers demeurant responsables des dommages qui en pourroient être causés, s'ils n'en font justice, il plaira aussi au Roi de donner dans ladite place tel ordre aux provisions de bouche & de guerre, qu'au deffaut d'icelles, elle ne courre quelque risque.

ART. IX.

Le Roi ne fera aucune fortification sur le Rhin pour la deffense de ladite place ou autrement, que par concert avec Messieurs les Confédérés, pour la sûreté commune.

ART. X.

Le Commerce sera libre par eau & par terre, & ne sera permis au Gouverneur, Officiers ou Soldats, d'établir de nouveaux impôts, droits de passages,

d'accès, reconnoissance au Gouverneur ou autres exactions quelconques ; ainsi tout demeurera pour ce regard, en l'état auquel on étoit en l'an 1619.

ART. XI.

Le cas échéant que ladite place soit attaquée, Sa Majesté sera obligée de la deffendre puissamment, & empêcher, autant qu'il sera possible, que les Etats voisins n'en reçoivent aucune incommodité. En ce cas, elle est aussi suppliée de donner de bonne heure avis aux Electeurs & Etats, par-dessus les Terres desquels ses troupes auront à passer, à ce que l'on pourvoye aux étapes & autres nécessités & passages, & que lesdits Etats ni leurs sujets n'en soient endommagés, ains que les gens de guerre payent ce qu'on leur fournira conformement aux Constitutions de l'Empire, & aux Ordonnances de Sa Majesté en semblables cas, publiées & pratiquées en ses Royaumes & Etats.

ART. XII.

Il sera permis aux Electeurs, Princes & états voisins, comme aussi à leurs vassaux, serviteurs, domestiques, & sujets de quelque qualité & condition qu'ils soient, de pouvoir en cas de nécessité sauver, retirer, & faire sortir leurs personnes & biens, sans que l'on en puisse

éxiger aucune entrée, ou autre impoſition quelconque, ni faire aucun tort à leurs perſonnes & biens ; de même arrivant quelque diſgrace aux armées de Sa Majeſté ou à celle des Confédérés, elles pourront prendre leur retraite par ladite place, & ne pourra le Gouverneur, ou celui qui commandera en ſa place, donner paſſage par eau ou par terre à perſonnes ennemies desdits Seigneurs Confédérés.

ART. XIII.

Quant au ſurplus du Traité de Neutralité, il ſera pleinement & ſincerement éxécuté ſans remiſe, & cela de part & d'autre, ſur-tout en ce qui concerne le troiſiéme article.

ART. XIV.

Et pendant le tems dudit dépôt de la Fortereſſe de Philisbourg, toutes les prétentions & droits tant dudit Seigneur Electeur, & Evêque de Spire d'une part, que deſdits Seigneurs Electeurs, Princes & Etats voiſins & Confédérés d'autre part ſur le ſujet de ladite place, & en conſidération d'icelle demeureront ſuſpendues, ſans qu'il en puiſſe être fait aucune inſtance ni action préjudiciable.

ART. XV.

Il plaira à Sa Majeſté ne recevoir en

ſa protection aucun des ennemis des Confédérés, ſi ce n'eſt avec aſſurance que les Confédérés n'en recevront à l'avenir aucun dommage.

En foi dequoi ce préſent Traité a été ſigné & ſcellé au nom de la Couronne de Suéde, & des Confédérés, par Monſieur le Directeur Général, pour cet effet ſuffiſamment autoriſé.

Fait à Francfort au Mein le 26. d'Août 1634. *Signé* ALEXIUS OXENSTIERN.

DECLARATION ſur le premier Article du Traité de Philisbourg.

MONSIEUR l'Ambaſſadeur Extraordinaire a convenu que le Gouvernement, dont la qualité & condition ne ſont point particulierement exprimées par ledit premier Article, ſera à un Prince Allemand Confédéré au choix de Sa Majeſté ; en foi de quoi, nous Feuquiéres Ambaſſadeur Extraordinaire, avons ſigné & ſcellé la préſente Déclaration, à Francfort le 26. Août 1634.

LETTRE de Mr DE FEUQUIERES, à Monsieur DE MIRÉ. Du 31. Août 1634.

MONSIEUR,

Vous avez raison de vous étonner que j'aye tardé si long-tems à répondre aux deux lettres que vous m'avez écrites, depuis le retour de votre prétendu secours de Ratisbonne, & à vous féliciter de ce que vous n'y êtes pas péri tout-à-fait; mais les combats dans lesquels je me trouvois ici pour l'affaire de Philisbourg, desquels le douteux événement me faisoit appréhender une issue, m'occupoient tellement l'esprit que je vous avoue que je prenois à patience une partie de votre mauvaise fortune, m'imaginant qu'elle rendroit la mienne meilleure, ainsi que ce qui s'en est ensuivi me donne lieu de croire.

Vous sçavez donc, Monsieur, par celle-ci qu'enfin, par la grace de Dieu, nous avons si bien surmonté toutes les difficultés qui nous ont été opposées de toutes

parts que nous avons obtenu Philisbourg, conformément au Traité fait entre le feu Roi de Suéde & l'Electeur de Tréves, de quoi j'envoyai hier la conclusion signée à Sa Majesté, à laquelle je demande en même-tems permission de la retourner trouver aussi-tôt que le dépôt sera éxécuté; lequel ne peut tarder plus long-tems que le retour du courier que j'ai envoyé à sadite Majesté.

Cette affaire faite nous a rendus si bons amis de Monsieur le Chancelier & de toute l'Assemblée, que je ne pense pas qu'il y puisse plus rien arriver qui soit capable de diminuer la confiance qu'ils témoignent prendre en Sa Majesté, laquelle de son côté leur donne des marques bien essentielles de son affection à leur bien, en ne se contentant pas seulement de les assister de six mille hommes de pied; mais outre cela, elle envoye son armée toute entiere sur les bords du Rhin, pour les assister puissamment selon que la nécessité l'y obligera de le requerir, & j'espére que ce renfort de trente cinq mille hommes de pied & six mille chevaux, tels qu'il s'en voit peu de semblables troupes aux quartiers où vous êtes, pourra augmenter l'envie au Cardinal Infant de séjourner plus long-tems auprès de sa maîtresse.

Je ne vous mande point pour cette fois des nouvelles de France, n'en ayant aucunes qui méritent de vous en faire part, & aussi que je croi que Monsieur votre oncle n'oubliera pas de vous en donner des plus secrettes.

Comme je finissois cette lettre; j'ai reçû la vôtre du 19. laquelle semble avoir été décachetée & recouverte d'un cachet qui n'est point le vôtre que je vous envoye, afin que vous le puissiez confronter, & s'il paroissoit la même chose à vos deux précédentes sous d'autres cachets.

Je souhaiterois que le mécontentement que vous me mandez du Duc de Baviére, fut si véritable qu'il n'y eut aucun lieu d'en douter, mais j'appréhende bien, par l'aversion que ces Messieurs de deçà y témoignent de plus en plus, que la personne qui vous en a appris la nouvelle, ne vous ait fait ce discours que pour découvrir si vous pourriez en avoir quelque ordre nouveau : je ne laisserai pourtant d'en donner avis à Sa Majesté, ainsi que de votre côté je crois que vous ne manquerez pas, & si je suis cru, on se servira de l'occasion de l'armée que l'on fait avancer, pour lui persuader par des raisons ausquelles ils ne pourront avoir de repliques. Je ne manquerai, avant que

de partir d'ici, de vous faire part de l'état auquel je laisserai toutes choses; & cependant je vous supplierai de croire que je suis, &c.

LETTRE de Mr DE FEUQUIERES, à Monsieur le Président VIALAR, Ambassadeur en Suisse. Du cinquiéme Septembre 1634.

MONSIEUR,

Par la derniere lettre que je me donnois l'honneur de vous écrire en réponse à la vôtre, je vous mandois les difficultés dans lesquelles je me trouvois touchant l'affaire du dépôt de Philisbourg, laquelle divisoit tellement tous les esprits à l'Assemblée dans les diverses cabales qui s'y étoient formées sur ce sujet, dont le Roi d'Angleterre & le Duc de Saxe se montroient les plus passionnés contre nous, que je mettois en doute quel en pourroit être l'événement; & par celle-ci je vous apprendrai comme enfin, malgré toutes les oppositions, nous n'avons pas laissé d'en venir si heureusement à bout que

que le Trairé a été enfin ſigné avant-hier, en la forme que pouvoit deſirer Sa Majeſté, à laquelle je l'ai envoyé auſſi-tôt ; de ſorte qu'il ne me reſte plus pour obtenir la permiſſion de la retourner trouver, qu'à recevoir ſes ordres pour l'éxécution dudit dépôt.

Cette affaire a tellement confirmé les Alliés de Sa Majeſté, par la confiance qu'ils prennent à la conſidérer comme leur principal appui, qu'en même-tems qu'elle a été ſignée, ils ont député vers moi pour la ſupplier de faire avancer toute ſon armée juſques ſur le Rhin, pour en cas qu'il leur arrivât quelque déſavantage contre le Roi de Hongrie, auquel ils ont réſolu de haſarder un combat général, ils en puiſſent être ſoutenus, & que de plus elle eut agréable de les aſſiſter de ſix mille hommes de pied, pour fortifier l'armée qu'ils envoyent au devant du Cardinal Infant : ce que je leur ai accordé de la part de Sa Majeſté, ſuivant les ordres que j'en avois, au cas qu'ils lui donnaſſent ſatisfaction ſur le fait de Philisbourg.

Pour ce qui eſt du reſte des affaires qui ſe paſſent dans cette Aſſemblée, il n'y a plus rien de conſidérable que la conjonction générale à conclure entre les

Cercles de Haute & Baſſe-Saxe, & les quatre Supérieurs, ce qui ſe fera cette ſemaine. Ainſi j'eſpére que tant de bonnes réſolutions priſes à la fois n'aideront pas peu à avancer les affaires de votre côté, ſurtout quand vous aurez pour voiſine une armée ſi puiſſante que celle que Sa Majeſté fait avancer, de laquelle ſans doute l'étonnement diminuera le crédit des Eſpagnols en vos quartiers, autant qu'il l'eſt par-deçà : je ne manquerai, avant que de partir d'ici, de vous faire part de l'état auquel j'y laiſſerai toutes chôſes, à quoi je n'ai rien à pouvoir ajouter que la très-humble ſupplication de me vouloir croire, &c.

LETTRE du ROY, écrite à Mr le Duc de Wirtemberg.
Le 9. Septembre 1634.

MON couſin, le Comte de Pas ſieur de Feuquiéres, mon Ambaſſadeur Extraordinaire en Allemagne, vous remettra entre les mains la Patente de Gouverneur & de mon Lieutenant-Général en la Forterеſſe de Philisbourg appartenances & dépendances, & vous fera

entendre que c'eſt avec contentement particulier que je vous donne le pouvoir, étant aſſuré de votre affection au bien public, & vers cette Couronne par les preuves certaines que vous m'en avez données ci-devant; elle me convie auſſi à avoir pour vous toute la bonne volonté que vous ſçauriez attendre de moi avec une entiere confiance en vous, ne doutant point que par votre conduite en ladite charge de Gouverneur & mon Lieutenant-Général, vous ne me donniez une entiere ſatisfaction, dont je ſerai très-aiſe de vous faire connoître, par toute ſorte d'effets de ma bienveillance, le gré que je vous en ſçaurai, ainſi que ledit ſieur de Feuquiéres vous aſſurera, comme je fais moi-même par cette lettre : me remettant donc audit ſieur de Feuquiéres, je ne la ferai plus longue que pour vous convier d'ajouter entiere créance à tout ce qu'il vous dira de ma part. Priant ſur ce, Dieu qu'il vous ait, mon couſin, en ſa ſainte garde. Ecrit à Monceaux le 9e. jour de Septembre 1634.



COPIE de la Ratification du Roi, au Traité de Philisbourg. Du 9. Septembre 1634.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre : A tous ceux que ces présentes Lettres verront, SALUT. Nos très-chers, bons amis, Alliés & Confédérés, le Directeur-Général & Ambassadeur de la Couronne de Suéde en Allemagne & les Princes & Etats Confédérés, s'étant enfin portés à nous donner le juste contentement que nous avons desiré d'eux touchant la place de Philisbourg ; il a été fait & passé sur ce sujet, signé, conclu & arrêté en notre nom par notre amé & féal Conseiller en notre Conseil d'Etat, & Maréchal des Camps en nos Armées, Manassés Comte de Pas sieur de Feuquiéres notre Ambassadeur Extraordinaire en Allemagne, un Traité entre nous & nosdits Amis, Alliés & Confédérés, le 26. jour d'Août dernier, dont copie collationnée est y attachée sous le contre-scel de notre Chancellerie, lequel Traité & chacun article d'icelui ayant vû & exa-

miné, & par notre Conseil, nous l'avons agréé, approuvons & ratifions, promettant en foi & parole de Roi, de garder & observer exactement le contenu en icelui, sans y contrevenir directement ou indirectement, ni souffrir y être contrevenu de notre part en aucune sorte & maniere que ce soit : Car tel est notre plaisir, en témoin dequoi nous avons fait mettre notre scel à cesdites présentes. Données à Monceaux le 9e. jour de Septembre, l'an de grace 1634. & de notre régne le vingt-cinquiéme. *Signé* LOUIS, & sur le repli par le Roi, BOUTHILLIER. & scellé.

COPIE des Provisions du sieur Arnault, au Gouvernement de Philisbourg. Du 9. Septembre 1634.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre : A cher & bien amé Mestre de Camp de nos Carabins, SALUT. Ayant été convenu depuis peu par un Traité fait entre nous & nos bons Amis & Alliés les Directeur-Général, & Ambassadeurs de la Couronne de Suéde, Princes & Etats Confédérés en

Allemagne, que la Forteresse de Philisbourg sera mise entre nos mains pour les justes raisons que nous leur avons fait représenter à cet effet ; l'importance de la place requiert que nous mettions en icelle quelque personne pour y commander, dont le courage & la valeur, la fidélité & affection à notre service nous soit connue, & sur qui nous puissions nous reposer de la conservation de cette place & deffense d'icelle en cas de besoin : A CES CAUSES, & pour l'entiere confiance que nous avons en vous qui avez toutes les bonnes qualités susdites, dont vous avez donné des preuves aux occasions dans lesquelles vous avez été employé ; nous vous avons constitué & établi, constituons & établissons Capitaine & Gouverneur de ladite Forteresse de Philisbourg, pour, sous notre autorité, & celle que nous avons donnée à notre très-cher & bien amé cousin le Duc de Wirtemberg, Prince du saint Empire, Gouverneur & notre Lieutenant-Général dans ladite place de Philisbourg, appartenances & dépendances, commander dorénavant en icelle aux Capitaines, Officiers & gens de guerre, François & Allemands qui seront de par nous mis en garnison, les faire vivre en bonne

discipline, ensorte que nous n'en ayons point de plainte ; faire châtier ceux auxquels il arrivera de commettre des desordres, ainsi que le cas méritera selon nos Ordonnances Militaires, avec pouvoir & faculté que nous avons donné & donnons par ces présentes de pourvoir aux Charges de Capitaines & Officiers des Compagnies qui viendront à vâquer & jouir au surplus des honneurs, autorités, prérogatives & prééminences appartenantes audit emploi de Capitaine & Gouverneur, & aux appointemens qui vous seront ci-après ordonnés, de faire ce que dessus : Nous vous avons donné & donnons pouvoir & autorité par ces présentes, mandons & commandons auxdits Capitaines, Officiers & gens de guerres, & tous autres qu'il appartiendra de vous obéir & entendre ès choses touchant & concernant la sûreté, conservation & deffense de ladite place : Car tel est notre plaisir. Donné à Monceaux le 9. jour de Septembre, l'an de grace 1634. & de notre Régne le vingt-cinquiéme. *Signé* LOUIS, avec le grand Sceau de cire jaune, & plus bas est écrit pour le Roi, BOUTHILLIER.

COPIE des Provisions de Monsieur le Duc de Wirtemberg, au Gouvernement de Philisbourg.
Du 9. Septembre 1634.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre : A tous ceux qui ces présentes verront, SALUT. Nos très-chers bons Amis, Alliés & Confédérés, les Directeur Général & Ambassadeur de la Couronne de Suéde en Allemagne, & les Princes & Etats Confédérés ayant convenu par un Traité fait & passé entre nous & eux, de mettre entre nos mains la Forteresse de Philisbourg, pour les justes raisons qui leur ont été représentées de notre part à cet effet; Nous voulons commettre l'autorité & le pouvoir qu'il nous convient avoir dorénavant dans ladite place & dépendances d'icelle, à une personne qui la puisse soutenir avec dignité, & qui ait part en la Confédération commune, pour faire connoître d'autant plus à nosdits Amis & Alliés, que notre intention est de conserver cette place pour le bien général, comme nous y contribuons d'ail-

leurs tout ce qui nous eſt poſſible. A CES CAUSES, & pour la confiance que nous avons en l'affection que notre très-cher & bien amé le Duc de Wirtemberg Prince du ſaint Empire, porte tant audit bien général que particulierement à celui de notre ſervice, ainſi qu'il a témoigné par diverſes preuves qu'il en a données; nous avons icelui notredit Couſin, conſtitué, ordonné & établi, conſtituons, ordonnons & établiſſons par ces préſentes ſignées de notre main, Gouverneur & notre Lieutenant-Général en ladite Fortereſſe de Philisbourg appartenances & dépendances d'icelle, pour jouir de ladite charge aux honneurs, autorités, prérogatives & prééminences, telles qu'il convient à l'importance de cet emploi, & aux appointemens qui lui ſeront par nous ordonnés, & pour avoir le commandement général ſur tous les gens de guerre, François & Allemands qui y ſeront de par nous établis en garniſon, tenir la main, s'il ſera poſſible, que le Capitaine & Gouverneur de ladite Fortereſſe, apporte toute la vigilance & ſoin néceſſaires pour la conſervation & ſûreté d'icelle, qu'il faſſe vivre les chefs & gens de guerre dans la diſcipline à l'ordre requis, à ce que les lieux voiſins

n'en reçoivent aucune incommodité, qu'il la tienne toujours pourvue de vivres suffisamment & de munitions de guerre; ensemble de toute autre chose nécessaire pour la deffense de ladite place, & généralement de faire tout ce qui sera de besoin & dépendra de lui en la qualité susdite pour la sûreté & observation de ladite Forteresse, ainsi que nous-mêmes ferions, & ce tant qu'il nous plaira. Si donnons en Mandement à notre amé & féal Conseiller en notre Conseil d'Etat, Maréchal de Camp en nos Armées, & notre Ambassadeur Extraordinaire en Allemagne, le Comte de Pas sieur de Feuquiéres notre Lieutenant-Général aux Gouvernemens des Evêchés de Metz & Toul, de recevoir en notre nom de notredit cousin le Duc de Wirtemberg, le serment qu'il lui convient faire pour ladite charge, ainsi que nous donnons autorité & commandement spécial de ce faire à notredit Ambassadeur; il mette & institue de par nous notredit cousin en ladite charge de Gouverneur, & notre Lieutenant Général dans Philisbourg & ses dépendances, & d'icelle, ensemble des honneurs, autorités, & prééminences des susdits il le fasse jouir, & le fasse obéir & entendre de tous, ainsi qu'il ap-

partiendra. Car tel est notre plaisir ; en témoin de quoi nous avons fait mettre notre scel à ces présentes. Données à Monceaux le 9e. jour de Septembre, l'an de grace 1634. & de notre Régne le 25e. *Signé* LOUIS, & scellé du grand Sceau de cire jaune, & sur le repli par le Roi, BOUTHILLIER.

LETTRE de Monsieur VIALAR, *à Monsieur* DE FEUQUIERES. *Du 12. Septembre 1634. à Soleure.*

MONSIEUR,

Je vous écrivis dernierement pour répondre à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire en datte du 22e. Août, mais je doute qu'elle vous ait été rendue n'en étant point fait de mention par une seconde du 5. de ce mois, que je viens de recevoir de votre part. Je l'avois adressée à mon correspondant de Basle pour vous la faire tenir par la même voie qu'il reçoit les vôtres pour me les envoyer. Je me réjouis infiniment des bonnes nouvelles que vous me mandez,

& de l'heureux ſuccès de votre Négociation. C'eſt une ſinguliere marque de votre adreſſe & prudence que vous ayez fait conſpirer tant d'eſprits diviſés en un même deſſein, & que vous ſoyez demeuré le maître de toutes les difficultés que les conſeils étrangers oppoſent aux nôtres en toutes les occaſions. Je fais toujours ici l'expérience de cette vérité avec ce déplaiſir, qu'après avoir long-tems conjuré la tempête & tâché de la détourner de ce pays, je croi que l'opiniâtreté des quatre Cantons Catholiques, Uri, Schwits, Vudervalden & Zug, prendront en l'affaire de Keſſelrin une derniere réſolution qui les précipitera dans la guerre pour tirer quelque vérité de ce pauvre homme, qu'ils tiennent toujours priſonnier, ils le mirent ces jours paſſés à une ſi rude queſtion qu'elle fait horreur à tous leurs Alliés qui jugent cette procédure extraordinairement inhumaine & rigoureuſe. Les Proteſtans ne peuvent plus ſouffrir les diverſes injures qui leur ſont faites, & s'y trouvant engagés de réputation, ils commencent fort à ſortir de la modération qu'ils ont juſques-ici témoignée. Ils m'ont écrit pour me repréſenter leur juſte déplaiſir, & la raiſon qu'ils ont de s'armer contre ceux qui n'en entendent

point. Je ferai mes derniers efforts pour empêcher tout ce désordre, & ne manquerai de faire ici valoir ce qu'il vous a plû m'écrire du dépôt de Philisbourg, & des forces du Roi dans l'Allemagne. C'est un surcroit d'obligations que je vous ai, à quoi je ne puis autrement répondre qu'en vous protestant toujours de plus en plus que je serai toute ma vie,

Monsieur,

Votre très-humble & très-affectionné serviteur, *Signé* DOUET VIALAR.

LETTRE de Mr DE FEUQUIERES, à Monsieur VIALAR. Du 19. Septembre 1634.

MONSIEUR,

La bataille, que ces Messieurs ont perdue devant Nordlingen, s'est donnée si près de vous & le bruit en a été tellement répandu, que je tiendrois superflu de vous en mander les particularités, ni

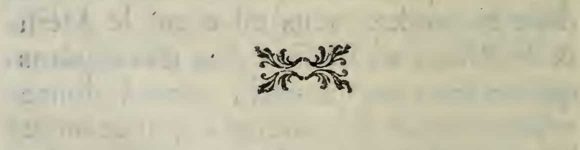
même la prise de Monsieur le Maréchal Horn. C'est pourquoi je me contenterai de vous dire seulement les ordres que l'on apporte par-deçà, pour arrêter le cours de cette mauvaise fortune.

Incontinent après que cette nouvelle fut arrivée, Messieurs de l'Assemblée générale députérent vers moi, pour faire entendre à Sa Majesté que le mauvais état où se trouvoient maintenant leurs affaires, les obligeoit d'avoir recours à elle, de laquelle ils reconnoissoient que dépendoit le recouvrement de leur salut, & que pour cet effet ils la supplioient de vouloir rompre avec leurs ennemis qu'elle devoit tenir pour les siens; leurs affaires n'étant pas maintenant en état d'être relevées par une médiocre assistance.

La réponse que je leur fis que Sa Majesté, ne pouvant prévoir l'état auquel ils se trouvoient maintenant, ne m'avoit pas chargé du pouvoir de traiter d'une affaire si importante, que néanmoins je reconnoissois par tous les ordres qu'elle m'envoyoit des soins si particuliers de leurs intérêts, que je ne faisois aucun doute qu'elle ne les embrassât de la sorte qu'il leur seroit plus avantageuse, pourvû que de leur part ils lui donnassent des marques d'une confiance convenable au

besoin qu'ils avoient d'elle : ce qu'ayant rapporté à l'Assemblée; ils ont député une seconde fois vers moi, pour me prier de leur donner un projet des conditions lesquelles je croirois les plus approchantes des intentions de Sa Majesté, pour obtenir d'elle au moins un secours assez considérable pour relever leurs affaires, ce que je leur donnai le lendemain, dont ensuite ils sont venus conferer diverses fois avec moi, & sont demeurés d'accord de toutes les conditions qu'ils m'ont données signées, lesquelles j'ai aussi-tôt envoyées à Sa Majesté par le sieur de la Grange-aux-Ormes, qui sera suivi dans peu de jours des sieurs Leuffler & Streuff, que ces Messieurs envoyent vers Sa Majesté en Ambassade Extraordinaire, avec ample pouvoir de traiter & conclure ce qui sera jugé nécessaire pour le bien général, tandis que deçà l'on travaille tant que l'on peut à rassembler les troupes dont le rendez-vous est entre le Mein & le Rhin, où ils font état d'avoir dans quinze jours au plutard, onze à douze mille chevaux & quatorze à quinze mille hommes de pied, sans y comprendre vingt mille hommes de pied & quatre mille chevaux que Sa Majesté tiendra dans l'Alsace.

Je partirai demain pour aller recevoir le dépôt de Philisbourg, & de-là revenir ici promptement pour travailler suivant le plus de diligence qu'il me sera possible, à faire levée de douze mille hommes de pied & deux mille chevaux que Sa Majesté veut donner & entretenir à ses Alliés, autant que durera la guerre ils seront commandés par un Général François, sous la direction de l'union, & cela sur toutes les autres diversions qn'elle donnera avec ses armées Françoises, pour relever les affaires. A mon retour je ne manquerai de continuer à vous tenir averti de tout, dans la bonne correspondance & amitié que je me promets de vous, qui desire passionnement de paroître comme je suis, &c.



LETTRE de Mr DE FEUQUIERES, *à Monsieur* D'AVAUX.
Du 19e. *Septembre* 1634.

MONSIEUR.

Le desir que j'avois de vous pouvoir faire un rapport de l'état des affaires de deçà, m'avoit jusqu'à aujourd'hui fait remettre d'un jour à l'autre de vous écrire & faire réponse à la vôtre, que je visse la conclusion de cette Assemblée; mais je ne m'attendois pas d'avoir à y ajouter les grands changemens que la perte de la bataille de Norliguen a apporté à toutes les affaires du parti, de quoi je ne m'arrêterai pas à vous dire le détail, ne doutant pas que vous ne l'ayez incontinent appris dans la Cour où vous êtes, où je m'imagine que cette nouvelle n'aura pas tant déplû, de sorte que je me contenterai de vous faire simplement le rapport des ordres qui ont été donnés pour arrêter promptement le cours de la victoire des ennemis, en attendant que l'on pourvoye aux grandes affaires générales.

Incontinent après que cette nouvelle fut arrivée, Messieurs de l'Assemblée générale députérent vers moi, pour faire entendre à Sa Majesté que le mauvais état où se trouvoient maintenant leurs affaires, les obligeoit d'avoir recours à elle, de laquelle ils reconnoissoient que dépendoit le recouvrement de leur salut, & que pour cet effet ils la supplioient de vouloir rompre avec leurs ennemis qu'elle devoit tenir pour les siens; leurs affaires n'étant pas maintenant en état d'être relevées par une médiocre assistance.

La réponse que je leur fis, fut que Sa Majesté ne pouvant prévoir l'état auquel ils se trouvoient maintenant, ne m'avoit pas chargé du pouvoir de traiter d'une affaire si importante, que néanmoins, je reconnoissois, par tous ses ordres qu'elle m'envoyoit des soins si particuliers de leurs intérêts, que je ne faisois aucun doute qu'elle ne les embrassât de la sorte qui leur seroit plus avantageuse, pourvû que de leur part ils lui donnassent des marques d'une confiance convenable au besoin qu'ils avoient d'elle; ce qu'ayant rapporté à l'Assemblée, ils ont député une seconde fois vers moi, pour me prier de leur donner un projet des conditions lesquelles je croirois les

plus approchantes des intentions de Sa Majesté, pour obtenir d'elle au moins un secours assez considérable pour relever leurs affaires; ce que je leur donnai le lendemain, dont ensuite ils sont venus conférer diverses fois avec moi, & sont demeurés d'accord de toutes les conditions qu'ils m'ont données signées, lesquelles j'ai aussi-tôt envoyées à Sa Majesté par le Sr de la Grange-aux-Ormes, qui sera suivi dans peu de jours des sieurs Leuffler & Streuff, que ces Messieurs envoyent vers Sa Majesté en Ambassade Extraordinaire, avec ample pouvoir de traiter & conclure ce qui sera jugé nécessaire pour le bien général, tandis que deçà l'on travaille tant que l'on peut à rassembler les troupes dont le rendez-vous est entre le Mein & le Rhin, où ils font état d'avoir dans quinze jours au plutard, onze à douze mille chevaux & quatorze à quinze mille hommes de pied, sans y comprendre vingt mille hommes de pied, & quatre mille chevaux que Sa Majesté tiendra dans l'Alsace.

La susdite déroute a tellement étonné d'abord tous les Confédérés, que sans cette espérance qui leur reste du côté de Sa Majesté, de laquelle j'ai crû leur devoir donner encore de plus grandes assurances

que je n'avois lieu de l' eſpérer pour eux; ils ſe fuſſent ſans doute laiſſé emporter aux propoſitions d'accommodement qui leur étoient faites par l'Electeur de Saxe qui a encore ſes Ambaſſadeurs, au lieu de quoi nous les avons portés à l'union des Cercles de Haute & Baſſe Saxe, dont le dernier la ſignée, & le premier en eſt demeuré d'accord, attendant ici l'éclairciſſement d'un article concernant la ſatisfaction de Suéde & l'affaire de la Pomméranie, que doit envoyer l'Electeur de Brandebourg en la forme dont on eſt enfin convenu.

Toutes les difficultés que j'ai eues avec le Chancelier Oxenſtiern, ſe ſont enfin terminées avec la concluſion de l'affaire de Philisbourg, de laquelle ayant obtenu la ſatisfaction que Sa Majeſté en attendoit quinze jours avant cette déroute, de ſorte que cela a été cauſe que dans l'affection où il s'eſt trouvé, il s'eſt plus franchement ouvert à moi dans toutes les affaires de Suéde, dont il reconnoit maintenant le principal appui dépendre de Sa Majeſté, aux intérêts de laquelle il proteſte ſe vouloir à l'avenir très-étroitement attacher, & la diſpoſition des affaires de deçà ſe trouve maintenant telle, que Sa Majeſté de ſon côté n'a pas peu

d'intérêt à le maintenir en la direction, qui sans elle lui seroit non-seulement contestée mais ôtée; de sorte, Monsieur, que je pense vous devoir donner avis, qu'il est très-important qu'au lieu de le choquer dans le Sénat de Suéde, ainsi que j'avois lieu par le passé, qu'il étoit du tout nécessaire, il l'y faut maintenir par des témoignages de satisfaction que Sa Majesté a de sa conduite; dequoi je ne fais nul doute que vous n'en receviez ordre de la Cour par la premiere dépêche de Sa Majesté, ensuite de la lettre que je l'ai obligé de lui écrire pour sûreté de la parole qu'il me donnoit.

Il supplie aussi instamment Sa Majesté de vouloir vous envoyer des ordres encore plus particuliers, s'il se peut, pour presser le Roi de Pologne d'entrer dans un prompt accommodement de Tréve ou de Paix, & de rendre les mêmes offices vers les Ambassadeurs du Roi d'Angleterre, pour les convier d'y envoyer des Ambassadeurs. Voilà, Monsieur, l'état auquel une malheureuse bataille a rendu ces Messieurs à se rendre supplians, au lieu que quand vous êtes parti pour votre Ambassade, j'avois bien de la peine à leur faire comprendre l'obligation qu'ils avoient à Sa Majesté, des soins qu'elle en vouloit prendre.

Le mal pour nous eſt que par leur affoibliſſement, leurs affaires ſe trouvent en tel état qu'il n'eſt pas aiſé à Sa Majeſté de s'en prévaloir.

Je pars aujourd'hui pour aller recevoir le dépôt de Philisbourg, d'où je fais état de me rendre le plutôt qu'il me ſera poſſible auprès de Sa Majeſté, pour lui rendre compte de l'état des affaires de deçà; ſurquoi elle n'aura pas de petites réſolutions à prendre, deſquelles je ne doute pas que l'on ne faſſe part dans peu de tems.

LETTRE de Monſieur D'AVAUX. *Du 9. Octobre 1634. à Copenhaguen.*

MONSIEUR,

Depuis ma réponſe à la lettre que Monſieur d'Avaugour me rendit de votre part, je n'ai rien eu de certain à vous écrire; le Prince ayant toujours differé par divers moyens de me donner une réſolution entiere, afin de m'arrêter aux nôces de ſon fils, où il a une paſſion d'avoir des Princes de toutes les Couronnes;

maintenant que nous ſommes à la veille de cette fête & qu'il m'y voit engagé, il a terminé ce que j'avois traité avec lui & avec ſes Miniſtres, hormis en un point qui reſte encor indécis : ſçavoir eſt, s'il trouvera bon de faire dreſſer un écrit de ce que nous avons arrêté enſemble. Et pour vous en dire mon opinion par avance, je crois qu'il ne le voudra pas, mais cela n'eſt pas auſſi fort important : car les ordres que j'ai du Roi, portent que ſi je n'en puis tirer un écrit, j'eſſaye au moins de l'en faire tomber d'accord verbalement, ce que j'ai déja obtenu. Mais je penſe que l'effet & le fruit de cette Négociation eſt retardé pour long-tems, n'y ayant plus guére d'apparence que l'Empereur enflé des proſpérités veuille encore faire entendre à la paix, ſi ce n'eſt à une paix qui ſeroit bien pire que la guerre ; quoiqu'il en ſoit, Monſieur, je vous dois rendre compte de tout ce qui s'eſt paſſé ici, comme au principal Miniſtre de Sa Majeſté en Allemagne, dont aujourd'hui tous les autres affaires dépendent.

J'ai donc charge de procurer que le Roi de Dannemarck ne faſſe point de paix particuliere, & empêche auſſi que Saxe ne traite poinr ſéparément.

Qu'il agrée l'intervention du Roi &

la fasse agréer à l'Electeur de Saxe & aux autres Intéressés ; qu'il approuve les trois conditions suivantes & les fasse approuver au tems de l'Assemblée.

Que la paix soit universelle, comprenant les intérêts des Rois & Princes voisins Intéressés en cette guerre.

Que les Intéressés & même les Médiateurs en demeurent garans les uns envers les autres pour dix ans, sauf à prolonger ; que l'Empereur ne puisse rien entreprendre à l'avenir, directement ni indirectement contre les Protestans & Princes voisins, qu'avec le consentement des Electeurs, & suivant les loix de l'Empire.

Pour le premier point, ledit Roi m'a déclaré qu'il n'entend se mêler que d'une paix générale, & que Saxe ne veut point faire son Traité à part, & qu'il est superflu de l'y convier davantage d'autant qu'il l'en a assuré, même depuis peu de jours, lui ayant écrit que les Députés qu'il tient auprès de l'Empereur n'ont charge que d'écouter, pour préparer la voie à ladite paix générale.

Pour le second, il ne m'a jamais répondu comme il faut & n'y a nulle disposition.

Et quant aux conditions susdites après

beaucoup

de difficultés, il eſt demeuré d'accord de toutes les trois, & entr'autres il a eu grand peine à ſe réſoudre à la garantie réciproque de tout ce qui aura été conclu par la paix.

Voilà en ſubſtance, Monſieur, tout ce que j'ai négocié par-deçà, avec un article concernant le commerce, la déduction duquel vous ſeroit ennuyeuſe & inutile, n'ayant rien de commun avec les grandes affaires que vous maniez. Or, d'autant qu'en peu de jours les choſes ont changé de face, depuis que par votre ſoin & induſtrie Philisbourg & Benfeld ſont entre les mains du Roi, depuis que Sa Majeſté a envoyé une armée en Alſace, & depuis la victoire des Impériaux devant Norlinghen, qu'on fait ici ſonner bien haut; je vous ſupplie prendre la peine de me mander à quoi vous en êtes, & en quoi je pourrois ſervir en Suéde & ſpécialement en quelle poſture eſt aujourd'hui le Chancelier, lequel on dit être entiérement lié avec la France: car s'il eſt ainſi, j'ai des ordres qui le regardent dont l'exécution ſeroit périlleuſe; & c'eſt pourquoi je vous ſupplie derechef de me tenir averti.

Le fils de Monſieur le Chancelier Oxenſtiern paſſa l'autre jour par ici, il

me fit la faveur de me venir voir, & de me faire entendre la bonne intelligence & union qui augmente de plus en plus entre les deux Couronnes; je lui rendis la visite le lendemain, qui est la seule que j'aye faite en cette Ville depuis que j'y suis.

C'est demain le jour de l'entrée de la Princesse de Saxe, son serviteur ira au-devant d'elle, encore qu'il soit au lit depuis huit jours pour un flux de sang: le Duc de Holstein Ambassadeur de l'Empereur est arrivé avec grand suite. Il y a ici force Princes & Princesses sans les Ambassadeurs: celui d'Espagne s'est retiré un peu honteusement la veille des nôces, après avoir prétendu de me précéder, & puis s'être rabattu à une place égale à la mienne; mais je n'ai voulu souffrir ni l'un ni l'autre, & cette contestation a duré quinze jours en laquelle il étoit même porté par ces gens-ci: il s'appelle Dom Tel Marquis de la Fuente. Maintenant on est après à régler les rangs de Suéde & Pologne qui ne se sont pas seulement visités. Ce dernier dit que c'est lui qui est Ambassadeur de Suéde aussi-bien que de Pologne, & monte aux nues dès qu'on lui en parle: il continue en la résolution de me céder; le Suédois n'en

dit pas autant, mais il n'ose aussi dire le contraire, ayant honte de mettre en question avec la France, ce qui lui est volontairement déféré par une grande Couronne qui ne lui est pas si obligée comme celle de Suéde.

Je ferai tout mon possible pour partir dans huit jours, & m'en aller à Stockolm. Et pour fin, je vous dirai que le Roi de Dannemarck dépêcha avant-hier un courier à Monsieur le Chancelier Oxenstiern, je crois que c'est pour l'Evêché de Brême, & les places que les Suédois y tiennent dont il traiteroit avec eux; il a dépêché aussi vers le Chapitre dudit lieu, & plusieurs fois à Vienne; mais je vous ennuye de cette longue lettre, & vous supplie néanmoins me donner encore un moment de votre tems, pour lire les assurances qne je vous renouvelle de mon très-humble service, & la passion que j'ai d'avoir quelque part en vos bonnes graces, dont vous n'honorerez jamais personne qui soit plus véritablement que moi,

Monsieur,

Votre très-humble & très-affectionné serviteur,
Signé D'AVAUX.

LETTRE de Mr DE FEUQUIERES, à Monsieur DE BUSSY-LAMET. Du 14. Octobre 1634. à Spire.

MONSIEUR,

Je vous avois mandé il y a quatre jours par la lettre que je vous écrivois, à la recommandation du ſieur Squin l'éxécution du dépôt de Philisbourg, je penſai devoir laiſſer à Monſieur Médart, d'en faire le rapport des particularités à ſon Alteſſe Electorale, deſquelles je doute que d'abord elle ſe trouve entierement ſatisfaite, & particulierement de l'inventaire qui s'eſt fait des choſes qui lui appartiennent, où il ſe trouve quelque petit mécompte auquel je n'ai pû remédier, me tenant bien-heureux d'avoir obtenu le principal : j'ai toujours lieu de douter jusqu'à ce que j'en aye été en pleine poſſeſſion.

Je reçus il y a trois jours une lettre de Sa Majeſté, par laquelle elle me donnoit avis qu'elle avoit envoyé exprès Monſieur de Gournay vers ſon Alteſſe,

pour lui faire entendre la deffense qu'elle me faisoit de recevoir le dépôt de Philisbourg, que premierement je ne le visse fourni de vivres & de munitions pour une armée. Mais cette lettre m'étant arrivée trop tard; ce sera s'il vous plaît, à vous, Monsieur, à m'aider, à porter à y satisfaire promptement & sans aucune remise, ainsi que je l'en supplie par la lettre que je lui écris.

Je pars demain pour m'en retourner à Mayence voir le Chancelier, & delà à Francfort achever de travailler aux levées que Sa Majesté m'a ordonnées : delà je ne manquerai de vous faire sçavoir ce que je pourrai apprendre de mon côté; ce sera à vous, s'il vous plaît, Monsieur, à me rendre le semblable, maintenant que les nouvelles les plus importantes viendront de votre côté, où le Cardinal Infant est passé avec dix mille hommes, & le Roi de Hongrie remonte le Mein pour, à ce que l'on croit, attaquer Wirzbourg.

Nous avons ici le Ringrave-Otto-Ludovic, qui sous prétexte d'aller joindre ses troupes à celles qui sont à Mayence, a séjourné dans cet Evêché depuis deux jours : j'ai envoyé ce matin à Monsieur le Maréchal de la Force qui est à Landau, pour le convier de se vouloir avan-

cer avec ses troupes, pour déloger dès demain, & tout d'un tems travailler à faire un pont à Philisbourg.

CONTRE-PROMESSE pour cent cinq mille livres, sur une quittance de cinq cens mille livres des Confédérés. Du premier Janvier 1635.

NOus Manassés Comte de Pas, Chevalier Seigneur de Feuquiéres, &c. Conseiller du Roi en son Conseil d'Etat, & Maréchal de ses Camps & armées &c. Ambassadeur Extraordinaire pour Sa Majesté Très-Chrétienne en Allemagne: certifions à tous qu'il appartiendra, & confessons avoir reçu de Monsieur Oxenstiern, grand Chancelier de la Reine & Couronne de Suéde, & Directeur Général des quatre Cercles Supérieurs d'Allemague, & George Frédéric de Graff, Comte de Holac, par les mains du sieur Betz gentilhomme Allemand, au nom des Etats desdits quatre Cercles Supérieurs Confédérés de Sa Majesté, une quittance de la somme de cinq cent mille livres tournois, de laquelle il a plû à sadite Majesté gratifier mesdits sieurs les

Etats, pour être employée au payement de leur armée; & que ſur ladite quittance de cinq cent mille livres, nous n'avons fait délivrer comptant que la ſomme de trois cent quatre-vingt quinze mille livres. Promettant à meſdits ſieurs les Etats de leur faire fournir le ſurplus, montant à la ſomme de cent cinq mille livres, dans quinze jours, de laquelle nous avons fait faire le change à Metz, parce qu'elle étoit en ſols de France, qui eſt une monnoye qui n'a point de cours dans leurs armées; en témoin de quoi nous avons ſigné la préſente, à Spire le premier jour de l'an mil ſix cens trente-cinq.

LETTRE du Révérend Pere Joſeph, à Monſieur DE FEUQUIERES. *Du premier jour de l'an 1635.*

MONSIEUR,

Je vous avois écrit, il y a deux jours, une ample dépêche que je retiens, pour ce qu'elle doit aller avec celle du Roi, que vous aurez dans deux jours par courier exprès : par cette lettre je vous mandois

avec vérité que tout ce que contenoit votre dépêche apportée par le ſieur de la Boderie, a été ſi fort approuvé & ſpécialement du ſieur Amelot, qui a dit de grandes louanges devant tous de la prudence & du courage du ſieur Manaſſés; il n'a point perdu cette opinion pour ce qui eſt arrivé depuis, ayant fort bien jugé qu'il ſe faut ſervir des occaſions: c'eſt un bonheur que les choſes ſe ſoient ſi bien paſſées, mais il importe de n'en pas laiſſer perdre le fruit; ſurquoi je me remets à la bonne conduite de Meſſieurs les Généraux, & à ce que les gens que vous avez chaſſé vous obligeront. Je n'ai point reçu de vos nouvelles cette fois, je croi que votre courier étoit preſſé, vous ferez bien d'en envoyer ſouvent ſur toutes les occurrences, l'état des affaires le vaut bien. L'on deſire fort ſçavoir ſi 34 ſe peut remettre, ce qui eſt de grande importance, quand ce ne ſeroit que pour peu de tems; il faut veiller ſur lui, mandez auſſi ce que vous eſpérez de la ſtabilité de 36.

Tout ce que 88 dira & fera vers ces deux perſonnes, ſera ici tenu pour bien fait.

J'ai impatience que notre courier ne s'en va, pour m'étendre plus au long ſur tous les points, il partira après demain pour le plûtard.

LETTRE de Mr DE FEUQUIERES, *écrite à Monſieur d'* ANDILLY. *De Paris le* 14. *Janvier* 1635.

MONSIEUR,

L'eſprit des perſonnes auxquelles vous avez affaire eſt compoſé d'une telle ſorte, que je ne croirois pas leur donner une petite preuve de ma ſuffiſance, ſi je pouvois me conſerver la perpetuité de leurs bonnes graces, & m'acquiter de mon devoir aux choſes, que je ſuis obligé par ma conſcience, & pour le bien public.

Arrivant ici j'ai trouvé une dépêche dreſſée ſur les ſujets du ſecours de Wirtemberg, ſi peu circonſtancié, pour n'avoir point fait de réfléxions ſur les intérêts du Duc Bernard, & du Chancelier, que, quoique la réſolution qu'ils avoient priſe, ſoit très-bonne, j'ai crû les devoir porter à faire cette ſeconde dépêche; qu'ils accompagnent des lettres néceſſaires au Duc Bernard & au Chancelier, pour les faire agir ſelon leurs intentions: l'une s'adreſſe à Meſſieurs les Généraux,

T v

& l'autre au ſieur de la Grange, lequel comme plus informé des intérêts du Chancelier, & étant auprès de lui, j'ai crû plus propre à négocier cette affaire : toute mon appréhenſion ſur ceci conſiſte en la connoiſſance que j'ai de l'humeur un peu inconſidérée du perſonnage, & du peu d'affection que Monſieur le Maréchal de Brezé a pour lui, qui ſe portera facilement à ne rien trouver bon de ſa conduite; laquelle me fait craindre qu'en quelque façon, par réfléxion, il n'en tombe quelque choſe ſur moi; & cependant je ne vois pas comme quoi on puiſſe bien agir autrement.

Vous pouvez facilement juger par ce deſſein de Wirtemberg, comme toutes choſes ſe portent par-deçà à une rupture générale, je ſouhaite qu'elle produiſe un bien qui ſurpaſſe, ou du moins égale le mal qu'elle fera à bien du monde.

Depuis trois jours qu'il y a que je ſuis arrivé, Monſeigneur le Cardinal m'a tenu tellement ſujet auprès de lui que je n'ai eu le loiſir de voir aucune perſonne, non pas même d'aller à ſaint Germain.

Il ne ſe peut rien ajouter à la ſatisfaction que le Roi & Monſeigneur le Cardinal m'ont témoigné avoir de moi.

Je ſouhaite que je vous puiſſe man-

der en peu de tems que la mienne ſoit ſemblable d'eux.

On m'a parlé deſorte de la généralité des douze mille hommes, qu'il ſemble qu'à moins de me perdre, je ne puis la refuſer; je n'y ai pas pour cela moins d'averſion que vous m'en avez vû.

Voilà pour cette fois tout ce que je vous puis mander; adieu mon parfait ami, je ne ſuis pas moins étonné que vous, de voir que Manaſſés écrive à Paris.

MEMOIRE au Sr DE FEUQUIERES, *Ambaſſadeur Extraordinaire du Roi en Allemagne, Sa Majeſté le renvoyant à Worms, pour eſſayer de réduire l'état des affaires en la forme ſuivante.*

LE DIT ſieur de Feuquiéres diſpoſera le Chancelier Oxenſtiern à ne ſe point éloigner des environs de Mayence, & de reprendre vigueur en la conduite des affaires, lui offrant toute l'aſſiſtance que le Roi lui pourra rendre.

L'on ne traitera point ici avec le ſieur Grotius, & il ſera promptement renvoyé après ſa premiere audience, remettant

cette Négociation audit ſieur de Feuquiéres, pour la faire valoir avec adreſſe ſelon le cours que prendront les choſes dans l'Aſſemblée de Worms. Cependant pour préparer de bonne heure ledit Chancelier à bien faire, il lui fera eſpérer & même s'il voit être à propos, il s'obligera de la part du Roi de faire entrer dans le Traité de paix la récompenſe dudit ſieur Oxenſtiern, pour Mayence en ſon particulier, la ſatisfaction de la Couronne de Suéde, avec garantie de ce qui auroit été en la paix, qui ne peut autrement être utile & durable dans le grand nombre de Princes voiſins de la Suéde qui ont deſſein de l'abaiſſer.

Pour Benfeld, il agira vers ledit Chancelier, enſorte qu'en lui faiſant voir le tort qu'il a de ne point tenir le Traité fait à Paris, il ne le preſſe pas au dernier point de remettre actuellement la place entre les mains du Roi, comme étant une choſe que déja Sa Majeſté tient aſſurée dont elle attend l'effet au premier jour.

Le ſieur de Feuquiéres inſiſtera toujours près ledit Oxenſtiern, & lui faire comprendre que la véritable intention de Sa Majeſté eſt d'établir une paix aſſurée, ce qui ne peut être ſi chacun fait bande

à part; & si les deux Couronnes de France & de Suéde ne se maintiennent pour le présent & l'avenir dans une étroite amitié, & dans la bonne foi de leur alliance, à quoi Sa Majesté ne manquera nullement, & ne peut croire, nonobstant tous les bruits, que ledit Chancelier voulut se charger de cet extrême blâme devant la Reine & le Sénat de Suéde, & de tous les Princes de la Chrétienté, d'avoir voulu chercher sa sûreté & ses intérêts particuliers, en s'abandonnant aux vaines promesses des ennemis de son feu Maître & de sa Couronne, & se séparer du Roi & de ses Alliés, qui sont si étroitement conjoints avec lui dans une même cause.

Sur ces fondemens ledit sieur de Feuquiéres le confirmera au dessein de s'éloigner de tous Traités particuliers; & pour ce qui regarde l'Electeur de Saxe, ledit sieur de Feuquiéres dira au Chancelier ce que contient la dépêche portée par le sieur de Beauregard, & s'il y a lieu d'espérer que ledit Electeur retienne encore quelques bonnes intentions pour le bien commun; il portera ledit sieur Chancelier à convenir des moyens raisonnables pour contenter ledit sieur Electeur, avec lequel il sera bien plus à propos que

ledit Oxenſtiern & les Confédérés traitent, envoyant vers lui au nom de tous quelque homme fidelle & prudent, conviant ledit Electeur d'envoyer ſes Députés à l'Aſſemblée générale des Cercles, ſoit à Worms ou ailleurs ; que ſi ledit Oxenſtiern alloit lui-même en Saxe, ſa préſence étant requiſe par-deçà, ledit ſieur de Feuquiéres fera tout ſon poſſible vers ledit Chancelier, pour l'induire à ne point deſeſpérer l'Electeur de Brandebourg, lequel point il touchera délicatement ſelon l'état des affaires.

Il le portera auſſi à faire hâter de nouvelles levées en Suéde, & à donner les ordres convenables à Banniere, afin d'appuyer le deſſein de Sa Majeſté pour le bien commun de ſes Alliés, & ſpécialement en ce qui regarde les places de Wirtemberg, & des autres lieux voiſins.

Pour ce qui concerne le Duc Bernard de Veymar, le ſieur de Feuquiéres le pourra aſſurer que le Roi a très agréable qu'il commande aux douze mille Allemands que Sa Majeſté entretiendra en la maniere que porte le Traité fait à Paris, y obſervant les conditions appoſées dans ledit Traité ſur ce ſujet. Elle conſentira volontiers qu'il jouiſſe du Landgraviat d'Alſace, ce qui s'entend du revenu qui

pourroit appartenir à la maiſon d'Autriche, ſans y comprendre les biens d'Egliſe & des particuliers, de quoi le Roi ne peut diſpoſer; voulant auſſi que ledit Duc y maintienne la Religion Catholique en toute liberté, & ſelon qu'il eſt porté par le dernier Traité fait à Paris.

Pareillement, Sa Majeſté ſe réſerve les places fortes, & d'autant que Sa Majeſté ne s'attribue ledit pays que comme en dépôt juſqu'à la paix, & pour le garantir des oppreſſions de l'autre parti; Sa Majeſté eſt obligée de ſe reſerver la principale autorité en icelui pays, enſorte que ledit Duc jouiſſe dudit Landgraviat avec ſa dépendance, & ſous l'autorité de ſadite Majeſté, ſans moleſter les habitans dudit pays par contributions ou autres charges & foules de guerre, ou par impoſitions de nouveaux droits. Sa Majeſté promettant audit Duc, qu'au cas que par un Traité de paix il faille qu'il remette ledit Landgraviat, de s'employer de tout ſon pouvoir, conjointement avec les Confédérés, pour faire qu'il en reçoive récompenſe.

Sa Majeſté entend auſſi qu'en ce cas, ledit Duc Bernard de Veymar s'oblige par écrit & avec ſerment à ſadite Majeſté & aux Confédérés de faire conduire & faire

agir les troupes qui seront sous sa charge, tant celles du Roi que des Confédérés, selon qu'il en sera ordonné par le Conseil de la direction ou par le Conseil de guerre qui sera près de lui, tant de la part de Sa Majesté que du Conseil formé; sadite Majesté y retenant toujours en la personne du Lieutenant-Général de sesdites troupes, le rang & l'autorité qui lui est donnée par le Traité de Paris.

De plus, ledit Duc Bernard de Veymar promettra de ne point séparer les troupes des Confédérés, tant de la Cavalerie que d'Infanterie d'avec les douze mille hommes, commandés par le Lieutenant-Général de Sa Majesté, ou de celui qui sera en sa place contre leur volonté, & spécialement si lesdites troupes étoient si éloignées qu'elles ne se pussent joindre facilement, ou pouvoient être empêchées par les ennemis, ou qu'elles eussent sujet de craindre d'en recevoir quelque dommage, comme aussi lesdites troupes entretenues par Sa Majesté ne se sépareront pas de celles des Confédérés, ensorte qu'elles ne puissent se joindre aisément, & sans mettre en péril les unes & les autres.

Ledit Duc aura soin que dans les départemens, logemens & garnisons, quand

il échéra d'en faire, les troupes de Sa Majesté soient bien traitées, autant que l'occasion le permettra. En l'absence dudit Duc, le Lieutenant-Général de Sa Majesté commandera toutes les troupes de l'armée où il sera, ou au moins il commandera en chef aux troupes de sadite Majesté.

Que s'il arrivoit que sadite Majesté eut besoin que ladite armée commandée par le Duc Bernard de Veymar, secourut les places qu'elle tient en Allemagne, ou au moins le long du Rhin, il sera obligé de le faire, si Sa Majesté le desire, si ledit Duc n'étoit occupé en quelqu'autre lieu qu'il ne peut abandonner sans un notable dommage pour le bien commun.

De même ledit Duc promettra par écrit & avec serment de ne faire point suspension ou Tréve, ou entendre à aucun Traité d'accommodement ou de paix avec l'Empereur, ou autres Princes non compris dans la Confédération des quatre Cercles de la haute Allemagne, qu'avec le sçu & l'exprès consentement de Sa Majesté & des Confédérés.

Le sieur de Feuquiéres fera tout ce qu'il jugera plus à propos pour maintenir les autres Princes & Communautés, en la correspondance qu'ils doivent à l'affec-

tion, & au ſoin de Sa Majeſté pour leur bien commun.

Pour ce qui eſt du Landgrave de Heſſe, outre les cent mille livres qui lui ſeront délivrées à Paris, à la Haye, ou à Francfort, le ſieur de Feuquiéres l'aſſurera que ſi durant le cours de la guerre, il ſe préſente occaſion d'aggrandir ſes Etats, pourvû que ce ne ſoit ſur les biens de l'Egliſe, Sa Majeſté y contribuera volontiers de tout ſon poſſible, comme auſſi pour rendre ſes conditions bonnes en la paix, & le conſerver en la libre poſſeſſion de ſes Etats, & des choſes qui lui auront été accordées par le Traité de paix, contre qui que ce ſoit.

Pour ce qui eſt du Comte de Hanau, Sa Majeſté aura bien agréable que pour le ſoulager de l'extrême dépenſe de la garniſon qu'il tient dans ſa Ville, l'on y mette mille ou douze cens hommes du nombre des douze mille Allemands que le Roi promet d'entretenir.

Pareillement, Sa Majeſté approuve le deſſein propoſé par les Princes & Villes proches du Rhin, pour la conſervation des places qui ſont ſur ladite Riviere, ſelon les conditions ſuivantes.

Leſdits Princes & Communautés entretiendront à leurs dépens dix ou douze

mille hommes d'Infanterie, ou de Cavalerie, selon que ledit sieur de Feuquiéres verra qu'ils le pourront faire plus commodement, & plus utilement pour le bien commun, lesquelles troupes ils pourront tenir dans les garnisons pour s'en servir au besoin.

Sa Majesté tiendra de sa part au-deçà du Rhin, un pareil nombre de gens de guerre en la même façon, & pour le même dessein; lequel est de deffendre tous ensemble les Villes situées sur le Rhin, d'ôter aux ennemis celles qu'ils y ont, & d'empêcher le passage de ladite Riviere aux ennemis. Ce qui s'entend aussi des passages de la Moselle du côté du Luxembourg, au cas que les ennemis le voulussent pour entrer dans les Terres des Confédérés.

Pour ce qui est du Duc de Wirtemberg, le sieur de Feuquiéres lui fera voir l'affection que le Roi lui porte par les ordres qu'il a donné de secourir son pays, que Sa Majesté aura toujours en un particulier soin de conserver avec l'aide des Confédérés, & s'employera pour rendre ses conditions les plus avantageuses qu'il se pourra & avec garantie pour l'avenir.

Le sieur de Feuquiéres étant à l'Assemblée de Worms, confirmera les Confédé-

rés en la promesse qu'ils ont renouvellée par le dernier Traité, de ne point entrer en aucun accommodement ou Traité de paix sans Sa Majesté, nonobstant toutes les sollicitations de l'Empereur & de l'Electeur de Saxe, mais de convenir du tems & du lieu pour une Assemblée générale de tous les Cercles, afin de résoudre tous ensemble ce qui sera expédient pour le bien commun; prenant cependant les résolutions convenables, & préparant les moyens propres pour faire la guerre, le plus avantageusement qu'il se pourra, en délivrant par leurs forces communes les pays des Confédérés.

Et afin que lesdits Confédérés, sachant que Sa Majesté n'obmet chose aucune de sa part qui puisse servir au dessein qu'ils doivent avoir de contraindre les ennemis par la violence ouverte à conclure une bonne & sûre paix, & à ne point négliger durant ce tems-là les ouvertures qui s'en pourroient offrir; le sieur de Feuquiéres leur fera entendre que Sa Majesté persiste en la volonté qu'elle a de se déclarer publiquement contre la maison d'Autriche, pour assurer la liberté de ses Alliés, & pour faire voir qu'elle ne le fait pour aucun intérêt particulier, ni pour s'aggrandir au préjudice du repos

public, mais par le ſeul zéle de la juſtice : elle trouve bien à propos que ſeſdits Confédérés ſe diſpoſent d'entrer conjointement avec elle, après l'Aſſemblée générale des Cercles, en un Traité public avec l'Empereur & ſes Alliés, pour voir s'il y aura moyen de couper la racine de tous les différens qui pourroient empêcher la tranquilité publique, & remettre l'Empire en ſa premiere ſplendeur.

Surquoi Sa Majeſté qui veut que toutes ſes actions ſoient connues à ſes Alliés, comme n'ayant autre objet que leur bien, leur fait ſçavoir par le ſieur de Feuquiéres, que le Pape ayant fait entendre à Sa Majeſté par ſes Nonces, qu'il avoit obtenu de l'Empereur d'entrer en un Traité public, & de convenir d'un lieu dans l'Allemagne, auquel l'Empereur au nom de ſes Alliés, & Sa Majeſté conjointement avec les ſiens, pourroient envoyer leurs Ambaſſadeurs pour compoſer les préſens mouvemens, & faire ceſſer les troubles de l'Empire; Sa Majeſté auroit fait réponſe au Pape, qu'elle ne vouloit entendre à aucun Traité qu'avec le concours & conſentement de ſes Confédérés, & qu'elle ſçauroit plus expreſſément leurs intentions par le ſieur de Feuquiéres en l'Aſſemblée de Worms, ſe re-

mettant à l'avis commun pour le choix du lieu & du tems. Quant au lieu, il lui semble que Ulm, Francfort, ou Worms seroient bien à propos; pour le tems, on en pourra délibérer à l'Assemblée générale des Cercles.

Le sieur de Feuquiéres ôtera aux Confédérés la crainte qu'ils pourront avoir, que le Pape par ce moyen se mêlât de de leurs affaires, même étant bien éloigné de s'entremettre de ces différens si embrouillés; Sa Majesté agissant par elle-même, nonobstant tout ce que les Espagnols lui ont voulu persuader qu'elle ne doit, & ne peut se séparer de ses Confédérés: si l'Assemblée de Worms se porte d'elle-même à desirer que le Roy, comme pour l'engager davantage en leurs affaires & les autoriser, reçoive lui-même la proposition de l'Empereur sur l'acceptation du tems de l'Assemblée, le sieur de Feuquiéres ne le refusera pas, pour montrer que Sa Majesté s'employe volontiers en toutes les choses qui peuvent tourner à leur plus grand avantage, & à faire mieux connoître combien elle embrasse leurs intérêts. Que si l'Assemblée n'agrée pas ce moyen, le sieur de Feuquiéres prendra garde que le Chancelier Oxenstiern où l'Electeur de Se Saxe, où le Landgrave de Darmstat

s'offrant à ménager eux-mêmes ce que deſſus avec l'Empereur, ne ſe ſervent de cette occaſion pour entretenir quelque ſecrette intelligence entre l'Empereur & les Confédérés, & ſe rendent plus maîtres de la Négociation, & du pour parler de la paix.

Surquoi ledit ſieur de Feuquiéres prendra ſur l'heure les expédiens qu'il jugera plus convenables, pour divertir ce mauvais effet.

Il donnera part aux Confédérés de ce que Sa Majeſté a été certainement informée du Traité fait à la fin de Septembre, entre l'Empereur & le Roi d'Eſpagne, pour trois ans, afin de s'aſſurer entiérement de l'Allemagne; comme ils ſe promettent de faire durant ce tems-là, & y établir pour jamais la Monarchie de la maiſon d'Autriche, tant à la ruïne des autres Princes Catholiques que des Proteſtans, d'où il prendra ſujet de leur faire connoître l'extrême beſoin qu'ils ont de la préſente aſſiſtance de Sa Majeſté, & de ſa garantie pour l'avenir; conſidérant le peu d'aſſurance qu'ils peuvent prendre à l'Empereur, qui dépend plus que jamais des Eſpagnols abſolument, s'étant obligé de ne pouvoir traiter ſans eux, & leur donner des places & des montres, & le pou-

voir de faire toutes ſortes de levées & de logemens dans l'Empire, outre pluſieurs articles ſecrets qui vont à l'entiére deſtruction des droits & de la liberté dudit Empire.

Ce qui pourra ſervir à faire voir aux Alliés, qu'il faut bien ſe garder de conclure aucun Traité avec l'Empereur, que le Roi d'Eſpagne ne ſouſcrive & ratifie pour éviter le piége infaillible où l'on tomberoit par l'artifice ordinaire des Eſpagnols, qui ne veulent s'engager à rien pour demeurer libres, pour faire agir l'Empereur en leur nom, & prendre leurs intérêts comme il a fait ci-devant dans le Palatinat, où il les avoit établis dedans Juliers, Rimberg & autres lieux, ſous prétexte de récompenſe des frais de la guerre, & de mille autres munitions dont ils ne manqueront pas quand ils ſeront les plus forts.

Ledit ſieur de Feuquiéres pourra auſſi ſe ſervir de ce que deſſus, pour faire voir aux Confédérés l'utilité des Conſeils de Sa Majeſté, de ſéparer d'avec les Eſpagnols les Princes Catholiques de l'Empire; & qu'il ſeroit à deſirer que tous venant à reconnoître leur commun péril s'uniſſent à s'y oppoſer, & à tourner leurs forces contre la maiſon d'Autriche, d'où leur mal peut venir.

Le

Le ſieur de Feuquiéres informera ſouvent Sa Majeſté de toutes les choſes qu'il jugera importantes à ſon ſervice, & tiendra, avec les ſieurs Maréchaux de la Force & de Brezé, la correſpondance convenable à la Charge qu'ils ont, pour rendre leur Emploi plus utile en la conduite de l'armée.

Fait à Paris le 30e. jour de Janvier 1635. *Signé* LOUIS, & plus bas BOUTHILLIER. Avec paraphe.

INSTRUCTION au ſieur DE FEUQUIERES. *Du dernier Janvier 1635.*

LE Roi voulant aſſembler un corps d'armée compoſé de troupes étrangéres, & autres que Sa Majeſté a nouvellement fait mettre ſur pied, a eſtimé ne pouvoir faire meilleur choix pour en avoir la conduite & le commandement, que de la perſonne du ſieur de Feuquiéres, auquel Sa Majeſté a une entiere confiance pour les diverſes preuves qu'il lui a données de ſon affection, fidélité, valeur & expérience en toutes les occaſions de Négociation ou de guerre, où

il s'eſt trouvé tant dedans que dehors ſon Royaume.

L'intention de Sa Majeſté eſt que ledit ſieur de Feuquiéres, aſſemble dans l'Alſace, le plus promptement qu'il lui ſera poſſible, tous les Régimens étrangers qu'elle a nouvellement fait mettre ſur pied; & que pour cet effet, il envoye vers eux qui les doivent commander, pour preſſer la levée de ceux qu'il apprendra n'être pas encore en état de ſervir.

Par les dernieres lettres qui ont été écrites à Sa Majeſté ſur ce ſujet, elle a ſçu que les ſieurs de la Force & de Brezé, ont délivré des Commiſſions pour quatre mille hommes de pied, compris les douze cens du ſieur d'Aiguebonne, leſquels doivent tous être prêts depuis le 15. de ce mois, ſous la charge des ſieurs Liveſtin, Vildeyſen, Batilly le jeune & Schmitberg. Le ſieur de Buſſy écrit le même de douze cens hommes qu'il a levés dans l'Evêché de Tréves, le Colonel Owerlak a par pluſieurs lettres aſſuré Sa Majeſté, qu'il ſeroit prêt avec ſon Régiment de deux mille hommes avant la fin de ce mois, dequoi ledit ſieur de Feuquiéres s'informera plus particulierement, en attendant que l'on lui envoye les avis

qu'on en recevra : ledit Owerlak fait ſa levée du côté de Vezel : s'il conduit ſon Régiment par terre, ce ſera par Coblentz : s'il eſt obligé de s'embarquer, il doit relâcher à Calais ou à Boulogne. Perſonne ne ſçait mieux que ledit ſieur de Feuquiéres, l'état que l'on peut faire de quatre mille quatre cens hommes que doivent lever les Ducs de deux Ponts, & Julien de Wirtemberg ; puiſque c'eſt par ſes mains que les Commiſſions leur ont été délivrées : ce ſera donc à lui à les preſſer de ſatisfaire à ce qu'ils ont promis.

Outre le troupes ci-deſſus ſpécifiées, le ſieur Thibaut a ordre de joindre ledit ſieur de Feuquiéres, avec les troupes qui ſeront laiſſées par le ſieur Duc de Rohan, qui conſiſtent en quatorze Cornettes de Cavalerie, trois Regimens François & celui du Comte de Hanau, qui doit être levé par les ſoins du ſieur de Bourbonne.

Il y a encore deux Régimens & une Compagnie de Carabins en Lorraine que Sa Majeſté y croit inutiles, & qu'elle avoit donné ordre aux ſieurs de la Force & de Brezé de retirer près d'eux. Ledit ſieur de Feuquiéres prendra ſoin, en cas qu'ils y ſoient encore, de les faire aller au lieu où il aſſemblera le reſte de ſes troupes : il fera le même des deux Régimens

d'Hocquincourt & Castelmoron qui sont en Alsace, lorsqu'il sçaura qu'ils ne seront plus nécessaires dans les places où ils sont à présent en garnison.

Sa Majesté ne peut dire présentement audit sieur de Feuquiéres, ce qu'il fera desdites troupes, lorsqu'elles seront toutes assemblées, parce que les desseins que l'on peut faire dépendent de la disposition qui se rencontrera alors dans les affaires publiques, qui peuvent changer en un moment. Elle ne peut maintenant que lui recommander d'avoir l'œil, & d'employer tous les soins pour faire qu'elles vivent avec la police & discipline requise; qu'elles payent par-tout suivant les Réglemens de Sa Majesté, & qu'elles soient remplies du nombre d'hommes dont elles doivent être composées, ou du moins que Sa Majesté ne fasse la dépense que de ce qui s'y trouvera effectivement, afin que si les hommes y manquent, on puisse profiter des deniers revenans bons, & les employer aux recrues ou nouvelles levées. Fait à Paris le dernier Janvier 1635. *Signé* LOUIS, & plus bas, *Signé* SERVIEN.

LETTRE écrite à Mr BOUTHILLIER, *par Mr* DE FEUQUIERES. *Le* 15. *Mars* 1635. *du Camp devant Spire.*

MONSIEUR,

La dépêche de Monſieur le Maréchal Brezé, vous informera ſi particulierement de l'état auquel, par ſes ſoins & extrême diligence, il a amené le ſiége de Spire, que tout ce que j'y puis ajouter, c'eſt que dans peu de jours j'eſpére qu'il vous en mandera la priſe avec la perte de deux mille des meilleurs hommes qu'ait l'Empereur; deſorte qu'après avoir par ce moyen raſſuré tous les Confédérés de deçà, & en ſe conſervant le paſſage, & confirmé ceux de-delà, il ne faudra plus ſonger ici qu'à rafraîchir les troupes du Roi, & les remettre pour le printems au meilleur état qu'elles fuſſent jamais.

Je ſouhaiterois de vous en pouvoir dire autant de celles du Duc Bernard, mais tant s'en faut, que ſi vous ne conſentez qu'elles puiſſent prendre de bons quartiers juſqu'au mois de Mai, il n'en faut

rien eſpérer de toute l'année, & poſſible jamais; ce qui ne ſeroit pas une petite perte : car outre ſa perſonne qui n'a point de prix, il a un grand nombre de bons Officiers, leſquels étant la plûpart gens de fortune ſe pourroient donner aux ennemis. Le ſeul moyen qu'il juge capable de le rétablir mieux que jamais; c'eſt de lui permettre d'entrer dans la Franche-Comté, & la forcer de ſe mettre en la protection de Sa Majeſté, ce qu'il ſe promet d'éxécuter, avant qu'on ait beſoin de lui par-deçà. Vous me manderez, s'il vous plaît, ce que j'aurai à lui répondre là-deſſus, parce que d'une façon ou d'autre il faut qu'il ait une réſolution à la fin du ſiége de Spire.

Je lui ai propoſé d'entrer dans le Luxembourg, à quoi il m'a répondu que c'étoit un travail, & non pas un rafraîchiſſement dont il a beſoin.

Pour ce qui eſt de l'Aſſemblée, hors l'incroyable pauvreté des quatre Cercles, toutes choſes s'y paſſent au deſir de Sa Majeſté : elle finira la ſemaine prochaine, & je pourrai être obligé d'y aller faire un tour de deux jours. J'eſpére en tirer le conſentement de raſer, non-ſeulement Haguenau & Saverne, mais auſſi Spire & tous les petits Châteaux à la mode de

Lorraine, ſi le Roi le deſire. Ce qui reſte à conclure eſt le Traité avec le Duc Bernard dont ils ſont d'accord, & la vice-direction au Rhingrave en l'abſence du Chancelier qui part dans huit jours, & prend ſon chemin par la France. Il a le pouvoir de traiter la paix en Baſſe-Saxe, à quoi j'ai fait qu'on lui donneroit pour ajoint le Landgrave de Heſſe-Caſſel.

Je vous ſupplie de me mander promptement, ſi la forme en laquelle j'ai dreſſé le projet du Traité de Sa Majeſté avec le Duc Bernard, eſt agréable à ſadite Majeſté & à ſon Eminence, afin que je le puiſſe ſigner, ſi j'en ſuis preſſé par lui.

Voilà, Monſieur, pour cette fois tout que je penſe de plus preſſé à vous faire ſçavoir; ſurquoi j'attends réponſe pour m'y conduire ponctuellement ſelon les ordres que vous m'enverrez, c'eſt Monſieur, votre très-humble & très-affectionné ſerviteur, *Signé* FEUQUIERES.



LETTRE de Mr DE FEUQUIERES, *à Mr* BOUTHILLIER.
Du camp de Spire le 22. Mars 1635.

MONSIEUR,

La ſorte, donc Monſieur le Maréchal de Brezé avoit preſſé le commencement de ce ſiége, en ôtant de haute-lutte aux ennemis, la communication de la Riviere, fera que vous ne ſerez guéres ſurpris d'apprendre ſi-tôt la fin par une Capitulation qui fait aſſez connoître l'étonnement où il avoit mis les ennemis. Vous en ſçaurez, Monſieur, les particularités par ſa dépêche, comme auſſi ce qui a été réſolu touchant la place.

Je pars demain matin pour aller à Worms, où je ſuis convié par le Chancelier & l'Aſſemblée, de me rendre promptement pour aſſiſter aux concluſions. A mon avis, ce qui preſſe le plus le Chancelier à préſent eſt ſon voyage par la France, pour lequel il fait état de partir dans cinq ou ſix jours : il voudroit bien, avant que d'arriver à Metz, avoir nouvelle

du chemin que Sa Majesté & son Eminence veulent qu'il tienne, pour avoir l'honneur de les voir, s'ils l'ont agréable.

Le Duc Bernard attend toujours avec impatience la réponse au dernieres dépêches que j'ai faites touchant les lieux où Sa Majesté desire qu'il fasse rafraîchir son armée, laquelle absolument a besoin d'un mois de repos, & aussi pour l'assistance particuliere que les Etats ont demandée.

Je ferai de ma part tout ce qui sera possible pour hâter les levées Allemandes, ensorte qu'elles soient prêtes au tems que ledit Duc se pourra mettre en campagne. Aussi-tôt que l'Assemblée sera finie, & qu'il aura pris avec elle des résolutions déterminées, sur lesquelles je pourrai prendre les miennes du lieu où j'irai attendre les commandemens du Roi; je vous rendrai un compte exact de toutes choses par un courier exprès.

LETTRE de Mr DE FEUQUIERES, à Monsieur SERVIEN. Dn camp de Spire le 22. Mars 1635.

MONSIEUR,

La façon dont je vous ai mandé par ma derniere dépêche, que Monsieur le Maréchal de Brezé commençoit le siége, ne vous devoit pas moins faire espérer que la prise de Spire par celle-ci. Vous en sçaurez les particularités par celle qu'il vous fait, à quoi je ne puis rien ajouter.

Je pars demain pour retourner à Worms, où je suis convié par le Chancelier & l'Assemblée, pour assister aux conclusions qui s'y prendront avant la séparation; par même moyen le Duc Bernard disposera des ordres qu'il veut tenir pour le rafraîchissement de son armée, qui a besoin d'un mois pour le moins.

Surquoi, après avoir sçu de Messieurs les Maréchaux ceux qu'ils prendront pour l'armée de Sa Majesté, selon les lieux qu'ils me laisseront; je pourvoirai à celui de l'armée Allemande, du comman-

dement de laquelle il a plû à Sa Majeſté m'honorer.

J'ai un compte à vous rendre ſur ce ſujet, de tout ce qui a été remis à mes ſoins, que je remets juſqu'au retour de ceux que j'ai envoyés exprès de tous les côtés, afin qu'en même-tems Sa Majeſté puiſſe ſçavoir préciſément l'état qu'elle peut faire de ſes troupes pour s'en ſervir. Je vous enverrai un courier de Worms, & cependant je n'ai rien à ajouter à cette lettre, que les très-humbles remerciemens que je vous dois, de tant de marques que je reçois de l'honneur de votre bienveillance, par les bons offices que vous me rendez auprès du Roi, & de Monſeigneur le Cardinal, &c.

LETTRE de Monſieur DE BUSSY, *écrite à Mr* DE FEUQUIERES. *De Coblentz ce 24. Mars 1635.*

MONSIEUR,

Par la derniere dépêche que je vous ai faite du 20. du courant, je vous témoignois les douleurs que Monſieur l'Elec-

teur reçoit des logemens que les troupes de Monsieur de Weimar font en ses Terres de Baldence, Baldenaux & Berncastel; présentement il me vient d'envoyer une surcharge à ses plaintes, vous jugerez par la copie des expéditions qu'il m'a faites, jusqu'à quel point il est outré, & certes il semble que pour ce regard il seroit besoin d'avoir un peu plus de retenue, ne faisant nul doute que le bien des affaires voulant que les armées passent dans son païs, en lui en faisant connoître la nécessité, & que l'on veut que ce soit avec ordre, je crois qu'il y consentira gracieusement, comme il fait au passage du Régiment du feu Monsieur d'Owerlack. Outre des Religieuses enlevées, l'on prétend loger en sa propre maison, dans laquelle il bâtit encore tous les jours, qui s'apelle d'Agftull. Vous, sçavez, Monsieur, que non-seulement il a occasion de trouver étrange que l'on loge dans les seuls lieux qu'il a conservés, sans lui en avoir fait connoître la nécessité, mais en sa propre maison contre les termes exprès de ses Traités. Je vois peu de moyens de rassurer son esprit, & le maintenir dans l'assiette que l'on m'a commandé de le mettre, si de votre part, Monsieur, votre prudence ne pourvoit en ce rencon-

tre; ce qui me fait envoyer vers vous, étant au bout de mes finesses.

Je vous envoye des lettres, que j'ai prises, & le Messager tué, qui vous feront voir comme les paysans du Rineau mandent les Impériaux pour défaire les troupes de nos Alliés; j'ai estimé à propos de faire connoître leur affection à son Excellence Monsieur le Chancelier, c'est le Juïf Lieutenant-Colonel de l'Ermitte qui écrit: vous verrez copie de la lettre d'une autre personne qui est auprès du Comte de Nassau de Hademar, qui vous apprendra comme le Comte de Mansfeldt, par menace ou autre considération, veut débaucher le Comte de Nassau d'Illebourg; j'estime que son cousin Nassau de Hademar, est le diable destiné pour le tenter; au moins depuis que je suis ici, j'ai beaucoup de connoissance qu'il est bon Espagnol.

Je vous ai mandé comme j'étois hors d'état d'éxécuter le dessein que j'avois, tant pour les troupes qui s'en sont approchées, que pour la considération que je fais de ne pouvoir sortir personne de terre, maintenant que Monsieur Deschapelles a rendu Circk, que les ennemis ont passé là haut la Moselle, ainsi tout ce que le Roi veut être dans nos garnisons y fait

de beſoin ; il y a long-tems que j'ai mandé à la Cour qu'il ſeroit beſoin de les fortifier, même de faire avancer un Régiment à Vandrevangen & Circk, à tout il y a remiſe.

De deçà les Impériaux ſe remuent tant comme ils peuvent : tous les jours nous ne voyons que partis de deux à trois cens hommes qui paſſent devant Erhenbreiſtein, ſe rendent maîtres de la campagne avec facilité, & à moi grand déplaiſir de n'avoir pas une heure ſeulement pour aller voir au paſſage, n'ayant pas accoutumé de me voir preſſé ſans faire crier, & par des maraux encore, c'eſt ce qui m'afflige le plus ; je vous ai averti comme ils ont enlevé le frere du Gouveneur de Creutznack, qui faiſoit encore une compagnie pour joindre aux ſix que je vous ai envoyées ; ſon frere mépriſe fort de m'employer pour le ſortir de priſon : je ne ſçai quel reméde y apporter qu'en payant, il eſt perſonne à conſidérer à cauſe dudit Gouverneur.

Le Colonel Dilands, qui a pris Limbourg, a mandé au ſieur Pichon de qui le Lieutenant commandoit dans la place, qu'il mettoit la rançon d'un Lieutenant à 150 piſtoles, de l'Enſeigne à 100. du Sergent à 15. & du Soldat à 2. n'ayant

pas eu de quartier à accorder avec les François, depuis que l'Empereur a fait publier la guerre contr'eux, & tous les Adhérans, qu'il se régle au payement excessif que les Suédois ont pris à des Capitaines de Cavalerie pris à Hanau. J'ai reçu ordre pour faire avancer le Régiment de feu Monsieur d'Owerlack; à cet instant j'ai dépêché au Lieutenant-Colonel, auquel même j'ai envoyé une lettre que Monsieur Servien écrivoit audit Owerlack, que je n'ai pas résolu porter où il est à présent.

Je ne sçai par quelle voie ces Messieurs envoyent leur dépêche: il y a un mois qu'elle est faite, hier un Commissaire nommé Charon me l'envoya de Metz.

J'ai aussi fait une surcharge à Monsieur de Berga, qui veut faire une levée de deux mille hommes, d'envoyer prendre ici les Commissions, je vous en demande une pour un Gentilhomme de ce pays, duquel je suis bien servi par son entremise. J'ai envoyé cette nuit cent hommes pour surprendre une garnison dans un Château à deux lieuës d'Erhenbrestein, qui nous incommode bien fort: je ne sçai ce qui en réussira.

Je viens d'apprendre par 60. Suédois

du Rineau, que l'avis que je leur avois fait donner n'a pas empêché qu'ils n'ayent été surpris : leurs bagages, & leurs femmes étoient dans le quartier pendant qu'ils étoient à cheval sur leurs gardes, ou pour mieux dire éloignés de la nuée : de peur d'être mouillés.

Je resterai dans une continuelle persécution jusqu'au retour de ce Messager, je prie Dieu qu'il vous inspire à me donner un bon reméde pour modérer l'humeur de notre Electeur, qui s'inquiéte encore bien fort de l'événement de la prise de Spire, où il me presse de recommander qu'il ne soit point touché à son palais : c'est dont j'écris à Messieurs les Généraux : pour le reste des autres considérations, ils les verront par les Pancartes que je leur envoye.

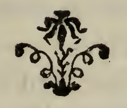
Il ne me reste plus qu'à vous demander la continuation de la part, que j'ai toujours prétendue, en l'honneur de vos bonnes graces, puisque je ne puis être sans un véritable desir de vous témoigner, que je suis & serai jusqu'à la mort, &c.

Ce Messager ayant tardé un jour à partir, a été cause que je vous assurerai que mon dessein a réussi, mes cent hommes sont dans le Château de Crance, qui est

au Comte d'Isembourg. De 53. hommes qui étoient dedans, le Gouverneur & les Officiers sont pris & 30. Soldats, le reste mal traité : je m'y en vas présentement, pour voir si je le conserverai ou raserai comme celui de Spurtembourg, que j'ai pris encore il y a huit jours; si mes garnisons étoient plus fortes, ces places seroient à garder pour élargir Erhenbrestein.

Monsieur,

Votre très-humble & très-
affectionné serviteur,
Signé BUSSY.



LETTRE de Mr DE FEUQUIERES, *à Monsieur* DE BUSSY-LAMET. *De Worms le 25. Mars 1635.*

MONSIEUR,

Cette lettre eſt pour répondre à vos deux dernieres : par la premiere du 12. que je reçus ſeulement hier par le Gouverneur de Creutznak, vous me donnez avis de la priſe de Limbourg, & me demandez un petardier, pour un deſſein ſur quelques places, que le Duc Bernard m'a promis de vous envoyer en diligence ; mais par votre derniere, il ſemble que vous n'en ayez plus grand beſoin, ce deſſein s'étant rendu impoſſible par l'approche des ennemis.

Pour ce qui eſt des plaintes que vous me faites des logemens des troupes des Confédérés dans les Etats de de ſon Alteſſe Electorale de Tréves, tant s'en faut que j'y aye conſenti, qu'au contraire, ils ſe ſont faits ſans mon ſçu, à cauſe des inſtances que j'avois faites pour les empêcher : ce que je vous en avois écrit

n'étant que par prévoyance de ce qui pouvoit arriver. J'en ressens de ma part les mêmes incommodités dans l'Evêché de Metz, où ils courrent comme ennemis, & me réduisent à faire sonner le tocsin sur eux, & assembler les Communes, & le pis que j'y vois est que c'est un mal sans reméde ; les troupes étant tellement desordonnées par les incommodités qu'elles ont reçues, que le Duc Bernard, ne sçachant que leur donner, est contraint de souffrir une partie de ces désordres, lesquels dureront jusqu'à ce que nous soyons en état de passer le Rhin. Je m'imagine que dans peu de jours l'Electeur ajoutera d'autres plaintes à celles-là, sur le sujet de l'Evêché de Spire que nous avons repris par force après dix jours de siége, & réduit la garnison qui étoit de deux mille hommes de pied & cinq cens chevaux, après avoir perdu cinq cens hommes dans les dehors, à se rendre à discrétion ; desorte qu'ils sont tous prisonniers de guerre, tant Soldats qu'Officiers, & avons laissé la place aux Confédérés pour la démanteler, & servir d'exemple à celles qui voudroient nous jouer de semblables traits : elle étoit assiégée d'un côté par Messieurs les Maréchaux de la Force & de Brezé, & de

l'autre par le Duc Bernard & moi, où nous avions chacun notre attaque séparée: dès le lendemain de la prise Messieurs les Maréchaux, sans y entrer sont allés à Landau, & moi je suis venu ici, laissant le Duc Bernard pour y faire ce qu'il trouvera à propos. Je crois que ce qui consolera l'Electeur de ces désordres sera la prise de Metternich, qui est du nombre des prisonniers.

Nous avons appris il y a huit jours la perte de la Ville de Circk, & hier celle du Château qui s'est enfin rendu, faute d'un secours de quatre ou cinq cent hommes qui suffisoient pour cela.

Je suis très-aise de la commission que vous avez reçue de faire encore deux mille hommes : je crois que vous les ferez bons & qu'ils seront bientôt en état de servir. Sur ce sujet, je pense vous devoir donner avis de vous bien garder, d'y mettre plus de François; les deux Compagnies que vous avez mises dans celui-ci, y causent un tel désordre par la division qui y est entiérement, que je ne pense pas qu'ils y puissent subsister encore un mois sans périr; le mal étant au point que dans les tranchées, ils sont venus par deux fois aux mains les uns contre les autres, dont il y en a eu plusieurs

de tués, & ils ſont tellement brouillés avec le Lieutenant-Colonel & le Major, que je tiens impoſſible de les raccommoder. Je reçus hier une lettre de Monſieur Servien, qui m'écrit que le Roi a donné ce Régiment au Comte Jacob de Hanau qui étoit lors à la Cour, à quoi il joint les Compagnies qui ſont en garniſon dans la Ville de Hanau, que Sa Majeſté prend en ſa protection : ainſi vous ſerez obligé de mettre ceux à qui vous avez donné parole dans le corps des deux mille hommes que vous allez lever.

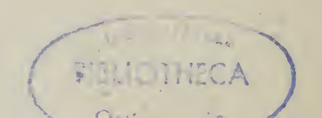
Pour ce qui eſt de la compagnie de Carabins dont vous me demandez la commiſſion, je n'ai encore reçu aucun ordre d'en mettre de nouveaux ſur pied.

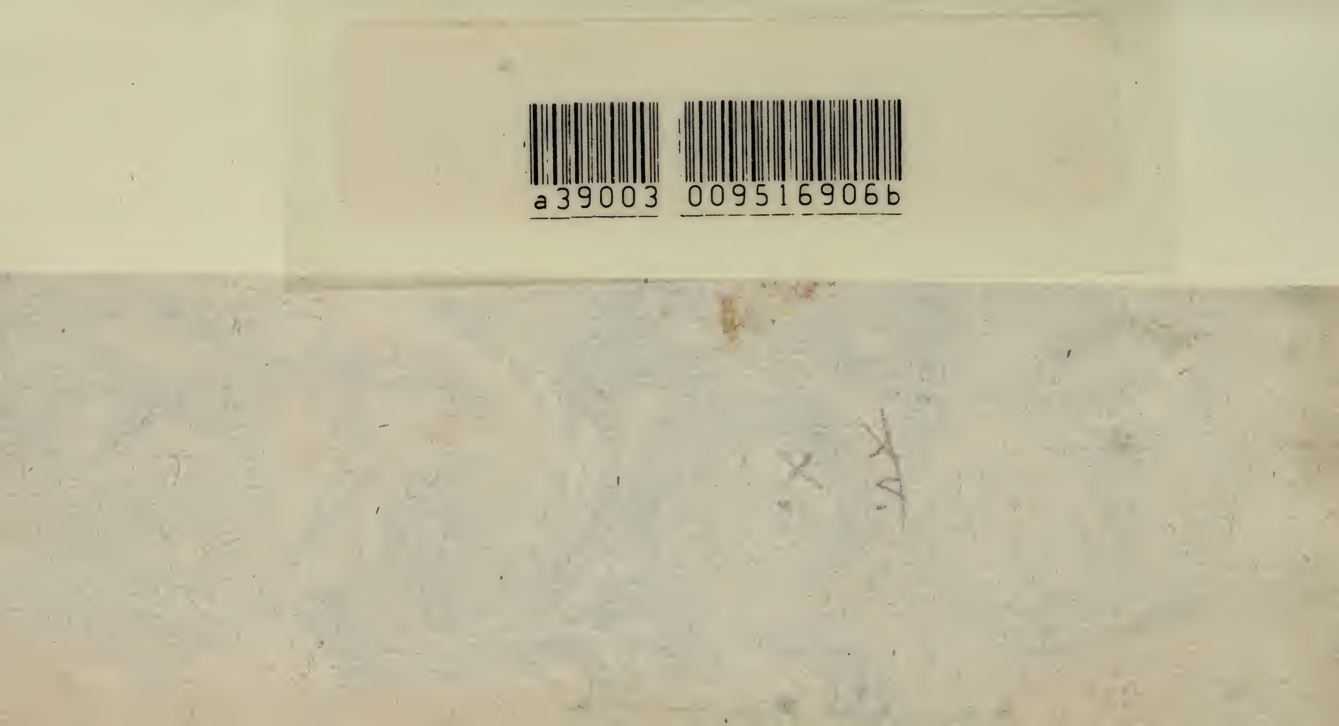
Je propoſerai l'affaire de la repriſe de Limbourg à Meſſieurs les Confédérés.

Monſieur le Maréchal de Brezé part demain avec la Cavalerie, pour aller ſoutenir Monſieur de Rohan qui ſe tient près de Briſſac, pour s'oppoſer au Duc de Lorraine, qui fait mine de vouloir paſſer. J'eſpére que la nouvelle de la priſe de Spire lui en fera paſſer l'envie : delà il a ordre de retourner en France, pour commander avec Mr de Châtillon une des armées de Sa Majeſté, qui ſont ſur les frontiéres des Pays-Bas.

J'aurois beaucoup de choſes à vous dire, ſi nous avions un chiffre enſemble; je vous en enverrai un par la premiere commodité aſſurée. Attendant la concluſion de l'Aſſemblée, je travaille ici à hâter les levées Allemandes, du commandement deſquelles Sa Majeſté m'a honoré, pour tout auſſi-tôt qu'elles ſeront en corps, me joindre au Duc Bernard & repaſſer le Rhin; ce qui m'oblige à vous ſupplier encore une fois de hâter votre levée de deux mille hommes, & me donner avis du tems auquel je les pourrai avoir.

Fin du ſecond Tome.




a39003 009516906b

